



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

RAPPORT ANNUEL

(16 MARS 1958 — 19 MARS 1959)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-HUITIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

NEW-YORK

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Pages
INTRODUCTION	1	1
PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA QUATORZIÈME SESSION	2-212	1
A. — <i>Travaux des organes subsidiaires</i>	4-108	1
1. — Industries et ressources naturelles	5-54	2
Cycle d'études des Nations Unies sur la planification régionale	6-10	2
Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction	11-17	3
Sous-Comité de la sidérurgie	18-25	4
Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient	26-35	5
Comité de l'industrie et des ressources naturelles	36-54	6
2. — Commerce international	55-81	8
Groupe de travail des douanes	56-61	8
Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional	62-67	9
Comité du commerce	68-81	9
3. — Transports intérieurs et communications	82-97	11
Sous-Comité des routes	83-92	11
Groupe de travail de la coordination des transports	93-97	13
4. — Recherche et plans	98-108	13
Groupe de travail du développement et des plans économiques	99-103	14
Conférence des statisticiens d'Asie	104-108	14
B. — <i>Autres travaux</i>	109-186	15
Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques	110-132	15
Division de la recherche et des plans	133-144	17
Division CEAE/FAO de l'agriculture	145-162	19
Division des affaires sociales	163-172	21
Autres aspects des travaux	173-186	22
C. — <i>Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations</i>	187-212	24
Institutions spécialisées	188-204	25
Organisation internationale du Travail (OIT)	188	25
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	189-191	25
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	192-193	25
Organisation mondiale de la santé (OMS)	194	25
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque)	195-196	26
Fonds monétaire international (FMI)	197	26
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	198	26
Union internationale des télécommunications (UIT)	199-200	26
Organisation météorologique mondiale (OMM)	201	26
Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC) ..	202-203	26
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	204	26
Autres organisations intergouvernementales	205-207	26
Organisations non gouvernementales	208-212	27
DEUXIÈME PARTIE. — QUINZIÈME SESSION DE LA COMMISSION	213-366	27
A. — <i>Membres, participation aux séances et organisation des travaux</i>	213-250	27
Séance d'ouverture et séance de clôture	213-215	27
Allocution d'ouverture	216-243	27
Membres et participation aux séances	244-245	29
Pouvoirs	246	30
Élection du bureau et organisation des travaux	247-250	30
B. — <i>Ordre du jour</i>	251	30
C. — <i>Compte rendu des débats</i>	252-366	31
La situation économique de l'Asie	252-263	31
Accroissement démographique et développement économique	264-271	32

(Suite à la page 3 de la couverture)

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/3214

E/CN.11/506



NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Rapport annuel au Conseil économique et social pour la période du 16 mars 1958 au 19 mars 1959

INTRODUCTION

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) a, lors de sa 212^e séance, tenue le 19 mars 1959, adopté à l'unanimité le présent rapport annuel, qui porte sur la période du 16 mars 1958 au 19 mars 1959. Elle l'adresse au Conseil économique et social, pour qu'il l'examine à sa vingt-huitième session, conformément au paragraphe 15 du mandat de la Commission, qui dispose qu'elle « présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire »¹.

Première partie

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA QUATRIÈME SESSION

2. Pendant la période considérée, la Commission a de plus en plus concentré ses efforts sur les grands problèmes du développement économique, en particulier ceux de l'industrialisation, de la mise en valeur des

ressources naturelles, de la population, du commerce régional et mondial, et des transports et communications.

3. Le présent compte rendu des travaux de la Commission comprend trois sections: A) travaux des organes subsidiaires de la Commission; B) autres travaux; C) rapports avec les institutions spécialisées et les autres organisations.

A. — Travaux des organes subsidiaires

4. Dans leurs travaux, les organes subsidiaires de la Commission ont tenu compte des résolutions adoptées et des décisions prises par la Commission à sa quatorzième session. Ils ont tenu compte également des résolutions 664 (XXIV), 693 (XXVI) et 694 (XXVI) du Conseil économique et social, qui soulignent la nécessité d'une action concertée et d'efforts centrés sur les travaux qui doivent contribuer directement au développement économique et social des pays insuffisamment développés. Ce faisant, ils ont donné la préférence aux entreprises d'intérêt régional, aux travaux qui concernent directement l'élaboration et l'application d'une doctrine générale et aux mesures propres à développer la coopération entre Etats membres.

¹ La Commission a fait rapport au Conseil économique et social sur ses travaux antérieurs et ceux de ses organes subsidiaires dans les documents ci-après: rapport sur la première session, 16-25 juin 1947, et rapport du Comité plénier, 10-17 juillet 1947 [*Documents officiels du Conseil économique et social, cinquième session, Supplément n° 6* (E/452; E/491)]; rapport sur les première et deuxième sessions, 16-25 juin 1947 et 24 novembre - 6 décembre 1947 [*ibid.*, sixième session, Supplément n° 8 (E/606 et Corr.1)]; rapport intérimaire sur la troisième session, 1^{er}-12 juin 1948 [*ibid.*, septième session, Supplément n° 12 (E/1839)]; rapport intérimaire sur la quatrième session, 29 novembre - 11 décembre 1948 [*ibid.*, huitième session, Supplément n° 3 (E/1088)]; rapport sur la quatrième session et rapport du Comité plénier, 1^{er} juillet 1948 - 5 avril 1949 [*ibid.*, neuvième session, Supplément n° 13 (E/1329 et Add.1)]; rapports annuels de la Commission au Conseil économique et social à ses onzième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingtième, vingt-deuxième, vingt-quatrième et vingt-sixième sessions [*ibid.*, onzième session, Supplément n° 8 (E/1710)]; *ibid.*, treizième session, Supplément n° 7 (E/1981); *ibid.*, quatorzième session, Supplément n° 3 (E/2171); *ibid.*, quinzième session, Supplément n° 6 (E/2374); *ibid.*, vingtième session, Supplément n° 5 (E/2712); *ibid.*, vingt-deuxième session, Supplément n° 2 (E/2821); *ibid.*, vingt-quatrième session, Supplément n° 2 (E/2959); *ibid.*, vingt-sixième session, Supplément n° 2 (E/3102)].

1. — INDUSTRIES ET RESSOURCES NATURELLES

5. On trouvera ci-après, dans l'ordre chronologique, la date de session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et des organes qui font rapport à ce Comité, ainsi que la composition de leur bureau, pour la période considérée:

Cycle d'études des Nations Unies sur la planification régionale, 28-juillet - 8 août 1958

Président: M. H. Kano (Japon);

Premier Vice-Président: M. P. M. Gonzales (Philippines);

Deuxième Vice-Président: M. K. Vyasulu (Inde).

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (cinquième session) 13-19 août 1958

Président: le prince Prasomsawad Souksawad (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. M. P. de Soyza (Ceylan);

Deuxième Vice-Président: M. C. P. Malik (Inde).

Sous-Comité de la sidérurgie (huitième session), 21-28 octobre 1958

Président: M. Witcha Séthabouth (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. Vicente W. Serrano (Philippines);

Deuxième Vice-Président: M. Albert G. Bureau (France).

Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 3-16 décembre 1958

Président: M. D. N. Wadia (Inde);

Premier Vice-Président: M. H. Rahman (Pakistan);

Deuxième Vice-Président: M. Pascual Bautista (Philippines).

Comité de l'industrie et des ressources naturelles (onzième session), 5-12 février 1959

Président: M. Ponn Sitchamon (Thaïlande);

Premier Vice-Président: U Zaw Win (Birmanie);

Deuxième Vice-Président: M. M. Nisibori (Japon).

CYCLE D'ÉTUDES DES NATIONS UNIES SUR LA PLANIFICATION RÉGIONALE

6. Le Cycle d'études des Nations Unies sur la planification régionale s'est tenu à Tokyo, en juillet-août 1958, sous les auspices de la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de l'Administration de l'assistance technique (AAT)² et de la CEAEO, et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). A son ordre du jour figuraient les circonstances et les conceptions qui

influencent actuellement la planification régionale et l'application de la planification régionale à l'aménagement des zones urbaines et rurales et, en particulier, à l'implantation des industries.

7. Le Cycle d'études a reconnu qu'en raison de la gravité des problèmes démographiques, économiques et sociaux, et de l'aggravation des conditions matérielles d'existence dans les zones urbaines et rurales de la région, il faut faire preuve d'audace et d'imagination. Il a convenu cependant qu'en abordant ces problèmes, il faut tenir compte des ressources économiques et techniques qui sont celles de l'Asie et de l'Extrême-Orient, et ne pas oublier que les méthodes qui donnent de bons résultats dans un pays développé pourraient fort bien échouer en Asie si on ne les adapte pas convenablement.

8. Il a constaté que la population de la région de la CEAEO semblait devoir atteindre en 1980 un chiffre égal à la population actuelle du monde entier. Une grande partie de cette population accrue se concentrera dans les villes déjà surpeuplées, car, du fait notamment des programmes nationaux de développement économique, l'urbanisation s'accélère, avec sa triste séquelle: mauvais logements, services communaux insuffisants, assainissement déficient, congestion de la circulation urbaine, ordures, misère sordide, maladie, désagrégation sociale et difficultés d'adaptation tant chez les groupes sociaux que chez les individus.

9. Le Cycle d'études a toutefois reconnu qu'il y a un grand nombre de solutions possibles au problème de la création d'agglomérations et de la répartition de la population. A cet égard, le public et l'Etat ont chacun un rôle précis à jouer. Dans les pays d'Asie et d'Extrême-Orient, des mesures constructives s'imposent, et il faut faire vite avant que l'urbanisation et l'industrialisation ne figent une fois pour toutes la structure de la répartition des terres et ne diminuent la possibilité de la modifier par la suite. La planification régionale peut faciliter le développement rationnel d'un pays en contribuant à une expansion équilibrée de l'industrie et de l'agriculture, à l'instauration de rapports plus étroits entre la ville et la campagne, à une meilleure utilisation des ressources humaines et des compétences techniques et, d'une manière générale, au zèle de la population.

10. Le Cycle d'études est arrivé aux conclusions suivantes: a) la planification physique doit faire partie des fonctions de l'Etat au même titre que la planification économique, sociale et administrative, car tous ces aspects sont les éléments d'un seul et même processus, complexe mais permanent; b) pour assurer l'intégration des programmes et des mesures, la planification doit se faire régionalement, la région étant l'élément de liaison entre le pays et la communauté locale; c) il importe de se servir du développement économique et de l'industrialisation pour renforcer les fondations économiques des grandes villes actuelles, et pour orienter les nouvelles industries, et partant la migration, vers d'autres villes moins peuplées (qu'elles existent déjà ou qu'il faille les créer) et vers les campagnes; d) il n'existe pas de modèle universel pour la planification régionale. A chaque

² Appelée depuis janvier 1959 Service de gestion de l'assistance technique (SGAT).

situation correspond une solution particulière. Il faut reviser et modifier à mesure des besoins les programmes de longue haleine en fonction du résultat social des programmes d'investissement et de développement en cours; e) il faut organiser et développer d'urgence l'enseignement professionnel, la formation au niveau intermédiaire, les cours de perfectionnement et les services d'initiation pour les fonctionnaires qui s'occupent de la planification sans avoir reçu une formation suffisante, ainsi que pour les simples particuliers qui pourraient ainsi participer plus utilement au développement de leur pays; f) dans l'actuel état de choses, il faut que les régions et pays moins développés coopèrent avec ceux qui sont fortement industrialisés, en mettant en commun leurs connaissances et leur expérience et en procédant à des échanges d'idées et de personnel.

GRUPE DE TRAVAIL DE L'HABITATION ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

11. Lors de sa cinquième session, tenue à Bangkok en août 1958, le Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction a étudié la situation actuelle de l'habitation dans la région, les moyens de réduire les frais de construction, l'activité des deux centres régionaux de l'habitation et le programme des futurs travaux du Groupe de travail.

La situation de l'habitation

12. Le Groupe de travail a constaté que, s'il y avait eu des progrès, dans beaucoup de pays, dans le domaine de la construction de logements, la situation s'est aggravée dans l'ensemble, en raison de l'accroissement rapide de la population dans les régions urbaines. L'insuffisance des fonds disponibles et d'autres facteurs n'ont pas permis au programme de construction de logements de répondre à tous les besoins, et les divers gouvernements ont dû se préoccuper d'abord des groupes auxquels le problème du logement se posait de façon particulièrement aiguë. On a reconnu la nécessité de créer des coopératives d'habitation et d'instituer des programmes d'aide à l'effort personnel. D'une manière générale, on suit dans la région les méthodes traditionnelles de construction, mais on reconnaît qu'il faut adopter des conceptions et des méthodes modernes pour économiser les matériaux rares et réduire les frais de construction. Le Groupe de travail a recommandé d'examiner comme il convient les facteurs économiques, sociaux et techniques qui affectent l'habitation et d'instituer à cet effet, dans chaque pays, un service ou organisme ministériel spécialement chargé de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes. Il conviendrait de prendre des mesures préventives (et également curatives) pour améliorer la situation déplorable de l'habitation dans les régions urbaines. Au nombre de ces mesures pourraient figurer la décentralisation des industries et la création, dans les villes de moindre importance, de services publics tels que les communications et les services scolaires, sanitaires et autres. Il y aurait lieu d'encourager le secteur privé à construire le plus possible de maisons en lui fournissant des services

techniques, en lui vendant à prix coûtant des terrains aménagés et en lui procurant du crédit à faible intérêt et des matériaux de construction à prix modéré. Les projets de mise en valeur de nouvelles ressources devraient porter également sur l'habitation. Pour toutes les maisons, il faudrait fixer les normes de logement en fonction des ressources et des conditions sociales de chaque pays.

Frais de construction

13. Le Groupe de travail a examiné les facteurs qui sont à l'origine des différences entre les frais de construction des pays de la région. Ces facteurs comprennent l'emplacement et l'accessibilité des ressources naturelles nécessaires à la production des matériaux de construction, l'état des communications, le rendement de la main-d'œuvre, le degré de mécanisation, les normes de logement, les subventions et le crédit. Il a recommandé au secrétariat de réunir des données au sujet de ces facteurs et de faire l'analyse comparée des frais de construction. Le prix du terrain et les frais de son aménagement sont également importants, mais doivent faire l'objet d'une étude distincte.

Voyages d'études

14. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'examiner s'il est possible de faire faire à des spécialistes du logement un voyage d'études en Europe, pour étudier la politique du logement, notamment la législation, les méthodes de financement et les subventions, l'aide à l'effort personnel, la conception et la construction de groupes de logements, la production des matériaux de construction et les recherches en matière de bâtiment.

Centres régionaux de l'habitation

15. Au cours de la session du Groupe de travail, le Comité de perfectionnement des deux centres régionaux de l'habitation s'est réuni les 13 et 15 août 1958. Le Comité a été d'avis qu'il faut organiser mieux, dans les pays de la région, la réception et la diffusion des renseignements techniques fournis par les centres régionaux. Il a jugé que, pour renforcer le caractère international des deux centres, les pays de la région devraient verser une contribution régulière pour couvrir les frais de gestion des centres ou entreprendre les travaux de recherche qui s'imposent. Il a également recommandé que les pays de la région nomment des agents de liaison pour assurer la transmission continue des renseignements techniques qui émanent de ces centres ou qui leur parviennent.

Entreprises pilotes

16. Le Groupe de travail a recommandé la construction, au titre d'entreprises pilotes, de maisons d'habitation complètes, en utilisant les nouvelles techniques et les nouveaux matériaux de construction qui ont fait leurs preuves au cours d'essais dans les laboratoires

locaux ou dans d'autres pays; cela permettrait de déterminer plus facilement la valeur des techniques nouvelles dans les conditions mêmes où, dans chaque pays, les bâtiments devront servir, et d'encourager les techniciens à recourir à ces techniques dans une plus large mesure, si elles donnent d'heureux résultats.

Coordination des travaux

17. Le Groupe de travail a dûment tenu compte des travaux poursuivis par la Direction des affaires sociales de l'ONU, la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que des conclusions du Cycle d'études des Nations Unies sur la planification régionale, dont il est traité plus haut, aux paragraphes 6 à 10.

SOUS-COMITÉ DE LA SIDÉRURGIE

18. A sa huitième session, tenue à Bangkok en octobre 1958, le Sous-Comité de la sidérurgie a examiné les principaux événements survenus dans la région en ce qui concerne cette industrie. Il a étudié les mesures nécessaires à la mise en vigueur des recommandations du Groupe de spécialistes de la sidérurgie sur son voyage d'études en Europe en 1957. Il a prêté une attention particulière aux besoins des pays de la région en ce qui concerne la recherche et les possibilités de formation dans ce domaine de l'industrie, et à une étude sur la consommation d'acier en Asie, ses tendances actuelles et la demande future. Il a examiné la question des spécifications sidérurgiques et celle du développement des industries mécaniques et de la fonderie.

Industrie sidérurgique

19. Le Sous-Comité a constaté que les pays de la région avaient fait des progrès dans le domaine de la sidérurgie, bien que ces progrès aient été lents dans certains cas. Les principales difficultés auxquelles on a dû faire face sont toujours le manque de charbon cokéfiant dans certains des pays et le manque de personnel technique qualifié, de capitaux et de devises dans la plupart d'entre eux. Le Sous-Comité a proposé que les pays procèdent à des recherches sur l'application des techniques récemment mises au point en Europe pour la fabrication de la fonte sans charbon cokéfiant et sur la possibilité de fabriquer du coke métallurgique à partir du charbon non cokéfiant, et tirent profit de l'assistance offerte à cet égard par certains pays d'Europe et par les Etats-Unis. Le Sous-Comité a jugé que l'on peut largement développer les échanges intrarégionaux de matières premières, de fonte et d'acier semi-fini ou fini, et aussi qu'il faut voir s'il est possible: a) que deux ou plusieurs pays de la région créent en commun des industries sidérurgiques et connexes en utilisant leurs propres matières premières; b) que certains pays se spécialisent dans la production de tel ou tel produit déterminé. Le Sous-Comité a exprimé le désir de voir le secrétariat étudier les moyens d'encourager la coopération dans ce sens.

Recommandations du Groupe de spécialistes à la suite de son voyage d'études en Europe

20. Le Sous-Comité a noté les avantages que les pays de la région pouvaient tirer des perfectionnements techniques de l'industrie sidérurgique que le Groupe de spécialistes avait étudiés au cours de sa visite en Europe. Toutefois, il a insisté sur la nécessité d'examiner les aspects économiques de la question avant d'adopter tel ou tel procédé, telle ou telle technique, et de bien tenir compte des conditions locales, de la nature et de la qualité des minerais, des charbons, du combustible, de l'énergie et des autres matières premières, de l'entretien et de la main-d'œuvre spécialisée qui seront nécessaires et des marchés ouverts aux produits ainsi fabriqués. Il a recommandé de faire dans tous les cas des essais en laboratoire et dans les usines pilotes et d'installer des usines pilotes dans la région, ou alors d'utiliser pour ces essais les services offerts par plusieurs institutions ou sociétés de recherche d'Europe. Les pays dont les spécialistes avaient participé au voyage d'études ont été priés de tenir le secrétariat au courant des mesures complémentaires qu'ils prendraient touchant l'application tant des procédés recommandés que des propositions du Groupe. Le Sous-Comité a également recommandé d'organiser un voyage du même genre dans des pays industriellement développés, pour étudier par exemple les méthodes de récupération de la ferraille, ou les techniques sidérurgiques employées en Amérique latine, où les conditions sont semblables à celles de la région de la CEAEO. Des cycles d'études pourraient également se réunir pour examiner des questions particulières.

Recherches et formation

21. Le Sous-Comité a examiné les moyens de faire face à l'urgente nécessité de créer un institut régional de recherches sidérurgiques. Comme il est peu probable qu'il y ait assez de fonds pour créer un institut important, le Sous-Comité a demandé au Secrétariat de rechercher s'il était possible de fonder un institut d'importance réduite, grâce à l'aide que pourraient apporter les Etats participants et le Fonds spécial. Il a prié le secrétariat, en attendant la création d'un institut régional, d'aider les pays de la région à bénéficier des services des instituts de recherche d'Europe, de l'Inde, du Japon et d'ailleurs, et d'organiser pour des stagiaires de la région des cours de formation sidérurgique de courte durée dans l'Inde ou au Japon, avec l'aide du Service de gestion de l'assistance technique (SGAT) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

22. Il faudrait modifier l'enseignement, dans les pays de la région, de façon à donner aux adolescents l'occasion d'apprendre un métier qui leur permettrait de s'employer dans la sidérurgie et d'obtenir en temps utile un diplôme ou un titre universitaire. Le Sous-Comité a prié le Secrétariat de réunir des renseignements sur les services de formation de la région (aussi bien dans les universités que dans les usines sidérurgiques) et d'examiner s'il est possible de les développer.

Etude de la demande

23. Le Sous-Comité a jugé qu'il serait bon, quand on cherche à prévoir les tendances de la consommation et la demande future de produits sidérurgiques dans les pays sous-développés, de considérer « l'usage ultime ». Les études de la demande qui serviront à dresser les plans de la production sidérurgique s'appuieraient utilement sur l'analyse détaillée des factures douanières relatives aux importations des dernières années. On pourrait également essayer de prévoir la demande par catégories et par ordre d'importance, tant pour les produits sidérurgiques que pour ceux de l'industrie mécanique et pour les autres métaux. Le Sous-Comité a demandé au Secrétariat de réunir les dernières prévisions officielles des besoins de l'Inde, du Japon et des Philippines de 1959 à 1965, la demande totale de ces trois pays constituant la plus grande partie de la demande totale de la région. Il a été d'avis qu'il conviendrait également d'élaborer par la suite un avant-projet du futur système de commerce intrarégional et inter-régional dans le domaine de la sidérurgie.

Spécifications sidérurgiques

24. Le Sous-Comité a insisté sur l'importance d'élaborer pour la région, le plus tôt possible, des spécifications types pour certaines formes et certains types de produits sidérurgiques, les produits utilisés dans la région ayant de nombreuses caractéristiques communes. Il conviendrait de réunir plus tard un groupe de travail spécial pour normaliser et rationaliser ces spécifications. Les pays de la région devraient prendre des mesures pour utiliser l'acier économiquement en adoptant des spécifications analogues à celles qu'a arrêtées l'Institut indien de normalisation.

Industries mécaniques et fonderies

25. En raison du grand rôle que jouent l'industrie mécanique et la fonderie dans la fabrication et la réparation des installations, des machines et de l'équipement, le Sous-Comité a prié le Secrétariat de procéder à l'étude de ces industries — en particulier de celles qui utilisent des métaux ferreux et non ferreux et de celles qui fabriquent des machines-outils, des produits mécaniques, des navires, des automobiles et du matériel roulant. Le Sous-Comité a également, par une résolution unanime, recommandé d'élargir son mandat en lui permettant de traiter non seulement du fer et de l'acier, mais également de la fonderie et des industries consommatrices d'acier, ainsi que des industries qui produisent d'autres métaux, pour favoriser le développement rationnel de ces industries en même temps que celui de l'industrie sidérurgique.

COLLOQUE SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES DE L'ASIE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT

26. Ce colloque, qui s'est tenu à New-Delhi, a étudié l'industrie pétrolière de la région et proposé des mesures pour uniformiser la présentation des statistiques de

l'industrie pétrolière et des rapports relatifs à la prospection du pétrole. En tenant compte de la répartition géologique et géographique des gisements de pétrole connus dans la région, le Colloque a signalé certaines zones qu'il y aurait intérêt à prospecter. Il s'est préoccupé de la nécessité d'appliquer dans la région les méthodes modernes qui permettent, dans l'immédiat et dans l'avenir, de tirer plus de pétrole de chaque gisement. Il a fait le point des ressources en matériel et en main-d'œuvre et des moyens de formation dont on dispose pour mettre en valeur les ressources pétrolières de la région et a proposé des améliorations. Il a recommandé que le secrétariat prenne diverses mesures pour favoriser la mise en œuvre des ressources pétrolières.

Statistiques pétrolières

27. Le Colloque a recommandé de donner autant que possible les statistiques de la production pétrolière en volume, tout en indiquant le poids spécifique pour permettre la conversion en poids. Si certains pays ne peuvent pas, au début, donner leurs chiffres en unités de volume, ils pourront les donner en unités de poids, en indiquant le poids spécifique moyen. Pour les statistiques de la production de gaz, il faut distinguer entre le gaz associé au pétrole et les nappes de gaz exploitées à part.

Géologie des gisements pétroliers et ressources pétrolières latentes dans la région de la CEAEO

28. Le Colloque a proposé diverses méthodes de prospection pétrolière. Pour faciliter les levés géologiques et la mise en valeur des ressources pétrolières dans les bassins sédimentaires de la région, il serait très utile de pouvoir se reporter à des monographies sur la découverte, la structure souterraine et l'exploitation des gisements. Le secrétariat devrait réunir ces monographies à l'intention du deuxième colloque, qui doit se tenir en 1962 ou 1963. De l'avis du Colloque, il conviendrait d'étudier systématiquement la corrélation stratigraphique entre plusieurs bassins sédimentaires de la région; aussi a-t-il demandé au secrétariat d'entrer en rapport à cet effet avec un organisme qualifié.

Méthodes de prospection, de levé et de mise en valeur des ressources pétrolières

29. Le Colloque a examiné divers problèmes que pose la prospection du pétrole: difficultés d'accès, rigueurs du climat, petit nombre de méthodes convenables et difficultés d'interprétation des données géologiques; des techniques perfectionnées permettent de résoudre peu à peu ces problèmes, et l'on est fondé à croire que ce progrès technique se poursuivra. On ne peut appliquer aucune règle arbitraire pour le choix des méthodes géophysiques en vue de la recherche des gisements de pétrole. Il y a intérêt à examiner toutes les méthodes possibles en fonction du problème particulier à résoudre.

30. Le Colloque a recommandé de faire largement usage de la photogéologie et a conseillé aux pays de la région d'échanger des renseignements sur les microfossiles, pour permettre des études comparatives. Le Colloque a été d'avis qu'il faudrait, dès le début de l'exploitation des champs pétrolifères, pratiquer et la stimulation et l'extraction secondaire, pour obtenir, aux moindres frais, le maximum de pétrole brut.

*Cartes des gisements de pétrole et de gaz naturel
d'Asie et de l'Extrême-Orient*

31. Le Colloque a pensé que les gouvernements et les milieux pétroliers aimeraient avoir une carte des gisements de pétrole et de gaz naturel d'Asie et d'Extrême-Orient qui indiquerait: a) les gisements connus; b) les régions où se trouvent probablement des gisements de pétrole et de gaz naturel; c) les autres bassins sédimentaires; d) les régions où l'on n'a guère de chances de trouver des gisements de pétrole ou de gaz naturel. Il a demandé que le Groupe de travail d'experts géologues examine de façon plus approfondie, à sa prochaine session, les détails de ce plan. Il serait bon que la carte soit prête avant le deuxième colloque.

*Programme de mise en valeur
des ressources pétrolières*

32. Le Colloque a noté que, dans certains pays membres de la CEAEO, l'Etat s'occupe lui-même de l'exploitation pétrolière, tandis qu'ailleurs, il encourage l'entreprise privée à le faire, avec ou sans participation directe des pouvoirs publics. On ne peut faire démarrer la mise en valeur des ressources pétrolières que s'il y a assez de zones où la prospection promet des résultats; il importe aussi d'appliquer avec souplesse les programmes de longue haleine et d'accorder certains avantages financiers aux milieux intéressés.

*Sécurité des travaux de prospection
et de mise en valeur des ressources pétrolières*

33. Le Colloque a jugé que, dans les pays de la région, il faudra, dans certains cas, modifier les règlements qui portent sur la manipulation des explosifs de manière à tenir compte des conditions particulières aux opérations géophysiques; il est également souhaitable d'aligner ces règlements sur ceux des pays où ces opérations ont beaucoup d'ampleur. Il a exprimé l'espoir que, par l'intermédiaire du secrétariat, les pays industriels avancés communiqueraient aux pays de la région, sur leur demande, des renseignements sur leurs codes de sécurité.

*Personnel et matériel nécessaires à la mise en valeur
des ressources pétrolières*

34. Le Colloque a souligné l'importance de la formation de base du personnel technique nécessaire à la mise en valeur des ressources pétrolières. Au niveau supérieur, il faut divers spécialistes; mais on ne peut pourvoir judicieusement les postes élevés qu'en for-

mant d'abord un grand nombre de techniciens, puis en choisissant parmi eux les meilleurs éléments.

35. Comme on a, dans ce domaine, un urgent besoin de personnel technique qualifié, le Colloque a demandé que le Secrétariat envisage la possibilité de créer un ou plusieurs instituts du pétrole pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Il a noté avec gratitude que plusieurs pays extérieurs à la région ont promis d'apporter leur aide à pareille entreprise.

COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DES RESSOURCES
NATURELLES

36. A sa onzième session, tenue à Bangkok en février 1959, le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a passé en revue les progrès et problèmes de l'industrialisation dans la région, les travaux de ses organes subsidiaires et du Secrétariat, ainsi que le programme de travail et l'ordre d'urgence³.

Industrialisation

37. Le Comité a noté que l'indice de la production industrielle de la région était passé de 143, en 1956 (1953 = 100), à 157 en 1957, malgré la pénurie de capitaux, de devises et de techniciens. L'augmentation était particulièrement marquée pour les métaux de base, les produits métallurgiques, les produits chimiques, les textiles, le papier et les produits dérivés, les denrées alimentaires et les boissons. Le Comité a jugé toutefois que, devant le rapide accroissement de la population dans la région, il faut à tout prix accélérer le rythme du progrès industriel.

38. Les pays de la région sont encore largement tributaires de l'aide étrangère pour les capitaux dont ils ont besoin. Cette source ne suffit cependant pas; aussi le Comité a-t-il rappelé qu'il faut absolument élargir l'épargne intérieure. Plusieurs pays veulent attirer les capitaux étrangers privés; certains d'entre eux ont pris à cette fin des mesures concrètes. Le Comité a estimé que chaque pays de la région pourrait créer un centre d'information industrielle qui indiquerait aux intéressés les conditions requises pour construire de nouvelles usines.

39. Le Comité a jugé que les pays pourraient commencer par fabriquer des machines assez simples et passer peu à peu à la production d'outillage lourd, pour permettre en fin de compte à la production nationale de répondre entièrement à la demande de biens d'équipement. Il a jugé aussi que certains pays pourraient lier l'exportation de divers produits de base à l'importation de biens d'équipement.

40. Le Comité a noté que, faute de directeurs expérimentés, le rythme de l'industrialisation risque de se ralentir. Quelques pays ont eu recours à des sociétés de consultants ou à des spécialistes qui les aident à gérer

³ Pour la suite que la Commission a donnée, à sa quinzième session, au rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, se reporter aux paragraphes 280 à 291.

leurs entreprises ou prennent directement part à leur administration. Il importe d'intensifier la formation professionnelle; à cet égard, une plus grande coopération internationale s'impose. Les syndicats pourraient jouer un rôle important dans la législation; il y aurait aussi à améliorer les rapports entre les directeurs d'entreprise et les travailleurs.

41. La région pourrait exporter plus de produits de l'industrie familiale. La mécanisation de l'industrie familiale permettrait assurément d'augmenter la production et d'abaisser le prix de revient, mais il ne faut pas que les objets perdent leur attrait artistique.

42. De plus en plus, les pays de la région ont senti le besoin d'étudier la demande, la commercialisation et les moyens de stimuler la demande. Les pays de la région gagneraient à échanger des renseignements sur leurs plans de développement industriel, ce qui leur permettrait d'éviter la surproduction, et en particulier de ne pas engorger les marchés d'exportation de la région.

43. D'autre part, comme le Groupe de travail du développement et des plans économiques l'avait noté à sa quatrième session, au cours de son débat approfondi sur l'industrialisation, il faut, pour développer certaines branches de l'industrie, leur assurer des débouchés qui dépassent les frontières nationales⁴. Aussi le Comité a-t-il souscrit à la proposition du Groupe de travail de resserrer la coopération intrarégionale et de partager les marchés. A cette fin, il serait utile de projeter la demande sur une longue période et de recueillir toutes les données pertinentes.

Mise en valeur des ressources pétrolières

44. Le Comité a approuvé le rapport et les recommandations du Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient (E/CN.11/I et NR/13) et la proposition de réunir en 1959 un cycle d'études sur les méthodes et l'outillage des levés aériens, en insistant particulièrement sur la mise en valeur des ressources minérales, et de tenir un second colloque en 1962 ou 1963.

45. Le Comité a insisté sur la nécessité d'uniformiser la présentation des statistiques pétrolières et des rapports relatifs à la prospection du pétrole. La coopération entre les organismes nationaux et internationaux compétents devrait permettre d'arriver à la normalisation de la nomenclature stratigraphique.

46. Il faut étudier la mise en valeur des ressources pétrolières dans le cadre de la mise en valeur des ressources de combustibles de toute sorte et des ressources d'énergie en général. Le secrétariat devait donc étudier la mise en valeur coordonnée de ces ressources et devait, comme l'avait recommandé le Colloque, examiner s'il est possible de créer un ou plusieurs instituts régionaux du pétrole pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

⁴ Voir par. 100; se reporter aussi au rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (quatrième session) [E/CN.11/L.61].

Sidérurgie

47. Lors de l'examen des travaux de la huitième session du Sous-Comité de la sidérurgie (E/CN.11/I et NR/12), le Comité a été d'avis que de grandes perspectives s'ouvrent au commerce intrarégional des matières premières, de la fonte, des aciers semi-finis et finis, et à la production en commun de ces matériaux par deux ou plusieurs nations. Pour faire face aux besoins de personnel technique qualifié, le secrétariat devait rechercher s'il est possible de créer un centre régional de formation et d'organiser des cours de formation de courte durée, et devait donner la priorité aux groupes d'études consacrés à des problèmes particuliers, tels que la fabrication de fonte sans charbon cokéfiant. Les pays de la région devaient essayer de déterminer s'ils peuvent se spécialiser dans la fabrication de produits particuliers.

48. Tenant compte de l'étroite parenté qui existe entre l'industrialisation sidérurgique et les industries mécaniques qui utilisent d'autres métaux, le Comité a, le 10 février 1959, à sa 119^e séance, adopté la résolution suivante, qui élargit le mandat du Sous-Comité de la sidérurgie:

« Le Comité de l'industrie et des ressources naturelles de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

« Constatant que le Sous-Comité de la sidérurgie a recommandé à l'unanimité, au paragraphe 49 du rapport sur les travaux de la huitième session, que l'on étende son mandat à la fonderie, aux industries consommatrices d'acier et à l'industrie des métaux non ferreux,

« 1. Décide de remplacer le nom de « Sous-Comité de la sidérurgie » par celui de « Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique » pour en montrer le plus vaste champ d'action et le nouveau mandat, conformément à la résolution adoptée par le Sous-Comité de la sidérurgie,

« 2. Décide de plus que, selon l'ordre d'urgence et dans la limite des ressources budgétaires prévues, le Sous-Comité s'attachera, dans le proche avenir, à la sidérurgie, à la fonderie et à certaines industries consommatrices d'acier. »

Habitation et matériaux de construction

49. Le Comité a approuvé le rapport et les recommandations que le Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction avait faites lors de sa cinquième session (E/CN.11/I et NR/10 et E/CN.11/I et NR/L.5). La situation du logement devenant plus mauvaise dans la région, particulièrement dans la zone des capitales, le Comité a estimé que le secteur public, tout comme le secteur privé, devait intensifier ses efforts. Il a insisté sur l'intérêt que présenterait la création par les gouvernements d'un office, d'un service ou d'un ministère du logement, chargé d'examiner tous les aspects sociaux, économiques et techniques du problème.

50. Le Comité a approuvé les recommandations du Groupe de travail sur l'organisation, en 1960, d'un

voyage d'études au Danemark, aux Pays-Bas, dans la République fédérale d'Allemagne, au Royaume-Uni et en Tchécoslovaquie.

51. Le Comité a pris note avec satisfaction des travaux des centres régionaux de l'habitation de Delhi et de Bandoung. Il a insisté sur l'utilité que présentent les programmes pilotes qui pourraient permettre de faire l'essai et la démonstration des nouvelles techniques de construction dans les conditions mêmes où elles auront à être appliquées, avant de les adopter largement dans le bâtiment.

52. Constatant la nécessité d'appeler l'attention des spécialistes du logement sur l'assainissement dans les climats tropicaux, le Comité a proposé que le programme de travail du secrétariat donne la priorité au ravitaillement en eau potable, à l'évacuation des eaux usées et aux autres services collectifs.

Energie électrique

53. Le Comité a examiné les travaux du secrétariat de la CEAO dans le domaine de l'énergie électrique, particulièrement en ce qui concerne: a) la diffusion des renseignements et données techniques par l'intermédiaire de l'*Electric Power Bulletin* et de brochures du recueil *Industrial Development*; b) l'étude permanente du problème de l'électrification rurale, en insistant particulièrement sur la réunion, qui doit se tenir en 1959, du Groupe de travail CEAO/FAO de l'emploi rationnel des poteaux de bois pour les lignes de transport de force et de télécommunications; c) l'étude des progrès récents en matière de centrales thermiques; d) les techniques de prévision de la future demande d'énergie; e) la normalisation dans le domaine de l'énergie électrique.

Petite industrie

54. Le Comité a pris note des préparatifs de la sixième session du Groupe de travail de la petite industrie et de la commercialisation des produits de l'artisanat, qui doit se réunir en août 1959 pour examiner les progrès réalisés et les problèmes qui se posent, dans le domaine de la conserverie, dans les pays de la région, ainsi que des études rédigées par le secrétariat sur les divers instituts de recherche et de formation de la région qui desservent l'artisanat et la petite industrie.

2. — COMMERCE INTERNATIONAL

55. Au cours de la période considérée, les réunions suivantes se sont tenues à Bangkok:

Groupe de travail des douanes, 12-19 novembre 1958

Président: le prince Pisouth Panitchala (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. M. A. Rangaswamy (Inde);

Deuxième Vice-Président: M. Lam-Van-Hai (République du Viet-Nam).

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intra-régional⁵, 8-18 janvier 1959

Comité du commerce (deuxième session), 23 janvier-2 février 1959

Président: le prince Sipritcha (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. M. Nisibori (Japon);

Deuxième Vice-Président: U Aung Kin (Birmanie).

GROUPE DE TRAVAIL DES DOUANES

56. Le Groupe de travail des douanes, qui s'est réuni à Bangkok en novembre 1958, a donné aux pays de la région leur première occasion de procéder à un échange de vues sur l'administration des douanes. Il a passé en revue les diverses mesures que ces pays ont prises ou envisagent de prendre dans ce domaine: codification et unification de la législation douanière; application d'une nouvelle nomenclature douanière et révision de la nomenclature actuelle; publication de lois, notifications et décisions relatives aux questions douanières; participation accrue aux travaux des organisations internationales et aux conventions internationales relatives aux questions douanières; simplification des formalités auxquelles sont astreints les touristes et hommes d'affaires; amélioration des méthodes employées pour déterminer la valeur en douane; formalités douanières applicables aux colis postaux et aux cadeaux.

57. Les recommandations faites par le Groupe de travail au sujet des formalités douanières ont porté sur la coordination de la réglementation des importations avec la nomenclature douanière, le traitement des importations illégales, le trafic de licences d'importation et d'exportation. Le Groupe de travail a fait des propositions détaillées en vue de simplifier les procédures douanières de vérification, d'analyse, de classement, de détention et d'entrepôt. En ce qui concerne les documents requis pour les importations et les exportations, le Groupe de travail a pris acte des pratiques suivies dans les pays de la région et des mesures prises pour les simplifier. Il a proposé d'employer des formules simplifiées, de réduire le nombre des formules et d'accélérer l'examen des documents.

58. Le Groupe de travail a été d'avis que, vu leur grande complexité, les problèmes de valeur en douane ne pouvaient pas être convenablement traités en une seule session. Il a cependant examiné certains problèmes administratifs relatifs à la valeur en douane, notamment ceux qui ont trait aux marchandises de valeur négligeable, au droit de défense du négociant et aux recours, ainsi qu'aux moyens d'augmenter les qualités professionnelles des agents chargés de l'expertise; il a fait des recommandations sur ces différents points.

59. Le Groupe de travail a recommandé un certain nombre de mesures destinées à simplifier les procédures et formalités douanières auxquelles sont astreints les touristes et hommes d'affaires, en ce qui concerne la

⁵ Aux séances d'ouverture et de clôture, le Secrétaire exécutif a fait fonction de président; pour les pourparlers proprement dits, il n'y avait pas besoin de bureau.

déclaration et l'inspection des bagages et l'importation d'effets personnels et ménagers, d'échantillons commerciaux, etc.

60. Le Groupe de travail a mis l'accent sur l'importance que présente la coopération régionale et internationale dans le domaine douanier, et a recommandé que les divers pays échangent des renseignements, prennent des mesures pour mieux faire connaître les lois et procédures douanières, coopèrent pour lutter contre la contrebande et faire appliquer les lois douanières, organisent des réunions périodiques des autorités douanières, procèdent à des échanges de personnel et s'ouvrent les uns aux autres leurs services de formation. Il a proposé que les pays de la région simplifient et normalisent les formalités qui régissent la circulation des marchandises et des voyageurs à travers leurs frontières, et qu'ils examinent à cet effet s'il est possible d'élaborer des conventions semblables aux conventions conclues sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

61. Le Groupe de travail a également recommandé un programme de travaux (à appliquer avec la collaboration des organisations internationales compétentes) qui comprend l'étude de la mise en œuvre, pour les pays de la région, des recommandations du Groupe de travail; l'étude des possibilités d'accord entre groupes de pays sur la liberté de circulation des personnes et des biens; l'étude des services de formation aux douanes; l'étude du rôle des agents en douane et des dédouaneurs; et l'étude de la procédure à suivre au sujet des demandes de remboursement et de drawback et sur les moyens de les régler rapidement. Il a également recommandé de réunir en temps utile une seconde session du Groupe de travail.

POURPARLERS RELATIFS A L'EXPANSION DU COMMERCE INTRARÉGIONAL

62. Conformément à la résolution 23 (XIV), que la Commission avait adoptée lors de sa quatorzième session, des pourparlers ont eu lieu entre les pays membres et membres associés de la région de la CEAE0, au début de 1959, au sujet de l'expansion du commerce intrarégional. De hauts fonctionnaires des 15 Etats suivants de la région ont participé aux pourparlers: Afghanistan, Birmanie, Ceylan, Fédération de Malaisie, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Pakistan, Philippines, République de Chine, République de Corée, République du Viet-Nam, Singapour et Bornéo britannique, Thaïlande; des représentants des chambres de commerce et d'industrie s'étaient joints à eux. Les pourparlers ont eu lieu à huis clos et il n'a pas été rédigé de compte rendu des débats. Le Secrétaire exécutif a adressé un rapport (E/CN.11/TRADE/L.22) aux Etats membres sous sa propre responsabilité, mais après avoir consulté les délégations participantes.

63. Le secrétariat avait préparé et distribué aux participants l'ordre du jour et le calendrier détaillé de la réunion. Une première tranche de 88 pourparlers bilatéraux a eu lieu, puis une deuxième tranche, de 5. A la fin des pourparlers, il y a eu une séance plénière de

clôture, qui a permis aux délégations et au Secrétaire exécutif de procéder à une évaluation provisoire des résultats obtenus.

64. Les pourparlers ont ouvert de nouvelles possibilités au commerce intrarégional. Ils ont permis en particulier aux pays participants de se familiariser avec les pratiques commerciales des autres pays et de mieux se rendre compte des divers obstacles qui s'opposent aux échanges commerciaux, ce qui a permis l'adoption de mesures appropriées pour faire disparaître ces obstacles. Ils ont été particulièrement utiles aux pays qui n'ont pas une représentation commerciale suffisante dans les autres pays de la région. Ils ont constitué un nouveau moyen de développer les échanges commerciaux et n'ont été entachés d'aucune considération politique.

65. Les pourparlers n'avaient pas pour but de modifier l'orientation des courants commerciaux actuels; ils avaient pour objectif l'intensification des échanges intrarégionaux, dans le cadre de l'expansion du commerce mondial. On s'est aperçu que, si beaucoup de pays de la région produisent des articles analogues, cela n'est pas un obstacle insurmontable à l'augmentation des échanges intrarégionaux.

66. Parmi les questions qui ont retenu l'attention des participants, on peut relever les suivantes: le manque de services maritimes directs entre les pays de la région, le problème du fret, les hauts frais de transbordement, les restrictions à l'importation et à l'exportation, ainsi que la normalisation, le classement et le contrôle de la qualité.

67. Au cours de la dernière séance, le 16 janvier 1959, les pays participants ont adopté la résolution suivante:

« Les délégations aux pourparlers qui, conformément à la résolution 23 (XIV) de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, ont eu lieu à Bangkok, du 8 au 19 janvier 1959, au sujet de l'expansion du commerce intrarégional,

« Reconnaissant que ces pourparlers ont été une utile occasion de rechercher de nouvelles possibilités d'échanges intrarégionaux dans le cadre de l'expansion du commerce mondial, et d'étudier les problèmes que posent les échanges commerciaux entre pays de la région,

« 1. Recommandent de poursuivre à l'avenir des pourparlers commerciaux intrarégionaux;

« 2. Prient le Secrétaire exécutif d'organiser d'ici un an une nouvelle série de pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional et de prendre pour cela toutes les dispositions matérielles nécessaires. »

COMITÉ DU COMMERCE

68. A sa deuxième session, tenue à Bangkok, le Comité du Commerce a passé en revue l'évolution actuelle des échanges et de la politique commerciale, a analysé les répercussions, sur le commerce extérieur de la région de la CEAE0, de la Communauté économique européenne (CEE) et des mesures de paiement et de change récemment prises en Europe, et a examiné la question

du fret. Il a étudié le rapport du Groupe de travail des douanes (E/CN.11/TRADE/L.17) et le rapport du Secrétaire exécutif sur les pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (E/CN.11/TRADE/L.22). Il a étudié également l'arbitrage commercial, le commerce de certains produits de base: minéraux et produits dérivés, et épices⁶.

Echanges et politique commerciale; évolution actuelle

69. Le Comité a noté que le commerce d'exportation de plusieurs pays de la région avait souffert, à la fin de 1957 et en 1958, de la récession économique. Le prix et le volume des exportations de certains produits importants de la région ont baissé, alors que le prix des produits manufacturés (qu'il a fallu importer en plus grandes quantités pour les besoins du développement économique) était en hausse. Plusieurs pays de la région ont donc dû faire face à de graves déficits commerciaux et à de grandes difficultés de paiement, ce qui a nui à leur développement économique.

70. Le Comité a relevé que, pendant les cinq dernières années, les exportations des pays non industrialisés ont augmenté en valeur plus lentement que celles des pays industrialisés. De plus, les importations des pays non industrialisés ont augmenté en valeur beaucoup plus vite que leurs exportations. En raison de ces tendances défavorables, il importe de concevoir et de mettre en pratique au plus vite des principes et des mesures qui permettent d'aider les pays non industrialisés; les grandes nations industrielles, en particulier, ont un grand rôle à jouer à cet égard.

71. Le Comité a passé en revue les mesures que les pays de la région avaient prises pour développer leurs exportations et a montré qu'ils pourraient, grâce au tourisme, augmenter sensiblement leurs recettes en devises. Toutefois, pour attirer les touristes, il faut de bons aéroports, de bons moyens de transport, de bons hôtels, etc.; le Comité a été d'avis que les divers pays devraient étudier la question et agir en conséquence.

La Communauté économique européenne (CEE)

72. Le Comité a examiné l'évolution de la CEE et du projet de zone européenne de libre-échange depuis sa dernière session. Il a pris note des mesures d'application du Traité de Rome et des travaux connexes des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui concernent la CEE. Il a noté en particulier qu'en vertu de l'article XXII du GATT, des consultations avaient commencé au sujet de certains des problèmes que pose le Traité de Rome. Comme plusieurs pays de la région s'étaient inquiétés des répercussions fâcheuses que la création de la CEE pourrait avoir sur leur commerce d'exportation, le Comité a aussi noté avec satisfaction que des membres de la Commission européenne (organe exécutif permanent de la CEE) avaient, à la treizième ses-

⁶ Pour la suite que la Commission a donnée, à sa quinzième session, au rapport du Comité du commerce, se reporter aux paragraphes 292 à 304.

sion du GATT, donné l'assurance qu'en élaborant sa politique économique, la CEE tiendra compte des intérêts des pays tiers et collaborera avec les membres du GATT. Le Comité a de plus exprimé l'espoir que la Communauté économique européenne ne mettra pas de restrictions à l'expansion du commerce mondial, mais la favorisera au contraire et ouvrira suffisamment aux produits de la région l'accès au Marché commun. En se gardant de léser les intérêts des pays tiers, la CEE contribuera à la réussite des consultations qui ont eu lieu sous l'égide du GATT.

73. Le Comité a été d'avis qu'il fallait suivre les événements de près et a demandé au secrétariat d'étudier la question à fond, en collaboration avec le GATT et les organismes internationaux intéressés. Il a invité les pays de la région à présenter, à la prochaine session du Comité, des mémoires sur les problèmes pratiques que leur pose le Traité de Rome.

Mesures prises par des Etats européens touchant les paiements et les changes

74. Le Comité a été d'avis que les récentes mesures monétaires sont un grand pas vers la création d'un système multilatéral de paiements, mais que la libéralisation des échanges, par l'assouplissement des restrictions à l'importation et l'abolition de toute discrimination, est essentielle si l'on veut rétablir le « multilatéralisme ». L'abolition partielle de la distinction entre la zone dollar et les autres zones monétaires risque d'intensifier la concurrence sur les marchés internationaux, tant pour les importations que pour les exportations. En particulier, la concurrence des produits de la zone dollar pourra durement affecter certaines exportations de la région, et cela mérite examen.

Le fret

75. Plusieurs pays de la région ont exprimé l'avis que le fret, trop élevé et trop variable, freine beaucoup l'expansion de leur commerce d'exportation. Des taux stables et équitables sont essentiels au libre échange des marchandises. Le Comité a relevé aussi que la récente réduction du fret s'applique surtout aux tramps et aux pétroliers, mais non pas aux cargos des lignes régulières; cette réduction n'est donc qu'un palliatif, insuffisant et d'une faible portée, aux difficultés que connaissent les pays de la région. En fait, certaines lignes régulières ont même augmenté leurs tarifs en pleine période de baisse mondiale. Certaines délégations ont cité le cas de marchandises frappées d'un fret discriminatoire. On a dit aussi que le système des abattements différés et des options de transport n'est guère fait pour développer les échanges de la région.

76. Certains pays ont émis l'opinion que les gouvernements devraient offrir leurs bons offices pour enquêter sur les cas de traitement discriminatoire; d'autres ont été d'avis qu'il convient de discuter la question sur le plan commercial.

77. Le Comité a exprimé l'espoir que les pays de la région appliqueront sans délai leurs plans pour l'amélioration des installations portuaires. Il a demandé au

secrétariat de suivre la question de près, en collaboration avec les gouvernements et les organismes internationaux compétents.

Douanes

78. Le Comité a examiné les conclusions du Groupe de travail des douanes (E/CN.11/TRADE/L.17) et a fait remarquer qu'il incombe à l'administration douanière de chaque pays de prendre l'initiative de faire appliquer les mesures législatives et administratives du Groupe de travail. Le Comité a recommandé que le Groupe de travail collabore avec les organismes internationaux intéressés et tienne sa prochaine session à une date rapprochée.

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional

79. Le Comité a étudié et approuvé le rapport du Secrétaire exécutif sur les pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (E/CN.11/TRADE/L.22). Il a noté que les pays qui avaient participé à ces pourparlers les ont jugés très utiles et ont recommandé de les poursuivre. Par l'intermédiaire de leurs services diplomatiques, les Etats devraient donner suite à l'action ainsi amorcée. De l'avis du Comité, la prochaine série de pourparlers donnera des résultats encore meilleurs, l'expérience aidant, à condition que les pays intéressés ainsi que le secrétariat s'y préparent convenablement.

Arbitrage commercial

80. Le Comité a pris connaissance du rapport rédigé par le Service juridique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.11/TRADE/L.19), et a fait sienne la proposition du Secrétaire exécutif de demander aux Etats, pour aider le secrétariat à organiser un groupe de travail ou une conférence régionale de l'arbitrage commercial, de désigner des spécialistes avec qui le secrétariat pourrait prendre langue. Le Comité a constaté avec satisfaction que plusieurs pays avaient offert les services de spécialistes pour aider le secrétariat. Le Comité a pris note des efforts faits par la Chambre de commerce internationale pour que l'on recoure plus souvent à l'arbitrage commercial. Il a recommandé aux pays de la CEAO d'adhérer à la Convention sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, que la Conférence des Nations Unies sur l'arbitrage commercial international a adoptée en 1958.

Commerce des produits de base

81. Le Comité a pris connaissance d'un rapport préliminaire sur le commerce des minéraux et produits dérivés (E/CN.11/TRADE/L.18) et a proposé de faire rentrer plusieurs autres minéraux dans l'étude définitive. Il a également examiné le rapport du secrétariat sur le marché des épices et de leurs dérivés (E/CN.11/TRADE/L.13) et a recommandé de le publier à grand tirage. Il a insisté sur l'intérêt d'améliorer les méthodes de commercialisation, la normalisation, le classement et la

qualité des épices. Il a jugé essentiel aussi de stabiliser les prix et d'obtenir de meilleures statistiques. Le Comité a proposé d'étudier ensuite, en collaboration avec la FAO, le jute et les articles de jute.

3. — TRANSPORTS INTÉRIEURS ET COMMUNICATIONS

82. Pendant la période considérée, le Comité des transports intérieurs et des communications ne s'est pas réuni, ni le Sous-Comité des voies fluviales, ni le Sous-Comité des chemins de fer. Voici la date de session d'autres organes subsidiaires et la composition de leur bureau ⁷:

Sous-Comité des routes (quatrième session), 4-11 novembre 1958

Président : M. H. P. Sinha (Inde);

Premier Vice-Président : M. Nicolas L. Cuenca (Philippines);

Deuxième Vice-Président : M. K. Ramanathan (Ceylan).

Groupe de travail de la coordination des transports, 25 novembre-2 décembre 1958

Président : M. Mongkonn Naotchanmyen (Thaïlande);

Deuxième Vice-Président : M. L. P. Wickramartchi (Ceylan);

Deuxième Vice-Président : M. R. Masukawa (Japon).

SOUS-COMITÉ DES ROUTES

83. A sa quatrième session, tenue à Bangkok, le Sous-Comité des routes a passé en revue le rapport du Cycle d'études sur la sécurité routière, qui avait eu lieu en 1957 (E/CN.11/TRANS/Sub.2/29), et celui du Cycle d'études sur les routes peu coûteuses et la stabilisation du sol (E/CN.11/TRANS/Sub.2/30), qui a eu lieu en 1958; il s'est préoccupé aussi de la formation des fonctionnaires des ponts et chaussées, en inventoriant les services existants et en évaluant les besoins, des problèmes de construction et d'entretien des routes et des méthodes actuelles de financement et d'administration des routes. Enfin, il a étudié la question de la construction d'un réseau de routes internationales dans la région et celle des transports routiers en général.

Sécurité douanière

84. Le Sous-Comité a souligné que, pour assurer la sécurité de la circulation, il faut prévoir, au stade de la planification du développement des réseaux urbains, des voies distinctes pour les véhicules lents. Il a souligné aussi l'importance que les recensements périodiques de la circulation et les statistiques des accidents présentent pour l'ingénieur chargé de planifier les réseaux routiers, et a recommandé de publier régulièrement, dans le

⁷ Pour la suite que la Commission a donnée, à sa quinzième session, au rapport du Secrétaire exécutif sur les « Travaux relatifs aux transports intérieurs et aux communications » (E/CN.11/488), se reporter aux paragraphes 305 à 316.

Transport Bulletin trimestriel, les statistiques pertinentes. Il a insisté sur la nécessité d'étudier l'uniformisation du code de la route, nationalement d'abord, puis internationalement, et s'est félicité de constater que plusieurs pays de la région appliquent maintenant le système de signaux routiers recommandé par la Convention internationale des transports automobiles. Il a insisté sur la nécessité de mettre au point un bon programme d'éducation en matière de sécurité routière, et a fait sien la recommandation de rédiger à ce sujet un manuel pour les écoles primaires et secondaires. Il s'est félicité de l'offre de la délégation indienne d'examiner la possibilité de faire rédiger ce manuel sous les auspices du Gouvernement indien, et de l'offre du Gouvernement indien d'organiser une semaine d'études à Bombay en juillet ou août 1959. Il a pris note aussi de l'offre de la délégation philippine d'étudier la possibilité d'organiser une semaine analogue à Manille en 1960. Il a prié les pays membres de rédiger des documents techniques pour ces semaines d'études, et d'y prendre part.

Routes peu coûteuses et stabilisation du sol

85. Le Sous-Comité a convenu que, si, dans l'immédiat, les pays de la région ont surtout besoin de routes peu coûteuses, il n'en faudra pas moins recouvrir plus tard ces routes d'un type de revêtement plus perfectionné, capable de résister à des charges plus lourdes. Il faut donc donner dès maintenant aux routes les dimensions appropriées et prévoir une construction technique par étapes, de manière que les améliorations futures ne coûtent pas trop cher. Le Sous-Comité a tout particulièrement insisté sur la nécessité d'étudier et d'analyser les matériaux locaux, notamment en laboratoire, puis de déterminer leurs propriétés physiques et les conditions les plus économiques de leur emploi. A cet égard, le Sous-Comité a reconnu l'importance des établissements de recherche et a prié les laboratoires de l'Inde, des Philippines et de la Fédération de Malaisie de mettre leurs services de formation et de recherche à la disposition d'autres pays de la région. Il a demandé au secrétariat, d'étudier, en consultant les pays intéressés, la possibilité de donner à ces laboratoires un caractère régional.

Formation professionnelle des fonctionnaires des ponts et chaussées

86. Le Sous-Comité a étudié les besoins de certains pays de la région en matière de formation de spécialistes de la construction routière, notamment de la stabilisation du sol, et a prié le secrétariat de continuer à recueillir des renseignements sur les besoins des divers pays en ce qui concerne la formation à d'autres aspects de la construction des routes. Il a passé aussi en revue les progrès d'ensemble faits par les pays de la région en matière de formation des fonctionnaires des ponts et chaussées, tant dans la région qu'à l'extérieur, et a constaté que les possibilités de formation plus poussée ou plus spécialisée étaient toujours insuffisantes. Il a souligné qu'il y aurait intérêt à créer des centres régionaux de formation qui recevraient de l'Organisation des

Nations Unies l'assistance technique et financière appropriée, et a prié les pays de la région qui disposent de services de formation supérieure de les mettre à la disposition des autres pays de la région.

Construction de routes bitumées

87. Le Sous-Comité a pris note des travaux poursuivis, dans certains laboratoires nationaux de recherches routières de la région, pour déterminer les effets de divers types d'éléments constitutifs du revêtement routier bitumineux, tels que le caoutchouc, sur la ductilité et le point de ramollissement, la viscosité et le degré de pénétration de ce revêtement. Des essais de ce genre ont eu lieu notamment sur certains tronçons de route dans la Fédération de Malaisie et dans l'Inde. Mais le Sous-Comité a été d'avis qu'il était encore trop tôt pour arriver à des conclusions précises. Il a noté aussi l'emploi expérimental de sable pour éviter la dégradation du revêtement, notamment la fissuration. Pour mieux faire comprendre les termes techniques couramment employés par les ingénieurs des ponts et chaussées, le Sous-Comité a demandé au secrétariat de dresser, en consultant l'Association internationale permanente des Congrès de la route, une terminologie uniforme applicable à toute la région.

Financement et administration des routes

88. Le Sous-Comité a relevé que la plupart des pays de la région financent surtout sur leur budget général la construction et l'entretien des routes; or les crédits affectés à ce poste sont en fait insuffisants. Il faut donc créer des fonds routiers distincts, non soumis à l'annualité, et obtenir de l'extérieur une assistance technique et financière. Le Sous-Comité a indiqué qu'il faut peut-être aussi modifier le système fiscal de manière que tous les usagers contribuent à l'entretien des routes. La réorganisation des méthodes d'administration routière s'impose. Le Sous-Comité a prié le secrétariat d'étudier toutes ces questions et de faire des recommandations qui aideraient les Etats à fixer leur politique en la matière.

Routes internationales

89. Le Sous-Comité a souligné l'importance que les routes internationales présentent pour le développement du commerce. Or il n'y a toujours pas assez de routes internationales dans la région, surtout en ce qui concerne les pays sans accès à la mer, pour lesquels les accidents du terrain excluent le recours à d'autres moyens de transport terrestre.

90. Comme il serait très difficile à un pays de construire d'emblée selon les normes idéales, tous les tronçons de la voie internationale qui passerait sur son territoire, en raison des hauts frais de construction et d'autres facteurs, le Sous-Comité a jugé qu'il y aurait intérêt à établir une échelle de normes, en vue d'un progrès par étapes; les Etats pourraient ainsi appliquer, au moins pour l'immédiat, les normes de l'échelon inférieur. L'application des normes supérieures viendrait ultérieurement, quand les circonstances le per-

mettraient. Le Sous-Comité a pris note du plan général de routes internationales (E/CN.11/TRANS/Sub.2/L.3) dressé par le secrétariat comme base de discussion, et dont le réseau ininterrompu relierait tous les pays de la région, de l'Iran au Viet-Nam. Il a invité les Etats intéressés à faire connaître leur avis sur la partie du réseau qui les concerne, en indiquant dans quelle mesure leurs propres plans routiers correspondent aux exigences internationales ou peuvent s'y adapter, et en précisant de quelle assistance ils auraient besoin pour mettre ce plan en œuvre.

91. Les problèmes étant multiples dans cette région si vaste, le Sous-Comité a été d'avis qu'il fallait la diviser en trois zones, et convoquer autant de groupes de travail de spécialistes, qui examineraient chacun des problèmes de leur zone. Il a donc demandé au Secrétaire exécutif de voir si l'on pourrait subvenir aux frais de ces groupes de travail au moyen de crédits du SGAT ou d'autres sources d'assistance. A cet égard, le Sous-Comité a été d'avis que le problème le plus urgent était la liaison entre les réseaux routiers existants; après cela, on étudierait les moyens de donner, par étapes, aux routes internationales existantes la qualité voulue, ainsi que d'autres mesures propres à intensifier la circulation routière internationale. Le Sous-Comité a insisté sur le rôle de l'aide financière dans la réalisation d'un tel réseau de routes internationales entre les pays de la région.

Transports routiers

92. Etant donné le rapide développement que les transports automobiles ont connu ces dernières années dans la région, le Sous-Comité a souligné qu'il fallait poursuivre l'étude de questions telles que la concurrence, la difficulté qu'éprouve parfois l'Etat à diriger les innombrables petites entreprises de transports routiers, l'expérience récente de certains pays de la région en matière de contrôle et de gestion des entreprises de transports routiers par l'Etat, les impôts sur le gasoil, la conception des dispositifs qui faciliteraient le chargement et le déchargement des véhicules routiers, et la nécessité d'une étroite coopération entre les bureaux qui délivrent les patentes aux entreprises de roulage et les services des ponts et chaussées, pour que la circulation ne dépasse jamais la capacité des routes. Le Sous-Comité a fait sienne la proposition de convoquer un cycle d'études sur l'organisation, l'exploitation et les aspects financiers des transports routiers, et s'est félicité de l'offre du Gouvernement indien d'organiser ce cycle d'études dans l'Inde.

GRUPE DE TRAVAIL DE LA COORDINATION DES TRANSPORTS

93. Le Groupe de travail de la coordination des transports, qui s'est réuni à Bangkok, a étudié les objectifs, la théorie, et la pratique et d'autres aspects de la coordination des transports dans les pays de la région, compte tenu de l'expérience de quelques pays extérieurs à la région.

94. Il a été d'avis qu'en raison de la pénurie générale des transports dans la région et de l'accroissement, du

fait des progrès économiques de ces pays, de la demande de transports, il faut coordonner non seulement l'usage actuel des moyens de transport, mais aussi les investissements et l'expansion. On peut donc dire que dans la région, il faut, tout en conservant les avantages naturels de chaque mode de transport et une saine concurrence entre eux, concevoir le développement des divers modes de transport de façon à répondre au mieux aux besoins de l'économie nationale en employant le minimum de ressources réelles du pays.

95. Le Groupe de travail a souligné qu'il importait d'assurer la liberté de choix de l'usager et de fixer les tarifs voyageurs et marchandises de manière qu'ils correspondent au prix de revient de chaque mode de transport, d'inciter les petites entreprises de transport à se grouper sous le régime de la copropriété pour relever le rendement et faire des économies, enfin de mettre en place un appareil administratif capable d'assurer la coordination dans tous les domaines des transports.

96. Le Groupe de travail a étudié le problème de la coordination en envisageant plusieurs conceptions: concurrence libre, monopole général de plusieurs modes de transport, coordination entre les monopoles ou semi-monopoles concurrents, concurrence réglementée, combinaison des monopoles ou semi-monopoles et de la concurrence, et transports pour compte propre.

97. Il a recommandé de mettre en place dans chaque pays, si possible, un organe régulateur de tous les modes de transport, doté de l'autorité qu'il faudra pour autoriser l'agrandissement ou la réduction des divers services de transport et réglementer les tarifs de manière qu'ils correspondent aux prix de revient. Cet organe n'assumerait pas, directement ou indirectement, la direction des divers modes de transport, mais aurait le droit de faire des recommandations en vue du développement coordonné des transports, en fonction des besoins de l'économie nationale et de manière que les capitaux investis dans le développement des transports correspondent à ces besoins. Pour les pays à régime fédéral, le Groupe de travail a recommandé de créer les organes qu'il faudra pour que la coordination des transports se fasse aussi bien au niveau des Etats fédérés que sur le plan national.

4. — RECHERCHE ET PLANS

98. Au cours de la période considérée, les réunions suivantes ont eu lieu:

Groupe de travail du développement et des plans économiques (quatrième session), 2-13 septembre 1958

Président: M. Tchèlong Pongtrakoun (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. S. Okita (Japon);

Deuxième Vice-Président: M. D. K. Burdett (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Conférence des statisticiens d'Asie (deuxième session), 8-19 décembre 1958

Président: le prince Athiporn P. Kasemsiri (Thaïlande);

Premier Vice-Président: M. S. Sumawinata (Indonésie);

Deuxième Vice-Président: M. B. G. Bantegui (Philippines).

GRUPE DE TRAVAIL DU DÉVELOPPEMENT ET DES PLANS ÉCONOMIQUES

99. Au cours de sa quatrième session, tenue à Bangkok, le Groupe de travail du développement et des plans économiques a étudié le problème de l'importance relative de l'industrialisation dans les plans généraux de développement économique. Il a examiné les trois questions suivantes: Principes suivis et mesures prises pour faire avancer l'industrialisation dans le cadre des plans nationaux de développement économique, et pour combattre les facteurs limitatifs dans les principaux domaines suivants: a) capitaux; b) devises; c) esprit d'entreprise et gestion; d) main-d'œuvre qualifiée; e) marchés. — Critères adoptés pour choisir les industries à créer ou à développer, notamment souci de l'équilibre économique et d'une division internationale du travail. — Echelle de la production industrielle et choix entre les méthodes grosses consommatrices de main-d'œuvre et les méthodes grosses consommatrices de capitaux (problèmes et expérience). Les conclusions du Groupe de travail, qui constituaient la plus grande partie de son rapport (E/CN.11/L.61), ont également paru en anglais dans le numéro de décembre 1958 de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East* (vol. IX, n° 3)⁸.

100. Persuadé que l'industrialisation est le principal moyen d'accélérer le rythme du développement économique, d'assurer un meilleur emploi des ressources nationales et de relever le niveau de vie, le Groupe de travail s'est surtout préoccupé des principes que les gouvernements peuvent suivre et des mesures qu'ils peuvent prendre pour faire avancer l'industrialisation d'une manière générale, et pour traiter, en particulier, des problèmes que soulève le manque de capitaux, de devises, de main-d'œuvre qualifiée, de personnel de gestion et de direction, et de marchés. Il a reconnu la nécessité d'appliquer avec soin divers critères pour choisir les industries à développer, et a fait remarquer qu'il est souhaitable de choisir des techniques et des échelles de production qui permettent de réaliser le maximum d'emploi sans sacrifier l'efficacité du travail. De plus grosses exportations d'articles manufacturés pourraient, d'après le Groupe de travail, aller de pair avec une augmentation du commerce intrarégional. Il a donc recommandé de rechercher quelle possibilité il y aurait que plusieurs pays mettent en commun leurs marchés intérieurs et s'entendent entre eux pour se spécialiser. Le Groupe de travail a recommandé notamment d'intensifier l'échange de renseignements, de prendre des dispositions qui permettraient à chaque pays de tenir compte des plans d'industrialisation des autres pays de la région. Il a été d'avis qu'un tel échange de renseignements et la coordination qui en résulterait, au début de

l'élaboration des plans nationaux, pourrait empêcher le gaspillage des ressources.

101. Le Groupe de travail a reconnu que l'amélioration des statistiques est une étape essentielle dans la voie de l'industrialisation, et il a noté qu'à sa prochaine session, la Conférence des statisticiens d'Asie doit étudier la situation actuelle et les plans en matière de statistiques en vue du développement industriel.

102. Le Groupe de travail a examiné le rapport du Cycle d'études des Nations Unies sur la planification régionale (mentionné plus haut, aux paragraphes 6 à 10) et a pris note des conclusions et propositions relatives à la mise en valeur des ressources et à l'implantation des industries.

103. Le Groupe de travail a étudié la création d'un sous-groupe des techniques de programmation, que la Commission avait déjà approuvée à sa quatorzième session. Il a convenu que le nouvel organe serait un petit groupe de travail composé de spécialistes venus surtout des pays de la région et désignés par le Secrétaire exécutif. On a fait diverses propositions au sujet de son mandat et des sujets dont il devra traiter. La décision sur ces questions a été remise à plus tard, en attendant que l'on sache avec plus de précision quels spécialistes participeraient à ce sous-groupe. Le Groupe de travail a convenu cependant que ces travaux devraient être « axés sur l'action ». On a laissé au Secrétaire exécutif la latitude de prendre les dispositions de détail qui conviendront, et également de décider comment et où les représentants des pays membres de la CEAEIO pourront le mieux étudier le rapport du groupe de spécialistes.

CONFÉRENCE DES STATISTIQUES D'ASIE

104. La deuxième session de la Conférence des statisticiens d'Asie s'est réunie à Bangkok, en décembre 1958; le secrétariat de la CEAEIO, le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) l'ont dirigée ensemble⁹. Les points de l'ordre du jour de la Conférence étaient les suivants: Recensement mondial de la population; Recensement mondial de l'agriculture; Formation des statisticiens; Emploi de la méthode des sondages; Questions soumises à la Conférence par d'autres organismes (prix agricoles à la production et statistiques des minéraux); Statistiques en vue de la planification et du développement; Programme de travaux de longue durée. Conformément à la décision que la Commission avait prise à sa quatorzième session, la question « Statistiques en vue de la planification et du développement » figurait à l'ordre du jour comme un point permanent. Sous cette rubrique, la Conférence a examiné, au cours de cette session: a) le programme des statistiques de base qu'exige le développement économique et social; b) l'évaluation de la formation de capital. Le programme des travaux de longue durée a fait l'objet d'une discussion et de nouvelles

⁸ Pour la suite que la Commission a donnée, à sa quinzième session, au rapport du Groupe de travail, se reporter aux paragraphes 172 à 278.

⁹ Pour la suite que la Commission a donnée, à sa quinzième session, au rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie (E/CN.11/493), se reporter aux paragraphes 327 à 331.

précisions, l'objectif étant de travailler à dresser un programme intégré qui puisse par la suite répondre aux besoins des pays de la région en matière de développement économique et social et rendre la comparaison internationale aussi aisée que possible.

105. La Conférence a reconnu qu'il fallait insister non seulement sur la mise en œuvre d'un programme, mais également sur les mesures qu'il faut prendre pour édifier un système de statistiques et pour constituer une organisation en vue de la mise en œuvre de ce programme. Les pays de la région en étant à des étapes différentes de leur évolution dans le domaine de la statistique, la Conférence a jugé qu'il ne convenait pas de tracer, pour le développement des statistiques, une épure qui tenterait de répondre aux besoins de tous les pays de la région, mais qu'il fallait plutôt guider les pays et les aider à élaborer leur propre programme selon leurs besoins et leurs ressources.

106. La Commission avait recommandé, à sa quatorzième session, d'employer la Conférence comme une tribune pour la discussion de tous les problèmes statistiques de la région; on a commencé à donner suite à cette recommandation. En plus des Etats membres, le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, la FAO, l'OIT et l'UNESCO étaient représentés. Cette session a fourni en particulier à la FAO l'occasion d'avancer son programme de recensement régional de l'agriculture, dans le cadre du programme mondial.

107. La Conférence a recommandé de créer deux groupes de travail, l'un pour « l'emploi de la méthode des sondages », l'autre pour les « méthodes d'évaluation de la formation de capital »; ces deux groupes se réuniraient en 1959 et feraient rapport à la Conférence, à sa troisième session. La Conférence a décidé que les « Statistiques de base des industries et des minéraux » devraient faire l'objet d'un examen à sa troisième session au titre du point permanent de l'ordre du jour : « Statistiques en vue de la planification et du développement ». Les autres points de l'ordre du jour sur lesquels la Conférence a pris une décision à sa troisième session sont les suivants: prix agricoles à la production, et travaux préparatoires relatifs aux problèmes que pose l'élaboration de statistiques du commerce intérieur, examen du point où en est la préparation des recensements, effectifs et formation des statisticiens, enquêtes par sondage dans les pays de la région.

108. La Conférence a, par une résolution, attiré l'attention des Etats membres sur la nécessité de renforcer leurs services nationaux de statistique pour leur permettre de répondre aux exigences croissantes et inévitables, auxquelles ils doivent actuellement faire face en raison du développement économique et social.

B. — Autres travaux

109. La section que l'on va lire traite de ceux des travaux du secrétariat qui ne sont pas directement liés aux travaux des organes subsidiaires de la Commission mentionnés dans la section A.

BUREAU DE LA MAÎTRISE DES EAUX ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

110. Pendant la période considérée, le Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques a continué à souligner l'importance de l'aménagement polyergique intégré des bassins fluviaux. Il s'est consacré tout particulièrement à des travaux dont l'importance est grande pour cet aménagement: rassemblement les données hydrologiques fondamentales, analyse des méthodes de planification et d'exécution de certains ouvrages polyergiques de la région, organisation d'un voyage d'études. Le Secrétaire exécutif a continué à assurer, par l'intermédiaire du Bureau, le service du Comité pour la coordination des études sur le bassin du Mékong, créé, sous l'égide de la Commission, par le Cambodge, le Laos, la République du Viet-Nam et la Thaïlande.

Etude de l'aménagement polyergique de bassins fluviaux de la région

111. Dans le cadre du Manuel de mise en valeur des bassins fluviaux et avec l'aide d'organismes techniques de la région, le Bureau a publié des monographies relatives à la Birmanie, à Ceylan, à la Chine (Taïwan), à l'Inde, au Japon, au Pakistan et aux Philippines. Des monographies sur le Bornéo britannique (Brunéi, Bornéo du Nord et Sarawak), la Fédération de Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande seront bientôt achevées et paraîtront en 1959. Les monographies sur l'Afghanistan, l'Iran, le Népal et la République de Corée suivront.

Entreprise du Mékong

112. Parmi les fleuves internationaux de la région, c'est sur le Mékong que le Bureau a porté tous ses efforts pendant les dernières années.

113. Au cours de la période considérée, l'exécution du programme d'études sur la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong a fait de grands progrès sous l'égide de la Commission. Grâce aux efforts du secrétariat, les pays riverains du Mékong inférieur, ainsi que plusieurs Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, ont collaboré à la mise en œuvre de la résolution 25 (XIV), que la Commission avait adoptée le 12 mars 1958.

114. A sa deuxième session, en février 1958, le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong a adopté le programme quinquennal d'études mis au point par la Mission d'étude des Nations Unies. Ce programme prévoit le rassemblement des données techniques et connexes essentielles et les études préalables en vue de la construction d'ouvrages sur les biefs les plus favorables du fleuve. Le coût total du programme, à répartir sur cinq années, est de 9.200.000 dollars. Pour assurer l'exécution de ce programme, le Secrétaire exécutif, à la demande du Comité, a examiné avec les pays intéressés, l'Administration de l'assistance

technique et les institutions spécialisées, l'aide qu'ils pourraient apporter à ces études.

115. Dans le courant de l'année, le Gouvernement canadien a envoyé un spécialiste qui a étudié les problèmes que pose l'organisation d'un levé aérien et a remis un rapport fort utile.

116. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées se sont également intéressées à ce projet et lui ont apporté leur aide au titre du Programme élargi d'assistance technique. La FAO a envoyé une mission, qui a fait dans le bassin des enquêtes préliminaires sur l'irrigation, les sols, les forêts, la pêche, les cultures, l'élevage et l'économie agricole. L'AAT a également dépêché une équipe de spécialistes qui s'est attachée à l'étude des ressources minérales, de la navigation intérieure, de la maîtrise des eaux, du marché de l'énergie et des problèmes économiques d'ordre général que pose la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a détaché un spécialiste pour étudier les problèmes hydrologiques et météorologiques.

117. En outre, l'AAT a mis en place, à la demande du Comité de coordination, un Bureau consultatif international de trois membres, chargé d'aider à évaluer le progrès des études, ce qui a permis de mieux faire avancer le programme.

118. A la session ordinaire de décembre 1958, le Comité a examiné en détail le programme d'études et a prêté une attention toute particulière à la coordination de diverses opérations nécessaires à l'utilisation de l'aide reçue des Etats-Unis, de la France et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que des services de spécialistes des institutions des Nations Unies. Une société d'ingénieurs-conseils des Etats-Unis, engagée au titre de l'aide des Etats-Unis doit mettre au point un programme des travaux en ce qui concerne les observations hydrologiques, le nivellement et l'enquête hydrologique prévue pour 1959.

119. Le Gouvernement japonais a offert d'entreprendre la reconnaissance des principaux affluents du Mékong qu'avait recommandée la Mission d'étude des Nations Unies. Une équipe de spécialistes japonais effectuera cette enquête pendant deux ans; le coût total, que le Gouvernement japonais prendra à sa charge, est évalué à 240.000 dollars. Le Comité a demandé en outre à l'AAT de mettre à sa disposition les services d'un agent exécutif compétent, assisté d'un personnel auxiliaire, qui réglerait au jour le jour les questions relatives à l'entreprise.

120. A la première session qu'il a tenue en 1959, dans le courant du premier trimestre, le Comité a adopté le programme des travaux pour la première année. Il a décidé de mettre immédiatement en train le rassemblement des données fondamentales grâce aux dons des Etats-Unis, de la France et de la Nouvelle-Zélande. L'équipe de spécialistes japonais a d'ores et déjà commencé ses travaux de reconnaissance sur les affluents.

121. Le Comité de coordination, à sa quatrième session, tenue en février-mars 1959, s'est déclaré satisfait des rapides progrès de l'entreprise du Mékong, progrès

dus à l'esprit de coopération internationale qui anime non seulement les pays riverains, mais encore les Etats membres de la Commission et les institutions compétentes des Nations Unies. Le Comité a fait l'éloge du secrétariat qui, par ses bons offices, a su associer à cette entreprise commune les parties intéressées.

Observations hydrologiques et laboratoires d'hydraulique

122. Le Bureau et le secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont entrepris en commun l'étude des principales lacunes des données hydrologiques dans les divers pays de la région.

123. A sa quatorzième session, la Commission avait émis l'avis qu'il faudrait signaler aux pays de la région qu'ils ont intérêt à commencer des études sur l'étendue et la nature de leurs ressources phréatiques. Le Bureau a consulté les organisations techniques des divers pays de la région et a reçu des renseignements sur la mise en valeur des ressources phréatiques de la Birmanie, du Laos, des Philippines, de la République de Chine et de la Thaïlande.

124. Pour tenir les hydrauliciens de la région au courant des possibilités de recherche et des programmes de travail des diverses stations d'essais hydrauliques de la région, l'annuaire de ces stations, avec des données sur les dimensions de laboratoires hydrauliques, le personnel employé, l'équipement essentiel disponible et les questions étudiées, paraît dans le *Flood Control Journal* trimestriel.

Diffusion de renseignements techniques

125. Le Bureau a continué à publier un bulletin trimestriel, le *Flood Control Journal*, qui donne les dernières informations sur les travaux entrepris par les divers pays de la région, aussi bien que sur les résultats techniques les plus récemment obtenus dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques qui présentent de l'intérêt pour la région. Les principales études du Bureau paraissent dans le *Recueil de la défense contre les inondations*. Treize numéros ont paru depuis 1950. Le dernier, *Proceedings of the Third Regional Technical Conference on Water Resources Development in Asia and Far East*, a paru en 1958¹⁰. Le Bureau a également continué à distribuer à diverses organisations techniques des rapports sur les entreprises et des publications techniques (12 en 1958).

Voyage de spécialistes en Europe et en Amérique du Nord pour la visite de grands ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques

126. Ce voyage a eu lieu sous les communs auspices de l'AAT et de la CEAO. Les facilités accordées par l'Autriche, les Etats-Unis, la France et les Pays-Bas ont assuré son succès.

¹⁰ Publication des Nations Unies, n° de vente: 59.II.F.2.

Revue et analyse de la conjoncture

127. Le Groupe a soigneusement étudié les différentes techniques employées et la possibilité de les appliquer dans la région. Il a recommandé de créer des organismes semblables à la Tennessee Valley Authority, qui seraient chargés de dresser et d'exécuter les programmes d'intégrale mise en valeur des bassins fluviaux. Dans les régions où il existe de graves inondations, on a envisagé, au début des travaux de construction d'ouvrages et bien avant d'amener l'eau, d'éprouver dans des stations expérimentales les qualités du sol, les effets de l'irrigation et du drainage, ainsi que les modes de culture et d'assolement. Le groupe a également recommandé de mettre en place, pour les grands bassins fluviaux, des organismes semblables à la Mississippi River Commission.

128. Le Groupe a recommandé d'étudier sur modèle le fonctionnement des ouvrages hydrauliques, mais il a été d'avis que des modèles à grande échelle, comme celui du bassin entier du Mississippi à Clinton, dépasseraient les moyens des pays intéressés.

129. Le Groupe a été d'avis que le canal du Saint-Laurent est un bon exemple de coopération internationale pour les pays de la région.

130. Le Groupe a fait remarquer que Ceylan, l'Indonésie, le Japon, les Philippines et le Viet-Nam du Sud, qui souffrent de l'intrusion des eaux de la mer dans les basses terres, auraient intérêt à adopter les méthodes en usage aux Pays-Bas pour la récupération des terres situées au-dessous du niveau de la mer. Il a relevé que la FAO mettait au point un plan d'aménagement de polders dans le district de Khoulna, au Pakistan oriental, où les eaux de la mer salent les terres et endommagent les cultures. On a pu construire le barrage de Serre-Ponçon en France sur un lit d'alluvions dont la profondeur va jusqu'à 100 mètres, grâce à une technique spéciale, le jointoiement avec un mélange d'argile et de ciment à base de laitier. Le Groupe a recommandé d'employer cette méthode chaque fois que la surface portante naturelle est semblable.

131. Les ouvrages de Kaprun et d'Ill-Lünersee, en Autriche, sont des exemples d'intégrale mise en valeur d'un bassin; on y retire de l'eau le maximum d'énergie en la faisant passer d'un bassin à l'autre et en la refoulant par pompage dans le réservoir, en période creuse, pour ne pas en manquer aux heures de pointe. Le Groupe a jugé que l'on aurait avantage à adopter cette méthode dans certaines centrales électriques du Japon, par exemple, où il n'y a pas de très grands réservoirs et où l'énergie est bon marché en période creuse.

*Coopération internationale pour la régularisation
et l'utilisation des eaux*

132. En exécution des résolutions 417 (XIV) et 533 (XVIII) du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques, et en vue de coordonner l'activité des divers organismes des Nations Unies, une réunion de représentants d'institutions se tient chaque année, au niveau des secrétariats, et le Bureau continue à y participer.

133. Comme les précédentes, l'édition de l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* qui concerne 1958¹¹ passe en revue, dans la mesure où les données disponibles le permettent, la situation économique qui a été celle de l'ensemble de la région pendant la plus grande partie de la dernière année civile. Cette revue constitue la première partie de l'*Etude* et comprend trois chapitres: production, commerce extérieur, et répartition des ressources et problèmes de déséquilibre. La deuxième partie de l'*Etude* relative à 1958 est la revue, en cinq chapitres, des progrès que l'industrie a faits dans les pays de la CEAEO depuis la guerre; les efforts réalisés en vue de l'industrialisation, la croissance et la structure de l'industrie, l'évolution de certaines industries (charbon, ciment, textiles de coton et engrais chimiques); les rapports entre la croissance industrielle et le développement économique. Une note sur le Marché commun européen, jointe en appendice au chapitre qui traite du commerce extérieur, donne une idée de ses effets probables sur les pays de la région de la CEAEO. Comme dans les éditions précédentes, les annexes fournissent des données sur les récentes statistiques économiques de l'Asie et sur les accords commerciaux conclus en 1958.

134. La revue trimestrielle *Economic Bulletin for Asia and the Far East* a paru en juin, septembre et décembre 1958 et en mars 1959, ce quatrième numéro étant l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1958*. L'édition de juin 1958 de l'*Economic Bulletin* comprend des articles sur la fiscalité et le développement de l'agriculture dans les pays sous-développés, particulièrement en Asie et en Extrême-Orient, et des modèles destinés à illustrer les effets d'une politique axée sur les investissements ou d'une politique axée sur l'emploi. Le numéro de septembre donne un bref aperçu de la situation économique au cours de l'année civile précédente, dans les divers pays de même que dans l'ensemble de la région, et rend compte des événements survenus pendant les premiers mois de l'année en cours. Le numéro de décembre est un numéro spécial, qui traite de l'industrialisation; on y trouve les conclusions du Groupe de travail du développement et des plans économiques (quatrième session), et une étude, en six parties, sur le rôle de l'industrialisation dans le développement économique des pays d'Asie et d'Extrême-Orient que le secrétariat avait spécialement rédigée à l'intention du Groupe de travail. Tous les numéros comprennent une section où figurent les dernières statistiques économiques de l'Asie.

*Accroissement démographique
et développement économique*

135. Le secrétariat a poursuivi les travaux classés sous le poste 02-03: « Accroissement démographique et développement économique ». Il a révisé le rapport pré-

¹¹ Publication des Nations Unies, n° de vente: 59.II.F.1.

liminaire pour le publier dans le numéro de juin 1959 de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*, sous le titre « Tendances démographiques et développement économique dans la région de la CEAE0 »; il en a fait imprimer le texte à l'avance pour que la Commission puisse, en mars, le prendre pour base de discussion. Le rapport révisé, que la Division des affaires sociales et la Division de la recherche et des plans ont rédigé en commun, comprend: un chapitre sur la situation démographique actuelle dans la région de la CEAE0; un deuxième chapitre qui indique les projections démographiques dans les diverses hypothèses possibles quant à la fécondité et à la mortalité; un troisième chapitre qui traite des effets économiques de l'évolution démographique: ravitaillement, besoins d'emploi, épargne, formation de capital et rythme du développement économique.

136. Le secrétariat a également commencé à travailler à deux autres études: l'inventaire critique des données démographiques dont on dispose dans la région de la CEAE0, et l'étude plus détaillée des effets de l'évolution démographique sur l'emploi, l'épargne et les investissements.

Programmes de développement communautaire et développement économique national

137. Lors de sa quatorzième session, la Commission avait convenu d'élargir le cadre des travaux classés sous le poste 02-04: « Rôle d'une aide élargie à l'effort personnel dans le développement économique », et d'intituler ce poste: « Rôle d'une aide élargie à l'effort personnel dans le développement économique, en particulier pour l'industrialisation et l'agriculture villageoise ». Le secrétariat a rédigé et a communiqué en septembre 1958 aux Etats intéressés un aperçu d'ensemble de cette étude et une liste provisoire des signes à rechercher. Il s'agit principalement de déterminer de quelle façon le développement communautaire a augmenté ou peut augmenter la production de la société. Il faut pour cela étudier dans quelle mesure le développement communautaire contribue en réalité et peut contribuer à l'accroissement de la production des biens et des services, à la création des capitaux, et au progrès de l'esprit civique et des institutions, et analyser les principaux problèmes d'organisation et d'administration. On étudie actuellement trois cas: en Chine (Taïwan), dans l'Inde et au Pakistan, et l'on examine la documentation parue à ce sujet dans les divers pays de la région. On espère que la Commission sera saisie du projet de rapport à sa seizième session.

Tendances et avenir du marché du bois

138. L'étude commune FAO/CEAE0 des tendances et de l'avenir du marché du bois fait partie d'une enquête d'ensemble commencée par la FAO. Cette étude porte sur tous les pays de la région de la CEAE0, à l'exception de l'Afghanistan et de l'Iran (que la FAO a classés dans le Moyen-Orient); l'Australie et la Nouvelle-Zélande y figurent également. En dehors de ses chapitres relatifs à l'ensemble de la situation économique,

cette étude analysera la consommation et les besoins futurs de bois industriel, classés d'après l'usage ultime: bois de feu, bois de charpente, poteaux de mine, traverses de chemins de fer, allumettes, emballages et papier et carton. Viendra ensuite l'étude de la production et des possibilités de production des bois en grume: ressources forestières, disponibilités de bois en grume, réserves de bois, politique forestière et services forestiers. L'industrie du bois, notamment la scierie et l'industrie du contreplaqué, l'industrie de la cellulose et du papier, celle de panneaux de fibres ou de déchets fera également l'objet d'un examen. L'étude évaluera les besoins et la production pour 1965 et 1975 en fonction des tendances démographiques, des prévisions du revenu par habitant et d'autres considérations. L'étude passera en revue les excédents et déficits en produits forestiers, les événements passés et les perspectives d'avenir du commerce du bois. En raison de l'importance que présentent dans la région le bois de feu et le bambou, une analyse spéciale de ces sujets figurera dans l'étude. Les principaux travaux relatifs à ce poste seront pratiquement terminés au début de 1959. Le rapport devrait paraître au deuxième semestre de cette année.

Rassemblement et analyse des données statistiques

139. Au cours de l'année, on a mis à jour les séries de base des statistiques économiques. Une coopération étroite avec les services statistiques des divers Etats, ainsi qu'avec le Bureau de statistique et les institutions spécialisées des Nations Unies, a permis de maintenir les séries à jour et d'y apporter des changements et des données nouvelles dès que l'on a pu les avoir. Le chapitre relatif aux statistiques économiques de l'Asie qui figure dans l'*Etude économique* et dans l'*Economic Bulletin* comprend maintenant régulièrement un tableau des séries statistiques régionales, de même que divers tableaux établis pour chaque pays: production industrielle, transports, commerce extérieur, prix, emploi et salaires, monnaie et opérations bancaires. En outre, le secrétariat publie chaque année ou chaque semestre des tableaux relatifs à la population, à la production agricole, aux transports, aux paiements internationaux, aux budgets des Etats et au revenu national.

Développement des statistiques

140. Pour favoriser le développement des statistiques, on applique à l'heure actuelle un programme intégré, étalé sur une assez longue période. Répondant au désir exprimé par la Commission à sa quatorzième session, la Conférence des statisticiens d'Asie a insisté pour qu'un plus grand nombre de pays de la région participent au recensement mondial de 1960 et au programme d'assistance ONU/FAO en matière de recensement. Le secrétariat a demandé aux Etats membres de lui faire part des dispositions qu'ils avaient déjà prises à cet égard, et de lui indiquer où en étaient leurs préparatifs de participation au recensement mondial et quelle forme d'assistance technique ils souhaitaient obtenir de l'Organisation des Nations Unies pour effectuer leur recensement. Dix-sept pays de la région participeront au pro-

gramme de recensement mondial et 52 recenseurs, venus de 21 pays, ont suivi les cours du Centre de formation que l'ONU et la FAO ont organisé à Tokyo en 1958.

141. A la demande de la FAO, le Secrétariat a également pris des mesures pour inciter les pays de la région à participer au recensement mondial de l'agriculture. Il a pour cela étroitement collaboré avec les statisticiens qui travaillent dans la région au titre du Programme élargi d'assistance technique.

142. Le chef de la Section du développement des services statistiques a donné une série de conférences au Centre de formation de Tokyo ainsi qu'au Cycle d'études sur les statistiques du travail que l'OIT avait organisé à Manille.

143. Le secrétariat a entrepris d'étudier la situation actuelle et les projets des pays de la région en ce qui concerne certains domaines et aspects particuliers des statistiques. Comme l'avait demandé la Conférence, cette étude porte surtout sur les recensements, les statistiques de la main-d'œuvre et de la formation, les enquêtes par sondage et les méthodes d'estimation de la formation de capital.

Reclassification budgétaire

144. Le deuxième Groupe d'études des problèmes de reclassification et de gestion budgétaires, qui s'est réuni à Bangkok en septembre 1957, avait recommandé que, pour mieux se rendre compte des progrès accomplis dans la reclassification économique et fonctionnelle des opérations de l'Etat et poser les bases d'un système uniforme de rassemblement des données budgétaires, le secrétariat rédige un questionnaire et l'adresse aux Etats membres en les priant d'y répondre avant la prochaine réunion du Groupe d'études. Le secrétariat, avec la collaboration du Service des études fiscales et financières du Département des affaires économiques et sociales, a déjà commencé à dresser ce questionnaire et a envoyé des fonctionnaires dans les divers pays de la région pour éprouver la valeur et l'utilité de ce document.

DIVISION CEAE0/FAO DE L'AGRICULTURE

145. La Division mixte a poursuivi les études et l'action communes de la CEAE0 et de la FAO dans des domaines choisis d'un commun accord.

Etudes économiques ordinaires

146. La Division a continué à analyser les événements récemment survenus en Asie et en Extrême-Orient dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, et à documenter à cet égard les études semestrielles et annuelles de la CEAE0. Elle a rédigé, à l'intention du Bureau régional et du Siège de la FAO, de courtes études sur l'économie agricole de plusieurs pays de la région; elle a pris part à la quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, qui s'est tenue à Tokyo du 6 au 16 octobre 1958, et à la deuxième

session du Groupe FAO de la noix de coco et des produits dérivés, qui s'est tenue à Manille du 20 au 29 octobre.

Financement et crédit agricoles

147. Un des principaux obstacles à l'amélioration de la productivité agricole et du niveau de vie des populations rurales de la région reste le manque d'un crédit convenable et suffisant. La Division a réuni des renseignements sur les progrès réalisés à cet égard dans divers pays pendant l'année.

Etude des plans de développement agricole

148. Suivant la recommandation que le Groupe de travail du développement et des plans économiques avait faite à sa troisième session, en 1957, au sujet du secteur agricole, la Commission a continué à passer en revue les plans de développement agricole. La Division mixte rédige un mémoire à ce sujet, et compte le publier au début de 1959. La quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, tenue à Tokyo en octobre, a étudié le rapport du Groupe de travail CEAE0/FAO sur la planification du développement dans le secteur agricole¹² et a recommandé que la FAO réunisse un groupe de spécialistes, peut-être conjointement avec la CEAE0, pour examiner les problèmes techniques que pose la fixation des objectifs dans la planification du développement agricole, en fonction d'une demande grandissante de denrées alimentaires et de matières premières agricoles destinées à l'industrie, et du besoin de planifier pour l'avenir l'utilisation des ressources locales. Elle a donc demandé aussi à la FAO d'organiser une ample réunion régionale pour étudier les principes généraux d'une programmation agricole réaliste.

149. En raison de l'importance que la Conférence régionale de la FAO, tout comme le Groupe de travail du développement et des plans économiques de la CEAE0, avait accordée à ce problème, la Division s'est préoccupée des incidences de la politique et des plans nationaux de développement agricole sur les programmes des autres pays. La Division résume actuellement les plans immédiats de production rizicole (jusqu'en 1961) dans différents pays et les tendances probables de la consommation, pour signaler tout changement majeur qui s'annoncerait dans la production et la demande de riz.

Rapports entre l'agriculture et l'industrie

150. Comme l'étude des rapports entre le développement agricole et le développement industriel, dans la rapide évolution économique des pays de la région, est de plus en plus étroitement liée aux événements et aux problèmes d'actualité, la Division a entrepris d'effectuer cette partie du travail au moyen d'une monographie en profondeur, plutôt que de tenter de broser dès à présent un tableau régional d'ensemble.

¹² Troisième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, organisée conjointement avec la FAO, en septembre 1957.

*Effets du développement communautaire
sur l'agriculture villageoise*

151. Pour mettre un peu en lumière la contribution que les programmes de développement communautaire apportent tant au développement agricole lui-même qu'au développement économique en général, la Division a procédé en 1958, en collaboration avec la Division de la recherche et des plans et la Division des affaires sociales, ainsi qu'avec l'aide d'organismes locaux de recherche, à trois études intensives sur des familles choisies parmi les cultivateurs, les ouvriers et les artisans.

152. La première de ces études a porté sur l'îlot de développement communautaire de Ghosi, dans l'Uttar Pradesh (Inde); c'est le Planning Research and Action Institute de Laknau qui l'a dirigée. La région choisie présente plusieurs caractéristiques communes à beaucoup de pays d'Asie: forte densité de population, exploitations petites, prédominance de la riziculture. L'étude concerne six villages de cet îlot et six villages d'une région similaire, tous choisis au hasard. Commencée en mars, elle porte notamment sur les sujets suivants: rôle que les programmes de développement communautaire peuvent avoir joué dans les changements de répartition des cultures et l'adoption de meilleures pratiques pour l'agriculture et l'élevage; degré d'endettement et emploi du crédit; changements du niveau de vie; formation de capital par l'action individuelle ou collective; changements de mentalité et d'échelle des valeurs; mise sur pied de nouvelles institutions économiques et sociales. Le rapport paraîtra en 1959.

153. En Chine (Taïwan), la Commission mixte de reconstruction rurale et le Collège d'agriculture de Taïwan ont commencé, en septembre 1958, une étude à peu près similaire.

154. De plus, la Division a collaboré à une étude analogue, qui porte sur les programmes de développement agricole et industriel (AID) au village dans le Pakistan occidental. C'est le Socio-Economic Research Project de l'Université du Pendjab (Pakistan occidental) qui procède à cette étude.

*Facteurs qui influencent la demande
de denrées alimentaires*

155. Pour ce qui est de l'étude des facteurs qui influencent la demande de denrées alimentaires, la Division a travaillé en contact étroit avec la FAO. Elle a suivi de près la publication de nouvelles études et la création de nouveaux organismes de statistique dans la région. Elle a aussi rédigé, pour une bibliographie internationale des analyses de la demande que prépare la FAO, des notes bibliographiques sur des analyses de la demande dans la région de la CEAEAO et sur les sources statistiques de ces analyses. Elle a étudié enfin le côté « planification » de ces analyses de la demande.

*Etude de la politique des prix des denrées alimentaires
et agricoles*

156. Le Centre d'études sur la politique de soutien et de stabilisation des prix et revenus agricoles en Asie

et en Extrême-Orient, qui s'est tenu à New-Delhi, du 21 mars au 3 avril 1958, a permis d'échanger des idées et des renseignements sur les méthodes employées et les résultats obtenus dans la région en ce qui concerne cette politique. Il a passé en revue la politique des prix et les autres mesures de soutien agricole pratiquées dans les pays de la région. Il a étudié les différentes formes de politique des prix, les mesures propres à augmenter la production et les revenus agricoles sans réglementation des prix, l'effet sur les consommateurs des mesures de garantie des prix et de soutien des revenus agricoles, et enfin les répercussions sur l'économie tout entière de l'appui donné à l'agriculture et des mesures de stabilisation prises en sa faveur. Un sous-groupe spécial a discuté des problèmes techniques et statistiques qui se posent quand il s'agit d'évaluer les frais de production des produits agricoles.

157. La quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, tenue à Tokyo en octobre, a étudié le rapport du Centre et a recommandé aux gouvernements d'y prêter une sérieuse attention quand ils formuleront leur politique agricole.

158. L'Etude de la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles dans les pays de la région, dont une première version a été distribuée sous forme mimeographiée aux participants au Centre, a été révisée; la CEAEAO l'a publiée au début de 1959; c'est une brochure imprimée, intitulée: *Food and Agricultural Price Policies in Asia and the Far East*¹³.

*Les excédents agricoles et le développement
économique*

159. Pendant l'année considérée, la Division a terminé la première étude dans ce domaine; cette étude concerne le Japon et a paru sous le titre « A Note on the Utilization of Agricultural Surpluses for Economic Development in Japan » (E/CN.11/L.60). Le but de cette étude est d'exposer les méthodes et dispositions adoptées en pratique dans le pays bénéficiaire et d'évaluer autant que possible les effets que les transactions relatives aux excédents ont sur les entreprises de développement, la consommation alimentaire, les producteurs agricoles locaux et les échanges commerciaux internationaux. Le rapport, rédigé en étroite liaison avec le Gouvernement japonais et la FAO, doit venir en discussion à la session du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents qui doit se tenir en avril 1959 à Washington. La Division pourra entreprendre des monographies similaires en 1959, au sujet d'autres pays de la région.

Commercialisation des produits agricoles

160. La Division a continué son travail en réunissant des renseignements sur la commercialisation et les études de commercialisation dans les pays de la région. Une nouvelle étude sur le marché intérieur du riz est en cours en Thaïlande, à l'université Kasetsart. La Divi-

¹³ Publication des Nations Unies, n° de vente 58.II.F.2.

sion prépare, conjointement avec la FAO et le Gouvernement indien, la réunion technique FAO/CEAEO de spécialistes de la commercialisation des produits agricoles dont la Commission a approuvé le principe à sa quatorzième session et qui se tiendra à New-Delhi du 27 avril au 6 mai 1959.

Recherches d'économie agricole

161. Pendant l'année, la Division a passé en revue l'état actuel et la portée des études et recherches d'économie agricole dans les pays de la région. Elle a présenté les résultats de cet examen dans un rapport: « Agricultural Economics Research in Asia and the Far East » (E/CN.11/L.59). Elle a ensuite remanié ce document, qui a paru sous forme imprimée¹⁴. Ce rapport relate les recherches d'économie agricole récemment terminées ou en cours dans différents pays de la région et étudie les moyens d'enseignement et de recherche que les universités et les instituts offrent dans le domaine de l'économie agricole, ainsi que l'organisation du travail agro-économique par l'Etat. De plus, il résume les déplacements des centres d'intérêt de la recherche et les changements méthodologiques intervenus ces dernières années. Quelques propositions y figurent sur les sujets pour lesquels il faut de toute urgence des recherches supplémentaires, en vue de la planification du développement.

162. Le rapport conclut qu'il faudrait créer (ou renforcer), au Ministère de l'agriculture de beaucoup de pays, des services spéciaux pour: a) recueillir, compiler et analyser les données de base sur la production, les prix, la commercialisation et les divers aspects de la structure et du fonctionnement de l'économie agricole; b) enregistrer et mesurer les variations courantes de l'économie; c) répandre, par des publications appropriées, les renseignements recueillis; d) aider le Ministère de l'agriculture à arrêter sa politique agricole, particulièrement en ce qui concerne la planification du développement, dans le cadre des objectifs économiques nationaux. Le rapport indique quelques points sur lesquels les moyens d'enseignement et de recherche offerts par les universités demanderaient à être renforcés si l'on veut fournir un soutien suffisant aux services de l'Etat. Il fait ressortir le besoin, dans de nombreux cas, de créer une organisation nationale composée de spécialistes du secteur privé, pour aider à coordonner les recherches des différentes institutions.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

163. Comme par le passé, les travaux de la Division des affaires sociales ont porté tant sur les aspects sociaux — et notamment démographiques — du développement économique, pour lesquels elle a collaboré étroitement avec les autres divisions du secrétariat de la CEAEO, que sur les problèmes sociaux proprement dits, pour lesquels elle a rendu des services consultatifs à divers Etats, et a rassemblé des données et rédigé des rapports en collaboration avec la Direction des affaires sociales du Siège de l'Organisation des Nations Unies. Depuis

la quatorzième session de la Commission, la Division s'est préoccupée tout particulièrement de l'équilibre entre l'aspect économique du développement et son aspect social. A cet égard, elle a aidé la Division de la recherche et des plans de la CEAEO à préparer la quatrième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques.

164. En 1958, la Division a rédigé sur Ceylan une monographie spéciale qui portait sur la répartition des crédits entre le secteur économique et le secteur social, et a analysé les hypothèses qui expliquent cette répartition. Elle a poursuivi l'analyse de la politique sociale de divers Etats, au regard des problèmes de l'industrialisation, et de l'urbanisation qui l'accompagne. Les fonctionnaires de la Division ont également aidé plusieurs Etats à faire démarrer des entreprises pilotes de développement communautaire urbain et à améliorer leurs services sociaux, notamment dans le domaine de la famille et de la protection de l'enfance.

165. La Division a documenté sur la région la Direction des affaires sociales, pour la deuxième *Etude internationale des programmes d'action sociale*, que cette direction a fait paraître au début de 1959¹⁵.

166. Elle a collaboré avec la Division de la recherche et des plans et avec la Division CEAEO/FAO de l'agriculture pour l'étude des aspects économiques du développement communautaire. La Direction des affaires sociales du Siège avait engagé pour cela un consultant qui a travaillé avec le personnel des trois divisions de la CEAEO; il l'a aidé à recueillir des renseignements et à organiser dans l'Inde, au Pakistan et en Chine (Taïwan) des enquêtes dont se sont chargés des universités ou instituts de recherche de ces pays.

167. La Division a rédigé, en collaboration avec la Division des affaires sociales et la Division de la recherche et des plans, l'étude « Tendances démographiques et développement économique dans la région de la CEAEO » (E/CN.11/L.67). Cette étude rentre dans le cadre du travail: « Accroissement démographique et développement économique » (poste 02-03), que la Commission, à sa treizième session [résolution 20 (XIII)], a fait passer dans le groupe des travaux prioritaires, sur la recommandation de la Commission de la population (E/2957/Rev.1, par. 85).

168. La Division des affaires sociales a continué aussi à collaborer à l'expansion du Centre de formation et de recherche démographiques, créé à Bombay par le Gouvernement indien et l'Organisation des Nations Unies. Dans les pays de la région, elle a dressé, après avoir consulté le gouvernement intéressé, le plan d'une étude pilote. Elle a aidé la Direction des affaires sociales du Siège à mettre en œuvre divers projets, relatifs à la population, pour lesquels il fallait obtenir de la documentation des différentes régions. Un haut fonctionnaire de la Division a été directeur des débats du Centre régional ONU/FAO de formation au recensement, qui a eu lieu à Tokyo de septembre à décembre 1958.

169. Pour ce qui est du développement communautaire, la Division a aidé divers Etats Membres, sur leur

¹⁴ Publication des Nations Unies, n° de vente 58.II.F.4.

¹⁵ Publication des Nations Unies, n° de vente: 59.IV.2.

demande, à arrêter et améliorer leurs programmes de développement communautaire tant dans les campagnes que nationalement. Elle a recueilli à cette fin de la documentation sur le développement communautaire et l'a communiquée aux administrateurs compétents des pays d'Asie; elle a aidé à organiser des conférences et cycles d'études nationaux dans la Fédération de Malaisie et en Thaïlande, et à préparer le Cycle régional d'études des Nations Unies sur la planification et l'administration des programmes nationaux de développement communautaire, auquel ont pris part la Birmanie, la Fédération de Malaisie, le Laos, la République du Vietnam et la Thaïlande (du 15 février au 5 mars 1959 à Bangkok). La Division a aidé aussi à la préparation et à l'exécution du voyage d'études sur la colonisation rurale (du 6 octobre au 12 novembre 1958) qu'avaient organisé conjointement l'Organisation des Nations Unies et la Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC), ainsi qu'à celles du Centre ONU/FAO/FMAC sur la théorie et la pratique de la colonisation rurale qui s'est tenu à Inginiyagala, Gal-Oya (Ceylan), du 17 novembre au 5 décembre 1958.

170. Un fonctionnaire de la Division a pris part aux préparatifs et aux travaux de la Mission d'évaluation du développement communautaire que l'Organisation des Nations Unies a envoyée dans l'Inde (du 1^{er} décembre 1958 au 31 mars 1959). La Division a envoyé des conférenciers ou des directeurs de débats à plusieurs cycles d'études ou conférences de caractère régional, patronnés par diverses organisations non gouvernementales. Dans le domaine des affaires sociales, la Division a collaboré étroitement avec le FISE au démarrage d'entreprises pilotes dans les zones urbaines, et a commencé à préparer le Cycle d'études sur l'administration des services sociaux en Asie, qui aura lieu en octobre 1959.

171. Après le cycle d'études sur la formation des travailleurs sociaux qui s'était tenu à Lahore (Pakistan) à la fin de 1957, la Division a pris des mesures pour mettre en œuvre les propositions et recommandations qui y avaient été faites. Elle a facilité aussi le voyage d'études de fonctionnaires birmans dans plusieurs pays d'Asie, en vue de l'ouverture, en Birmanie, d'une école de service social.

172. Le personnel de la Division a consacré une bonne partie de son temps à préparer et exécuter des travaux consultatifs financés par l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 418 (V) de l'Assemblée générale et dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique. Des fonctionnaires de la Division ont été détachés dans plusieurs pays de la région pour des missions d'assistance technique de courte durée et y ont aidé, en qualité de secrétaire ou de conseiller technique, à organiser diverses entreprises régionales telles que cycles d'études, cours de formation et voyages d'études.

AUTRES ASPECTS DES TRAVAUX

173. Le secrétariat de la Commission, qui fait partie du Département des affaires économiques et sociales, a continué à collaborer étroitement avec le Secrétariat du Siège ainsi qu'avec le secrétariat de la Commission

économique pour l'Europe (CEE) et celui de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). Il a également documenté sur les travaux et les principes d'action de la CEAEIO la nouvelle Commission économique pour l'Afrique (CEA). En liaison avec les services compétents du Siège, la CEAEIO a mis en œuvre divers projets, notamment en ce qui concerne la planification régionale, les statistiques, la mise en valeur des ressources hydrauliques et minérales, l'habitation et les matériaux de construction, les études démographiques, la législation pétrolière, les cartes géographiques et minéralogiques, l'industrialisation, l'arbitrage commercial et les études et enquêtes pour la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong. Le Siège a détaché des fonctionnaires à Bangkok pour aider le secrétariat de la CEAEIO dans ses travaux relatifs aux statistiques, à la mise en valeur des ressources minérales, à la législation minière, à l'arbitrage commercial, aux ressources énergétiques et au projet du Mékong.

174. Comme par le passé, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a réuni à diverses reprises les Secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales pour étudier avec eux le programme d'ensemble de l'Organisation dans le domaine économique et le domaine social. Ces consultations ont permis d'adopter une méthode coordonnée pour exécuter les travaux entrepris en application de résolutions du Conseil économique et social, de la Commission de la population et des commissions économiques régionales elles-mêmes.

175. La CEAEIO et les services compétents du Siège ont organisé ensemble diverses réunions. Le Bureau de statistiques des Nations Unies a collaboré par exemple avec la CEAEIO à l'organisation de la deuxième session de la Conférence des statisticiens d'Asie et à la rédaction des six études suivantes: « Estimation of capital formation in countries of the ECAFE region » (E/CN.11/ASTAT/Conf.2/1), « Programme de statistiques de base qu'exige le développement économique et social dans la région de la CEAEIO » (E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.2), « Programme des travaux futurs de la Conférence » (E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.9), World census of population (E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.11), « Emploi de la méthode des sondages » (E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.12), « Plans pour améliorer la tabulation des recensements de l'agriculture et de la population en 1960 » (E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.8). La Direction des affaires sociales a également prêté son concours au secrétariat pour l'étude « Tendances démographiques et développement économique dans la région de la CEAEIO », qui devait paraître dans l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*. Elle a également rédigé, à l'intention du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (cinquième session) l'étude intitulée: « Habitation, construction et planification — Travaux actuels de l'Organisation des Nations Unies, de ses commissions économiques régionales et des institutions spécialisées » (E/CN.11/I & NR/HBWP.5/L.6). A l'intention du Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, le Service juridique des Nations Unies avait rédigé deux études: « Regulations governing petroleum resources development » (E/CN.11/I & NR/PR/L.7) et « Information on recently enacted

or prepared legislation on petroleum » (E/CN.11/I & NR/PR/L.8). Pour le Comité du commerce, il avait rédigé l'étude: « Législation arbitrale et possibilités d'arbitrage dans certains pays de la région de la CEAEO » (E/CN.11/TRADE/L.17). Le Service des transports et communications de l'ONU a publié pour sa part le document: « Conventions des Nations Unies sur les facilités douanières en faveur du tourisme et sur l'importation temporaire des véhicules routiers privés » (TRADE/CAW/10). La Section de cartographie de la Direction des affaires économiques a collaboré avec le secrétariat à la confection de cartes géologiques et minéralogiques régionales, ainsi qu'à la mise au point de levés aériens. En échange, le secrétariat de la CEAEO a aidé la section de cartographie à organiser la deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies, qui s'est tenue à Tokyo en 1958, et lui a fourni du personnel à cet effet.

176. Au cours de la période considérée, la collaboration entre le secrétariat de la CEAEO, et ceux de la CEE et de la CEPAL a surtout porté sur les divers aspects du commerce. La CEAEO s'est servie de l'expérience de la CEE et de son secrétariat pour préparer et organiser les pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional. Pour le Groupe de travail des douanes, le secrétariat de la CEE avait rédigé une note sur « Les activités de la CEE touchant les questions douanières » (TRADE/CAW/3) et le secrétariat de la CEPAL le document « Summary of activities of the Central American Committee of economic cooperation regarding customs administration and related fields » (TRADE/CAWP/12). Le secrétariat de la CEPAL avait également saisi le Comité du commerce, à sa deuxième session, du document intitulé: « Activities of the ECLA intraregional trade and the regional market » (TRADE/43).

177. Le secrétariat de la CEE a aussi renseigné le Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (cinquième session) sur les travaux que la CEE poursuit dans ce domaine (document I & NR/HBWP.5/2). De même il a communiqué au Groupe de travail de la coordination des transports deux documents: « Avantages et inconvénients des diverses méthodes et mesures de coordination » (W/TRANS/202) et « Coordination des transports » (W/TRANS/247) ainsi que le rapport du Comité des transports de la CEE qui, à sa quinzième session (spéciale), avait étudié la question de la coordination des transports (W/TRANS/492). Il a également collaboré à l'organisation du voyage d'études des spécialistes d'Asie qui devaient visiter en Europe des ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques.

178. Le secrétariat de la CEAEO a reçu dans sa tâche une aide plus en plus grande des Etats membres ou membres associés, de leurs fonctionnaires de liaison et de leurs missions¹⁶. Des spécialistes de divers pays,

les Etats qui participent aux travaux de la Commission à titre consultatif et des organisations non gouvernementales ont également rendu de grands services au secrétariat.

Mise en commun de l'expérience et des connaissances touchant des questions scientifiques, techniques et économiques

179. Conformément au mandat de la Commission et à sa résolution 15 (XII), le secrétariat a continué à rassembler, répandre et échanger des renseignements scientifiques, économiques, techniques et statistiques, en faisant paraître diverses revues et publications, en offrant ses services de bibliothèque et de documentation, en projetant des films techniques, scientifiques et documentaires, en participant à des foires et expositions, et en organisant des voyages d'études à l'issue des conférences.

180. Le secrétariat a continué à faire paraître régulièrement les publications suivantes: *Etude* (annuelle) sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, *Economic Bulletin for Asia and the Far East* (bulletin trimestriel), *Recueil de la défense contre les inondations*, *Flood Control Journal*, *Transport Bulletin*, *Electric Power Bulletin*, recueil de l'*Industrial Development* et *Asian Bibliography*. Les ministères, les départements et services administratifs, les instituts de recherche, les universités, les organisations semi-gouvernementales et non gouvernementales les reçoivent régulièrement. Le secrétariat continue aussi à servir de bureau central d'information et répond aux demandes des particuliers qui veulent obtenir des renseignements des gouvernements et des organisations non gouvernementales.

181. Pour ces échanges de renseignements et cette mise en commun de l'expérience, le secrétariat bénéficie comme auparavant du concours des Etats membres ou membres associés, de celui d'autres nations, d'organisations techniques, de spécialistes des différents pays, des divers départements du Secrétariat des Nations Unies, du secrétariat des autres commissions économiques régionales, et d'organisations régionales et internationales. Les divers Etats ont également rédigé des documents techniques pour toutes les réunions des organes subsidiaires de la Commission que mentionne la section A du présent rapport. Certains Etats membres ont offert d'effectuer des enquêtes spéciales, des études, des essais de laboratoire, des opérations pilotes, des démonstrations, et de mettre à la disposition d'autres Etats membres des moyens de formation en ce qui concerne les levés aériens, l'analyse des charbons, la bonification et autres procédés de transformation des matières premières et des minerais, l'habitation, la construction et l'entretien des voies ferrées, la sécurité routière, les types, caractéristiques et modes d'utilisation des bateaux de navigation intérieure, et les méthodes d'expansion commerciale. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales ont également rédigé des documents

¹⁶ Le Cambodge, la France, le Japon, le Laos, les Pays-Bas, la République du Viet-Nam, le Royaume-Uni, Singapour (représentant aussi le Bornéo du Nord, le Brunéi, Hong-kong et le Sarawak) et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont des représentants permanents auprès de la CEAEO. Les Etats suivants ont des représentants qui assurent la liaison avec la CEAEO: Australie, Birmanie, Etats-Unis, Fédération de Malaisie, Inde,

Indonésie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République de Chine et Thaïlande. Israël, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne maintiennent également des contacts avec la CEAEO.

pour le secrétariat et l'ont aidé à répandre des renseignements sur les formalités douanières, la colonisation rurale, le développement communautaire, la construction et l'entretien des voies ferrées, les ports fluviaux et le tourisme.

182. Les délégations aux diverses réunions de la CEAEU ont aussi organisé des projections de films et des expositions sur la sidérurgie, les transports, l'habitation et les matériaux de construction. La cinémathèque technique du secrétariat s'est considérablement enrichie grâce aux généreux dons de divers Etats et organisations techniques. La plupart des réunions qui se tiennent dans le cadre de la CEAEU continuent à être régulièrement suivies de voyages d'études. Pendant la période considérée, des voyages de ce genre ont eu lieu à l'issue des réunions du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, du Groupe de travail de la coordination des transports, du Sous-Comité des routes, du Groupe de travail des douanes, du Sous-Comité de la sidérurgie et du Comité de l'industrie et des ressources naturelles.

Services consultatifs

183. Au cours de la période considérée, le secrétariat a pu rendre plus de services consultatifs aux pays membres et membres associés, souvent en collaboration avec l'AAT et les institutions spécialisées. Grâce à sa participation au Conseil de perfectionnement: 1) du Centre de formation de Lahore pour les fonctionnaires des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation, 2) du Centre régional de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel, à Rangoon, 3) du Centre régional de l'habitation de Delhi et 4) du Centre régional de l'habitation de Bandoung, le secrétariat a continué à conseiller ces Centres et à les aider à mettre au point et à exécuter leur programme de travail de façon à répondre aux besoins de la région. Il a continué à conseiller et à aider, dans chacun de ses travaux, le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong. On l'a consulté au sujet des travaux du Centre régional démographique de Bombay, du Centre régional ONU/FAO de formation au recensement, à Tokyo, du Centre de statistique de l'Université des Philippines, à Manille, et de l'Institut national de statistique, à Saigon. Le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies a, en collaboration avec l'AAT, désigné une équipe de spécialistes du recensement mondial. Dans d'autres domaines de la statistique, les services consultatifs rendus aux divers Etats se sont intensifiés.

Collaboration avec l'AAT

184. Comme l'année précédente, le secrétariat a donné des conseils sur les entreprises d'assistance technique et sur l'engagement et la mise au courant de spécialistes, de boursiers et de stagiaires. De plus en plus fréquemment, l'AAT a consulté le secrétariat sur des questions telles que la définition des fonctions confiées aux spécialistes sollicités par tel ou tel pays, l'étude des rapports des spécialistes et les mesures à prendre pour mettre

à exécution leurs recommandations. Ce travail a porté sur une gamme très variée de matières: études économiques générales, techniques de planification, méthodes à adopter pour fonder telle ou telle industrie, enquêtes statistiques, mise en valeur des ressources hydrauliques, transports et communications, organismes financiers, habitation et matériaux de construction, population.

185. Le secrétariat a étroitement collaboré avec l'AAT aux travaux relatifs au projet du Mékong, ainsi qu'à des entreprises régionales recommandées par la Commission. Il a aidé l'AAT à organiser un certain nombre de centres de formation et de recherche (voir plus haut, par. 183). La CEAEU et l'AAT ont organisé conjointement le voyage d'études en Europe et en Amérique du Nord de spécialistes de la mise en valeur des ressources hydrauliques. Le secrétariat de la CEAEU a collaboré avec l'AAT à l'organisation du Cycle d'études ONU/UNESCO sur la planification régionale. L'AAT a également fourni des spécialistes pour le Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières, le Groupe de travail de la coordination des transports, les études spéciales sur les télécommunications et les études sur le bassin inférieur du Mékong. Le Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction et le Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières ont été saisis de rapports par les soins de l'AAT.

186. Les spécialistes de l'AAT en poste dans les pays de la région ont souvent participé aux réunions techniques des organes subsidiaires de la Commission et y ont fait des communications, par exemple, à la Conférence des statisticiens d'Asie, « Training in statistics in the ECAFE Area » (ASTAT/Conf.2/3) et « Methods of estimating capital formation » (ASTAT/Conf.2/4). Des consultations personnelles et des rapports plus fréquents entre les spécialistes de l'AAT et le secrétariat de la CEAEU ont été fructueux pour les uns et les autres. La CEAEU a entretenu des rapports étroits avec les représentants résidents du BAT en poste dans les pays de la région et nombre d'entre eux se sont rendus à Bangkok et y ont consulté le secrétariat sur des questions d'intérêt commun. Le secrétariat a participé aux réunions des représentants résidents du BAT dans la région et y sont convenus avec eux de mesures destinées à intensifier la coopération entre la CEAEU et le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées.

C. — Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations

187. Comme les années précédentes, il y a eu, dans bien des domaines, coopération étroite entre la Commission et les institutions spécialisées et d'autres organisations, grâce à des moyens tels que la planification et l'exécution en commun de diverses entreprises, l'organisation en commun de réunions régionales, la participation commune à des fonctions d'assistance technique et autres, la participation à des réunions organisées par la Commission, les institutions spécialisées et les autres organisations, ainsi qu'à des entretiens et des consultations entre secrétariats.

Organisation internationale du Travail (OIT)

188. La Commission a continué à collaborer étroitement avec l'OIT, et en particulier avec son Centre d'action asien, pour ce qui est des problèmes relatifs à la main-d'œuvre, à sa formation et à l'emploi. L'OIT et la CEAEAO ont collaboré au Centre régional de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel, à Rangoon. Le BIT a présenté deux rapports: « Production techniques and employment creation in under-developed countries » et « ILO productivity missions to under-developed countries » à la quatrième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, à laquelle l'OIT a pris part. Le BIT a envoyé une communication: « The Work of the Petroleum Committee of the ILO in the Field of Training » (E/CN.11/I & NR/PR.L/2) au Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières d'Asie et d'Extrême-Orient et des représentants de l'OIT y ont participé. L'OIT était également représentée au Cycle d'études de Tokyo sur la planification régionale, à la onzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et à la quinzième session de la Commission.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

189. La collaboration systématique avec la FAO s'est poursuivie, en particulier dans la Division mixte FAO/CEAEAO de l'agriculture. Les deux organismes ont échangé des statistiques et d'autres données à utiliser dans des études économiques d'ordre général. La deuxième session de la Conférence des statisticiens d'Asie s'est tenue sous les communs auspices de la CEAEAO, du Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de la FAO, qui a fait cinq communications à la Conférence: « Recensement mondial de l'agriculture. Programme régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient » (E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.3), « Etat d'avancement des préparatifs du recensement agricole en Asie et en Extrême-Orient » (E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.4), « Agricultural Producer Prices (E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.5), « Préparation du recensement de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient » (E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.6), ainsi que: « Les plans pour améliorer la tabulation des recensements de l'agriculture et de la population en 1960 » (rédigé conjointement par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et la Sous-Division de la statistique de la FAO) [E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.8]. La FAO et la CEAEAO ont organisé en commun en mars-avril 1958, à New-Delhi, un cycle d'études sur la politique de soutien et de stabilisation des prix et des revenus agricoles en Asie et en Extrême-Orient. La FAO s'est jointe à l'ONU pour exécuter, à l'occasion du recensement mondial de la population de 1960, un programme d'assistance technique financé par la Fondation Ford et le Programme élargi d'assistance technique. Elle a également contribué à la création du Centre régional ONU/FAO de formation au recensement, qui s'est tenu à Tokyo en 1958. Le secrétariat de la CEAEAO et celui

de la FAO ont poursuivi ensemble l'étude des tendances et de l'avenir du marché du bois. La FAO a mis en œuvre la résolution 22 (XIII) de la Commission, sur la colonisation rurale, en collaboration avec l'AAT et la Direction des affaires sociales, et a présenté à la Commission, à sa quinzième session, le rapport du Centre sur la théorie et la pratique de la colonisation rurale en Asie et en Extrême-Orient. Des consultations ont également eu lieu entre le secrétariat et des fonctionnaires de la FAO au sujet d'une réunion mixte CEAEAO/FAO de spécialistes de l'industrie du papier et de la cellulose. Dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, la FAO a envoyé dans le bassin inférieur du Mékong une mission qui y a fait des études préliminaires sur l'irrigation, les sols, les forêts, la pêche, les cultures, l'élevage et l'économie agricole.

190. La FAO était représentée à la cinquième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, à la deuxième session du Comité du commerce, à la onzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et à la quinzième session de la Commission.

191. La CEAEAO était représentée à la quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, qui a examiné le rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques de la CEAEAO (troisième session).

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

192. Le secrétariat de la Commission a participé au Colloque de l'UNESCO sur les techniques des études sociales. De fréquentes consultations ont eu lieu entre le secrétariat et le Centre de recherches de l'UNESCO sur les aspects sociaux de l'industrialisation, au sujet des études du Centre, en particulier de celles qui portaient sur les aspects sociaux de l'électrification rurale, de la petite industrie, de la productivité et de la croissance des cités ouvrières. L'UNESCO a organisé avec l'ONU le cycle d'études sur la planification régionale, dont le Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction et le Groupe de travail du développement et des plans économiques ont étudié le rapport (ST/TAA/SER.C/35).

193. L'UNESCO a adressé au Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (cinquième session) un rapport sur ses travaux actuels et à venir dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification (I & NR/HBWP.5/3). Elle était représentée à la quatrième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques et à la deuxième session de la Conférence des statisticiens d'Asie.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

194. Le secrétariat de la CEAEAO et le Bureau régional de l'OMS ont continué à se consulter sur des questions d'intérêt commun, notamment sur les aspects sanitaires du service d'eau dans les plans de logements. L'OMS était représentée au Cycle d'études des Nations Unies

sur la planification régionale, à la cinquième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, à la deuxième session de la Conférence des statisticiens d'Asie. A la quinzième session de la Commission, l'OMS a fait une communication sur son activité dans la région.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque))

195. Le secrétariat de la CEAE0 a collaboré avec la mission envoyée par la Banque pour dresser, à la demande du Gouvernement thaïlandais, un programme de développement du pays; le Secrétaire exécutif a représenté le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en même temps que la Commission, à la treizième réunion annuelle de la Banque.

196. La Banque était représentée à la quatrième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, à la deuxième session du Comité du commerce et à la quatrième session de la Commission.

Fonds monétaire international (FMI)

197. Le Fonds a continué à fournir au secrétariat des renseignements et des données sur le commerce, les taux de conversion, la balance des paiements et les questions financières. Le Secrétaire exécutif a représenté le Secrétaire général de l'ONU, ainsi que la Commission, à la treizième session annuelle du Fonds. Le Fonds a rédigé pour la deuxième session de la Conférence des statisticiens d'Asie un rapport intitulé: « L'évolution monétaire et les comptes du trésor public d'après les *International Financial Statistics* » (ASTAT/Conf. 2/7). Son représentant a aidé le Comité du commerce (deuxième session) à évaluer, du point de vue du commerce de la région de la CEAE0, les conséquences adoptées en Europe, en janvier 1959, pour les paiements et les changes, et à rédiger un document sur cette question (TRADE/52). Le FMI était représenté à la quinzième session de la Commission.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

198. La collaboration s'est poursuivie entre le secrétariat de la CEAE0 et le Bureau régional de l'OACI pour l'Extrême-Orient et le Pacifique, à Bangkok. L'OACI a participé aux travaux du Groupe de travail des douanes et y a présenté un rapport: « Les douanes et le transport aérien international » (TRADE/CAWP/16).

Union internationale des télécommunications (UIT)

199. Avec l'aide de l'AAT, l'UIT a désigné deux spécialistes pour procéder à des études spéciales sur les télécommunications dans le cadre du programme du travail de la Commission.

200. Ces spécialistes se sont occupés des communications par fil et des communications par radio et des divers problèmes et aspects du développement des pays

de la région. La CEAE0 et l'UIT préparent ensemble un groupe de travail des télécommunications. L'UIT était représentée à la quinzième session de la Commission.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

201. L'OMM a désigné un spécialiste de l'hydro-météorologie, dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, pour aider aux études à effectuer sur le bassin inférieur du Mékong. L'OMM collabore avec le secrétariat de la CEAE0 à la préparation du cycle interrégional d'études sur les réseaux hydrologiques.

Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC)

202. Le secrétariat de la CEAE0 et le secrétariat de la CIOIC et du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) se sont de plus en plus souvent consultés sur un grand nombre de problèmes relatifs au commerce international, notamment sur les conséquences du Marché commun européen, les accords commerciaux conclus ou en voie de négociation entre les pays de la région, et la simplification des formalités douanières.

203. Le secrétariat de la CIOIC a communiqué un rapport au Comité du commerce (deuxième session): « Application du Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne » (TRADE/35), et un autre au Groupe de travail des douanes (deuxième session): « Simplification des formalités douanières et autres » (TRADE/CAWP/E). La CIOIC était représentée à la quinzième session de la Commission.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

204. Au cours de la période considérée, le secrétariat de la CEAE0 a pris contact avec l'AIEA. Le secrétariat de la CEAE0 a collaboré avec la mission préliminaire d'assistance de l'AIEA dans son étude des besoins d'assistance technique de certains pays de la région quant à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. L'AIEA était représentée à la onzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles.

AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Conseil de coopération douanière (CCD)

205. Le Conseil de coopération douanière a aidé le secrétariat de la CEAE0 à organiser le Groupe de travail des douanes et a adressé à ce groupe un rapport: « Action du Conseil de coopération douanière dans le domaine de la gestion des douanes » (TRADE/CAWP/2).

Plan de Colombo

206. Le secrétariat de la CEAE0 a collaboré avec le Comité consultatif pour le développement économique coopératif dans l'Asie du Sud et du Sud-Est (plan de Colombo). Dans le cadre du plan de coopération technique de cet organisme, divers Etats ont offert des

bourses et d'autres facilités dans un certain nombre d'instituts de formation que la CEAE0 s'efforce de rendre pratiquement régionaux.

207. Le Secrétaire exécutif de la CEAE0 a assisté en qualité d'observateur à la session ministérielle du Comité consultatif qui s'est tenue à Seattle, en octobre 1959. Un membre du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a également participé à la réunion préparatoire de la session ministérielle et a fourni des données et des renseignements pour le rapport du Comité consultatif. Le secrétariat a rédigé un rapport à l'intention du Comité consultatif: «A Note on the Question of Regional Co-ordination of National Development Plans».

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

208. Un grand nombre d'organisations internationales non gouvernementales, leurs organes régionaux reconnus et leurs représentants continuent à collaborer avec le secrétariat, la Commission et ses organes subsidiaires. Cette collaboration, qui a porté sur la plupart des domaines auxquels s'intéresse la CEAE0, a été d'une grande valeur pour son travail, en particulier pour plusieurs travaux qui exigent des connaissances spéciales.

209. La Chambre de commerce internationale a adressé au Groupe de travail des douanes une communication sur la simplification des formalités commerciales (TRADE/CAWP/NGO/1). La Fédération mondiale des anciens combattants a organisé, en collaboration avec l'AAT un voyage d'études sur la colonisation rurale. Le Centre d'études (FAO) sur la politique de soutien et de stabilisation des prix et des revenus agricoles en Asie et en Extrême-Orient, réuni en exécution de la résolution 22 (XIII), était saisi du rapport de ce voyage d'études.

210. Des consultations ont eu lieu avec la Fédération routière internationale et l'Association internationale permanente des congrès de navigation (AIPCN) sur des questions relatives aux routes et à la navigation intérieure.

211. Le secrétariat a continué à collaborer avec l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) et ses organes régionaux, pour favoriser les voyages et le tourisme.

212. Diverses organisations non gouvernementales ont délégué des représentants à plusieurs réunions des organes subsidiaires de la Commission et à la session de la Commission.

Deuxième partie

QUINZIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. — Membres, participation aux séances et organisation des travaux

SÉANCE D'OUVERTURE ET SÉANCE DE CLÔTURE

213. La Commission a tenu sa quinzième session à Broadbeach (Australie), du 9 au 19 mars 1959. Sir William Slim, gouverneur général de l'Australie, a prononcé le discours d'ouverture. Le président provisoire, M. P. H. William de Silva (Ceylan), a donné lecture du message de bienvenue du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. M. C. V. Narasimhan, secrétaire exécutif, a également pris la parole.

214. La Commission a exprimé sa gratitude au Gouverneur général pour son allocution de bienvenue et au Gouvernement du Commonwealth d'Australie pour l'avoir invitée à tenir sa quinzième session à Broadbeach et pour l'hospitalité qui lui était offerte.

215. A sa 213^e séance, le 19 mars 1959, la Commission a adopté à l'unanimité le texte de son rapport annuel au Conseil économique et social.

ALLOCUTION D'OUVERTURE

216. Ouvrant la séance, sir William Slim, gouverneur général de l'Australie, a rappelé que la quatrième session de la Commission s'était tenue en Australie il y a 11 ans. Entre-temps, le nombre des Etats membres est passé

de 19 à 26. Les pays de la région ont fait d'énormes progrès, qu'il s'agisse d'industrie, de santé, de mise en valeur des ressources naturelles, d'agriculture ou d'investissements. Tous les pays ont maintenant compris qu'ils sont solidaires, et il est désormais possible d'aborder les grandes tâches économiques en coopérant sur un pied d'égalité; c'est un état d'esprit qui naguère encore était inconnu.

217. Certains problèmes sont communs à toutes les nations de production primaire, y compris l'Australie. Les fluctuations que subit le cours mondial des produits de base constituent l'un de ces problèmes. Il va sans dire que, pour le résoudre de façon satisfaisante, il faut lui apporter une solution internationale.

218. Les pays de la région ont grand besoin de capitaux. Ils ont déjà pu s'en procurer beaucoup hors de la région, sous forme de dons, de prêts ou de fourniture de matériel, mais il faut encore prendre des mesures pour attirer les capitaux privés, tout en sauvegardant les intérêts des nations en voie de développement.

219. Même les succès marqués obtenus ces dernières années n'ont pas été sans entraîner avec eux de nouveaux problèmes: la mécanisation risque de réduire la demande de main-d'œuvre; les victoires remportées sur des maladies comme le paludisme risquent, en faisant rapidement baisser la mortalité, de répandre la famine et le chômage. Mais il est hors de doute que, grâce à la coopération des Etats représentés à la session on finira par triompher de ces difficultés.

220. Avant d'essayer de résoudre un problème économique, il faut tout d'abord l'analyser. Les études économiques de la CEAE0 sont à cet égard d'un secours appréciable.

221. Agissant par l'intermédiaire des divers organes des Nations Unies, la CEAE0 a pu également attirer l'attention du monde sur les difficultés de la région. Non seulement elle a ainsi fortement encouragé les pays d'Asie à surmonter eux-mêmes, par leurs efforts résolus, leurs difficultés économiques, mais elle leur a montré aussi qu'ils pouvaient compter sur la collaboration efficace des pays plus avancés, tout disposés à leur venir en aide.

222. Certes, la CEAE0 a fait beaucoup, en un court laps de temps. Mais il n'y a pas lieu de se reposer sur ses lauriers. La route est encore longue, mais les pays de la région se sont engagés dans la bonne voie et, qui plus est, y marchent de concert.

223. M. R. C. Casey, ministre australien des affaires extérieures, a ensuite pris la parole. La CEAE0, a-t-il dit, groupe des pays dont l'évolution historique et les traditions culturelles sont différentes, mais dont les buts sont les mêmes.

224. Le monde n'a plus à craindre le chômage périodique, mais le chômage et le sous-emploi chroniques continuent à être un problème grave dans beaucoup de pays d'Asie. En outre, les pays fortement industrialisés souffrent de crises périodiques; or tout recul dans une partie du monde peut avoir des conséquences quasi désastreuses dans d'autres. Quand il y a fléchissement de l'économie, le prix des produits de base tend à tomber beaucoup plus bas que ne semblerait le justifier l'ampleur de la récession dans les pays consommateurs de ces produits. La présente session offre une excellente occasion d'étudier les répercussions régionales de ce genre.

225. L'industrialisation et le développement économique ne sont pas une fin en soi: ils sont un moyen de réaliser les possibilités humaines. Le progrès économique ne doit pas se faire aux dépens des libertés humaines.

226. La CEAE0 est un instrument de coopération. Beaucoup de points de l'ordre du jour de la présente session ont une grande importance régionale, par exemple le commerce et l'amélioration de l'infrastructure économique. Le programme du Mékong, autre effort de coopération, ne manquera pas, par son exemple, d'avoir de grosses répercussions dans d'autres parties du monde.

227. Le problème de l'accroissement démographique de certains pays d'Asie présente une importance considérable, comme le fait justement ressortir l'utile rapport de la CEAE0.

228. Les membres de la CEAE0 qui se trouvent en dehors de la région ont témoigné leur intérêt pour les problèmes de l'Asie en procurant aux pays asiatiques des capitaux, de l'assistance technique et d'autres services. La coopération a évolué de façon dynamique à l'intérieur de la CEAE0 pendant les douze années de l'existence de la Commission; elle a suivi des méthodes nouvelles et constructives pour atteindre les fins de l'Organisation.

229. L'objectif principal de la Commission est de mieux nourrir, vêtir et loger les peuples d'Asie et de leur donner un peu plus de bien-être. Il n'existe pas de moyen unique d'élever le niveau de vie. Il faut prendre des mesures dans un certain nombre de domaines différents.

230. L'Australie prend à cœur les intérêts de l'Asie pour des raisons humanitaires et désintéressées, et elle est prête à contribuer, dans les limites de ses ressources, à la réalisation des objectifs de la Commission.

231. M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général, avait envoyé à la Commission le message suivant:

232. « J'adresse aux participants à la quinzième session de la CEAE0 mes meilleurs vœux pour le succès de leurs délibérations. Mon regret est vif de ne pouvoir assister à la session ni me rendre en Australie, dont le gouvernement a eu l'amabilité de m'inviter. Je voudrais saisir cette occasion d'exprimer ma sincère gratitude à M. Richard Casey pour n'avoir jamais cessé de donner tout son appui aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de votre Commission.

233. « Depuis votre dernière session, celle de Kuala-Lumpur, les commissions économiques régionales ont contribué de plus en plus à l'œuvre des Nations Unies dans le domaine économique et social. Il y a quelques mois, la nouvelle Commission économique pour l'Afrique a terminé sa première session, où elle a adopté un programme de travail plein de promesses pour les pays et territoires de ce continent. Vers la même époque, le Fonds spécial créé lors de la dernière session de l'Assemblée générale est entré en fonctions. S'il ne dispose encore que de moyens bien modestes, le Fonds est néanmoins pour les Nations Unies une nouvelle arme dans leur lutte contre la misère, pour le progrès économique, pour le relèvement du niveau de vie.

234. « Je n'ignore pas que vos propres efforts dans ce sens s'intensifient sans cesse. Les événements démontrent avec de plus en plus de force que, dans chaque pays et internationalement, principes et action s'harmonisent et se synchronisent chaque jour davantage. Peu à peu, l'Organisation des Nations Unies assume le rôle qui lui échoit de droit: exalter la responsabilité collective de la communauté internationale à l'égard du progrès économique, objectif fondamental du xx^e siècle.

235. « A cet égard, le bilan de la CEAE0 pour l'année écoulée est pour moi un sujet de fierté et de satisfaction. Je ne veux que mentionner la série des conférences tenues sous les auspices de votre Commission et qui ouvrent des horizons nouveaux.

236. « Le Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières a été la première conférence du genre qui se soit tenue dans le cadre de l'ONU; conformément à une résolution de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social examinera en détail le rapport de ce colloque. La récente session de la Conférence des statisticiens d'Asie et celle que le Groupe de travail du développement et des plans économiques a consacrée à l'industrialisation, ont pu grandement faciliter la conception de principes et la mise au point de procédés essentiels au développement économique. Tout aussi

impressionnante a été l'avance réalisée en ce qui concerne la mise en valeur du bassin du Mékong. Les pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional pourraient donner de nouvelles chances aux pays de votre région du monde. Dans cet ordre d'idées, les propositions que le Secrétaire exécutif a faites pour la réorganisation de vos travaux en matière de développement économique, notamment l'idée de convoquer de temps à autre des conférences «au sommet», répondent fort bien, me semble-t-il, aux besoins actuels et futurs dans ce domaine. Il est une vérité sur quoi votre région ne peut fermer les yeux: c'est qu'une politique économique coordonnée s'impose en notre âge de planification et au moment où d'autres régions du monde, en particulier l'Europe occidentale et orientale et l'Amérique latine, s'orientent résolument vers l'intégration économique. Peut-être jugerez-vous opportun, à la présente session, de mettre l'accent comme il convient sur les conséquences qu'auront, au niveau de la politique d'ensemble, les multiples travaux de développement que votre Commission a si bien su faire progresser d'année en année.

237. « Permettez-moi de profiter de l'occasion pour dire combien j'apprécie les services éminents que M. C. V. Narasimhan a rendus aux Nations Unies. Il prendra bientôt congé de vous, en quittant le poste de Secrétaire exécutif et j'aurai l'avantage de l'avoir pour collaborateur direct, comme Sous-Secrétaire aux affaires politiques spéciales. En même temps, je voudrais souhaiter la bienvenue à U Nyun, qui va succéder à M. Narasimhan. Comme il a, pendant tant d'années, servi avec dévouement la Commission, je n'ai pas besoin de vous le présenter. Je ne doute pas qu'il ne conduise le secrétariat, au service de votre Commission, vers de nouveaux succès. »

238. M. C. V. Narasimhan, secrétaire exécutif, a souhaité la bienvenue à l'Iran, nouveau membre de la Commission. Il a constaté que l'année passée avait été marquée dans la région par certaines difficultés économiques et par un déclin de la production agricole, ce qui avait obligé les pays intéressés à augmenter leurs importations de céréales alimentaires. Mais, vers la fin de l'année, l'atmosphère a paru s'éclaircir. La pénurie de capitaux, conséquence inévitable d'une rapide expansion économique, a été particulièrement grave l'année passée, notamment du fait de l'aggravation des termes de l'échange; et ce n'est pas là un phénomène passager. Les producteurs primaires se trouvent dans un état chronique d'infériorité à l'égard des pays industriels.

239. L'industrialisation a pour but non seulement de renforcer la position des pays de la région à cet égard, mais aussi d'absorber une abondante main-d'œuvre non qualifiée, surtout dans les pays dont la population est déjà dense et dont le taux d'accroissement démographique augmente.

240. Le problème de l'accroissement démographique, dont on reconnaît de plus en plus l'importance, ne sera résolu que si chaque pays prend d'énergiques mesures à cet effet. Il en est de même de la mobilisation et de la répartition des ressources nationales. En dernière analyse, aucun pays ne peut espérer progresser longtemps s'il n'y met pas du sien.

241. Mais d'autres problèmes se prêtent à une solution internationale. Les mesures d'assistance destinées à atténuer la pénurie d'aliments peuvent, à condition de ne pas désorganiser la structure normale du commerce, être très utiles, de même que d'autres mesures destinées à porter remède au manque de devises. On peut également agir internationalement pour stabiliser les termes de l'échange, au moyen d'accords commerciaux, notamment sur les produits de base, et pour fournir des capitaux aux pays qui en manquent, que ce soit dans le cadre de programmes multilatéraux ou bilatéraux ou par l'intermédiaire d'institutions telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Dans le même ordre d'idées, le plan de Colombo et le Programme d'assistance technique des Nations Unies, ainsi que certains pays, jouent un rôle important dans la formation des techniciens des pays de la région.

242. L'ordre du jour de la quinzième session traduit la ferme intention de la Commission de s'attaquer à tous ces problèmes et d'arriver à des solutions pratiques, notamment en favorisant la coopération internationale.

243. M. Narasimhan a passé en revue les travaux des organes subsidiaires de la Commission et du Secrétariat pendant l'année écoulée et a fait état de la collaboration de plus en plus étroite de la Commission avec le Département des affaires économiques et sociales du Siège de l'Organisation des Nations Unies, l'Administration de l'assistance technique, les autres commissions économiques régionales et les institutions spécialisées. Il a remercié le Bureau de l'assistance technique de l'appui qu'il apporte à l'exécution du programme du Mékong.

MEMBRES ET PARTICIPATION AUX SÉANCES

244. Des représentants des pays membres et membres associés ci-après, ont pris part aux travaux de la session: Afghanistan, Australie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Malaisie, France, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République de Chine, République de Corée, République du Viet-Nam, Royaume-Uni, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques, Hong-kong, Singapour et Bornéo britannique. En vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission, des représentants de la Belgique, du Canada, de la Hongrie, d'Israël, de l'Italie, de la Pologne, de la Suède, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie ont assisté à la session avec voix consultative. Un représentant de la République fédérale d'Allemagne a aussi participé à la session avec voix consultative, en vertu de la résolution 617 (XXII) du Conseil économique et social. Ont également pris part aux travaux de la session, les observateurs des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BANQUE), Société financière internationale (SFI), Fonds monétaire international (FMI), Union internationale des télécommunications (UIT), Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce/Accord général sur les

tarifs douaniers et le commerce (CIOIC/GATT) et Bureau de l'assistance technique (BAT). Les organisations non gouvernementales ci-après étaient aussi représentées par des observateurs: Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Alliance coopérative internationale, Fédération internationale des producteurs agricoles, Organisation internationale des employeurs, Fédération syndicale mondiale, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Fédération mondiale des anciens combattants, Comité des Eglises pour les affaires internationales, Alliance internationale des femmes - droits égaux, responsabilités égales, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fédération internationale des femmes juristes, Pan-Pacific South East Asia Women's Association et Alliance internationale sociale et politique Sainte-Jeanne-d'Arc.

245. La liste des représentants et des observateurs se trouve à l'annexe I du présent rapport.

POUVOIRS

246. Conformément à l'article 12 du règlement intérieur, le Président a fait connaître à la Commission que les vice-présidents et lui-même avaient examiné les pouvoirs des délégations à la quinzième session et les avaient trouvés en bonne et due forme.

ÉLECTION DU BUREAU ET ORGANISATION DES TRAVAUX

247. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a, à sa 201^e séance, élu président M. R. G. Casey (Australie), premier vice-président M. Tan Siew Sin (Fédération de Malaisie) et deuxième vice-président M. Hassanali Mansour (Iran).

248. La Commission a tenu à huis clos trois réunions des chefs de délégation pour étudier l'organisation des travaux de la session. Ont également été examinées les questions relatives aux propositions que le Secrétaire exécutif avait faites dans sa note « Organisation des travaux de la Commission dans le domaine du développement et des plans économiques » (E/CN.11/L.65), les modifications que l'on proposait d'apporter au mandat de la Commission (E/CN.11/491) et la date et le lieu de la seizième session de la Commission (E/CN.11/492).

249. Pour rédiger son rapport annuel, la Commission a désigné un Comité de rédaction, composé de représentants des pays suivants: Afghanistan, Australie, Etats-Unis, Inde, Indonésie, Japon, Fédération de Malaisie, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République de Chine, République de Corée, Royaume-Uni, Union soviétique, Hong-kong, Singapour et Bornéo britannique. Le Comité de rédaction a élu président M. Sarwar (Afghanistan) et vice-président M. P. W. Han (République de Corée). La Commission a désigné aussi un Comité spécial chargé d'étudier les points ci-après de l'ordre du jour: 15. Modification du règlement intérieur et du mandat de la Commission (E/CN.11/491); 16. Résolution 1 de la deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-

Orient, sur la coopération régionale en matière de cartographie (E/CN.11/498); 17. Programme de travail et ordre d'urgence: a) Programme de travail et ordre d'urgence pour 1959-1960 (E/CN.11/L.64), b) Evaluation des programmes, pour la période 1959-1964, par le Secrétaire général [résolution 665 C (XXIV) et 694 D (XXVI) du Conseil économique et social] (E/CN.11/L.68), c) Contrôle et limitation de la documentation [résolution 1272 (XIII) de l'Assemblée générale] (E/CN.11/490). Le Comité spécial a élu président le prince Thawin (Thaïlande).

250. Le Comité de rédaction, après avoir revisé puis accepté les recommandations du Comité spécial, leur a fait place dans son projet de rapport. Il a tenu trois séances et a soumis à la Commission, à sa 213^e séance, le projet de rapport annuel.

B. — Ordre du jour

251. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Discours d'ouverture.
2. Election du Président et de deux vice-présidents.
3. Adoption de l'ordre du jour (E/CN.11/485/Rev.3).
4. La situation économique de l'Asie (Etude sur la situation économique de l'Asie et l'Extrême-Orient en 1958) [E/CN.11/L.63 et Add.1, 1^{re} et 2^e parties].
5. Accroissement démographique et développement économique dans la région de la CEAE0 (E/CN.11/L.67, E/CN.11/L.69).
6. Rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (quatrième session) [E/CN.11/L.61, E/CN.11/L.65 et Add.1, E/CN.11/L.70].
7. Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (onzième session) [E/CN.11/499].
8. Rapport du Comité du commerce (deuxième session) [E/CN.11/497, ECAFE/43].
9. Travaux relatifs aux transports intérieurs et aux communications (E/CN.11/488).
10. Travaux relatifs à la mise en valeur des ressources hydrauliques:
 - a) Rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/494);
 - b) Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/500).
11. Rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie (deuxième session) [E/CN.11/493].
12. Rapport sur les travaux de la Division mixte de l'agriculture (CEAE0/FAO) [E/CN.11/L.66 et Add.1].
13. Coopération avec les institutions spécialisées:
 - a) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (E/CN.11/496);
 - b) Organisation internationale du Travail (E/CN.11/503);
 - c) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
 - d) Organisation mondiale de la santé (ECAFE/44).
14. L'assistance technique dans la région (E/CN.11/495).
15. Modification du règlement intérieur et du mandat de la Commission (E/CN.11/491).
16. Résolution I de la deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, sur la coopération régionale en matière de cartographie (E/CN.11/498).

17. Programme de travail et ordre d'urgence:

- a) Programme de travail et ordre d'urgence pour 1959-1960 (E/CN.11/L.64);
- b) Evaluation des programmes, pour la période 1959-1964, par le Secrétaire général [résolutions 665 C (XXIV) et 694 D (XXVI) du Conseil économique et social] (E/CN.11/L.68);
- c) Contrôle et limitation de la documentation [résolution 1272 (XIII) de l'Assemblée générale] (E/CN.11/490, ECAFE/45).

18. Date et lieu de la prochaine session (E/CN.11/492).

19. Rapport annuel au Conseil économique et social (ECAFE/41/Rev.1).

C. — Compte rendu des débats

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ASIE

252. La Commission a examiné la situation économique de la région en prenant pour base de discussion l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1958*¹⁷, rédigée par le Secrétariat. La Commission a félicité le Secrétariat de cette *Etude* et, en particulier, de l'analyse qu'il y a faite des progrès de l'industrialisation. On peut mieux se rendre compte ainsi des principaux mobiles qui ont poussé l'Asie à s'industrialiser, des moyens qu'elle a mis en œuvre à cet effet, des mesures qu'elle a adoptées et des résultats qu'elle a obtenus.

253. L'année 1958 a été marquée par un léger recul économique dans la plupart des pays de la région¹⁸. Pendant la campagne de 1957-1958, la production agricole, notamment la production de céréales, a été moins abondante à cause du mauvais temps. Le total de la production industrielle de la région est resté stationnaire. Dans quelques pays producteurs de moindre importance, la production industrielle a continué à augmenter, mais à un rythme moins rapide. Ce phénomène s'explique en partie, directement ou indirectement, par la diminution de l'offre des produits agricoles: matières premières ou riz. La « récession larvée » qui s'est installée quand le Japon a dû freiner le boom qu'il avait connu au milieu de 1957 a obligé le principal pays industriel de la région à limiter fortement ses importations, ce qui a entraîné la diminution des recettes en devises des producteurs primaires. Cette diminution s'est encore accentuée quand, par suite de la récession qui a sévi aux Etats-Unis et dans d'autres pays industriels, il y a eu baisse mondiale sur un certain nombre de produits primaires dont la région est exportatrice. La diminution des recettes d'exportation a exigé à son tour la réduction des importations, d'autant que les réserves de devises de beaucoup de pays se trouvaient déjà presque épuisées. En fait, ces pays ont réussi à ramener leurs importations au-dessous du niveau de leurs exportations. L'aide extérieure a continué à servir d'appoint pour redresser le déséquilibre

de la balance des paiements: mais, pendant presque toute l'année 1958, les forces économiques en présence ont eu pour effet net d'augmenter le prix de la vie dans un certain nombre de pays de la région, et d'y abaisser le niveau de la consommation par habitant.

254. Tirant la leçon des événements de l'année, la Commission a souligné qu'il faut, chez les producteurs primaires de la région, continuer à faire une grande place à la production agricole, et l'augmenter au même rythme que le pays s'industrialise. De toute évidence, il faut ménager un développement équilibré de ces deux secteurs. L'industrie qui, pourtant, était partie de presque zéro, s'est développée récemment à un rythme beaucoup plus rapide que l'agriculture, grâce notamment à l'augmentation des importations de biens d'équipement que finançait en grande partie les recettes en devises tirées des exportations de produits agricoles et autres produits primaires. Les besoins croissants de matières premières pour l'industrie et de denrées alimentaires pour les ouvriers industriels ont d'autre part eu pour effet de restreindre le volume de la production nationale de produits primaires dont on pouvait disposer pour l'exportation. En outre, l'augmentation rapide de la population a obligé à prélever sur la production agricole un volume supplémentaire pour satisfaire une plus grande demande de denrées alimentaires, vêtements et autres articles d'utilité courante. Par conséquent, si l'industrialisation constitue l'élément dynamique des programmes qui visent à relever le niveau de vie et à alléger la pression que l'accroissement démographique exerce sur les ressources, il faut néanmoins qu'elle s'accompagne, dans les pays de la région, d'une augmentation parallèle de la production agricole.

255. La Commission s'est inquiétée une fois de plus de voir à quel point nombre de pays de la région étaient vulnérables, parce que leur vie économique est liée à l'exportation d'un petit nombre de produits de base. S'ils connaissent des difficultés, ce n'est pas seulement parce que la récession des pays industriels a récemment fait baisser le cours des produits de base. La tendance générale qui veut que la demande mondiale de produits manufacturés augmente plus vite que la demande mondiale de produits primaires a également affaibli leurs chances de lutter contre la concurrence et a compromis leurs termes de l'échange. En 1958, la diminution des recettes en devises qui a frappé les exportateurs primaires de la région, ainsi que les coupes sombres qu'ils ont dû opérer dans leurs importations pour les faire redescendre du niveau sans précédent qu'elles avaient atteint en 1957, ont eu de graves conséquences économiques. Les importations de biens d'équipement et des matières premières qui servent à leur fabrication s'en sont trouvées réduites du même coup, ce qui a ralenti la formation de capital et partant le rythme général du développement industriel.

256. Etant donné ces circonstances, la Commission a insisté sur l'urgence de prendre des mesures pour stabiliser le prix des produits primaires les plus importants. Elle a noté avec satisfaction que toutes les puissances commerciales du monde étaient désormais disposées à examiner comment on pourrait réduire l'instabilité du prix des produits primaires, et les délégations ont paru

¹⁷ Présentée à la Commission sous forme miméographiée (E/CN.11/L.63, 1^{re} et 2^e parties); paraîtra ultérieurement sous forme imprimée (publication des Nations Unies, n° de vente: 1959.II.F.1).

¹⁸ C'est-à-dire la région de la CEAE, Chine continentale non comprise.

plus favorables qu'auparavant à la conclusion d'accords internationaux relatifs aux produits de base, tout en reconnaissant les difficultés pratiques que soulèveraient l'adoption et la mise en vigueur de tels accords. La Commission s'est félicitée notamment que l'on ait encore prorogé de cinq ans, à partir de 1959, l'application de l'Accord international du sucre. Elle a également relevé que, grâce à une entente avec un pays non participant, le Conseil international de l'étain avait pu triompher des difficultés rencontrées pendant l'hiver de 1958. La Commission attend beaucoup des travaux que pourra accomplir la Commission du commerce international des produits de base, que l'on vient de reconstituer, ainsi que de l'action des divers autres organes internationaux qui s'occupent de ces problèmes.

257. La Commission a pu constater, à divers indices, que nombre de pays de la région s'industrialisaient de plus en plus. Cependant, en raison du manque de techniciens et de personnel de direction, de la pénurie de capitaux, et d'autres obstacles bien connus, la production industrielle est restée, dans la plupart de ces pays, à un niveau relativement bas. La Commission a constaté également qu'à mesure que l'industrialisation se développe, la question des débouchés devient de plus en plus aiguë. A son avis, l'organisation coopérative constitue souvent la solution des problèmes particuliers que posent la petite industrie et l'industrie artisanale.

258. La Commission a noté avec satisfaction que les pays membres de la région avaient reçu ces dernières années une aide extérieure considérable, au titre d'accords bilatéraux ou multilatéraux. A la présente session, les délégués de divers Etats membres ont donné l'assurance que leur gouvernement continuerait cette assistance dans la limite de ses moyens. Mais il faut encore intensifier l'afflux de capitaux de source publique dans les pays de la région. La Commission s'est félicitée des décisions que viennent de prendre la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international d'augmenter leurs ressources pour être mieux à même d'aider les pays en voie de développement. Elle s'est également félicitée de l'entrée en fonctions, en janvier 1959, du Fonds spécial des Nations Unies, qui « servira à fournir une assistance systématique et soutenue dans les domaines qui sont essentiels pour le progrès technique, économique et social intégré des pays peu développés » [résolution 1219 (XII) de l'Assemblée générale]. La Commission a noté que le Fonds spécial accepterait éventuellement de participer au financement des grandes entreprises régionales d'Asie, par exemple du programme quinquennal d'études et d'enquêtes pour la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong. La Commission a reconnu avec gratitude que c'est grâce à l'aide du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et à l'aide de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies que l'on a pu commencer à mettre en œuvre le programme du Mékong.

259. La plupart des délégations ont été heureuses de constater que l'afflux de capitaux privés étrangers augmentait depuis peu dans les pays de la région. Un certain nombre d'entre elles ont fait remarquer qu'il importe de créer un climat favorable pour attirer les capitaux

privés. Plusieurs pays membres de la région ont récemment modifié à cette fin leur législation en matière d'investissements étrangers. A la quatorzième session de la Commission, en 1958, le Premier Ministre de la Fédération de Malaisie avait proposé de rédiger une charte internationale pour stimuler les investissements étrangers. La Commission a été heureuse d'apprendre que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies étudient attentivement la question des investissements internationaux privés.

260. La Commission a rappelé que la prospérité du monde est indivisible. Dans le domaine économique, les pays développés et les pays qui le sont moins sont tous interdépendants. Si les pays avancés réussissent à maintenir l'emploi et l'activité économique à un niveau élevé et stable, ces facteurs, grâce à leur influence favorable sur le commerce mondial, contribueront à améliorer la situation économique des pays en voie de développement, dont les exportations de produits primaires dépendent avant tout de la demande des pays plus développés.

261. A cet égard, la Commission a fait remarquer que les mesures que les pays d'Europe occidentale ont récemment prises pour aboutir à la convertibilité des monnaies constituent un pas dans la voie de la libéralisation des paiements et qu'elles pourront être d'une utilité certaine si la politique commerciale devient elle aussi plus libérale.

262. La Commission a noté également que la Communauté économique européenne appliquerait, à dater de 1959, les premières réductions sur les tarifs douaniers. La Commission a constaté que les échanges tendaient à diminuer entre les pays de la région, et a approuvé les efforts que l'on fait pour les intensifier sans porter préjudice à l'expansion de l'ensemble du commerce mondial. Elle s'est penchée de plus près sur cette question et sur des problèmes connexes quand elle a examiné le rapport du Comité du commerce (voir par. 292 à 304).

263. De l'avis général, bien des difficultés économiques que les pays de la région ont éprouvées en 1957 et 1958 sont en passe d'être surmontées. Etant donné la reprise à laquelle on assiste dans les pays industriels du monde et l'augmentation des récoltes dans la région, tout laisse espérer que 1959 sera une année meilleure.

ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

264. La Commission a examiné les conséquences de l'accroissement démographique sur le développement économique, d'après les renseignements donnés dans le rapport du Secrétariat « Tendances démographiques et développement économique dans la région de la CEAO »¹⁹, qui expose les grandes lignes présentes et futures de l'évolution démographique dans la région et leurs conséquences sur le ravitaillement, les besoins d'investissement, l'épargne et le rythme du développement économique. La Commission a jugé ce rapport

¹⁹ E/CN.11/L.67; cette étude paraîtra dans l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*, vol. X, n° 1 (juin 1959).

fort utile, et a relevé que la Commission de la population en avait récemment apprécié la haute tenue ²⁰.

265. La Commission a constaté qu'en raison des progrès de l'hygiène et de la diminution de la mortalité qui en a résulté, le rythme de l'accroissement de la population s'accélère dans la région; alors qu'avant la deuxième guerre mondiale, la population totale de la région ne s'accroissait qu'à raison de 1,2 pour 100 par an, elle augmente maintenant au taux de 1,7 pour 100. Dans plusieurs pays, l'accroissement est déjà de l'ordre de 3 pour 100 par an. Si ce rythme se maintient, leur population aura doublé d'ici 23 ans. D'après certaines indications, la population totale de la région risque de doubler d'ici 30 ans et d'être égale à la population actuelle du monde entier. Si la population s'accroît rapidement, ainsi que la proportion des groupes d'âge les plus jeunes, il faudra que les pays d'Asie, pour maintenir leur niveau de vie, consacrent à la consommation une part de plus en plus grande de leurs ressources. Alors que, dans les pays industrialisés, on compte un enfant pour trois adultes, la proportion correspondante est de deux contre trois dans les pays moins développés de la CEAE0. Dans la plupart des pays de la région, le grand nombre des personnes à charge est un des principaux obstacles à la formation de capital nécessaire au développement économique, à tel point que, dans certains cas, elle risque de faire échec aux plans de développement économique.

266. La Commission a jugé à l'unanimité que, pour résoudre ces problèmes, il faut redoubler d'efforts pour accélérer le rythme général de l'expansion économique. Il faut favoriser l'industrialisation, encourager les investissements et mobiliser le capital public, tout en répandant plus largement les connaissances techniques. Il faut favoriser le développement de la petite industrie, qui permet d'absorber la main-d'œuvre sous-employée. Il faut en même temps favoriser l'expansion de l'agriculture, en insistant sur les programmes de développement communautaire et sur les avantages à accorder aux cultivateurs pour les inciter à relever leur productivité. Dans les pays qui ont encore des terres arables inexploitées, il faut appliquer des programmes de colonisation intérieure.

267. Plusieurs délégations ont été d'avis qu'il fallait aborder sous deux angles les problèmes de l'accroissement rapide de la population: en accélérant le taux de développement économique, en prenant des mesures destinées à freiner le taux de l'accroissement démographique. La possibilité d'appliquer ces mesures est toujours sans doute fonction des conditions propres à chaque pays, notamment des conditions sociales et culturelles. C'est ainsi que l'urgence de freiner le taux de l'accroissement démographique dépendra de la proportion entre la population totale et, d'autre part, les ressources naturelles, le capital et les connaissances techniques. Plusieurs pays de la région ont déjà adopté le principe de la procréation dirigée, qui y est maintenant un élément de la politique officielle. Dans plusieurs autres pays, ces mesures sont le fait d'organisations privées, qui bénéficient plus ou moins de l'appui de l'Etat. Néan-

moins, cette politique n'en est encore qu'au stade expérimental; jusqu'ici, le Japon est le seul pays où elle ait sensiblement diminué la fécondité. Bien entendu, il incombe à chaque Etat de décider lui-même des mesures à prendre éventuellement dans ce domaine.

268. La Commission et le secrétariat ont un grand rôle à jouer en étudiant l'évolution démographique et ses conséquences sur les programmes de développement et en communiquant aux Etats intéressés les résultats de leurs études. On a généralement reconnu que la plupart des pays de la CEAE0 manquent de données démographiques dignes de foi. La Commission s'est donc félicitée de la proposition, faite par la Commission de la population, d'organiser en 1960 dans la région un cycle d'études sur l'évaluation et l'analyse des résultats du recensement. Le cycle d'études étudierait les meilleurs moyens d'appliquer les données du recensement à la planification et à l'élaboration de la politique générale, et d'évaluer la précision des données du recensement, ainsi que la possibilité d'obtenir des renseignements supplémentaires.

269. La Commission a été heureuse de savoir que la Commission de la population avait recommandé au Conseil économique et social de lui faire tenir sa prochaine session dans la région de la CEAE0, pour attirer l'attention sur la gravité des problèmes démographiques de la région.

270. La Commission a fait sienne la proposition de la Conférence inaugurale et du Comité consultatif du centre de formation et de recherche démographiques, de réunir une conférence asiatique de la population sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Par une résolution adoptée à l'unanimité [résolution 28 (XV); voir la troisième partie du présent rapport], elle a recommandé, en plus des mesures mentionnées aux paragraphes précédents, d'organiser en 1961 ou en 1962 une conférence régionale de la population sous les auspices de la CEAE0 avec la collaboration des services d'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées compétentes. Le secrétaire exécutif a proposé de présenter à la Commission, à sa seizième session, un programme détaillé pour cette conférence, y compris l'ordre du jour et l'évaluation du temps nécessaire aux préparatifs pour assurer le succès de cette conférence et l'utilisation pratique de ses résultats.

271. La Commission a pris note avec intérêt du projet de rapport du Centre ONU/FAO/FMAC (Fédération mondiale des anciens combattants) sur la théorie et la pratique de la colonisation rurale en Asie et en Extrême-Orient, qui s'est tenu à Inginiyagala, Gal-Oya (Ceylan) du 17 novembre au 5 décembre 1958, et du rapport du voyage d'études sur la colonisation rurale en Asie et en Extrême-Orient que l'Organisation des Nations Unies et la FMAC avaient organisé en collaboration avec l'Inde, le Pakistan, les Philippines, la République du Viet-Nam et la Thaïlande, comme préparation au centre. Elle a souligné que, dans les pays qui ont des terres inexploitées, les mesures de colonisation intérieure doivent être conçues comme partie intégrante du programme général de développement économique et social. La Commission a constaté en particulier que, dans bien

²⁰ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-septième session, Supplément n° 3*.

des pays, la préparation et l'exécution des programmes de colonisation rurale étaient freinées par le manque de capitaux et de personnel qualifié et expérimenté. Elle a, par une résolution [résolution 27 (XV); voir la troisième partie du présent rapport], recommandé d'organiser des centres de formation qui traiteront de certains aspects déterminés de la colonisation agricole, et d'engager un spécialiste régional de la colonisation agricole; elle a prié la FAO d'étudier, en consultant la CEAE, la possibilité de prendre les mesures appropriées.

DÉVELOPPEMENT ET PLANS ÉCONOMIQUES

272. La Commission a examiné et approuvé à l'unanimité le rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (quatrième session) [E/CN.11/L.61] et les observations faites sur ce rapport par le Comité de l'industrie et des ressources naturelles (onzième session) [E/CN.11/499, par. 43 à 49]. Elle a accueilli favorablement la proposition de réunir en 1959, selon les indications données dans le rapport du Groupe de travail, le sous-groupe des techniques de programmation dont elle avait autorisé la création à sa quatorzième session, et elle a appris avec satisfaction que le Groupe de travail du développement et des plans économiques doit examiner à sa cinquième session les problèmes de l'équilibre à maintenir entre le développement social et le développement économique²¹.

273. La Commission a approuvé la note du Secrétaire exécutif: « Organisation des travaux de la Commission dans le domaine du développement et des plans économiques » (E/CN.11/L.65 et Add. 1). Elle a accepté de créer une conférence des planificateurs (économiques d'Asie), dont le mandat exposé dans l'additif à la note en question est résumé dans le paragraphe ci-après. Le Secrétaire exécutif s'est engagé à présenter à la Commission, à sa seizième session, un projet d'ordre du jour et des renseignements pertinents pour la première session (1961) de la conférence.

274. La conférence se réunira tous les trois ans, à partir de 1961, à l'époque où ont lieu d'habitude les sessions du Groupe de travail du développement et des plans économiques, qu'elle remplacera alors. Les pays membres y enverront, autant que possible, de hauts fonctionnaires responsables du développement et des plans économiques, qui auront pour tâche:

a) De passer en revue les travaux accomplis dans le domaine du développement et des plans économiques, notamment les rapports du Groupe de travail du développement et des plans économiques et des groupes de travail de spécialistes, et d'indiquer selon quel ordre d'urgence entreprendre les travaux futurs;

b) D'échanger leurs idées et de mettre en commun leur expérience, et d'étudier les problèmes généraux du développement et des plans économiques, ainsi que tout problème particulier que leur aura soumis la Commission;

²¹ Voir également par. 306 au sujet de la session du Groupe de travail qui doit se tenir en 1960.

c) De rédiger pour la Commission un rapport accompagné de recommandations.

Le Groupe de travail du développement et des plans économiques, lui, se réunira deux ans sur trois et continuera à examiner un secteur particulier de l'activité économique à chacune de ses sessions et à en faire rapport à la Commission (la conférence sera également saisie de ses rapports). Des groupes de spécialistes des techniques de programmation et d'autres questions techniques analogues se réuniront selon les besoins et feront rapport au secrétaire exécutif (la Commission et la conférence auront connaissance de leurs rapports). L'ordre du jour de chaque session de la Commission comprendra un point intitulé « Développement et plans économiques », en plus du point « La situation économique de l'Asie ».

275. La Commission a examiné les problèmes de l'industrialisation, notamment les aspects que le Groupe de travail avait déjà examinés: l'industrialisation et les facteurs qui la limitent; critères à adopter pour choisir les industries; choix des techniques; envergure de la production. Elle a considéré que, d'une manière générale, l'industrialisation est d'une importance primordiale pour le développement économique. La Commission a reconnu que, dans des circonstances différentes, les méthodes à suivre doivent nécessairement être différentes et que l'importance et l'ordre d'urgence à attribuer à l'industrialisation, au regard des autres mesures de développement économique, varient d'un pays à l'autre et, dans un même pays, selon la période considérée.

276. La Commission a mis l'accent sur la nécessité pour les différents pays d'accorder toute l'attention qui convient à l'équilibre de leur développement économique, aussi bien entre les différents secteurs qu'entre les différentes régions géographiques. Elle a constaté en outre qu'il serait souhaitable de réaliser toute la coopération possible et un certain degré de coordination et d'ajustement mutuel entre Etats, en ce qui concerne les plans nationaux de développement, par exemple quand il s'agit de développer des industries pour lesquelles il faudra chercher des débouchés au-delà des frontières si l'on veut une échelle de production qui soit rentable.

277. La Commission a reconnu le grand rôle que l'Etat joue dans le développement industriel, non seulement en fournissant l'infrastructure sans laquelle l'industrie de transformation ne pourrait pas grandir, mais également en aidant et en orientant le secteur privé. Plusieurs membres ont déclaré qu'il importe que l'Etat crée des industries là où elles sont nécessaires et se charge d'en assurer le fonctionnement quand les circonstances le demandent. En outre, beaucoup de membres de la Commission ont convenu que l'entreprise privée peut apporter une importante contribution au progrès économique, et en particulier à l'industrialisation. La Commission a été d'avis que l'esprit d'entreprise, l'énergie et l'initiative constituent un avantage essentiel dans toute société en cours de développement, mais qu'il appartient à chacun des pays intéressés de définir le champ d'activité du secteur public et celui du secteur privé.

278. La Commission a pris note de l'importance que tous les pays attachent à la formation de capital en vue

de l'industrialisation et du développement. Elle a insisté sur la nécessité de mobiliser le capital national, dans les limites compatibles avec les besoins de la consommation, en recourant aussi bien à des sources privées qu'à l'Etat et aux institutions. Elle a également été d'avis qu'il faut que l'étranger procure aux pays de la région encore plus d'aide et d'investissements pour compléter les capitaux nationaux, qui ne suffisent généralement pas aux besoins. A cet égard (de même que lors du débat sur la situation économique de l'Asie), la Commission a constaté que certains symptômes encourageants semblent indiquer que les fonds publics et les investissements privés viennent ou sont sur le point de venir plus abondamment de l'étranger dans les pays de la région.

279. En traitant de la question du choix des industries en vue du développement, la Commission a mis l'accent sur l'intérêt que présente le développement des industries qui emploient les matières premières locales et la main-d'œuvre nationale, car elles stimulent les exportations et rapportent par conséquent des devises. Elle a également été d'avis que, dans les pays qui manquent de capitaux, il conviendrait de se tourner plus vers les techniques de production grosses consommatrices de main-d'œuvre que vers les techniques de production grosses consommatrices de capitaux, de façon à économiser le facteur capital et à contribuer à la solution des problèmes d'emploi.

INDUSTRIE ET RESSOURCES NATURELLES

280. La Commission a fait sien le rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (E/CN.11/499) et a facilité de leur excellent travail ce comité et ses organes subsidiaires. On a émis l'opinion que les travaux techniques rendraient mieux, dans le domaine de l'industrie et des ressources naturelles, si, au lieu d'en charger le Comité lui-même, on organisait des groupes de travail, des colloques, des cycles d'études et des sous-comités. De cette façon, le Comité pourrait s'attacher davantage à l'étude plus générale des divers modes d'utilisation des ressources, aux aspects économiques plus larges du développement industriel et à la mise au point de directives à l'intention de ses organes subsidiaires. La Commission a noté que le Groupe de travail des produits chimiques de base se tiendrait au début de 1960 et que la réunion des spécialistes de l'industrie de la cellulose et du papier aurait lieu vers la fin de 1960.

281. La Commission a également constaté que les pays de la région prennent des mesures, législatives et autres, pour attirer les capitaux étrangers. Il y a déjà eu un certain afflux de ces capitaux étrangers dans la région mais il faudrait l'intensifier beaucoup pour pouvoir accélérer l'industrialisation.

282. La Commission a noté que l'une des principales difficultés que rencontrent les pays de la région tient au manque de techniciens et de personnel de direction. Pour surmonter cette difficulté, certains pays ont confié à des sociétés-conseils étrangères la gestion de leurs entreprises industrielles tout en conservant la haute

main sur l'orientation générale à donner à ces entreprises, ou bien ont créé des sociétés mixtes en association avec des firmes étrangères. On a fait remarquer qu'il faut vérifier si, étant donné les charges qu'impliqueront les services de ces consultants, les entreprises industrielles continueront à être rentables. La Commission a souligné que les méthodes de gestion que les consultants instaureront devront être adaptées aux conditions économiques et sociales du pays et que ces consultants devront former un personnel local capable de les remplacer en temps voulu. On viendrait plus facilement à bout de toutes ces difficultés en adoptant la formule des « sociétés mixtes ». La Commission a noté que le Cycle d'études sur la gestion des entreprises industrielles du secteur public se réunira en 1959 à Delhi et que le Gouvernement indien et l'Institut indien d'administration publique doivent faire le nécessaire à cet effet.

283. La Comité de l'industrie et des ressources naturelles avait recommandé de compléter et de mettre à jour, pour ses futures sessions, les statistiques relatives à la capacité et à la production industrielles. La Commission a fait sienne cette recommandation et a prié les divers Etats de collaborer activement avec le secrétariat à cette fin.

284. La Commission a constaté que quelques pays de la région produisent des machines-outils et autres biens d'équipement, mais que l'ensemble de la région doit pourtant continuer à importer la majeure partie de son outillage. Aucun pays ne peut assurément essayer de satisfaire lui-même à tous ses besoins de machines-outils et d'équipement industriel. Toutefois, pour accélérer le rythme du développement industriel, les pays de la région devraient, de l'avis de la Commission, se lancer dans la fabrication de certaines machines simples et modestes, en particulier celles qu'exigent les petites industries qui n'existent que dans la région, car les pays industriellement avancés ne produisent pas de machines qui puissent convenir à ce genre d'industries.

285. La Commission a fait un vif éloge des travaux du Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient et elle a approuvé l'idée de réunir le second colloque en 1962 ou 1963. Elle a remercié à ce propos le Gouvernement iranien d'avoir invité le colloque à se tenir en Iran. A son avis, le second colloque devrait également inscrire deux autres questions à son ordre du jour: la demande future des différents hydrocarbures dans les pays de la région, et les aspects économiques de la production de nouveaux gisements pétrolifères. Tout comme le colloque l'avait recommandé, la Commission elle aussi a été d'avis que le Secrétariat étudie la possibilité de créer un institut régional du pétrole. La Commission a pris note à cet égard des offres de l'Inde, de l'Iran et du Pakistan, qui ont proposé qu'en attendant, on utilise leurs instituts nationaux pour y former les géologues du pétrole d'autres pays de la région. Le Fonds spécial des Nations Unies pourrait peut-être apporter son aide en la matière.

286. La Commission a souligné qu'il est évidemment souhaitable de mettre en valeur les ressources pétrolières des pays de la région, mais qu'il importe surtout d'assurer le développement coordonné de toutes les ressources

de combustibles et d'énergie. Elle a donc donné la priorité au poste 31-03: « Etude intégrée de la demande et des ressources de combustibles et d'énergie dans la région de la CEAE0 ».

287. A propos de la proposition du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, de réunir des colloques relatifs à d'autres ressources minérales qui intéressent les pays de la région, on a émis l'idée de réunir, dès que les ressources du secrétariat le permettraient, un colloque sur les aspects techniques et économiques de la production, de la commercialisation et de la transformation de la bauxite.

288. La Commission a approuvé la recommandation du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, d'élargir le mandat de son Sous-Comité de la sidérurgie pour lui permettre de s'attacher à l'étude de la fonderie et des industries consommatrices d'acier (et, plus tard, d'industries qui produisent d'autres travaux), et de remplacer son nom par celui de « Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique ». La Commission a relevé que certains pays de la région sont maintenant en mesure de fournir à d'autres pays certains articles de fonte et d'acier.

289. La Commission a noté que le secrétariat préparait la sixième session du Groupe de travail de la petite industrie et de la commercialisation des produits de l'artisanat, qui doit se réunir en 1959 pour examiner les progrès de la conserverie et les problèmes qu'elle pose dans les pays de la région, et qu'il s'efforçait de coordonner ces préparatifs avec les travaux que la FAO poursuit dans ce domaine. En ce qui concerne la petite industrie, le Gouvernement japonais prépare des cycles d'études techniques et des cours de formation, et il est prêt à aider d'autres pays de la région en recevant leurs participants et des stagiaires.

290. La Commission a constaté que la situation du logement empire dans la région, particulièrement dans la zone des capitales; elle a été d'avis qu'il faut demander au secteur public, tout comme au secteur privé, d'intensifier ses efforts dans le domaine du logement. On a insisté sur l'importance d'assurer des services publics satisfaisants: adduction d'eau potable, services d'hygiène, égouts et électricité. La Commission a fait sienne la proposition du Groupe de travail du logement et des matériaux de construction, de procéder à l'étude des prix de revient dans le bâtiment. Elle a approuvé également l'idée d'organiser en 1960 un voyage d'études de spécialistes asiatiques du logement dans cinq pays européens: le Danemark, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et la Tchécoslovaquie.

291. La Commission a été heureuse de noter que la carte géologique de l'Asie et de l'Extrême-Orient était terminée et qu'on allait dresser maintenant la carte minéralogique régionale, et plus tard tectonique régionale. Elle a noté aussi qu'un cycle d'études sur les levés aériens se tiendrait en 1959, et qu'un voyage d'études de géologues d'Asie aux Etats-Unis et au Canada était également prévu pour cette même année, tous deux avec l'aide du Service de gestion de l'assistance technique.

COMMERCE

292. La Commission a félicité le Comité du commerce de l'utile travail qu'il avait accompli et a approuvé son rapport (E/CN.11/497).

293. La Commission a constaté que la part des pays non industrialisés dans le commerce mondial d'exportation a diminué depuis un certain nombre d'années et que cette tendance défavorable prolongée, jointe à la grande instabilité du cours des produits de base, pose aux pays de la région de graves problèmes en ce qui concerne leur développement économique. La Commission a appris avec plaisir que des pays industriellement avancés s'étaient déclarés prêts à coopérer à la solution de ces problèmes grâce à une action internationale.

294. Les exportations des pays sous-développés pourront le mieux augmenter si l'activité économique est grande et grandit encore, et si les pays industriellement avancés suivent une politique libérale. En abordant le problème produit par produit, on obtiendrait aussi de bons résultats dans la stabilisation des marchés et du prix des produits de base. A cet égard, les pays industriellement avancés sont disposés à examiner les difficultés du commerce de tout produit de base donné selon le principe de la participation bipartite: pays producteurs et pays consommateurs. Des accords commerciaux de longue durée et des contrats globaux mettraient quelque stabilité dans les exportations de produits de base.

295. La Commission n'ignorait pas que plusieurs organismes internationaux traitent déjà des problèmes relatifs aux produits de base: la Commission du commerce international des produits de base, les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et les trois comités qu'il a récemment créés, le comité de la FAO chargé des problèmes relatifs aux produits de base, et les divers groupements internationaux qui s'occupent de produits particuliers. Elle a approuvé la recommandation du Comité du commerce de se tenir au courant de l'activité des organismes internationaux qui s'intéressent à ce problème.

296. La Commission a été d'avis que les pays de la région ne pourraient augmenter les gains qu'ils tirent de leurs exportations sans prendre d'actives mesures d'encouragement aux exportations; elle a proposé que le secrétariat continue à étudier la question. Comme la plupart des pays de la région sont en grande partie tributaires de l'exportation d'un petit nombre de produits de base, elle a jugé nécessaire que les pays industriellement avancés prennent des mesures pour encourager l'importation des produits finis et semi-finis en provenance des pays en cours de développement ou insuffisamment développés. La Commission a reconnu que l'expansion du tourisme pourrait être une source supplémentaire de devises étrangères et a recommandé de prendre des mesures pour développer les transports, les hôtels et les autres services propres à attirer les touristes.

297. La Commission a appelé l'attention sur les effets nocifs et même destructeurs que des pratiques commer-

ciales déloyales pourraient avoir sur le commerce des pays de la région. Certains pays de la région ont pris des mesures pour protéger leur industrie locale contre la concurrence déloyale en soumettant à des droits ou à un contingentement les importations de ce genre. A cet égard, elle a attiré l'attention sur une clause, de certains accords bilatéraux conclus par des pays de la région; selon cette clause, les parties à l'accord se garantissent mutuellement que des pratiques commerciales déloyales de la part de pays tiers n'affecteront pas les opérations commerciales entre leurs deux pays.

298. La Commission a reconnu que l'aide extérieure joue un grand rôle dans le commerce et le développement économique des pays de la région. En ce qui concerne l'aide apportée sous forme de produits («écoulement des excédents»), la Commission a jugé qu'il importe de s'assurer que les intérêts commerciaux de pays tiers ne sont pas lésés et qu'il n'en résulte pas une dislocation des courants et circuits commerciaux. Si les pays qui reçoivent cette aide, les pays qui la dispensent et les pays tiers intéressés se consultent à ce sujet, cela aidera à mettre au point des mesures qui pourront avoir l'agrément de tous.

299. La Commission considérait les mesures monétaires prises récemment en Europe comme un grand pas en avant vers la création d'un système multilatéral de paiements, mais elle a reconnu qu'il faut libéraliser les échanges et mettre fin aux pratiques discriminatoires. Les mesures monétaires prises en Europe permettront sans doute aux pays de la région de la CEAE0 d'abolir plus facilement la distinction entre devises «fortes» et devises «faibles» pour la délivrance de licences d'importation et d'acheter les produits dont ils ont besoin sur le marché le plus avantageux, sans tenir compte de la monnaie utilisée; mais il y aura également sur les marchés internationaux une concurrence plus grande, qui pourra avoir de grosses conséquences pour certains produits d'exportation de la région.

300. La Commission a approuvé le rapport du Secrétaire exécutif sur les pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (ECAFE/43) de même que la recommandation du Comité du commerce, de poursuivre ces pourparlers et d'en organiser une deuxième série avant un an. Elle a constaté que ces pourparlers ont été utiles, car ils ont donné aux pays de la région l'occasion d'étudier de nouvelles possibilités d'échanges commerciaux. Ces pourparlers donneront dans l'avenir des résultats encore meilleurs quand les divers pays et le secrétariat en auront plus l'expérience et les prépareront mieux, et si un plus grand nombre d'Etats y participent. A cet effet, on a demandé aux Etats membres et membres associés de la région de faire connaître le plus tôt possible au secrétariat leur décision touchant leur participation éventuelle à la prochaine série de pourparlers, et les questions qu'ils aimeraient y évoquer. La Commission a également pris note de la proposition d'organiser de plus petits groupes de discussion pour les questions qui intéressent plus de deux Etats.

301. La Commission a fait l'éloge du caractère pratique des travaux accomplis par le Groupe de travail

des douanes; il a approuvé le programme de travail préparé dans ce domaine, et notamment l'idée de réunir prochainement une deuxième session du Groupe de travail. Elle a particulièrement insisté sur la coopération en vue de lutter contre la contrebande, la préparation d'accords destinés à faciliter aux marchandises et aux voyageurs le passage des frontières, la simplification des procédures et formalités applicables aux touristes et aux hommes d'affaires, et l'amélioration des formalités et procédures d'importation et d'exportation.

302. La Commission a examiné l'évolution du Marché commun européen et a pris acte des assurances données par les pays membres de la Communauté économique européenne (CEE): la Communauté tiendra dûment compte des intérêts des pays tiers et poursuivra une politique de coopération avec les pays membres du GATT. La plupart des pays ont exprimé l'espoir que la politique de la Communauté économique européenne n'apportera pas de restrictions à l'expansion du commerce mondial, mais la favorisera au contraire et ouvrira suffisamment aux pays de la CEAE0 l'accès au Marché commun. La plupart des pays ont également souligné qu'il serait préférable de consulter les pays tiers sur leurs intérêts si possible avant - et non après - la mise en vigueur des décisions et des directives de la Communauté économique européenne. La Commission a approuvé la recommandation du Comité du commerce, de demander au secrétariat de suivre de près les événements en ce qui concerne le Marché commun européen.

303. La Commission a rappelé l'importance d'un fret stable et équitable pour le commerce des pays de la région de la CEAE0. On a attiré l'attention sur plusieurs difficultés auxquelles ces pays doivent faire face, notamment celles que constituent les tarifs élevés et souvent augmentés des lignes régulières, le manque de liaisons maritimes directes avec plusieurs marchés, le fret anormal pour certaines marchandises et la discrimination que certaines lignes régulières exercent à l'égard des nouveaux venus dans ce domaine. La Commission a constaté qu'il serait souhaitable que les Etats créent des dispositifs de consultation avec les lignes maritimes, pour discuter et négocier avec elles au sujet de ces problèmes et de ces difficultés. On a indiqué qu'en plus des mesures prises par l'Etat, une action internationale serait souhaitable. On a également fait remarquer qu'il y aurait de bonnes raisons d'agir internationalement pour établir des frets équitables, tout comme il y a lieu de fixer des prix stables et équitables pour les produits de base. La Commission a approuvé la recommandation du Comité du commerce, de demander au secrétariat de continuer à suivre de près cette question. Elle a également souligné combien il importe d'encourager les exportations invisibles grâce au développement des transports maritimes, des assurances et des services bancaires des pays de la région.

304. La Commission a fait l'éloge des travaux du secrétariat sur l'arbitrage commercial et de ses études sur le marché des minéraux et produits dérivés et sur le marché des épices. Elle a adopté la proposition du Comité du commerce, d'entreprendre en temps utile l'étude du marché du jute et des articles de jute. L'étude du marché des articles mécaniques pourrait suivre.

305. La Commission a pris note avec satisfaction des travaux poursuivis dans le domaine des transports intérieurs et des communications, et des progrès réalisés dans l'étude de la coordination des transports. Elle a convenu, avec le Groupe de travail de la coordination des transports, qu'il serait souhaitable que chaque pays crée un organe régulateur indépendant, qui aurait pour tâche de réglementer l'activité des diverses entreprises de transport, mais non pas d'en assumer la direction ou la gestion. Comme le développement des transports dépend pour une grande part du volume des investissements, cet organe régulateur pourrait évaluer, d'une façon réaliste, les besoins de développement de chaque mode de transport. Il pourrait aussi faire d'utiles recommandations sur l'application de techniques d'exploitation perfectionnées, tout en coordonnant les directives générales relatives aux investissements et en veillant à leur application. La Commission a été d'avis qu'il serait utile que l'organe régulateur ait le droit d'autoriser le développement coordonné des transports et de faire des recommandations à cette fin, en fonction des besoins de la planification économique.

306. La Commission a été heureuse de noter que le Groupe de travail du développement et des plans économiques s'occuperait, à sa session de 1960, des aspects du développement économique qui concernent les transports. La Commission a noté aussi qu'après la prochaine session de ce Groupe de travail, des groupes spéciaux examineraient d'autres aspects de la question: normalisation des méthodes comptables et statistiques et coordination des tarifs; rôle de l'Etat dans les transports: fiscalité, subventions, obligations, méthodes et organisation des transports mixtes.

307. La Commission a approuvé le rapport du Sous-Comité des routes (E/CN.11/TRANS/136) et a fait siennes ses recommandations relatives à l'urgence d'une action concertée pour créer dans la région un réseau de routes internationales. Elle a relevé qu'il n'y a toujours pas assez de routes internationales dans la région, mais que les Etats intéressés voient clairement aujourd'hui qu'il est indispensable de développer les communications terrestres pour accélérer le développement économique, social et culturel de la région. De bonnes communications terrestres ont une importance particulière pour les pays sans accès à la mer: la route est leur grand lien avec leurs voisins, et procure des débouchés à leur commerce. L'aviation civile a ouvert au monde extérieur certains de ces pays, mais elle ne peut pas assurer à peu de frais le transport des marchandises pondéreuses. La Commission a convenu que, dans beaucoup de pays de la région, il serait très difficile de construire d'emblée, selon les normes idéales, des routes internationales; mais elle a exprimé l'espoir que les efforts concertés des pays de la région permettront de réaliser ce projet sans tarder. Elle a donc approuvé dans ses grandes lignes le plan recommandé par le Sous-Comité des routes, et a exprimé l'espoir que les groupes de travail de zone se réuniraient bientôt. Elle a approuvé la recommandation de procéder par étapes, en commençant par relier les routes existantes, pour leur donner ensuite,

progressivement, la qualité voulue; après cela, on pourra envisager de construire des routes nouvelles, selon le tracé que les pays intéressés auront fixé d'un commun accord. D'autres mesures suivront, destinées à faciliter la circulation routière internationale.

308. La Commission a pris note de l'invitation adressée par l'Inde aux Etats membres et membres associés de la CEAO, à participer à la semaine d'études sur la sécurité routière, qui doit avoir lieu à Bombay en septembre - octobre 1959, et a recommandé à tous les pays de la région d'y participer pleinement.

309. La Commission a noté que la question des transports routiers fait maintenant partie de la rubrique des travaux prioritaires. Elle a approuvé la proposition d'organiser plus tard, quand ce travail sera terminé, un cycle d'études sur cette question. Elle a pris note de l'offre du Gouvernement indien d'organiser ce cycle d'études sur son territoire. Elle a recommandé aussi d'organiser prochainement un voyage d'études, en Europe et en Amérique, de spécialistes des transports routiers.

310. La Commission a été heureuse des progrès réalisés dans la préparation de démonstrations de bateaux à ailerons submergés (« bateaux ailés »). Elle a pris note de l'offre du Gouvernement pakistanais d'organiser ces démonstrations au Pakistan. Elle a exprimé l'espoir que l'Assistance technique et d'autres services d'assistance pourront aider à la rapide réalisation de ce projet.

311. La Commission a insisté sur l'importance du poste 43-03, relatif au service public chargé de la navigation intérieure et de la conservation des cours d'eau et canaux, et a recommandé de réunir un groupe de travail pour étudier cette question. Elle a noté avec satisfaction que le voyage d'études de fonctionnaires des transports fluviaux des pays de la région dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques et en Europe orientale aurait lieu en 1959. Elle a constaté aussi que l'on rassemble actuellement les observations et données statistiques des pays de la région sur un prototype de caboteur particulièrement indiqué pour la région; à son avis, on pourrait, après le voyage d'études réunir un groupe de travail pour étudier la question plus avant et faire des recommandations concrètes.

312. La Commission a pris note des progrès réalisés au Centre régional de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel, à Rangoon. Elle a invité les Etats membres à utiliser pleinement les services de ce centre.

313. La Commission a pris note des principaux travaux du secrétariat dans le domaine des transports ferroviaires. A son avis, en plus des études théoriques détaillées, des discussions sur place avec les spécialistes nationaux seraient extrêmement utiles aux administrations ferroviaires de la région. Elle s'est félicitée de l'activité du Centre régional de formation du personnel des chemins de fer chargé de l'exploitation et de la signalisation, au Pakistan, et a invité les pays de la région à utiliser ce centre au maximum. Constatant que les services de transports de la région de la CEAO se développent rapidement, la Commission a été d'avis que bien des problèmes techniques méritent d'être

étudiés à un haut niveau technique, tant théoriquement que pratiquement. Elle a donc souligné l'importance que présentent les instituts de recherche, dont le but est de faire que les pays de la région appliquent aux moindres frais les techniques qui conviennent le mieux aux conditions locales et de contribuer ainsi à l'organisation de services de transport aussi économiques et aussi bons que possible. La Commission a été heureuse de noter que le secrétariat étudiait la possibilité de transformer en instituts régionaux de recherche certains des établissements nationaux de recherche qui s'occupent des chemins de fer, des routes, des voies fluviales et des télécommunications. Elle a été d'avis qu'il faut s'efforcer de fournir à ces établissements l'équipement et le personnel appropriés.

314. La Commission s'est félicitée des préparatifs faits pour la réunion du Groupe de travail de spécialistes des télécommunications, qui aura lieu à Tokyo en mai 1959, et a exprimé l'espoir que tous les pays membres y participeront. Elle a noté aussi l'étroite collaboration qui s'est établie entre la CEAEO et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Elle a remercié l'UIT de sa coopération et de sa promesse de participer au Groupe de travail.

315. La Commission a prié le Secrétaire exécutif de tenir compte, en dressant le calendrier des réunions futures, de l'offre, faite par le Gouvernement australien, d'organiser sur son territoire la septième session du Sous-Comité des chemins de fer.

316. La Commission a souligné combien il est utile que les pays membres, développés ou non, mettent en commun leurs connaissances et leur expérience dans le domaine des transports et des communications. En conséquence, elle a exprimé le vœu que les pays membres envoient des spécialistes éminents aux diverses réunions de la CEAEO qui traitent des transports et des communications.

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

317. La Commission a examiné le rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/494), ainsi que le rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/500), comité créé conjointement par le Cambodge, la Laos, la République du Viet-Nam et la Thaïlande. Le rapport de ce comité de coordination figure à l'annexe III.

Entreprise du Mékong

318. La Commission a entendu une déclaration du président du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (le représentant du Laos). En présentant le rapport du Comité, son président a attiré l'attention sur l'importance que revêt pour les pays riverains la mise en valeur du Mékong, du point de vue de l'irrigation, de la maîtrise des eaux, de la navigation et de la production d'énergie. Il a brièvement rappelé comment le Comité avait adopté le programme quinquennal d'études recommandé par la Mis-

sion d'études des Nations Unies²² et a indiqué comment ce programme s'exécute avec l'aide offerte par de nombreux pays membres de l'Organisation des Nations Unies: les Etats-Unis, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, et celle de l'ONU et des institutions spécialisées. Il a exprimé l'espoir que le Fonds spécial des Nations Unies acceptera d'aider à l'exécution de cette entreprise, qui est d'un intérêt vital non seulement pour les quatre pays riverains intéressés, mais aussi pour l'ensemble de la région. Au nom du Comité, son président a remercié tous les pays et toutes les institutions qui apportent leur aide à l'exécution de ce programme. Il a exprimé sa reconnaissance au secrétariat, et en particulier au Secrétaire exécutif, dont les efforts ont aidé à la réussite de cette entreprise.

319. La Commission a appris du représentant du Canada que le Gouvernement canadien avait suivi avec beaucoup d'intérêt les projets élaborés ces dernières années sous les auspices de la CEAEO, pour la mise en valeur du Mékong. Le Gouvernement canadien, donnant suite à la requête collective du Comité de coordination, transmise à son gouvernement par le secrétaire exécutif, avait accepté de se charger de la première phase du levé aérien du cours principal du Mékong, dont le prix prévu est de 1.300.000 dollars répartis sur une période de deux ans. La Commission a également appris du représentant de l'Australie que le Gouvernement australien était disposé à contribuer à l'exécution du plan quinquennal d'études en apportant, au cours des prochaines années, une aide pratique: équipement, formation de personnel ou envoi de spécialistes, à concurrence de 100.000 livres australiennes.

320. La Commission a entendu les déclarations des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, membres de la Commission qui participent au programme d'études. La Commission a également appris du représentant de la France que le Gouvernement français était disposé à offrir, en plus de son don précédent, une somme supplémentaire de 50 millions de francs pour aider à l'exécution du programme du Mékong.

321. Le représentant de l'Union soviétique a annoncé à la Commission que son gouvernement était prêt à apporter une aide technique pour la conception et la construction d'ouvrages hydro-électriques sur le Mékong; les détails d'une telle aide seraient à convenir ultérieurement avec les pays intéressés ou à régler par l'entremise du secrétariat de la CEAEO.

322. La Commission a entendu avec intérêt les représentants des Etats riverains, Cambodge, Laos, République du Viet-Nam et Thaïlande, souligner l'importance que la mise en valeur des ressources hydrauliques du Mékong aura pour le bien-être économique et social des 17 millions d'êtres humains qui peuplent le bassin inférieur du Mékong, et exprimer leur reconnaissance tant aux pays et aux institutions qui ont offert d'aider à l'exécution de ce plan qu'au Conseil économique et social, pour l'appui et les encouragements qu'il leur a donnés.

²² « Programme d'études et d'enquêtes pour l'intégrale mise en valeur du bassin inférieur du Mékong » (AAT/APE/3, 23 janvier 1959).

Ils ont remercié l'Australie, le Canada et la France des offres généreuses faites au cours de la session et se sont déclarés prêts à étudier, au cours des futures réunions du Comité de coordination, d'autres offres faites pendant la session. La sympathie et l'appui que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a toujours accordés à ce projet étaient pour eux un grand encouragement. Ils ont exprimé leur ferme espoir de voir le Fonds spécial aider à l'entreprise, pour permettre d'achever sans retard l'ensemble du programme d'études.

323. La Commission a été vivement frappée des rapides progrès réalisés en temps si bref dans l'exécution de ce plan, dont l'ensemble de la région éprouvera les bienfaits. La Commission s'est hautement félicitée de l'esprit de coopération internationale dont ont fait preuve non seulement les pays riverains, mais également les pays et les institutions qui participent à cette tâche, et qui constitue pour le monde entier un remarquable exemple de coopération multilatérale d'un type essentiellement pratique. La Commission a également reconnu que l'appui et l'aide du secrétariat de la CEAEAO avaient été un élément particulièrement important du rapide progrès de l'exécution de ce projet; elle partageait entièrement le sentiment du Comité de coordination à l'égard de l'activité du Secrétaire exécutif. La Commission a également repris à son compte la demande adressée par le Comité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de bien vouloir autoriser M. Narasimhan à continuer à s'occuper, chaque fois qu'il le faudra, de ce qui concerne l'entreprise du Mékong.

Autres travaux

324. La Commission a examiné le rapport du Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques et a félicité le secrétariat, et en particulier le Bureau, pour le haut niveau technique de ses travaux, qui ont contribué dans une large mesure au développement des ressources hydrauliques dans la région de la CEAEAO.

325. La Commission a jugé que le voyage d'études de spécialistes de la mise en valeur des ressources hydrauliques en Europe et en Amérique du Nord, en 1958, avait été de la plus grande utilité et que la publication de rapports nationaux ainsi que la publication trimestrielle du *Flood Control Journal* avaient fourni des renseignements récents et utiles sur les ouvrages envisagés dans la région.

326. La Commission a approuvé le projet d'organiser en 1959 un Cycle interrégional d'études sur les réseaux hydrologiques et celui de réunir un Groupe de travail du terrassement; elle estimait que ces problèmes ont l'un et l'autre de l'importance pour la région.

STATISTIQUES

327. La Commission a fait l'éloge du rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie (deuxième session) qui s'était tenue en décembre 1958 et que le secrétariat de la CEAEAO, le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et la FAO avaient dirigée ensemble

(E/CN.11/493). Elle a pris note de l'ordre du jour provisoire de la troisième session de la Conférence, qui comprend notamment les points suivants: statistiques en vue de la planification et du développement, emploi de la méthode des sondages, formation des statisticiens, recensement mondial de la population, recensement mondial de l'agriculture, prix agricoles à la production, et travaux préparatoires relatifs aux statistiques du commerce intérieur. La Commission a trouvé que la Conférence suit une méthode rationnelle et réaliste.

328. La Commission a fait sienne la résolution que la Conférence avait adoptée à sa seconde session et où elle attirait l'attention des Etats membres sur la nécessité d'adopter des mesures et des directives efficaces et opportunes pour renforcer les services nationaux de statistique, et en particulier pour: a) intensifier la formation du personnel technique aux divers niveaux; b) étudier et modifier, s'il le faut, l'organisation et le statut des services statistiques de manière à créer d'étroits rapports de travail entre ces services et les autorités dirigeantes et planificatrices; c) faire que ces services aient un budget et une organisation qui leur permettent de répondre aux exigences croissantes de la situation actuelle.

329. La Commission a reconnu l'importance que les recensements présentent pour la planification et le développement, ainsi que la valeur de la part que le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et la FAO prennent fort opportunément au recensement de la population et de l'agriculture en 1960 et 1961 dans la plupart des pays de la région dans le cadre du programme de recensement mondial de 1960. La Commission s'est félicitée des réalisations du programme d'assistance ONU/FAO en matière de recensement, programme auquel des fondations privées ont donné leur appui. La première de ces réalisations, la réunion à Tokyo, à la fin de 1958, d'un Centre de formation au recensement, a été un franc succès. La Commission a engagé les Etats membres à tirer pleinement parti — et le plus tôt possible — de la deuxième phase de ce programme d'assistance, qui consistera à envoyer dans les divers pays des spécialistes de langue anglaise et de langue française conseiller directement le gouvernement sur les divers aspects du recensement national de la population et de l'agriculture, et notamment sur les problèmes d'organisation, les sondages et l'exploitation des données. A cet égard, la Commission a noté avec satisfaction que l'ONU envisageait d'organiser en 1960 un Cycle régional d'études sur l'appréciation et l'exploitation des résultats des recensements dans la région de la CEAEAO (voir par. 268; voir également résolution 28 (XV), 3^e partie du présent rapport). Elle a également pris acte de l'offre du Gouvernement australien d'ouvrir aux pays de la région ses services de formation dans ce domaine.

330. A sa deuxième session, la Conférence avait recommandé de créer en 1959 deux groupes de travail pour l'étude de deux domaines statistiques de la plus haute importance: l'emploi de la méthode des sondages et l'évaluation de la formation de capital. La Commission a approuvé ces recommandations et elle a noté avec

satisfaction que l'Assistance technique financerait ces deux réunions.

331. La Commission a souligné que les travaux de la Conférence des statisticiens d'Asie ne seraient couronnés de succès que si les Etats reconnaissent qu'ils doivent mettre au point un système intégré de statistiques qui leur permettra d'élaborer leurs plans de développement économique et social et d'en suivre l'exécution et les résultats, et s'ils comprennent aussi qu'ils doivent prévoir à cette fin des crédits et autres moyens de mise en œuvre, notamment des programmes de formation.

AGRICULTURE

332. La Commission a pris acte des travaux de la Division CEAE/FAO de l'agriculture en 1958 (E/CN.11/L.66 et Add.1) et a approuvé son programme de travail pour 1959/1960. La Commission s'est déclarée satisfaite des bons rapports de travail entre la CEAE et la FAO dont témoigne l'œuvre de la Division mixte.

333. La Commission a fait l'éloge des mesures que les Etats de la région ont prises pour améliorer les institutions qui intéressent le développement de l'agriculture, notamment en fondant des instituts de crédit qui doivent répondre aux besoins particuliers des cultivateurs. Elle a considéré comme particulièrement important d'accorder des crédits aux agriculteurs, tout en mettant à leur disposition du matériel et des fournitures agricoles améliorées et en leur donnant des conseils, si l'on veut s'assurer que les fonds prêtés seront employés de la manière la plus efficace.

334. La Commission a approuvé la proposition, faite à la quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, d'une réunion régionale mixte de spécialistes, chargée d'examiner les problèmes que pose la fixation des objectifs dans la planification du développement agricole et a fait remarquer que cette question pourrait figurer au programme du Groupe de travail de spécialistes des techniques de la programmation, qui vient d'être créé. La Commission a apprécié le système monographique que la Division mixte a adopté pour étudier les effets du développement communautaire sur l'agriculture villageoise, les rapports entre l'agriculture et l'industrie et l'utilisation des excédents agricoles pour le développement économique. Elle a noté que l'Inde et le Japon avaient déjà été l'objet d'études sur l'utilisation des excédents pour le développement économique.

335. Conformément au programme de travail adopté à la quatorzième session, une réunion technique FAO/CEAE de spécialistes de la commercialisation agricole se tiendra à New-Delhi en avril 1959. La Commission s'est félicitée de la nomination par la FAO d'un spécialiste régional de la commercialisation pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

336. La Commission a approuvé la proposition de faire participer la CEAE, avec la FAO, à la préparation d'un programme de réunions régionales et de centres de formation d'économie agricole, et elle a autorisé le Secrétaire exécutif à examiner, en consultant la FAO,

la possibilité d'obtenir du Fonds spécial des Nations Unies ou d'autres sources, fondations privées par exemple, les crédits nécessaires à l'exécution de ce programme.

COLLABORATION AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

337. La Commission a été informée de la vaste action que mènent dans la région les institutions spécialisées, en particulier l'OIT, la FAO et l'OMS, par les déclarations que les représentants de ces institutions ont faites devant elle.

338. La Commission a noté que la FAO avait participé aux enquêtes du Mékong et qu'elle est étroitement associée à l'ONU dans la préparation du recensement de la population et de l'agriculture de 1960. Là, comme dans nombre d'autres entreprises, la collaboration entre la CEAE et la FAO a été particulièrement étroite, non seulement au sein de la Division mixte CEAE/FAO de l'agriculture, mais aussi ailleurs.

339. La quatrième Conférence régionale de la FAO, pour l'Asie et l'Extrême-Orient, réunie en octobre 1958, avait passé en revue la situation alimentaire et agricole de la région, dans le présent et dans l'avenir, ainsi que l'ordre d'urgence à établir dans le programme de travail de la FAO dans la région. En plus des travaux de la FAO qui concernent expressément la région, une bonne partie de son activité mondiale revêt aussi un intérêt direct pour la région de la CEAE; par exemple la réunion et la publication de statistiques mondiales de la production agricole et du commerce, les travaux relatifs aux produits de base, notamment ceux de groupes spéciaux d'études tels que ceux du riz, de la noix de coco, et des céréales, et l'analyse économique des facteurs qui exercent une influence sur les tendances actuelles et prévisibles de la production agricole.

340. En outre, plus de la moitié des travaux de la FAO dans la région concernent les aspects techniques de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de sujets connexes; une bonne partie de ces travaux se fait dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique ou par les soins d'organismes régionaux tels que la Commission internationale du riz, le Conseil indo-pacifique des pêches et la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique. La FAO collabore étroitement avec d'autres organisations internationales, par exemple, pour la nutrition, avec l'OMS et le FISE. La FAO a assuré la Commission qu'elle continuera, dans le cadre de ses ressources, à faire de son mieux pour accélérer le développement de l'agriculture dans la région; la Commission a été sensible à cette déclaration.

341. Parmi les travaux que l'OIT poursuit dans la région, la Commission a pris note de ceux qui ont de l'intérêt pour elle. Elle s'est déclarée satisfaite des efforts de l'OIT, et notamment de l'assistance technique qu'elle apporte à la formation d'ouvriers spécialisés, de contre-maîtres et de directeurs, tant pour la grosse industrie que pour la petite. La Commission a été d'avis qu'il fallait rechercher d'une manière continue de nouvelles techniques qui permettent d'économiser le capital et soient adaptables aux conditions qui sont celles de la région, à l'étape actuelle de son développement. La

Commission a noté que l'OIT a pour but de rechercher des mesures propres à augmenter la production par ouvrier aussi bien que la production par unité de capitaux investis. Les possibilités de coopération entre la CEAE0 et l'OIT sont grandes pour des questions telles que l'étude de la productivité dans l'industrie, la recherche de méthodes propres à augmenter le rendement dans les chemins de fer et les autres entreprises de transports, les techniques de l'étude des temps et des mouvements, notamment dans les travaux de terrassement, et la formation du personnel de gestion, surtout grâce aux centres ou instituts de formation à la productivité, organisée dans plusieurs pays de la région.

342. La Commission a pris note avec satisfaction de la coopération et la coordination croissantes créées entre la CEAE0 et les institutions spécialisées par les entreprises communes, l'organisation en commun de réunions régionales, les consultations entre les secrétariats et la participation commune à des entreprises d'assistance technique et de formation.

ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LA RÉGION

343. La Commission a pris note avec satisfaction du document d'information rédigé par le secrétariat du Bureau de l'assistance technique: « L'assistance technique fournie aux pays et territoires de la région de la CEAE0 au titre du Programme élargi et des programmes ordinaires » (E/CN.11/495), document qui donne un aperçu complet des fonctions d'assistance technique que l'ONU et les institutions spécialisées ont exercées dans la région pendant l'année. La Commission a également entendu les déclarations du représentant du Bureau de l'assistance technique et du Directeur de l'assistance technique au Département des affaires économiques et sociales du Siège de l'Organisation des Nations Unies.

344. La Commission a noté qu'au cours des trois dernières années, l'assistance technique fournie aux pays de la région par l'ONU et les institutions spécialisées avait un peu augmenté. Elle a jugé qu'il ne serait pas réaliste de s'attendre dans un proche avenir à un accroissement notable des ressources dont dispose le programme; elle a relevé toutefois que l'expérience acquise par l'ONU et les divers Etats dans l'organisation de l'assistance technique aura pour résultat d'augmenter son efficacité. En outre, des ressources supplémentaires que pourra procurer le Fonds spécial permettront d'exécuter dans la région un certain nombre de projets importants. La manière dont a évolué l'entreprise du Mékong est un exemple du rôle catalyseur que le programme d'assistance technique peut jouer pour faire naître une coopération axée sur l'exécution d'un projet multilatéral et international. D'autres entreprises régionales approuvées par la Commission ont de même été un moyen de tirer des ressources limitées du programme d'assistance technique un bénéfice maximum pour l'ensemble des pays de la région. Le Centre de formation au recensement de Tokyo, le Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières, le voyage d'études des spécialistes des ressources hydrauliques et les mesures prises pour offrir une assistance technique

et des services consultatifs en vue du recensement mondial de 1960, sont des exemples d'une coopération efficace entre la CEAE0 et le programme d'assistance technique. La Commission a parfaitement compris que le travail d'assistance technique de l'ONU et celui de la Commission se complètent. En particulier, elle a relevé que le secrétariat de la CEAE0, par ses connaissances et son expérience, s'est montré de plus en plus utile aux spécialistes de l'assistance technique détachés dans la région. Un certain nombre d'entreprises qui font partie du programme de travail de la Commission, notamment des réunions relatives à des problèmes techniques, sont liées à l'œuvre des spécialistes de l'assistance technique appelés dans les divers pays au titre de programmes nationaux. C'est là, de l'avis de la Commission, l'occasion d'une plus vaste mise en commun de l'expérience et des connaissances entre le secrétariat de la CEAE0 et ces spécialistes en vue d'une étroite liaison entre les travaux de la Commission et les programmes nationaux.

345. La Commission a noté que, de plus en plus, les pays de la région mettent eux-mêmes à la disposition d'autres pays leurs spécialistes, leurs moyens de formation, de recherche, etc., soit dans le cadre du programme d'assistance technique, soit en application du plan de Colombo ou d'accords bilatéraux.

346. La Commission a également constaté la valeur des services consultatifs rendus par le secrétariat de la CEAE0 à la demande de gouvernements. Par exemple, les services consultatifs rendus l'année dernière à l'Afghanistan ont abouti à la mise en route, avec l'aide du gouvernement, de plusieurs grandes entreprises pour lesquelles on espère obtenir l'aide du Fonds spécial. La Commission a été d'avis que, dans nombre de domaines, par exemple pour l'étude des ressources hydrauliques ou la mise au point de vastes enquêtes de base, de tels services consultatifs de la part de la CEAE0 pourront aboutir à des programmes plus complets d'études des ressources, à la création d'instituts de recherche, de centres de formation, etc.

347. La Commission a exprimé l'espoir que l'absorption du personnel de programmation et d'exécution de l'ancienne Administration de l'assistance technique par le Département des affaires économiques et sociales, dont il constituera le Service de gestion de l'assistance technique (SGAT), aura pour résultat une intégration plus poussée des fonctions d'assistance technique de l'ONU et de son travail normal dans le domaine économique et le domaine social.

348. La Commission a également noté qu'un certain nombre d'Etats de la région avaient demandé à l'ONU, en application de la résolution 1256 (XIII) de l'Assemblée générale, de leur fournir les services de spécialistes qui seraient chargés de fonctions de décision ou d'exécution.

349. Finalement, la Commission a noté avec satisfaction que les pays membres situés hors de la région, ainsi que certains pays de la région, l'ont assurée de leur appui pour le programme d'assistance technique ainsi que de leur désir d'aider, par une assistance technique directe, les pays peu développés de la région. La Commission a salué les nouvelles offres, faites au cours de la session par l'Australie, l'Iran, Israël et le Japon,

de fournir aux pays de la région l'aide de spécialistes, et de leur ouvrir leurs établissements de recherche.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DU MANDAT DE LA COMMISSION

Règlement intérieur

350. La Commission a pris note des recommandations que le Conseil économique et social a faites à sa vingt-sixième session, dans sa résolution 693 (XXVI) et dans l'annexe correspondante: « Concentration des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économiques et social et dans celui des droits de l'homme ».

351. La Commission a constaté que, depuis plusieurs années, le Secrétaire exécutif l'informait, à chaque session, des incidences financières des nouveaux programmes ou travaux qui lui étaient proposés, bien que le mandat de la Commission ne comprenne aucune disposition spéciale à cet effet. La Commission a accepté volontiers de modifier son règlement intérieur de manière à lui faire prévoir que tous les travaux ou programmes nouveaux sur lesquels la Commission sera invitée à se prononcer seront accompagnés de l'indication de leurs incidences financières.

352. La Commission a donc décidé d'ajouter à son règlement intérieur (E/CN.11/2/Rev.13) un nouvel article 23, ainsi conçu:

« Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition. »

353. La Commission a noté aussi que le Conseil économique et social avait, par sa résolution 694 (XXVI), prié les commissions économiques régionales d'amender, si besoin est, leur propre règlement intérieur pour assurer la distribution de tous les documents relatifs à l'ordre du jour six semaines au plus tard avant l'ouverture de leur session. Il n'a pas échappé à la Commission que le Secrétaire exécutif ne serait pas en mesure de faire distribuer à temps le rapport de ceux de ses organes subsidiaires qui se réunissent immédiatement avant la session annuelle; mais elle a pris acte de son intention d'organiser le calendrier des réunions des organes subsidiaires après la seizième session, de manière à pouvoir faire distribuer ces rapports à temps pour la session de la Commission. Sous cette réserve, la Commission a décidé d'appliquer le délai de six semaines et de donner à l'article 2 de son règlement intérieur la rédaction suivante:

« Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre

du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 48. »

Le règlement intérieur de la Commission, ainsi modifié, figure à l'annexe VI.

Mandat

354. La Commission a examiné les propositions que le Conseil économique et social avait étudiées à ses 1029^e et 1032^e séances (E/SR.1029 et E/SR.1032) et que son Comité économique avait étudiées de sa 239^e à sa 242^e séance (E/AC.6/SR.239 à 242).

355. La Commission a noté que le règlement intérieur de la Commission économique pour l'Afrique, que le Conseil économique et social avait adopté par sa résolution 671 (XXV), indique que ce nouvel organe traitera comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux. Elle a reconnu que la situation de la région de la CEAEAO est assez semblable à celle de l'Afrique, et que le programme de travail de la CEAEAO comprend déjà des travaux relatifs à des domaines tels que l'accroissement démographique, l'équilibre à maintenir entre le progrès économique et le progrès social, le développement communautaire, l'habitation, travaux qui ont tous, et un aspect social et un aspect économique. En conséquence, la Commission a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil économique et social de modifier son mandat de manière qu'elle puisse traiter comme il convient des aspects du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux.

356. La Commission s'est rendu compte de l'intérêt qu'il y avait à assurer une liaison et une coopération satisfaisante avec les autres commissions économiques régionales et elle a constaté que, ces dernières années, le secrétariat avait resserré sa collaboration avec le secrétariat des autres commissions économiques régionales. Elle a reconnu que bien des problèmes semblables se posent dans le territoire de chacune des commissions économiques régionales, qui peuvent donc tirer parti de l'expérience les unes des autres. Elle a donc décidé à l'unanimité de recommander au Conseil économique et social de modifier son mandat en y ajoutant une clause qui disposerait qu'elle doit maintenir la liaison et la collaboration voulues avec les commissions économiques régionales, conformément aux résolutions et directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

357. A l'unanimité, la Commission a adopté à cet effet une résolution dont le texte est reproduit dans la troisième partie [résolution 30 (XV)].

COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE CARTOGRAPHIE

358. La Commission a étudié la résolution qu'avait adoptée, sur la « création d'une commission ou organisation cartographique intergouvernementale pour la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient », la deuxième Confé-

rence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, réunie à Tokyo en octobre 1958.

359. Elle a noté que, par sa résolution 600 (XXI), le Conseil économique et social avait recommandé « aux commissions économiques régionales qui le jugeraient souhaitable d'étudier la possibilité de créer des comités de cartographie aux fins de consultations périodiques entre leurs membres ».

360. La Commission a examiné les moyens actuels d'assurer la coopération entre Etats membres dans les domaines qui relèvent de la cartographie: confection de la carte géologique régionale et de la carte minéralogique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Elle a considéré qu'il faudrait faire intervenir diverses techniques cartographiques pour la carte tectonique régionale, pour les travaux du cycle d'études sur les méthodes et l'outillage des levés aériens, pour la confection d'une bonne carte de base de l'Asie et de l'Extrême-Orient, et pour les diverses cartes nécessaires à l'entreprise du Mékong. La Commission a été d'avis que le meilleur moyen d'organiser ce travail serait de réunir des colloques, des cycles d'études et des groupes de travail pour étudier les divers problèmes cartographiques qui concernent l'inventaire et la mise en valeur des ressources, en collaboration étroite, le cas échéant, avec la Section de cartographie du Siège de l'Organisation des Nations Unies; quant à la création éventuelle d'une organisation intergouvernementale de cartographie, on pourrait l'envisager plus tard à la lumière de l'expérience. La Commission a souligné que le secrétariat n'avait besoin d'aucune ressource supplémentaire pour exécuter son travail actuel, car les Etats ont fourni une contribution financière en vue de la confection de la carte géologique régionale, et le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies apporte aussi son aide à cette entreprise. Il incomberait au Comité de l'industrie et des ressources naturelles d'étudier les rapports de ces colloques ou cycles d'études; ces rapports viendraient ensuite devant la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission a noté aussi que le secrétariat de la CEAO collabore avec la Section de cartographie des Nations Unies à l'organisation de conférences cartographiques régionales de l'Asie et de l'Extrême-Orient, et que cette collaboration se poursuivra.

PROGRAMME DE LA COMMISSION POUR LA PROCHAINE PÉRIODE QUINQUENNALE

361. La Commission s'est félicitée des efforts soutenus que ses organes subsidiaires et le secrétariat font pour coordonner les travaux de la Commission et en alléger le programme. La Commission a exprimé l'espoir qu'au cours des prochaines années, ses organes subsidiaires continueront à tenir compte de l'importance de cet allègement. Elle a approuvé à l'unanimité le programme de travail et l'ordre d'urgence que le Secrétariat avait préparés pour 1959-1960 (E/CN.11/L.64).

362. La Commission s'est félicitée de l'évaluation réaliste que, dans sa note « Coup d'œil sur l'avenir »

(E/CN.11/L.68)²³, le Secrétaire exécutif avait faite de ses travaux pour la période 1959-1964. Elle a relevé que ce programme prévoyait une coopération étendue avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les autres commissions économiques régionales, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes.

363. La Commission a fait ressortir que nombre d'études et d'enquêtes faites dans le cadre de son programme de travail avaient donné lieu à une coopération plus étroite entre les Etats membres. Certains de ces travaux en sont maintenant à un stade où l'aide, financière et autre, de l'Assistance technique des Nations Unies et du Fonds spécial, ou celle que peuvent prévoir les accords bilatéraux, pourrait donner des résultats de plus en plus utiles. Toutes les délégations ont vivement approuvé la note du Secrétaire exécutif. La Commission a adopté à l'unanimité une résolution, déposée conjointement par l'Inde, l'Indonésie, le Japon et la Thaïlande, et où elle approuve dans ses grandes lignes ce rapport du Secrétaire exécutif. Le texte de cette résolution [résolution 29 (XV)] figure dans la troisième partie du présent rapport.

CONTRÔLE ET LIMITATION DE LA DOCUMENTATION

364. La Commission a examiné la résolution 1272 (XIII) de l'Assemblée générale en fonction des décisions prises par le Conseil économique et social pendant la deuxième partie de sa vingt-sixième session. Elle a également pris acte du rapport et des recommandations du Comité que l'Assemblée générale avait créé par sa résolution 1203 (XII) [document A/3888] pour étudier le contrôle et la limitation de la documentation, ainsi que du rapport du Secrétaire général sur les mesures prises, la nature et l'étendue des réductions effectuées (A/3921). La Commission a été heureuse de constater que les mesures prises par le Secrétaire exécutif avaient eu pour effet de réduire sensiblement le nombre et la longueur des documents rédigés pour la Commission et ses organes subsidiaires. La Commission a de nouveau examiné la proposition, faite par le Secrétaire exécutif à la quatorzième session (E/CN.11/464), de supprimer les comptes rendus analytiques pour les réunions des trois Comités, mais elle n'a pas cru pouvoir donner suite à cette proposition pour le moment. Elle a fait siennes, en revanche, les propositions suivantes du Secrétaire exécutif:

a) On pourrait réduire les dimensions des rapports de la Commission, de ses comités et de ses organes subsidiaires en présentant les questions de fond sous une forme plus concise, chaque fois que c'est possible, et en réduisant la place accordée à la reproduction des discours officiels d'ouverture ou de leur résumé, ainsi qu'au titre officiel ou à l'adresse des délégués qui figurent dans la liste des participants.

b) En ce qui concerne celles des communications des pays membres, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales que le Secrétariat

²³ Voir annexe IV du présent rapport.

englobe dans sa documentation ou qu'il publie séparément, on pourrait s'inspirer des principes suivants:

i) Quand le secrétariat demandera une documentation, il indiquera la forme et le volume qu'il souhaite;

ii) Le secrétariat n'acceptera pas automatiquement de faire publier tous ces documents ou toutes ces communications, quelle qu'en soit la longueur;

iii) Les Etats, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales seront priés de communiquer leurs documents en assez d'exemplaires pour que le Secrétariat puisse les distribuer, en les accompagnant d'une note d'envoi, aux membres de la Commission ou de l'organe subsidiaire intéressé.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

365. La Commission a accueilli favorablement l'invitation du Gouvernement pakistanais à tenir sa seizième session au Pakistan en 1960. Rappelant que le Pakistan l'avait reçue pour sa septième session et que le Gouvernement pakistanais l'avait invitée dès ses treizième et quatorzième sessions, la Commission s'est félicitée de

l'intérêt que le Pakistan continue à porter à ses travaux. La Commission a décidé à l'unanimité d'accepter cette invitation, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale des Nations Unies, et de prier le Secrétaire exécutif de fixer, d'accord avec le Gouvernement pakistanais, la date de la session et la ville du Pakistan où elle se tiendra.

CHANGEMENT DE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

366. La Commission a déclaré combien hautement elle appréciait les services remarquables que son Secrétaire exécutif, M. Narasimhan, avait rendus pendant la durée de ses fonctions. Elle l'a félicité à l'occasion de sa nomination au poste de Sous-Secrétaire aux affaires politiques spéciales, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et elle a exprimé l'espoir qu'il continuerait à porter intérêt aux travaux de la Commission. La Commission s'est félicitée de la nomination d'U Nyun au poste de Secrétaire exécutif, en remplacement de M. Narasimhan; elle était persuadée qu'elle tirerait grand profit de sa vaste expérience et de son dévouement à l'Organisation des Nations Unies.

Troisième partie

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION A SA QUINZIÈME SESSION

27 (XV). Colonisation agricole ²⁴

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant acte du rapport du Centre d'études sur la théorie et la pratique de la colonisation rurale en Asie et en Extrême-Orient,

Considérant qu'il est souhaitable de pousser, dans la région de la CEAE0, les programmes rationnels de colonisation agricole, qui sont un bon moyen de développement économique et social,

1. *Attire l'attention* des Etats membres et membres associés sur les conclusions et recommandations du Centre qui appellent des mesures de la part des divers pays;

2. *Recommande* d'élaborer et de mettre en œuvre un programme fondé sur les conclusions et recommandations du Centre, et notamment:

a) D'organiser de nouveaux centres de formation, d'une durée limitée, qui traiteront de certains aspects déterminés de la colonisation agricole;

b) D'engager un spécialiste régional de la colonisation agricole;

3. *Prie* le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'étudier, en consultant le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, la

possibilité de prendre des mesures pour assurer sans tarder la mise en œuvre de la présente recommandation et pour obtenir à cette fin la collaboration des organisations non gouvernementales compétentes.

207^e séance,
13 mars 1959.

28 (XV). Accroissement démographique et développement économique dans la région de la CEAE0 ²⁵

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant en considération le rythme accéléré de l'accroissement démographique dans beaucoup des pays de la CEAE0 et ses répercussions sur le niveau de vie,

Rappelant sa résolution 20 (XIII), relative aux études régionales sur les tendances démographiques et le développement économique,

Prenant note avec satisfaction de l'étude du secrétariat « Tendances démographiques et développement économique dans la région de la CEAE0 » ²⁶,

Constatant que la Conférence inaugurale et le Comité consultatif du Centre de formation et de recherche démographiques de Bombay ont proposé de réunir une conférence asiatique de la population ²⁷,

²⁵ Voir par. 270.

²⁶ E/CN.11/L.67.

²⁷ E/CN.11/L.69.

²⁴ Voir par. 271.

Prenant en considération les remarques faites par la Commission de la population des Nations Unies, à sa dixième session, sur diverses questions relatives aux problèmes démographiques de la région de la CEAE0 ²⁸,

Recommande d'organiser en 1960 un cycle régional d'études sur l'appréciation et l'exploitation des données des recensements dans la région de la CEAE0, pour aider les pays de la région à tirer le meilleur parti de leurs futurs recensements démographiques;

Est heureuse de savoir que la Commission de la population a recommandé au Conseil économique et social de lui faire tenir, si possible, sa prochaine session dans la région de la CEAE0, pour attirer l'attention sur les problèmes démographiques de la région;

Recommande d'organiser en 1961 ou en 1962 une Conférence régionale de la population sous les auspices de la CEAE0, avec la collaboration des services d'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées compétentes, et avec la participation de spécialistes (dont quelques-uns venus de pays extérieurs à la région) de la démographie, de l'économie et d'autres sciences connexes.

207^e séance,
13 mars 1959.

29 (XV). Evaluation de la portée, des tendances et du coût du programme de travail de la Commission pour la période 1959-1964 ²⁹

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant acte de la résolution 665C (XXIV) du Conseil économique et social, qui prie le Secrétaire général d'évaluer la portée, les tendances et le coût des programmes ordinaires de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et le domaine social pour la période 1959-1964,

Etant d'avis qu'en évaluant, dans la note « Coup d'œil sur l'avenir » ³⁰, le programme de travail de la Commission pour la période 1959-1964, le Secrétaire exécutif a bien traduit le rôle de plus en plus important que la Commission peut jouer en faisant d'utiles études et en facilitant l'action concertée dans divers domaines du développement économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient,

1. *Fait sienne*, dans ses grandes lignes, la note du Secrétaire exécutif;

2. *Constate* avec satisfaction que le programme de travail de la Commission pour 1959-1960 tient compte des propositions faites dans cette note;

3. *Prie* le Conseil économique et social et les autres organes pertinents des Nations Unies d'étudier favorablement les propositions qui figurent dans cette note.

213^e séance,
19 mars 1959.

30 (XV). Modification du mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ³¹

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris connaissance des débats que le Conseil économique et social a consacrés, lors de sa vingt-sixième session, à la proposition de modifier le mandat de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de la Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le Conseil économique et social a décidé de soumettre cette proposition, pour observations, aux trois commissions régionales intéressées,

I

Consciente de l'attention accrue que les pays de la région portent aux aspects sociaux du développement économique,

Reconnaissant les rapports profonds qu'il y a entre le progrès économique et le progrès social,

Recommande au Conseil économique et social de modifier le mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient en ajoutant au paragraphe 1 du mandat actuel (E/CN.11/29/Rev.9 du 4 décembre 1958), un nouvel alinéa f), ainsi conçu :

« f) Dans l'exécution des fonctions ci-dessus, traiter comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux. »

II

Constatant avec satisfaction la coopération accrue des Commissions économiques régionales, et reconnaissant l'intérêt de cette coopération quand il s'agit de développer la coopération interrégionale,

Recommande en outre au Conseil économique et social de modifier le paragraphe 12 du mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ³² de façon à lui donner la rédaction suivante :

« La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées. La Commission établira la liaison et la coopération appropriées avec les autres commissions économiques régionales, conformément aux résolutions et aux directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. »

212^e séance,
19 mars 1959.

²⁸ ECAFE/42.

²⁹ Voir par. 363.

³⁰ E/CN.11/L.68 (voir annexe IV).

³¹ Voir par. 357.

³² E/CN.11/29/Rev.9 du 29 septembre 1958.

Quatrième partie

PROJET DE RÉSOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient pour la période qui va du 16 mars 1958 au 19 mars 1959³³ et

des recommandations, des résolutions, du programme de travail et de l'ordre d'urgence qui figurent dans les deuxième, troisième et cinquième parties de ce rapport.

³³ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-huitième session, Supplément n° 2 (E/3214).

212^e séance,
19 mars 1959.

Cinquième partie

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE POUR 1959-1960

367. A sa 213^e séance, le 19 mars 1959, la Commission a adopté à l'unanimité le programme de travail et l'ordre d'urgence qui sont exposés plus loin.

368. Elle les a adoptés en s'inspirant des recommandations des organes subsidiaires de la Commission qui s'étaient réunis depuis la dernière session de la CEAEQ: Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (cinquième session), Sous-Comité de la sidérurgie (huitième session); Groupe de travail du développement et des plans économiques (quatrième session), Groupe de travail de la coordination des transports, Conférence des statisticiens d'Asie (deuxième session), Sous-Comité des routes (quatrième session); Groupe de travail des douanes, Comité du commerce (deuxième session) et Comité de l'industrie et des ressources naturelles (onzième session).

PRINCIPES GÉNÉRAUX

369. Comme dans le passé, la Commission et ses organes subsidiaires se sont conformés, en arrêtant le programme de travail et l'ordre d'urgence, aux instructions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, touchant les programmes et l'ordre d'urgence dans le domaine économique et le domaine social, la concentration des efforts et des ressources, le contrôle et la limitation de la documentation, le calendrier des conférences et d'autres questions connexes. Ils ont prêté une attention particulière aux recommandations faites dans les résolutions suivantes du Conseil économique et social: 324 (XI), 362 B (XII), 402 B (XIII), 451 A (XIV), 497 C (XVI), 553 (XVIII), 557 (XVIII), 590 (XX), 597 (XXI), 604 (XXI), 630 (XXII), 664 (XXIV), 693 (XXVI) et 694 (XXVI).

CONCENTRATION ET COORDINATION

370. Dans sa résolution 693 (XXVI), adoptée à sa vingt-sixième session, le Conseil économique et social a noté avec satisfaction que les commissions économiques

régionales et leur secrétariat s'étaient largement inspirés, pour reviser leur programme, des principes de concentration et de coordination, et avaient fait des progrès à cet égard. Le Conseil a loué la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient d'avoir manifesté l'intention de faire appel, pour l'exécution de bon nombre de travaux, à des universités, des institutions nationales, publiques ou privées, et à des organisations non gouvernementales. Au cours de l'année écoulée, elle a, en suivant les principes définis plus haut qui ont permis au secrétariat de tirer le meilleur parti de ses ressources, fait procéder aux travaux suivants³⁴.

Postes

- | | |
|-------|--|
| 02-04 | Rôle d'une aide élargie à l'effort personnel dans le développement économique, en particulier pour l'industrialisation et l'agriculture villageoise, et effets du développement communautaire sur l'agriculture villageoise; le secrétariat exécute ces travaux avec l'aide du Planning Research and Action Institute de Laknau (Inde), de la Commission paritaire du relèvement des campagnes, de Taïpei [Chine (Taïwan)], et du Socio-Economic Research Project de l'Université du Pendjab, à Lahore (Pakistan). |
| 11-03 | |
| (c) | |
| 11-07 | Etudes sur la commercialisation des produits agricoles, en collaboration avec l'Institut de recherches économiques et sociales de l'Université d'Indonésie. |
| 11-08 | Recherches d'économie agricole; travail exécuté avec l'aide de l'Indian Society of Agricultural Economics de Bombay; des professeurs de l'Université Hitotsubashi de Tokyo (Japon) et de l'Université du Pendjab, à Lahore (Pakistan), du Service de recherches de la Banque de Corée et de la Commission paritaire du relèvement des campagnes de Taïpei [Chine (Taïwan)]. |
| 34-01 | Pour ce poste (habitation, urbanisme et aménagement des campagnes), la Commission a pu s'assurer le concours du Centre régional de l'habitation de Bandoung (Indonésie) et du Centre régional de l'habitation de New-Delhi (Inde). |

³⁴ Les numéros de poste renvoient au programme de travail et à l'ordre de priorité qui figurent dans le *Rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient*, 29 mars 1957 - 15 mars 1958 (E/3102).

44-04 Conception et entretien de la voie en vue de l'adoption de
et rails long soudés et examen des méthodes de soudure
44-06 et d'entretien des rails longs soudés; utilisation des
locomotives et des ateliers d'entretien et de réparation;
le secrétariat exécute ces travaux avec l'aide des institu-
tions de recherche des chemins de fer de l'Union in-
dienne et des Chemins de fer nationaux du Japon,
ainsi que du British Institute of Civil Engineers. D'après
leurs travaux de recherche, ces organismes ont rédigé
des rapports pour le secrétariat.

371. La FAO a mis en œuvre la résolution 22 (XIII) de la Commission, relative à la colonisation rurale, en collaboration avec l'AAT et la Fédération mondiale des anciens combattants, qui ont réuni un cycle d'études et organisé un voyage d'études sur la colonisation rurale.

372. Voilà quelques exemples de coopération; mais la Commission a continué en outre à se préoccuper d'une façon générale de la possibilité d'utiliser les travaux des universités et institutions de recherche pour exécuter son propre programme de travail. Elle espère pousser plus loin encore l'application de ce principe.

CALENDRIER DES CONFÉRENCES

373. Conformément à la résolution 693 (XXVI) du Conseil économique et social et compte tenu de la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, la Commission n'a jamais perdu de vue qu'il fallait réduire le nombre et la durée des réunions des organes subsidiaires et groupes de travail de la Commission. Quinze sessions se sont tenues en 1958, contre 18 en 1957. Quand elle a dressé le calendrier des réunions pour les années 1959 et 1960, la Commission a tenu compte des directives de l'Assemblée générale.

ENTREPRISES RÉGIONALES MENÉES AVEC L'AIDE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

374. La Commission a prévu que le secrétariat de la CEAE0 continuera, comme dans le passé, à bénéficier de l'aide de l'Assistance technique pour la réalisation de diverses entreprises régionales. C'est conformément à la résolution 222 (IX) du Conseil qu'elle a proposé la plupart de ces entreprises: formation professionnelle, centres de recherche et de démonstration, cycles d'études, voyages d'études et réunions de groupes de travail de spécialistes. De plus, la Commission espère qu'il sera possible, dans certains cas, d'obtenir le concours de l'Assistance technique pour des conférences et réunions de spécialistes organisées par la CEAE0, en fournissant les services de spécialistes étrangers à la région. Elle souhaite en outre que l'Assistance technique continue à aider à certaines études relatives au bassin inférieur du Mékong, et que le Fonds spécial puisse fournir les ressources supplémentaires qu'il faudra pour mener à bien le programme des études ³⁵. Pendant l'année écoulée, le secrétariat a pu, avec plus de souplesse, mener les entreprises régionales inscrites au programme de travail de la Commission, en dressant des plans assez tôt et en se concertant constamment avec les divers organismes des Nations Unies qui s'occupent d'assistance technique.

³⁵ Pour l'aide fournie par les Etats donateurs, voir par. 320 à 322.

La Commission espère conserver cette souplesse à l'avenir et pouvoir ainsi réaliser un plus grand nombre d'entreprises régionales, organiser notamment des usines pilotes, des centres de recherche, de démonstration et de formation, et de vastes enquêtes sur les ressources, grâce à l'assistance qu'elle pourra sans doute obtenir du Fonds spécial.

RÉVISION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

375. Les organes subsidiaires de la Commission n'ont pas perdu de vue que la Commission leur avait enjoint de rationaliser le programme de travail. On trouvera ci-dessous l'énoncé complet des modifications qu'ils ont apportées au programme et à l'ordre d'urgence en appliquant les critères que la Commission avait adoptés à sa treizième session. Le nombre total des travaux proposés pour l'année 1958-1959 est de 83, contre 85 l'année précédente.

A. — Nouveaux postes ³⁶

- 02-02 Conférence des planificateurs d'Asie.
- 03-02 Développement des statistiques.
- 21-07 Quatrième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.
- 33-04 Etude des tarifs d'abonnement.
- 36-07 Cycle d'études sur les méthodes et l'outillage des levés aériens.
- 42-03 Transports routiers.

B. — Travaux achevés ³⁷

- 02-05 Etude des tendances et de l'avenir du marché du bois.
- 21-08 Voyage de spécialistes en Europe et en Amérique du Nord pour la visite de grands ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques.
- 31-02 Cycle d'études sur la planification régionale.

C. — Travaux rayés du programme ³⁷

- 03-02 Organisation des services statistiques et activité de ces services.
- 11-04 Facteurs influençant la demande de denrées alimentaires.

D. — Travaux amalgamés à des travaux majeurs

Anciens postes ³⁷

Nouveaux postes ³⁸

- | | |
|---|---|
| 02-02 Mobilisation des ressources financières pour le développement économique. | 02-01 Développement et plans économiques (c). |
| 21-07 Organisation de l'aménagement des bassins fluviaux dans divers pays de la région. | 21-01 Aménagement polyergique des bassins fluviaux (d). |
| 37-08 Commercialisation intérieure et extérieure des produits de l'artisanat. | 32-02 Aspects économiques, production et techniques de commercialisation des industries familiales et de la petite industrie. |

³⁶ Les numéros de poste sont ceux de la liste annotée des travaux qui figure dans le présent document.

³⁷ Les numéros de poste sont ceux de la liste annotée des travaux qui figure dans le rapport annuel de la Commission (*Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-sixième session, Supplément n° 2, E/3102*).

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES DE LA CEAEO

376. Le programme de travail de la Division des affaires sociales, tout en suivant toujours les grandes lignes qui se sont peu à peu fixées depuis sa création en 1956, est de plus en plus étroitement lié à celui de l'ensemble du secrétariat de la CEAEO. La Division se préoccupe de plus en plus de fournir des renseignements et des analyses sur les aspects sociaux de toute une série de problèmes de développement économique qui relèvent d'autres divisions. Cette partie de ses travaux est partie intégrante du programme de travail de la CEAEO. En même temps, la Division a poursuivi ses travaux dans le domaine des affaires sociales proprement dites, en contribuant, pour ce qui est de la région, aux divers rapports et études que la Direction des affaires sociales du Siège a rédigés en exécution du programme de travail de la Commission des questions sociales et de la Commission de la population. Cette dernière partie de ses travaux ne fait pas partie du programme de travail de la CEAEO.

EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

377. Dans le passé, la Commission avait autorisé le Secrétaire exécutif, pour la réalisation des divers travaux, à convoquer, dans la limite des ressources disponibles, toute conférence, groupe de travail ou réunion de spécialistes qu'il jugerait utile, à condition d'obtenir l'accord préalable des gouvernements intéressés, et de consulter les institutions spécialisées compétentes. La Commission a maintenu cette autorisation.

378. S'il est souhaitable que le programme soit aussi ferme que possible, il n'en est pas moins vrai que des facteurs imprévisibles peuvent rendre nécessaire de changer certains travaux ou de les abandonner, ou encore d'en modifier l'ordre d'urgence. Pour cette raison, la Commission a, comme par le passé, laissé au Secrétaire exécutif la faculté de changer ou d'ajourner certains travaux et de modifier l'ordre d'urgence, dans le cadre du programme tracé par la Commission si, à son avis, les événements venaient à rendre nécessaires ces changements.

INCIDENCES FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE TRAVAIL

379. Le Secrétaire exécutif a déclaré qu'il s'efforcera d'exécuter le programme de travail proposé avec le personnel dont le secrétariat disposera en 1959, conformément au budget de 1959 approuvé par l'Assemblée générale à sa treizième session; la Commission a pris acte de cette déclaration.

380. Il faudra en revanche augmenter les effectifs à partir de 1960 pour exécuter le programme exposé dans le présent rapport. A cet effet, la Commission a convenu que le Secrétaire exécutif demanderait, dans ses propositions budgétaires pour 1960, que l'on commence par ajouter un ou deux postes à ses services organiques. La Commission a jugé qu'il faudra réestimer

les incidences financières du programme, d'après la décision que pourra prendre le Conseil économique et social quand il s'agira d'évaluer la portée, les tendances et le coût des programmes des Nations Unies pour la période 1959-1964 [résolution 665 C (XXIV) du Conseil économique et social]. En 1960, il faudra aussi renforcer les services des conférences, en particulier les services linguistiques, le personnel de secrétariat, les calculateurs et les services généraux, qui sont plutôt surmenés à l'heure actuelle.

NOTES EXPLICATIVES

381. Le programme de travail proposé est divisé en six sections générales: I. Travaux généraux (recherches et plans, assistance technique et services consultatifs). — II. Agriculture. — III. Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques. — IV. Industrie et ressources naturelles. — V. Commerce. — VI. Transports intérieurs et communications. Il n'a été jugé ni possible ni utile de tenter de déterminer un ordre d'urgence entre ces sections générales ou entre leurs subdivisions.

382. Dans chacune de ces six sections ou dans chaque subdivision de ces sections, les travaux sont classés en trois groupes, conformément à la résolution 402 B (XIII) du Conseil de la façon suivante:

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

383. Ce groupe comprend les entreprises et travaux que la Commission et son secrétariat, en vertu du mandat de la Commission et des résolutions adoptées, doivent poursuivre en permanence. Des études et des rapports sont prévus périodiquement. Les études peuvent différer les unes des autres ou se compléter mutuellement selon les pays, les problèmes et la période qu'elles couvrent. Il n'y a pas d'ordre de priorité entre les travaux de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 2. — Travaux prioritaires spéciaux

384. Ce groupe comprend les travaux qui, une fois terminés, ne sont plus repris et pour lesquels on peut prévoir une durée approximative. Il embrasse les travaux qui n'entrent pas dans le cadre très général des travaux permanents (groupe 1) ainsi que certains aspects des travaux permanents. Conformément à la recommandation du Conseil et de son Comité de coordination, il est donné une durée approximative pour presque tous les travaux du groupe 2. Il n'y a pas d'ordre de priorité entre les travaux de ce genre, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 3. — Autres travaux

385. Ce groupe comprend les travaux qui, en raison du manque de personnel ou d'argent, devront être différés pour l'instant et aussi sans doute en 1960 ou 1961. On n'a indiqué qu'une durée approximative pour l'achèvement de presque tous les travaux spéciaux inscrits dans ce groupe. Les travaux sont classés par ordre

d'urgence; c'est-à-dire qu'au fur et à mesure que les ressources deviendront disponibles, les travaux du groupe 3 s'exécuteront dans chaque section ou subdivision, dans l'ordre où ils sont énumérés.

386. Pour répartir les travaux entre les deux groupes, on s'est servi de certains critères, notamment de l'importance intrinsèque de chaque entreprise, ainsi que de la possibilité d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

Liste annotée des divers travaux pour 1959 et 1960

NOTE. — La lettre « s » indique les postes qui impliquent collaboration avec une ou plusieurs institutions spécialisées. La lettre « t » signifie que la CEAE0 a obtenu ou va solliciter l'aide de l'Assistance technique.

I. — TRAVAUX GÉNÉRAUX

A. — RECHERCHE ET PLANS

1. — Revue et analyse de la conjoncture actuelle

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

01-01 *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication annuelle)

Autorisation:

Mandat de la Commission et résolutions de la Commission E/CN.11/63 du 8 décembre 1947 et E/CN.11/222 du 28 octobre 1949. Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Publication annuelle de l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient*. Etude et analyse de la situation économique de la région et des problèmes économiques qui s'y posent.

01-02 *Economic Bulletin for Asia and the Far East* (publication trimestrielle)

Autorisation:

Mandat de la Commission et résolutions de la Commission E/CN.11/63 du 8 décembre 1947 et E/CN.11/222 du 28 octobre 1949; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Comprend des revues périodiques de la situation économique en Asie et en Extrême-Orient, des statistiques économiques courantes, des études et des rapports de réunions sur le développement économique et les sujets connexes, ainsi que des articles spéciaux.

2. — Développement économique

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

02-01 *Développement et plans économiques* ³⁸

Autorisation:

Résolution 16 (XII) de la Commission; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

a) Etude analytique du développement économique et de la planification du développement économique

dans les pays de la région de la CEAE0, avec l'accord et la coopération des gouvernements intéressés.

b) Etude des problèmes et principes fondamentaux du développement économique, sous leurs aspects nationaux et internationaux, en ce qui concerne en particulier la région de la CEAE0.

c) Analyse des moyens de se procurer des ressources financières nationales et internationales, en quantité suffisante et à une cadence régulière, pour le développement économique des pays de la région de la CEAE0, notamment étude des moyens d'augmenter l'épargne intérieure par des mesures publiques ou privées, d'augmenter et de stabiliser les rentrées de devises et d'augmenter l'arrivée des capitaux de source publique ou privée.

d) Etude des techniques de programmation du développement économique, notamment des méthodes d'extrapolation économique, adaptées à la situation des pays de la région de la CEAE0.

02-02 *Conférence des planificateurs d'Asie*

Autorisation:

Groupe de travail du développement et des plans économiques, quatrième session, 1958; résolution 16 (XII) de la Commission, 1956; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

a) La première session plénière de la Conférence se tiendrait en 1961, pour passer en revue: i) les principales conclusions du Groupe de travail du développement et des plans économiques, ainsi que celles des groupes de spécialistes qui se seront réunis entre-temps; ii) l'état où en seront le développement et la planification économiques dans la région de la CEAE0.

b) La cinquième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques se tiendrait en septembre 1959 et traiterait de la question du développement économique et social. Sessions précédentes: 1955, sur les problèmes et les techniques de la planification du développement économique et la programmation; 1956, sur les politiques de développement et les moyens de mise en œuvre des programmes de développement; 1957, conjointement avec la FAO, sur le secteur agricole; 1958, sur l'industrialisation.

(t)

c) Groupe de spécialistes à réunir suivant les besoins pour étudier les questions techniques. Le premier groupe de spécialistes (techniques de la programmation) se réunirait en 1959 avec l'aide de l'Assistance technique.

³⁸ En coordination avec les postes 11-03 et 31-01.

02-03 *Accroissement démographique et développement économique*

Autorisation:

Résolution 20 (XIII) de la Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Analyse des rapports entre l'accroissement de la population et le développement économique dans la région de la CEAE0. Avec l'assistance de la Direction des affaires sociales du Siège.

GRUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

02-04 *Rôle d'une aide élargie à l'effort personnel dans le développement économique, en particulier pour l'industrialisation et l'agriculture villageoise*

(s)

Autorisation:

Commission, onzième session, 1955; quinzième session, 1959.

Description:

Analyse de la contribution du développement communautaire au développement économique national en Asie et en Extrême-Orient. En collaboration avec la Division mixte CEAE0/FAO de l'agriculture et la Direction des affaires sociales du Siège. Analyse à achever en 1959 ou 1960 ³⁹.

3. — Statistiques

GRUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

03-01 *Compilation de statistiques*

Autorisation:

Mandat de la Commission; résolution de la Commission E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) Etablissement de séries statistiques de base pour les pays de la CEAE0, y compris celles qui sont publiées dans l'*Economic Bulletin* trimestriel. Cela implique une liaison étroite entre les statisticiens de la région et le Bureau de statistique de l'ONU, ainsi qu'avec les organismes spécialisés.
- b) Etablissement de statistiques pour l'*Etude économique* et autres travaux, ordinaires ou extraordinaires, du secrétariat.

03-02 *Développement des statistiques*

Autorisation:

Mandat de la Commission; résolution E/CN.11/223/Rev.1 de la Commission, cinquième session, 1949; Commission, quinzième session, 1959; Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième session, 1958.

Description:

En collaboration avec le Bureau de statistique de l'ONU:

- a) Etudier de façon continue les méthodes et normes statistiques, en vue de perfectionner et d'élargir les bases statistiques actuelles dans la région de la CEAE0 et de réaliser la comparabilité internationale;
- b) Conseiller les Etats membres de la région et les aider à concevoir et à mettre en œuvre des pro-

grammes statistiques de longue durée, ainsi qu'à édifier des systèmes statistiques qui pourront répondre aux besoins de la planification et du développement;

- (t, s) c) Inciter les pays de la région à participer pleinement au programme de recensement mondial de 1960, ainsi qu'au programme ONU/FAO d'assistance technique. Etudier et faire connaître les plans et travaux de recensement, rédiger des rapports de progression et donner des conseils sur les techniques et méthodes de recensement, en collaboration avec la FAO;
- d) Aider et conseiller les Etats dans l'emploi des méthodes de sondage et la constitution des unités d'échantillonnage. Rassembler et répandre des renseignements sur les techniques de sondage et les enquêtes par sondage dans différents domaines d'application;
- e) Etudier les besoins de statisticiens de pays de la CEAE0, ainsi que les moyens de formation et autres éléments qu'il faudrait pour satisfaire la demande. Aider à mettre au point les méthodes de formation, et des mesures destinées à assurer les moyens de formation et autres éléments nécessaires.

03-03 *Conférence des statisticiens d'Asie*

Autorisation:

Mandat de la Commission; résolution E/CN.11/223/Rev.1 de la Commission, cinquième session, 1949; résolution 21 (XIII) de la Commission, treizième session, 1957; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) La troisième session de la Conférence doit se tenir en 1960, pour examiner les statistiques industrielles et minérales de base, les prix payés aux producteurs agricoles, les statistiques du commerce intérieur, les recensements, l'effectif et la formation des statisticiens, les enquêtes par sondage, etc. (la session constitutive s'est tenue en avril 1957; la deuxième session en décembre 1958).
- (t) b) Des groupes de travail se réuniront périodiquement pour étudier certains problèmes statistiques. Des groupes de travail doivent se réunir en 1959, sur la méthode des sondages et les moyens d'évaluer la formation de capital, avec l'aide de l'Assistance technique.

La Conférence et les travaux connexes sont placés sous les communs auspices de la Commission et de la Commission de statistique de l'ONU.

GRUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

03-04 *Reclassification budgétaire*

(t)

Autorisation:

Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Un troisième groupe d'études se réunira en 1960 pour étudier les problèmes de reclassification et de gestion budgétaires, en coopération avec le Service des études fiscales et financières de la Direction des affaires économiques de l'ONU et avec l'aide de l'Assistance technique. (Des groupes analogues se sont réunis en 1955 et en 1957.) Le secrétariat prépare un questionnaire qui vise à instaurer un système uniforme pour la présentation des données budgétaires. Il le communiquera à tous les Etats membres avant la réunion du troisième Groupe d'études.

³⁹ En coordination avec les postes 11-03 et 31-01.

B. — ASSISTANCE TECHNIQUE ET SERVICES CONSULTATIFS

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

04-01 *Services consultatifs*

(s, r) Autorisation:

Mandat de la Commission; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Dans la limite de ses ressources et en consultation avec le BAT, la Direction des affaires économiques et sociales et les institutions spécialisées, le secrétariat fournira, à la demande des gouvernements intéressés et au titre des divers travaux de son programme, des services consultatifs de spécialistes aux pays de la région. Une équipe de spécialistes pourra visiter tel pays qui en ferait la demande pour fournir des services consultatifs, notamment pour l'aider à formuler et à mettre en œuvre son programme de développement économique.

04-02 *Coopération au programme d'assistance technique*

(r) Autorisation:

Mandant de la Commission; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) Aide en vue de développer les fonctions d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, à la demande des organes compétents, selon qu'il conviendra.
- b) Aide de l'assistance technique pour l'établissement des plans et la mise en œuvre des projets d'assistance technique régionale recommandés par la Commission.
- c) Aide aux gouvernements qui en feront la demande pour préparer ou établir les demandes d'assistance technique.
- d) Etude de la formation éventuelle en cours d'emploi, au secrétariat de la CEAE0, à partir de 1960, d'économistes asiatiques et africains.

II. — AGRICULTURE ⁴⁰

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

11-01 *Etude permanente des événements économiques d'actualité survenus dans le domaine de l'agriculture et de l'alimenta- tion en Asie et en Extrême-Orient*

Autorisation:

Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Donner des renseignements sur les questions d'alimenta-
tion et d'agriculture, pour:

- a) Toutes les études de la CEAE0 qui ont des inci-
dences sur l'alimentation et l'agriculture, notamment
l'Etude économique (annuelle) et l'*Economic Survey*
(semestriel);

⁴⁰ Cette partie du programme de travail se fonde sur les déci-
sions prises par la Commission à sa quatorzième session et sur les
propositions arrêtées d'un commun accord par le Directeur général
de la FAO et le Secrétaire exécutif de la CEAE0 pour tenir compte
des faits survenus depuis la quatorzième session.

b) Le Bureau régional et le Siège de la FAO, ainsi que
les conférences régionales de la FAO pour l'Asie
et l'Extrême-Orient.

11-02 *Financement et crédit agricoles*

(s)

Autorisation:

Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Rassemblement, analyse et diffusion de renseignements
sur les institutions et les méthodes qu'utilisent les pays
de la région pour procurer aux cultivateurs des fonds
ou du crédit pour le développement agricole (premier
rapport publié en 1957; un autre doit être terminé en
1960).

11-03 *Développement et plans agricoles* ⁴¹

(s)

Autorisation:

Troisième session du Groupe de travail du développe-
ment et des plans économiques, septembre 1957;
Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etudes sur le développement et les plans agricoles,
notamment:

- a) Etude des plans de développement agricole des pays
de la région, et spécialement des méthodes de planifi-
cation agricole, et de prévision de la demande ainsi
que les incidences que la politique et les plans de
développement d'autres pays peuvent avoir sur les
pays de la région (premier rapport publié en 1957;
le deuxième en 1958; le troisième sera terminé en
1959);
- b) Réunion technique mixte CEAE0/FAO sur la
fixation des objectifs dans la planification du déve-
loppement agricole, à tenir en 1959 ou en 1960;
- c) Rapports entre la croissance de l'agriculture et celle
de l'industrie dans l'économie, en voie de dévelop-
pement, de certains pays de la région (le rapport
sera terminé en 1960);
- d) Effets du développement communautaire sur l'agri-
culture villageoise (en coordination avec le poste
02-04; le rapport sera terminé en 1959).

11-04 *Etude de la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles*

(s)

Autorisation:

Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Rassemblement, analyse et diffusion de renseignements
sur la politique des prix des denrées alimentaires et
agricoles et sur la politique de soutien à l'agriculture
dans les pays de la région (premier rapport publié en
1955; deuxième terminé en 1958; le troisième doit être
fini en 1961).

11-05 *Les excédents agricoles et le développement économique*

(s)

Autorisation:

Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etudes sur l'écoulement des excédents agricoles, notam-
ment en ce qui concerne les méthodes et les problèmes
de l'emploi dans la région des excédents agricoles, en
vue du développement économique (rapport sur le Japon
terminé en 1958; autres monographies à entreprendre
en 1959).

⁴¹ En coordination avec les postes 02-01, 02-04 et 31-01.

11-06 *Commercialisation des produits agricoles*⁴²

(s, t)

Autorisation:

Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) Etudes sur les problèmes de la commercialisation de certains produits, notamment le sucre, le riz, le tabac, les produits laitiers, la viande. Monographies nationales que rédigerait, si possible, des institutions nationales avec l'aide éventuelle du Programme élargi d'assistance technique ou d'autres concours, le secrétariat traitant des aspects régionaux.
- b) Une réunion technique commune CEAEO/FAO de spécialistes sur la commercialisation des produits agricoles est prévue pour 1959.

11-07 *Recherches d'économie agricole*

(s)

Autorisation:

Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Rassemblement et diffusion de renseignements sur les études et recherches agro-économiques dans les pays de la région (rapport terminé en 1958, un rapport supplémentaire est prévu pour 1961). Amélioration des services d'économie agricole et des moyens de formation et de recherche; problèmes à étudier et aide à apporter aux divers Etats dans la conception de ces améliorations. Elaboration d'un programme de réunions régionales et de centres régionaux de formation en matière d'économie agricole, en collaboration avec l'Assistance technique.

III. — MAITRISE DES EAUX ET MISE EN VALEUR
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

GRUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE
PERMANENT

21-01 *Aménagement polyergique des bassins fluviaux*⁴³

(s)

Autorisation:

Commission, septième session; quinzième session, 1959.

Description:

Etude et développement de l'aménagement polyergique de bassins fluviaux de la région:

- a) Etude par pays des ressources hydrauliques, utilisation actuelle et plans de mise en valeur; étude et analyse des problèmes et difficultés rencontrées; mise en train d'une vaste récapitulation des travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques de la région.
- b) Rédaction de rapports détaillés sur divers sujets déterminés.
- c) Analyse des plans et de l'exécution de certains ouvrages polyergiques dans la région.
- d) Etude des organisations qui s'occupent, dans la région, de planifier l'aménagement des bassins fluviaux et des institutions chargées, dans la région, de construire et d'exploiter les ouvrages d'aménagement des vallées.

⁴² En coordination avec le poste 37-05.

21-02 *Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux*⁴³

(s, t)

Autorisation:

Commission, sixième session, 1950; et quinzième session, 1959.

Description:

Etude des problèmes relatifs à la maîtrise des eaux et à la mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux; développement de la coopération entre les pays intéressés; aide au Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong; services techniques, assistance, conseils. Aide matérielle ou autre au Secrétariat de l'ONU, au BAT, aux institutions spécialisées et autres entités qui participent au programme d'études sur le bassin inférieur du Mékong.

21-03 *Méthodes de maîtrise des eaux*

Autorisation:

Commission, sixième session, 1950; troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1957; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Amélioration des méthodes de maîtrise des eaux et, notamment, étude en commun, avec les organisations techniques de la région, de divers problèmes concrets. Pour l'année 1958, le travail portera sur la suite de l'étude, commencée en 1954, des méthodes employées pour la construction d'ouvrages en terre; on insistera notamment sur l'emploi efficace du travail humain ou des machines. Le cas échéant, on étudiera aussi les mesures à prendre pour assurer l'utilisation et l'entretien corrects de l'équipement mécanique de construction (études à confier au Groupe de travail prévu au poste 21-06).

21-04 *Etudes hydrologiques*⁴⁴

(s)

Autorisation:

Commission, septième session, 1951; troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1957; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude des principales insuffisances des renseignements hydrologiques (entreprise commune CEAEO/OMM):

- a) Lacunes des données hydrologiques.
- b) Cycle interrégional d'études sur les réseaux hydrologiques; doit se réunir à Bangkok en 1959, sous les communs auspices de la CEAEO et de l'OMM.
- c) Ressources phréatiques. On signalera aux pays de la région qu'ils ont intérêt à commencer des études sur l'étendue et la nature de leurs ressources phréatiques.

⁴³ En coordination avec le poste 43-01.

⁴⁴ Ce poste portait autrefois le titre « Observations hydrologiques et stations de recherches hydrauliques ». Nous proposons de traiter dorénavant de la deuxième partie (« Stations de recherches hydrauliques ») sous le poste 21-05. Les cinq études hydrologiques en cours (et que la Commission a approuvées à des sessions précédentes sous ce poste) sont regroupées ici sous le titre « Etudes hydrologiques ».

- 21-05 *Diffusion de renseignements techniques sur les ouvrages de maîtrise des eaux et sur la mise en valeur des ressources hydrauliques*

Autorisation:

Commission, sixième session, 1950; et quinzième session, 1959.

Description:

Publication du *Recueil de la défense contre les inondations* et du *Flood Control Journal*; distribution de rapports et de publications techniques.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 21-06 *Groupe de travail du terrassement dans la région de la CEAEO*⁴⁵
(s, t)

Autorisation:

Résolution 597 A (XXI) et 618 (XXII) du Conseil économique et social; troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1957; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Le Groupe de travail étudiera l'amélioration du rendement et la réduction du prix de revient des travaux de terrassement pour diverses entreprises de construction (mise en valeur à des fins multiples des ressources hydrauliques, canaux, routes et chemins de fer, etc.) et certains types d'opérations minières effectués dans la région, selon qu'on utilise le travail humain de ces deux méthodes, en tenant compte des conditions propres aux pays de la région; il étudiera aussi le choix du matériel, les problèmes de réparation, d'entretien et de remplacement des pièces, la formation du personnel d'exploitation et d'entretien et l'amélioration des méthodes de calcul du prix de revient. On a sollicité la collaboration de l'OIT pour la formation de la main-d'œuvre. La session du Groupe de travail, pendant le deuxième semestre de 1959, sera organisée en commun par la CEAEO et la Direction des affaires économiques, avec l'aide de l'Assistance technique.

- 21-07 *Quatrième Conférence technique régionale de la mise en valeur des ressources hydrauliques* (1960)
(t)

Autorisation:

Commission, sixième session, 1950.

Description:

Nous proposons de tenir en 1960 une conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques. Les préparatifs de cette conférence commenceront en 1959. Les trois précédentes conférences se sont tenues à New-Delhi en 1951, à Tokyo en 1954 et à Manille en 1957. On cherchera à obtenir l'aide de l'Assistance technique.

IV. — INDUSTRIE ET RESSOURCES NATURELLES

A. — GÉNÉRALITÉS

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

- 31-01 *Développement et plans industriels*⁴⁶

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

⁴⁵ En coordination avec les postes 42-01, 43-01 et 44-04.

⁴⁶ En coordination avec les postes 02-01 et 11-03.

Description:

- a) Etude des problèmes et des techniques des plans et du développement industriels, notamment des problèmes relatifs à des industries déterminées qui ont une grande importance pour la région: par exemple métallurgie et mécanique, produits chimiques, ciment, etc. Première session du Groupe de travail du développement des industries chimiques de base dans la région de la CEAEO, à tenir en 1960 (acide sulfurique, sel commun, carbonate de soude et soude caustique). Autres groupes de travail à réunir les années suivantes pour d'autres industries choisies.
- b) Rapport sur les « Problèmes et progrès du développement industriel dans les pays de la région » à présenter au Comité de l'industrie et des ressources naturelles à sa douzième session. Le Comité suivra les progrès et les problèmes du développement industriel.
- c) Diffusion de renseignements techniques sur l'organisation et l'administration des établissements industriels⁴⁷.
- d) « Mécanisation de la petite industrie. Techniques et problèmes », étude à présenter au Comité de l'industrie et des ressources naturelles.

- (t) Cycle d'études de l'ONU sur la gestion des entreprises industrielles du secteur public, à réunir en décembre 1959 avec l'aide de l'Assistance technique.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 31-02 *Conférence de la cellulose et du papier en Extrême-Orient* (1960)
(s, t)

Autorisation:

Commission, treizième session, 1957; quinzième session, 1959.

Description:

Réunion mixte CEAEO/FAO, à tenir en 1960, avec la participation de spécialistes de pays extérieurs à la région. On demandera le concours de l'Assistance technique. L'ordre du jour comprendra notamment les points suivants: production de papier journal avec des matières premières de la région et fabrication de cellulose et de papier avec le bambou et d'autres matériaux non ligneux.

- 31-03 *Etude intégrée de la demande et des ressources de combustibles et d'énergie dans la région de la CEAEO*

Autorisation:

Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Sous-Comité de l'énergie électrique, sixième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

L'étude portera sur les ressources, la production et les besoins actuels et latents des pays de la région en fait de combustible, la prévision de la demande d'énergie et de combustible, les frais de production, la commercialisation et les prix de vente, les avantages et les inconvénients des diverses sources d'énergie et types de combustibles et les meilleures façons de les utiliser.

⁴⁷ En coordination avec la partie d du poste 21-01.

B. — ARTISANAT ET PETITE INDUSTRIE

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

- 32-01 *Développement et coordination de la recherche et des expériences des pays de la région, et diffusion de renseignements techniques*

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Les pays adresseront au Groupe de travail des rapports sur les recherches, les expériences et les techniques nouvelles dans divers secteurs de la production. Pour la diffusion de renseignements techniques, on insistera surtout sur l'artisanat et la petite industrie et les centres de recherche.

- 32-02 *Aspects économiques, production et techniques de commercialisation des industries familiales et de la petite industrie*

Autorisation:

Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat, cinquième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude des aspects économiques de certaines industries: questions d'organisation, de gestion, de financement, de formation du personnel et de protection contre les importations. Etude de la concurrence avec les grandes entreprises du pays, notamment dans les domaines de la production et de la commercialisation; aide aux divers pays pour la commercialisation intérieure et extérieure, en collaboration avec l'OIT et avec l'aide de l'Assistance technique. Les divers pays devront fournir le plus tôt possible des renseignements statistiques, de la documentation et des mémoires. Le Groupe de travail étudiera, à sa sixième session, à Singapour en 1959, les problèmes relatifs à la conserverie. Le Groupe de travail étudiera ultérieurement d'autres petites industries de la région.

- 32-03 *Services communs pour les industries familiales et la petite industrie, y compris la normalisation*

Autorisation:

Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat, cinquième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Rapports sur ce qui peut se faire, en matière de services communs à des groupes de producteurs indépendants, en vue d'améliorer la qualité, de normaliser matières et produits, d'augmenter la production et de réduire le prix de revient dans certaines industries familiales. Le prochain rapport étudiera l'expérience acquise et les difficultés rencontrées dans certaines petites industries et passera en revue les progrès et les problèmes des petites industries de la région; il sera terminé en 1959.

C. — ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

- 33-01 *Diffusion de renseignements techniques*

Autorisation:

Sous-Comité de l'énergie électrique, dixième session 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- Articles d'intérêt régional à fournir périodiquement, notamment sur les questions suivantes: i) caractéristiques et détails des centrales, réseaux de transport et de distribution, etc., de construction récente, dans la région et ailleurs; ii) rapports techniques relatifs aux progrès réalisés dans l'évaluation du potentiel hydro-électrique des pays de la région; iii) rapports sur les difficultés rencontrées dans l'évaluation du potentiel hydro-électrique des pays de la région; iv) publications des instituts nationaux et internationaux de normalisation; v) renseignements sur les prévisions de la demande future d'énergie, d'après les pays de la région, avec l'analyse des tendances selon les catégories de consommateurs.
- Publication annuelle de l'*Electric Power Bulletin*, qui traitera notamment des questions suivantes: i) statistiques et renseignements sur la production et la puissance installée par catégorie de centrales; ii) lignes de transport de courant (longueur et voltage); iii) consommation de combustibles (types et quantités) iv) rendement et charge des installations; v) utilisation de l'énergie électrique dans les industries lourdes et légères et dans les autres secteurs; vi) progrès de l'électrification rurale; vii) statistiques des accidents (victimes et dégâts matériels).
- Fabrication de matériel électrique dans les pays de la région. Rassembler et diffuser des renseignements sur le développement des industries de transformation qui produisent de l'équipement électrique, notamment sur les principales pièces d'équipement (transmetteurs d'énergie, moteurs électriques, mécanismes de couplage et de coupure, isolateurs et conducteurs) nécessaires aux réseaux de fourniture d'énergie ainsi qu'aux appareils qui consomment de l'électricité (lampes, lignes électriques, appareils ménagers, etc.).
- Renseignements techniques relatifs à certaines installations de production et de transport de l'énergie électrique ou à certains aspects de ces installations, à fournir sur la demande des pays intéressés.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 33-02 *Electrification des campagnes*

(s, t)

Autorisation:

Sous-Comité de l'énergie électrique, sixième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

En collaboration avec la FAO, réunion d'un groupe de travail sur l'emploi de poteaux en bois pour l'électri-

fication des campagnes. On aidera les pays de la région à dresser leurs programmes d'électrification des campagnes, notamment en ce qui concerne les applications de l'électricité dans les industries et exploitations rurales. Les pays intéressés demanderont le concours de l'Assistance technique pour certains travaux.

33-03 *Etude des centrales thermiques*

Autorisation:

Sous-Comité de l'énergie électrique, sixième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commissions, quinzième session, 1959.

Description:

Pour donner suite à la recommandation du Groupe d'ingénieurs électriciens de la région qui ont visité l'Europe, les Etats-Unis et l'Union soviétique en 1956, on entreprendra des études approfondies sur: i) les centrales thermiques à vapeur qui brûlent du charbon de qualité inférieure; ii) les économies que procure l'emploi, dans les centrales thermiques, de génératrices plus grandes, à pression plus forte et à température plus élevée; iii) les méthodes perfectionnées d'entretien des chaudières.

33-04 *Etudes des tarifs d'abonnement*

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session 1959.

Description:

Comment déterminer scientifiquement les tarifs d'abonnement; comment répartir les frais et fixer les tarifs dans les aménagements polyergiques; concept du bénéfice dans les services publics; effet des tarifs d'abonnement sur la croissance des industries; tarifs d'encouragement.

D. — HABITATION ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

GRUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

34-01 *Habitation, planification et construction (urbaines et rurales)*

Autorisation:

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, cinquième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

a) Réunions périodiques de groupes de travail, composés de spécialistes des pays membres et chargés d'étudier les problèmes techniques et économiques relatifs à l'habitation et aux matériaux de construction, de faire des recommandations pour le développement de l'industrie du bâtiment et des matériaux de construction et d'encourager la collaboration internationale dans ce domaine, en coopération avec la Direction des affaires sociales de l'ONU, la FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS et avec l'aide de l'Assistance technique.

b) Coordination régionale des travaux de diverses institutions d'après les projets et les programmes de travail de la Commission des questions sociales et du Conseil économique et social.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements, notamment par la rédaction d'études et autres documents, sur les problèmes techniques, économiques et sociaux de l'habitation, sur la protection de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées, sur les problèmes fondamentaux que posent les matériaux de construction, sur les résultats des recherches, expériences et ouvrages pilotes destinés à mettre au point de nouveaux matériaux de construction et de nouvelles techniques, sur la normalisation des éléments de la construction et sur les méthodes d'aide à l'effort personnel.

d) Revue périodique de la situation en matière d'habitation et des programmes de logement et de construction dans la région, dans leurs rapports avec l'évolution économique et sociale.

34-02 *Centres régionaux de l'habitation* (s, t)

Autorisation:

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, cinquième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

a) Continuer à aider, dans la mesure qui conviendra, les centres régionaux de l'habitation pour la zone tropicale aride et la zone tropicale humide. Solliciter encore l'aide de l'assistance technique, si les pays intéressés le désirent, et coopérer avec les autres institutions intéressées.

b) Aider le Conseil de perfectionnement des Centres régionaux de l'habitation, en vue de renforcer l'action régionale de ces centres.

34-03 *Voyages d'études de spécialistes de l'habitation et des matériaux de construction*

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, cinquième session, 1958; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Observation et étude: des derniers perfectionnements apportés, dans les pays visités, aux méthodes et techniques employées pour l'élaboration de programmes d'habitation dans les régions nouvellement industrialisées, et aux méthodes et techniques de construction en très grande série; des progrès réalisés par l'industrie des matériaux de construction, de l'organisation, de l'administration et de la recherche dans l'industrie du bâtiment des pays visités. On envisage d'organiser le voyage d'études en 1960, avec la coopération de l'AAT.

GRUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

34-04 *Etude des frais de construction*

Autorisation:

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, cinquième session, 1958; Comité de

l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude des frais de construction dans les pays de la région. L'étude comprendra l'analyse comparée des frais de construction dans les divers pays de la région, ainsi que l'examen des points suivants:

- a) Administration et organisation;
- b) Normes de logement;
- c) Conception architecturale;
- d) Conception technique;
- e) Prix des matériaux;
- f) Salaires dans le bâtiment;
- g) Frais d'achat et d'exploitation du matériel de construction.

L'étude préliminaire devra être finie en décembre 1959, pour la sixième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction.

E. — MÉTALLURGIE ET MÉCANIQUE

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

35-01 *Etude de la production, de la consommation et du commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAE*

Autorisation:

Sous-Comité de la sidérurgie, huitième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) Sidérurgie. — Suite de l'étude des plans et problèmes de l'industrie et du commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAE; diffusion de renseignements techniques et économiques relatifs à ces problèmes et à la formation du personnel. Publication périodique de l'*Iron and Steel Bulletin* (prochain numéro à paraître en 1960).
- b) Industries consommatrices d'acier. — Etude générale des plans et problèmes de l'industrie mécanique (légère, moyenne et lourde) de la région de la CEAE, y compris l'étude détaillée des fonderies;
- c) Métallurgie. — Etude des principales industries métallurgiques (autres que la sidérurgie) dans les pays de la CEAE.
- d) Développement de la coopération intrarégionale et internationale. — Examen des possibilités de coopération entre deux ou trois pays de la CEAE pour la création d'industries sidérurgiques et connexes.

35-02 *Diffusion de renseignements sur les aspects techniques et économiques de certaines techniques de la sidérurgie, de la métallurgie et de la mécanique qui présentent de l'intérêt pour les pays de la CEAE*

Autorisation:

Sous-Comité de la sidérurgie, huitième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Ce travail portera notamment sur l'enrichissement des minerais, les nouveaux procédés de fabrication, de façonnage et de traitement de la fonte, de l'acier et d'autres métaux, la fabrication d'électrodes et de produits réfractaires, les techniques de fonderie, et les techniques de récupération et de triage de la ferraille; il portera aussi, de façon sélective, sur les articles mécaniques. Prochain rapport à achever en 1960.

35-03 *Etude des tendances de la consommation et prévision de la demande*

Autorisation:

Sous-Comité de la sidérurgie, huitième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) Etude périodique des tendances de la consommation d'acier et prévision de la demande d'acier dans les pays de la région de la CEAE. Prochain rapport à achever en 1960.
- b) Etude des tendances de la consommation d'autres métaux et d'articles mécaniques dans les pays de la CEAE. A entreprendre ultérieurement.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

35-04 *Suite au voyage d'études en Europe des spécialistes de la sidérurgie*
(t, s)

Autorisation:

Sous-Comité de la sidérurgie, huitième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) Etudier la demande de ferro-alliages et d'acier d'alliage.
- b) Organiser des cycles d'études sur la fabrication du fer sans charbon cokéfiant.
- c) Envoyer des spécialistes asiatiques de la sidérurgie faire un voyage d'études dans des pays industriels pour leur permettre d'y étudier les techniques des industries consommatrices de fonte et d'acier.
- d) Etudier la possibilité d'organiser des cours de formation au Japon et dans l'Inde.
- e) Etudier la possibilité de créer un institut régional de recherches sidérurgiques.

35-05 *Spécifications sidérurgiques*

Autorisation:

Sous-Comité de la sidérurgie, huitième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etudier la possibilité de fixer des normes régionales uniformes et de réunir un groupe de travail spécial des spécifications régionales normalisées.

F. — RESSOURCES MINÉRALES

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

36-01 *Cartes géologiques, minéralogiques et tectoniques, et travaux connexes*

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Confection et révision de cartes régionales en coopération avec le Congrès international de géologie, la Section de cartographie de l'ONU et d'autres experts de la CEAE. Donner suite aux conclusions et recommandations du Groupe d'experts géologues, dont le mandat a été élargi. La carte géologique régionale, terminée en 1958, doit paraître en 1959. Compléter les cartes minières régionales en 1960-1961. Compléter avant 1962 la carte des gisements de pétrole et de gaz naturel de la région.

36-02 *Evolution de l'industrie minière dans la région*

Autorisation:

Sous-Comité des ressources minérales, deuxième et troisième sessions, 1956 et 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Examen périodique de l'activité minière de la région, portant notamment sur la découverte de nouveaux gisements, l'ouverture de nouvelles mines, l'installation et l'agrandissement d'usines de transformation de minerais, et les aspects économiques de la production minière⁴⁸. L'étude comprendra des statistiques sur la production minérale (volume et valeur); elle relèvera également les faits importants, comme l'amélioration des méthodes de production, survenus dans d'autres régions. Les rapports précédents ont passé en revue l'évolution de 1945 à 1957. L'examen comprendra des études sur le commerce des produits minéraux.

36-03 *Diffusion de renseignements sur les méthodes de recherche, d'extraction et de traitement de minerais, et études techniques relatives à certains minerais*

Autorisation:

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) Diffusion de renseignements sur les minerais radioactifs, les levés aériens, l'emploi d'hélicoptères et les plus récentes méthodes de prospection, d'exploitation et d'extraction pour tous les minerais, ainsi que sur l'équipement utilisé à cet effet.
- b) Les études techniques achevées jusqu'ici concernent le charbon, le minerai de fer, l'aluminium, le soufre, le kaolin et l'ilménite. En 1959, on entreprendra

des études sur le cuivre, le plomb et le zinc. Des études sur le tungstène, l'étain et les éléments rares suivront.

- c) Diffusion de renseignements sur les mesures de conservation de minerais, et études sur la question.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

36-04 (t) *Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient*

Autorisation:

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

La première session du Colloque s'est tenue en 1958; le compte rendu de cette première session paraîtra au début de 1959; la deuxième session se tiendra en 1962-1963. Les travaux qui découlent des conclusions et recommandations du premier Colloque seront les suivants:

- a) Normaliser les statistiques de l'industrie pétrolière de la région et les publier; faire connaître les travaux de prospection du pétrole;
- b) Etudier la possibilité de créer un institut régional (ou des instituts régionaux) pour l'Asie et l'Extrême-Orient;
- c) Echanger des renseignements sur la mise en valeur des ressources pétrolières;
- d) Coordonner la corrélation stratigraphique entre les bassins sédimentaires de la région;
- e) Etudier la possibilité de fabriquer dans la région le matériel de prospection et de production du pétrole, grâce à la coopération internationale et celle de l'industrie de transformation de pays extérieurs à la région.
- f) Rédiger des monographies sur la découverte de gisements pétroliers dans la région et sur leur mise en valeur.

36-05 (s, t) *Groupe de travail de spécialistes de la législation minière*

Autorisation:

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Les pays de la région ont eu communication du rapport du Service juridique de l'ONU. Le Groupe de travail fera la synthèse de la documentation et déterminera jusqu'à quel point les divers types de mesures législatives peuvent favoriser la mise en valeur et la conservation des ressources minérales. Le secrétariat sollicitera la collaboration du BIT en ce qui concerne les mesures législatives relatives à l'hygiène et à la sécurité. Il demandera aussi le concours de l'Assistance technique et du Service juridique de l'ONU. Le Groupe de travail se réunira en 1960.

⁴⁸ En coordination avec le poste 21-06.

- 36-06 *Voyage d'études, aux Etats-Unis et au Canada, d'ingénieurs des mines et de géologues de la région de la CEAO*
(t)

Autorisation:

Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Organiser, avec l'aide de l'Assistance technique et des pays d'accueil, un voyage pour étudier les méthodes et le matériel actuellement utilisés, aux Etats-Unis et au Canada, pour la prospection et l'extraction minières. Ce voyage d'études doit avoir lieu en 1959.

- 36-07 *Cycle d'études des levés aériens*
(t)

Autorisation:

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Organiser le Cycle d'études en 1959, avec l'aide de l'Assistance technique et de la Section de cartographie de l'ONU.

GRUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

- 36-08 *Classification et utilisation des charbons de la région*

Autorisation:

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, onzième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Elaborer un projet de classification des charbons utilisés dans la région, et étudier leur utilisation rationnelle. Echanges internationaux et essai d'échantillons en laboratoire à encourager en collaboration avec la CEE.

V. — COMMERCE

GRUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

- 37-01 *Développement du commerce et services d'expansion commerciale*

Autorisation:

Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité du commerce, première session, 1958; Comité du commerce, deuxième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

a) Examen du commerce et de la politique commerciale des pays de la CEAO et assistance aux services nationaux d'expansion commerciale, au moyen de renseignements et de conseils sur des problèmes de politique commerciale et d'expansion commerciale, notamment l'organisation de cours de formation ou de cycles d'études sur les méthodes et services d'expansion commerciale.

b) Rapport au Comité du commerce, à sa deuxième session, en janvier 1959, sur la récente évolution du commerce et de la politique commerciale. Prochain rapport au Comité à sa troisième session, en 1960.

c) Etude du Marché commun européen et du projet de zone européenne de libre-échange. Rapport au Comité du commerce, à sa deuxième session, en janvier 1959. Travail à poursuivre avec la collaboration des divers gouvernements et celle du GATT, de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organismes internationaux compétents.

d) Suite des travaux relatifs à d'autres questions de politique commerciale; délivrance des licences d'importation et d'exportation, techniques d'encouragement aux exportations, commerce d'Etat et accords commerciaux et contrats globaux de longue durée.

- 37-02 *Bureau central chargé de réunir et de répandre les renseignements commerciaux que les pays de la région ne peuvent pas en général se procurer*

Autorisation:

Commission, sixième session, 1950; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité du commerce, première session, 1958; Comité du commerce, deuxième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Publication de *Trade Promotion News*; rassemblement et diffusion de renseignements sur les services nationaux d'expansion commerciale, les foires et expositions internationales, les missions commerciales, les services de renseignements commerciaux et d'étude des marchés, les méthodes d'expansion commerciale, l'arbitrage commercial, la normalisation des produits, les procédés de certification et de commercialisation, ainsi que sur le fret et les services maritimes.

- 37-03 *Moyens de développer le commerce international*

Autorisation:

Commission, dixième session, 1954; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité du commerce, première session, 1958; Comité du commerce, deuxième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

a) Etude des moyens de développer le commerce international en vue de supprimer les obstacles qui s'y opposent.

b) Etude du commerce de certains produits et biens d'équipement. Le Comité du commerce était saisi à sa deuxième session d'un rapport préliminaire sur le commerce des minéraux (charbon et minerai de fer). Suite des travaux relatifs au commerce des minéraux et des produits minéraux, notamment graphite, étain, chromite, aluminium, cuivre, plomb, zinc, manganèse, soufre, tungstène et antimoine.

c) Stabilisation du marché et du prix des produits primaires de la région; le secrétariat tiendra le Comité au courant de ce que font à cet égard les autres organismes internationaux compétents.

d) *Commerce intrarégional.* — En janvier 1959, pour-parlers, entre les pays membres intéressés, pour

l'expansion du commerce intrarégional, conformément à la recommandation faite par la Commission à sa quatorzième session. Prochains pourparlers pour l'expansion du commerce intrarégional prévus pour 1960.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

37-04 *Règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce extérieur*

Autorisation:

Commission, onzième session, 1955; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité du commerce, première session, 1958; Comité du commerce, deuxième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) En coopération avec les gouvernements et les organisations commerciales et intergouvernementales, étude des règlements, des formalités et des pratiques qui régissent le commerce extérieur, en vue de les simplifier.
- b) Un premier rapport a paru en novembre 1956; révisé avec l'aide des gouvernements, il paraîtra en 1959 sous forme imprimée.
- c) Le Groupe de travail des douanes doit, avec l'aide des organisations internationales intéressées, faire des recommandations pratiques pour simplifier les formalités et la procédure douanières en vue de faciliter les échanges internationaux. Le Groupe de travail a tenu sa première session en novembre 1956. La prochaine session doit se tenir au premier semestre de 1960. Ses travaux seront notamment les suivants:
 - i) Examen de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail (première session) dans les pays de la région;
 - ii) Etude de la possibilité d'accords entre groupes de pays, surtout de pays limitrophes, de la région de la CEAEO, pour faciliter la circulation des personnes et des biens;
 - iii) Etude des services de formation aux douanes;
 - iv) Rôle consultatif des intérêts commerciaux auprès des douanes;
 - v) Sécurité des marchandises entreposées en douane; dédommagement pour perte ou détérioration de ces marchandises;
 - vi) Rôle des agents en douane et des dédouaneurs;
 - vii) Procédure à suivre au sujet des demandes de remboursement et de drawback, et moyens de les régler rapidement.

37-05 *Etude des marchés*⁴⁹ (s)

Autorisation:

Commission, septième session, 1951; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité du commerce, première session, 1958; Comité du commerce, deuxième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) Etudes relatives à certains produits des pays de la CEAEO. Le Sous-Comité du commerce a été saisi, en 1956, du rapport sur la noix de coco et ses dérivés.

⁴⁹ En coordination avec le poste 11-06.

b) Le Comité du commerce était saisi, à sa deuxième session, du rapport sur les épices et leurs dérivés. La prochaine étude traitera du jute et des articles de jute et se fera en collaboration avec la FAO.

37-06 *Organisation de cours de formation à l'expansion commerciale* (t)

Autorisation:

Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité du commerce, première session, 1958; Comité du commerce, deuxième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Avec l'aide de l'Assistance technique, on envisage d'organiser au Japon, en 1959, et dans l'Inde, en 1961, avec le concours des deux gouvernements, des centres de formation à l'expansion commerciale.

37-07 *Services d'arbitrage commercial*

Autorisation:

Commission, neuvième session, 1953; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité du commerce, première session, 1958; Comité du commerce, deuxième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) En coopération avec les organisations nationales et les organisations internationales compétentes, encouragement à la création d'organismes d'arbitrage commercial dans la région et assistance aux pays pour la rédaction de codes et de règlements de procédure arbitrale, l'incorporation d'une clause type d'arbitrage dans les contrats commerciaux et l'exécution des sentences arbitrales internationales.
- b) Les travaux comprendront: i) réunion et diffusion de renseignements sur les lois, règlements et décisions judiciaires, et autres documents analogues relatifs à l'arbitrage commercial; ii) étude des renseignements obtenus et observations à leur sujet, en collaboration avec le Service juridique de l'ONU. Le Comité du commerce était saisi, à sa deuxième session, en 1959, d'un rapport du secrétariat. Il doit être saisi à sa troisième session, en 1960, d'un rapport qui analysera notamment les problèmes et difficultés que les pays rencontrent en matière d'arbitrage commercial.

37-08 *Etude du fret*

Autorisation:

Commission, onzième session, 1955; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité du commerce, première session, 1958; Comité du commerce, deuxième session, 1959; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) Etude du fret qui intéresse les pays de la région, notamment examen de la possibilité d'augmenter le tonnage et les installations disponibles, en coopération avec les institutions nationales et internationales. Le secrétariat a fait rapport au Sous-Comité du commerce, en 1956, et au Comité du commerce, à sa deuxième session, en 1959.

b) Etude permanente, par le Comité, des mesures que les pays de la région prennent pour améliorer leurs installations portuaires, développer leur flotte marchande et obtenir pour leurs échanges commerciaux, leurs exportations en particulier, un fret équitable et des services maritimes suffisants. Le secrétariat poursuivra cette étude en collaboration avec les divers gouvernements et les organismes internationaux compétents.

VI. — TRANSPORTS INTÉRIEURS ET COMMUNICATIONS

A. — GÉNÉRALITÉS

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

41-01 *Réunion, analyse et diffusion de renseignements*

Autorisation:

Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs, 1950; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) Réunion, analyse et diffusion de renseignements relatifs aux problèmes de transport en général, aux chemins de fer, aux routes et aux voies fluviales.
- b) Services de bibliothèque et de prêt de films.
- c) Publication du *Transport Bulletin* (trimestriel).

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

41-02 *Coordination des moyens de transport* (t)

Autorisation:

Comité des transports, première session, 1951; Groupe de travail de la coordination des transports, 1958; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Des groupes de travail doivent se réunir pour étudier des sujets approuvés par le Comité des transports intérieurs: l'uniformité des systèmes de comptabilité, procédés et problèmes statistiques de coordination des tarifs, l'Etat et les transports, l'imposition, les subventions, les obligations, la technique et l'organisation des opérations qui intéressent plusieurs modes de transport. Le premier Groupe de travail s'est réuni en décembre 1958. En collaboration avec l'AAT.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

41-03 *Etude comparative des méthodes à employer pour fixer les tarifs marchandises*

Autorisation:

Comité des transports intérieurs, septième session, 1958; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude des principes et méthodes à employer pour fixer les tarifs marchandises des divers types de transport, en tenant compte notamment des prix de revient, de la nécessité d'une rémunération suffisante du capital et de la qualité du service.

B. — ROUTES

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

(voir aussi le poste 41-01)

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

42-01 *Construction et entretien des routes*⁵⁰

a) *Construction de routes à revêtement bitumineux*

Autorisation:

Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Mise au point d'une terminologie technique normalisée de la construction de routes bitumées. On consultera à ce sujet l'Association internationale permanente des congrès de la route pour se conformer, le cas échéant, à la terminologie qu'elle a retenue.

b) *Financement et administration des routes*

Description:

Etude détaillée des méthodes actuelles de financement et d'administration des routes, tant dans la région de la CEAO qu'au-dehors; recommandations que les pays de la région pourraient adopter. Rapport final: 1958.

42-02 *Grandes routes internationales* (t)

Autorisation:

Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Extension des routes internationales dans la région de la CEAO. Etude critique et recommandations; en particulier, définition de normes techniques et recherche des facteurs financiers et autres qui peuvent faciliter la circulation internationale. Des spécialistes de pays limitrophes se réuniront pour mettre au point des recommandations. On sollicitera l'aide de l'Assistance technique.

42-03 *Transports routiers* (t)

Autorisation:

Sous-Comité des routes, quatrième session, 1958; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Ces études porteront sur les divers aspects de l'exploitation, de la gestion et du financement des transports routiers, notamment sur le contrôle exercé par l'Etat et sur les aspects financiers. Le secrétariat étudiera, en consultation avec l'Administration de l'Assistance technique, la possibilité de réunir un cycle d'études pour l'examen du fonctionnement, de l'organisation et de la gestion financière des transports routiers, ainsi que celle de mettre sur pied un voyage d'études dans des pays avancés d'Europe et d'Amérique.

⁵⁰ En coordination avec le poste 21-06.

- a) Etude du fonctionnement et de l'organisation des transports routiers mécanisés.
- b) Réunion éventuelle d'un cycle d'études sur le fonctionnement, l'organisation et la gestion financière des transports routiers.
- c) Organisation éventuelle d'un voyage de spécialistes des transports routiers dans les pays avancés, pour l'étude des divers aspects du développement des transports routiers.

C. — VOIES FLUVIALES

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

(voir aussi le poste 41-01)

43-01 *Amélioration des transports fluviaux* (t)

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

- a) Rassemblement et diffusion de renseignements sur les méthodes perfectionnées de conservation des cours d'eau et des canaux en vue de la navigation ⁵¹, et sur les méthodes propres à améliorer le rendement des transports fluviaux. Des rapports et des documents d'information sur les différents aspects paraissent périodiquement. Le prochain rapport sur les faits nouveaux en matière de voies fluviales paraîtra en 1959.
 - b) Assistance aux gouvernements, sur leur demande, pour l'exécution de leurs projets relatifs aux transports fluviaux, compte tenu de la nécessité d'une coordination régionale.
- On sollicitera l'aide de l'Assistance technique, le cas échéant.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

43-02 *Amélioration des types de bateaux et de leur emploi* (t)

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Travaux de démonstration de bateaux rapides pour le transport des passagers.

a) Bateaux ailés.

Essais, dans les pays de la région que la question intéresse, d'un bateau à ailerons submergés, pour prouver qu'il est possible d'organiser le transport des passagers avec ce type de bateau sur diverses voies fluviales qui relient des centres urbains importants, et pour en déterminer les frais d'exploitation.

- b) Autres types de bateaux rapides pour passagers. En collaboration avec l'Assistance technique. Durée proposée: 1959-1960.

⁵¹ En coordination avec le poste 21-06.

43-03 *Service public chargé de la navigation intérieure et de la conservation des cours d'eau et canaux*

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, deuxième session, 1954; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude des avantages et des inconvénients des systèmes existants; recommandations relatives à la structure et au mandat dont il faut doter ce service public, y compris les questions juridiques. Un groupe de travail se réunira en 1959.

43-04 *Voyages d'études* (t)

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, troisième session, 1955; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Organisation d'un voyage de spécialistes des pays de la région pour leur permettre d'étudier les méthodes et techniques modernes des transports fluviaux et de la conservation des cours d'eau et des canaux dans l'Union soviétique et, si possible, dans le bassin danubien. En collaboration avec l'Assistance technique. Le voyage aura lieu en 1959.

43-05 *Prototype de caboteur* (t)

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Mise au point et essais en bassin d'un caboteur qui convienne aux pays de la région. Durée proposée: 1958-1959. On sollicitera l'aide de l'Assistance technique.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

43-06 *Classification des voies fluviales*

Autorisation:

Comité des transports intérieurs, troisième session, 1954; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude de la possibilité de fixer des normes pour la classification des voies fluviales; détermination des dimensions normales des voies navigables, des ouvrages et des bateaux dans chaque catégorie. Durée: deux ans.

43-07 *Lutte contre les plantes aquatiques* (s, t)

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude des méthodes possibles de lutte contre les plantes aquatiques, surtout la pontédérie, dans les voies navigables, notamment au moyen d'instruments mécaniques, de produits chimiques et d'animaux herbivores; organisation d'une entreprise de démonstration destinée à faire connaître les méthodes les plus prometteuses. Durée: deux ans. On sollicitera la collaboration de la FAO, de l'Assistance technique, ou des deux.

43-08 *Dragage des voies fluviales*

Autorisation:

Sous-Comité des voies fluviales, troisième session, 1955; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude des méthodes et du matériel de dragage qu'il convient d'utiliser par les voies fluviales et les ports intérieurs. Durée proposée: deux ans.

D. — CHEMINS DE FER

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

(voir le poste 41-01)

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

44-01 *Signalisation ferroviaire en fonction de la vitesse, de la sécurité et de l'accroissement de la capacité des voies*

Autorisation:

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etudes et recommandations pour l'amélioration des méthodes de signalisation et d'exploitation en vue d'accroître la vitesse, d'assurer la sécurité et d'augmenter la capacité des voies en évitant les dépenses élevées qu'entraînerait la pose d'une double voie. Durée: 1959-1960.

44-02 *Réparation et entretien du matériel roulant dans les ateliers* (s)

Autorisation:

Sous-Comité des chemins de fer, deuxième session, 1953; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude comparée des méthodes de travail dans les ateliers en vue d'améliorer le rendement et la qualité de ce travail. Le rapport provisoire est achevé. Le Groupe de travail d'ingénieurs-mécaniciens, qui se réunira en 1959, examinera un nouveau rapport. En collaboration avec l'OIT. Durée: 1959-1960.

44-03 *Etude des possibilités de transport ferroviaire par containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement*

Autorisation:

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude sur les types de marchandises transportées par fer dans la région en vue de déterminer s'il est possible d'utiliser des containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement. Durée: 1959-1960.

44-04 *Conception et entretien de la voie en vue de l'adoption de rails longs soudés et examen des méthodes de soudure et d'entretien des rails longs soudés*

Autorisation:

Sous-Comité des chemins de fer, cinquième session, 1957; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude des méthodes actuelles de construction et d'entretien de la voie ⁶² en vue de la pose de rails longs soudés et examen des techniques de soudure et d'entretien des rails longs soudés. Durée: 1959-1960.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

44-05 *Etude comparée des administrations ferroviaires*

Autorisation:

Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

a) Etude comparée des types d'organisation les mieux appropriés aux chemins de fer de la région de la CEAE.

b) Diffusion de renseignements sur les techniques de gestion dans le domaine des chemins de fer. Durée: 1959-1960.

44-06 *Utilisation des locomotives et travail des ateliers d'entretien*

Autorisation:

Sous-Comité des chemins de fer, cinquième session, 1957; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude comparée des pratiques suivies en fait d'utilisation des locomotives et des ateliers d'entretien et de réparation en vue de faire des recommandations pour améliorer le taux d'utilisation des locomotives et le rendement des ateliers. Durée: deux ans.

E. — TÉLÉCOMMUNICATIONS

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

45-01 *Etudes spéciales sur les télécommunications* (s, t)

Autorisation:

Comité des transports intérieurs, sixième session, 1957; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude des besoins régionaux et nationaux en matière de télécommunications, en fonction des besoins du développement économique et général et plus particulièrement de la nécessité urgente de liaisons régionales des systèmes de télécommunications, spécialement en ce qui concerne les transports. Un groupe de travail se réunira en 1959, avec la collaboration de l'UIT et de l'aide de l'Assistance technique.

45-02 *Formation du personnel des télécommunications* (s)

Autorisation:

Comité des transports intérieurs, sixième session, 1957; Commission, quinzième session, 1959.

Description:

Etude de la possibilité de créer des centres régionaux ou nationaux de formation professionnelle du personnel des télécommunications. En collaboration avec l'UIT. Durée: 1959-1960.

⁶² En coordination avec le poste 21-06.

VII. — CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS DE 1959 ET 1960

<i>Réunions</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
1959		
1. Réunion technique FAO/CEAEO de spécialistes de la commercialisation agricole	27-avril - 6 mai	Non encore fixé
2. Groupe de travail des télécommunications	4-10 mai	Tokyo
3. Voyage d'études de spécialistes de la navigation intérieure d'Asie et d'Extrême-Orient	Juin-juillet	Europe orientale et URSS
4. Cycle interrégional d'études CEAEO/OMM sur les réseaux hydrologiques	14-27 juillet	Bangkok
5. Groupe de travail de la petite industrie et de la commercialisation des produits de l'artisanat. Conserverie — Avec la collaboration de la FAO	17-24 août	Singapour
6. Voyage d'études de géologues et d'ingénieurs des mines d'Asie et d'Extrême-Orient	Août-septembre	Etats-Unis et Canada
7. Groupe de travail CEAEO/DAE du terrassement	1 ^{re} quinzaine de septembre	New-Delhi
8. Groupe de travail du développement et des plans économiques (cinquième session, sur le développement économique et social équilibré)	2 ^e quinzaine de septembre	Bangkok
9. Sous-Comité des chemins de fer (sixième session) et Groupe de travail d'ingénieurs-mécaniciens des chemins de fer	Octobre	Lahore
10. Sous-Comité de l'énergie électrique (septième session) et Groupe de travail CEAEO/FAO de l'emploi des poteaux de bois	Septembre ou octobre	Tokyo
11. Sous-Comité des voies fluviales (cinquième session)	11-16 novembre	Bangkok
12. Comité des transports intérieurs et des communications (huitième session)	18-24 novembre	Bangkok
13. Cycle d'études de l'ONU, sur la gestion des entreprises industrielles et commerciales du secteur public	Décembre	New-Delhi
14. Cycle d'études sur les méthodes et l'outillage des levés aériens	Décembre	Bangkok
1960		
1. Comité de l'industrie et des ressources naturelles (douzième session)	1 ^{re} quinzaine de janvier	Non encore fixé
2. Conférence des statisticiens d'Asie (troisième session)	2 ^e quinzaine de janvier	Non encore fixé
3. Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional	Février	Bangkok
4. Comité du commerce (troisième session)	Février	Bangkok
5. Commission (seizième session)	Mars	Pakistan

ANNEXES

ANNEXE I

Liste des représentants et observateurs à la quinzième session de la Commission

MEMBRES

Afghanistan

Représentant : M. Mohammed Sarwar;
Suppléants : M. F. Nabi Alefi, M. Ghoulam D. Azizi.

Australie

Représentant : M. R. G. Casey;
Représentant par intérim : M. C. F. Adermann;
Suppléants : M. R. W. C. Swartz, sir John Crawford, M. W. D. Forsyth, M. C. V. Gray, M. F. O. Grogan, M. G. D. Grant, M. G. O. Gutman;
Conseillers : M. J. W. C. Cumes, M. P. E. Davies, M. M. L. Johnston, M. G. A. Low, M. W. P. J. Handmer, M^{lle} E. King, M. J. White.

Birmanie

Représentant : U Than Hla;
Suppléant : U Soe Thwin.

Cambodge

Représentant : M. Ty Kim Sour;
Suppléants : M. Sonn Voounsai, M. Long Chuon, M. Nou Hach.

Ceylan

Représentant : M. P. H. William de Silva;
Suppléant : M. B. F. Perera;
Conseillers : M. W. A. de Silva, M. C. Abeysekera, M. B. Ekanyake, M. M. P. Perera, M. R. M. Seneviratne.

Chine

Représentant : M. T. K. Chang;
Suppléants : M. W. H. Fei, M. J. C. Huang, M. S. Wang, M. P. C. Ma, M. T. F. Wu;
Conseiller et secrétaire : M. T. J. Liu.

Corée

Représentant : M. P. W. Han;
Suppléants : M. K. J. Song, M. P. W. Min, M. S. K. Dong.

Etats-Unis d'Amérique

Représentant : M. C. H. Phillips;
Suppléants : M. F. A. Waring, M. J. R. Fluker;

Conseiller principal : M. R. E. Simpson;

Conseillers : M. J. H. Boulware, M. W. W. Diehl, M. B. F. Dixon, M. E. A. Dow, M. W. E. Knight, M. H. McConeghy, M. C. R. McAvoy.

Fédération de Malaisie

Représentant : M. Tan Siew Sin;
Représentant par intérim : Dato' L. T. Gunn;
Suppléants : M. Radja Mohar, M. A. H. Stoneham, M. M. F. Garling, M. G. K. Rama ayar, M. Abderrahman.
Secrétaire : M. T. H. Yogaratnam.

France

Représentant : M. G. Georges-Picot;
Suppléant : M. G. Ladreit de la Charrière;
Conseillers : M. E. Mayolle, M. R. Grière, M. Lautard, M. J. Massenet.

Inde

Représentant : M. N. Kanungo;
Suppléants : M. H. A. Sujana, M. B. V. Radhakrishnan;
Suppléant et secrétaire : M. R. Venkateswaran.

Indonésie

Représentant : M. S. Djojosoegito;
Représentant par intérim : M. Soenartadirdja;
Suppléants : M. K. S. Sie, M. S. Godjali, M. P. J. Sigar;
Secrétaire : M. I. Jasin.

Iran

Représentant : M. Hassanali Mansour;
Suppléant : M. A. Majidian;
Conseillers : M. B. Mostofil, M. A. Alikhani;
Secrétaire : M. Mansoureddine Jahanbani.

Japon

Représentant : M. S. Shibusawa;
Suppléants : M. A. Ulyama, M. Y. Asano, M. S. Kurosawa, M. Y. Ohkawara, M. S. Kakitsubo, M. T. Iwata;
Spécialistes : M. M. Tachibana, M. K. Takahashi, M^{lle} M. Uwano, M. T. Takahashi, M. M. Kono;
Conseillers : M. R. Takagi, M. K. Okabé, M. T. Nakaya.

Laos

Représentant : M. O. Souvannavong;

Suppléant : M. K. Ratanavong.

Nouvelle-Zélande

Représentant : M. P. N. Hollaway;

Suppléants : M. J. Weir, M. G. H. Datson, M^{lle} J. R. Leicester.

Pakistan

Représentant : M. G. A. Faruqi;

Suppléant : M. S. S. Jafri;

Suppléant et secrétaire : M. F. H. Choudhury.

Pays-Bas

Représentant : M. J. Vixseboxse;

Suppléants : M. J. Lips, M. B. van Eldik;

Suppléant et secrétaire : M. J. A. Kernkamp.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant : lord Carrington;

Suppléants : M. H. Bailey, M. D. D. Condon, M. D. K. Burdett,
M. I. M. Hurrell, M. J. M. Dutton.

Thaïlande

Représentant : le prince Thawin Setpanikan;

Suppléants : M. K. Soupamongkhoun, M. S. Hongsayonta, M. B. Binson, M. B. Kantabout.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Représentant : M. N. P. Firyoubine;

Représentant par intérim : M. P. M. Tchernychev;

Suppléants : M. Abdelahad Kakharov, M. G. M. Prokhorov;

Conseillers : M. A. I. Korolyev, M. E. V. Novikov;

Spécialistes : M. N. S. Vassilyenko, M^{me} A. G. Pirojkova, M. A. N. Mamine, M. V. M. Lessiovski, M. A. P. Mikhailov;

Secrétaire : M. S. A. Androssov.

Viet-Nam

Représentant : M. Tran-Le-Quang;

Suppléants : M. Vu-Van-Thai, M. Pham-Huy-Son, M. Tran-Ngoc-Oanh, M. Nguyen-Huu-Tan.

MEMBRES ASSOCIÉS

Hong-kong

Représentant : M. Dhun J. Ruttonjee;

Suppléants : M. E. S. Kirby, M. M. D. A. Clinton.

Singapour et Bornéo britannique

Représentant : M. Abou Bakar;

Suppléants : M. V. K. Chiew, Hadji Mohammed Swaout,
M. W. C. B. Wilson;

Suppléant et secrétaire : M. C. Y. Lim.

AUTRES ETATS

Belgique^a

Représentant : M. W. Stevens.

Canada^a

Représentant : M. T. W. L. MacDermot.

Hongrie^a

Représentant : M. J. Nagy.

Suppléant : M. G. Czigany.

Israël^a

Représentant : M. M. Yuval.

Italie^a

Représentant : M. E. Prato;

Suppléant : M. A. Biasi.

Pologne^a

Représentant : M. R. Zielinski.

Suède^a

Représentant : M. C. Bergenstrahle.

Tchécoslovaquie^a

Représentant : M. J. Zitek;

Suppléant : M. M. Lukas.

Yougoslavie^a

Représentant : M. Z. Josilo.

République fédérale d'Allemagne^b

Représentant : M. G. Blank;

Suppléant : M. M. Spandau.

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisation internationale du Travail (OIT) : M. R. Livchen.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : M. P. G. H. Barter.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque) et Société financière internationale (SFI) : M. A. Basch.

Fonds monétaire international (FMI) : M. C. Liang.

Union internationale des télécommunications (UIT) : M. Ralph E. Page.

Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce/Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (CIOIC/GATT) : M. M. J. Royer.

BUREAU DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

M. C. Hart Shaaf.

^a Membre de l'Organisation des Nations Unies; participait aux travaux à titre consultatif en vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission.

^b Participait aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 617 (XXII), adoptée le 27 juillet 1956 par le Conseil économique et social.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Catégorie A

- Chambre de commerce internationale*: M. R. J. Wood, M. S. Tanabé, M. K. Tsuji.
- Confédération internationale des syndicats libres*: M. V. M. N. Menon, M. W. P. Evans.
- Alliance coopérative internationale*: M. S. F. A. Dalgliesh, M. D. Lynch.
- Fédération internationale des producteurs agricoles*: M. J. A. Jones.
- Organisation internationale des employeurs*: sir Lewis Burne, M. P. J. Self.
- Fédération syndicale mondiale*: M. K. B. Panikkar.
- Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies*: M. A. J. Symonds.

Fédération mondiale des anciens combattants: M. E. Kosunen, M. E. J. Tavanlar.

Catégorie B

- Comité des Eglises pour les affaires internationales*: le révérend T. Rees Thomas.
- Alliance internationale des femmes — droits égaux, responsabilités égales*: M^{lle} A. V. Smith.
- Conseil international des femmes*: M^{me} T. C. Metcalfe.
- Fédération internationale des femmes diplômées des universités*: M^{me} E. B. Freeman.
- Fédération internationale des femmes juristes*: M^{lle} A. V. Smith.
- Pan-Pacific South East Asia Women's Association*: M^{me} Gold, M^{me} E. Bythe.
- Alliance internationale sociale et politique Sainte-Jeanne-d'Arc*: M^{me} Fogarty.

ANNEXE II

Liste des publications et principaux documents parus depuis la quatorzième session

A. — PUBLICATIONS

ETUDES PRINCIPALES (imprimées)

- Economic Bulletin for Asia and the Far East*, vol. IX, n° 1-3 (mai, septembre et décembre 1958).
- Economic Survey of Asia and the Far East in 1958* (publication des Nations Unies, n° de vente: 59.II.F.1) [vol. IX, n° 4 de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*, mars 1959].
- Food and Agricultural Price Policies in Asia and the Far East* (publication des Nations Unies; n° de vente: 58.II.F.2) [E/CN.11/484].
- Report of the Seminar on Engineering and Traffic Aspects of Highway Safety* (publication des Nations Unies, n° de vente: 58.II.F.3) [E/CN.11/486].
- Agricultural Economics Research in Asia and the Far East* (publication des Nations Unies, n° de vente: 58.II.F.4) [E/CN.11/487].
- Proceedings of Third Regional Technical Conference on Water Resources Development*. Recueil de la défense contre les inondations, n° 13 (publication des Nations Unies, n° de vente: 59.II.F.2) [ST/ECAFE/SER.F/13].
- Regulations and Procedures concerning the Conduct of International Trade in countries of Asia and the Far East* (E/CN.11/489).

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES (miméographiées)

- Flood Control Journal*, ST/ECAFE/SER.C/35-38 et numéro spécial (1958), juin-décembre 1958.
- Trade Promotion News*, ST/ECAFE/SER.H/65-70, janvier-octobre 1958.
- Transport Bulletin*, ST/ECAFE/SER.E/26-28, janvier-décembre 1958.
- Industrial Development Series*, ST/ECAFE/SER.M/9-12, juillet-décembre 1958.
- Electric Power Bulletin*, ST/ECAFE/SER.L/4, décembre 1958.

B. — DOCUMENTS PRINCIPAUX

COMMISSION

- E/CN.11/483 Comptes rendus officiels de la quatorzième session.
- Quinzième session*
- E/CN.11/485/Rev.3 Ordre du jour (quinzième session).
- E/CN.11/488 Travaux relatifs aux transports intérieurs et aux communications.
- E/CN.11/490 Contrôle et limitation de la documentation (note du Secrétaire exécutif).
- E/CN.11/491 Modification du règlement intérieur et du mandat de la Commission (note du Secrétaire exécutif).
- E/CN.11/492 Date et lieu de la seizième session de la Commission.
- E/CN.11/493 Rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie (deuxième session) à la Commission (quinzième session).
- E/CN.11/494 Travaux relatifs à la maîtrise des eaux et à la mise en valeur des ressources hydrauliques.
- E/CN.11/495 Document d'information sur l'assistance technique aux pays et territoires de la CEAEO au titre du Programme élargi.
- E/CN.11/496 Travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui présentent un intérêt particulier pour la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.
- E/CN.11/497 Rapport du Comité du commerce (deuxième session) à la Commission (quinzième session).
- E/CN.11/498 Résolution I de la deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient

	sur la coopération régionale en matière de cartographie.
E/CN.11/499	Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (onzième session) à la Commission (quinzième session).
E/CN.11/500	Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.
E/CN.11/501	<i>Communication from the Deputy Representative of the USSR at the fifteenth session of the Commission.</i>
E/CN.11/502	<i>Communication from the Deputy Representative of the USSR at the fifteenth session of the Commission.</i>
E/CN.11/503	<i>Activities of the International Labour Organization of interest to the Economic Commission for Asia and the Far East.</i>
E/CN.11/504	Accroissement démographique et développement économique dans la région de la CEAE0 (résolution).
E/CN.11/505	Colonisation rurale (résolution).
E/CN.11/NGO/24	<i>Communication from the International Confederation of Free Trade Unions.</i>
E/CN.11/NGO/25	<i>Fluctuations in prices of primary products. Statement and resolution of International Confederation of Free Trade Unions — Asian Regional Organization.</i>
E/CN.11/NGO/26	Développement des voyages internationaux et du tourisme.
E/CN.11/NGO/27	<i>Memorandum of the World Federation of Trade Unions on the Economic Situation in Asia.</i>
E/CN.11/NGO/28	<i>Statement by the International Confederation of Free Trade Unions on Item 4 — Economic Situation in Asia — to the fifteenth session of the Economic Commission for Asia and the Far East.</i>
E/CN.11/NGO/29	<i>Tourism in the ECAFE region. Statement on behalf of the International Union of Official Travel Organization.</i>
E/CN.11/NGO/30	<i>Communication from the Representative of the International Federation of Agricultural Producers.</i>
E/CN.11/NGO/31	<i>Programme of work and priorities (Statement by the Representative of International Federation of Women Lawyers).</i>
E/CN.11/L.61	Rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (quatrième session) à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (quinzième session) ^a .
E/CN.11/L.64	Programme de travail et ordre d'urgence pour 1959-1960.
E/CN.11/L.65 et Add.1	Organisation des travaux de la Commission dans le domaine du développement et des plans économiques.
E/CN.11/L.66 et Add.1	Travaux de la Division CEAE0/FAO de l'agriculture en 1958.
E/CN.11/L.67	Tendances démographiques et développement économique dans la région de la CEAE0.

^a Publié en anglais dans l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*, vol. IX, n° 3, décembre 1958.

E/CN.11/L.68	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: coup d'œil sur l'avenir (note du Secrétaire exécutif).
E/CN.11/L.69	Accroissement démographique et développement économique dans la région de la CEAE0 (note du Secrétaire exécutif).
E/CN.11/L.70	<i>Some aspects of agricultural development planning in Asia and the Far East.</i>

COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Onzième session

E/CN.11/I & NR/10	Rapport du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (cinquième session) au Comité de l'industrie et des ressources naturelles (onzième session).
E/CN.11/I & NR/12	Rapport du Sous-Comité de la sidérurgie, (huitième session) au Comité de l'industrie et des ressources naturelles (onzième session).
E/CN.11/I & NR/13	Rapport du Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient.
E/CN.11/I & NR/14	Progrès et problèmes de l'industrie dans la région de la CEAE0.
E/CN.11/I & NR/L.5	Voyage d'études de spécialistes asiatiques de l'habitation et des matériaux de construction (note du Secrétaire exécutif).
E/CN.11/I & NR/L.7	La carte géologique de l'Asie et de l'Extrême-Orient — état d'avancement des travaux depuis la dixième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles.

SOUS-COMITÉ DE LA SIDÉRURGIE

Huitième session

E/CN.11/I & NR/Sub.2/L.11	Rapport du groupe de spécialistes asiatiques de la sidérurgie sur son voyage d'études en Europe.
E/CN.11/I & NR/Sub.2/L.12	Industries mécaniques. Types d'industrie à étudier.
E/CN.11/I & NR/Sub.2/L.14	Proposition de créer un cours régional de formation pour le personnel de l'industrie sidérurgique.
E/CN.11/I & NR/Sub.2/L.15	Consommation d'acier en Asie. Tendances, demande future.
E/CN.11/I & NR/Sub.2/L.17	Spécifications sidérurgiques. Est-il opportun d'élaborer des normes uniformes pour la région ?
E/CN.11/I & NR/Sub.2/L.18	Coup d'œil d'ensemble sur l'industrie sidérurgique des pays de la région. Projets et problèmes.

COLLOQUE SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES DE L'ASIE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT

E/CN.11/I & NR/PR/L.2	Travaux de la Commission du pétrole de l'Organisation internationale du Travail dans le domaine de la formation professionnelle.
-----------------------	--

E/CN.11/I & NR/ PR/L.3	<i>Units used in petroleum industry statistics in the ECAFE region.</i>
E/CN.11/I & NR/ PR/L.4	Aperçu de l'industrie pétrolière dans la région de la CEAEAO.
E/CN.11/I & NR/ PR/L.5	Traits généraux de la géologie pétrolière de la région de la CEAEAO.
E/CN.11/I & NR/ PR/L.6	Mise en valeur des ressources pétrolières de la région de la CEAEAO. Perspectives.
E/CN.11/I & NR/ PR/L.7	<i>Regulations governing petroleum resources development.</i>
E/CN.11/I & NR/ PR/L.8	<i>Information on recently enacted or proposed legislation on petroleum.</i>

GROUPE DE TRAVAIL DE L'HABITATION
ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Cinquième session

E/CN.11/I & NR/ HBWP.5/L.2 et Corr.1	L'habitation et le développement régional en Asie et en Extrême-Orient.
E/CN.11/I & NR/ HBWP.5/L.3	Etude des frais de construction et des moyens de les réduire.
E/CN.11/I & NR/ HBWP.5/L.5	Les centres régionaux de l'habitation de Bandoung et de Delhi et leur Comité de perfectionnement.
E/CN.11/I & NR/ HBWP.5/L.6	Habitation, construction et planification. Travaux actuels de l'Organisation des Nations Unies, de ses commissions économiques régionales et des institutions spécialisées.
I & NR/HBWP.5/11	<i>Report of the Seminar on Regional Planning.</i>

COMITÉ DU COMMERCE

Deuxième session

E/CN.11/TRADE/ L.13	Commerce des épices dans les pays de la région de la CEAEAO.
E/CN.11/TRADE/ L.15	Le fret.
E/CN.11/TRADE/ L.16	Echanges et politique commerciale. Evolution actuelle.
E/CN.11/TRADE/ L.17	Rapport du Groupe de travail des douanes.
E/CN.11/TRADE/ L.18	Commerce des minéraux.
E/CN.11/TRADE/ L.19	Législation arbitrale et possibilités d'arbitrage dans certains pays de la région de la CEAEAO.
E/CN.11/TRADE/ L.20	Le Marché commun européen et le projet de zone européenne de libre-échange.
E/CN.11/TRADE/ L.21	Futurs travaux relatifs à l'arbitrage commercial.
E/CN.11/TRADE/ L.22	Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intra-régional (rapport du Secrétaire exécutif).

GROUPE DE TRAVAIL DES DOUANES

E/CN.11/TRADE/ CAWP/L.2	Coopération douanière entre les pays de la région.
E/CN.11/TRADE/ CAWP/L.3 et Add.1	Problèmes d'évaluation.

E/CN.11/TRADE/ CAWP/L.4	Importations et exportations. Formalités et procédures.
E/CN.11/TRADE/ CAWP/L.5	Formalités douanières pour les hommes d'affaires et les touristes.
TRADE/CAWP/ NGO/1	Simplification des formalités dans le commerce (secrétariat de la CCI).

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS ET DES COMMUNICATIONS

Huitième session

E/CN.11/TRANS/136	Rapport du Sous-Comité des routes (quatrième session) au Comité des transports intérieurs et des communications (huitième session).
E/CN.11/TRANS/137	Rapport du Groupe de travail de la coordination des transports au Comité des transports intérieurs et des communications (huitième session).

SOUS-COMITÉ DES ROUTES

E/CN.11/TRANS Sub.2/L.1	Techniques de la construction de routes bitumées.
E/CN.11/TRANS/ Sub.2/L.3	Routes internationales.
E/CN.11/TRANS/ Sub.2/L.4	Financement et administration des routes — méthodes actuelles; rapport du secrétariat sur l'état d'avancement des travaux.
E/CN.11/TRANS/ Sub.2/L.5	Organisation et exploitation des transports automobiles.

GROUPE DE TRAVAIL DE LA COORDINATION DES TRANSPORTS

E/CN.11/TRANS/ WPCT/L.1	Coordination des transports.
TRANS/WPCT/1	Objectifs, principes fondamentaux et définition de la coordination des transports.
TRANS/WPCT/2	Degrés et formes de la coordination.
TRANS/WPCT/4	Résumé des renseignements reçus après la publication du document E/CN.11/TRANS/WPCT/L.1 sur les mesures prises dans certains pays de la région pour assurer la coordination des transports.
TRANS/WPCT/5	Mesures de coordination prises dans certains pays extérieurs à la région.
TRANS/WPCT/7	<i>The scientific principles of co-ordination of different modes of transport.</i>
TRANS/WPCT/8	<i>Methods for computing the cost of transportation in various modes of transport.</i>
TRANS/WPCT/9	<i>Principles of co-ordination of freight rates for different modes of transport.</i>

CYCLE D'ÉTUDES DES NATIONS UNIES SUR LA PLANIFICATION
RÉGIONALE

E/CN.11/RP/L.2	<i>Problems of industrial location.</i>
E/CN.11/RP/L.10	<i>Housing in relation to regional development in Asia and the Far East.</i>
E/CN.11/RP/L.26	<i>Industrialization and agricultural development in ECAFE countries.</i>

E/CN.11/RP/L.27	<i>Transport and communications and their relationship to regional development in Asia and the Far East.</i>	E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.2	Programme des statistiques de base qu'exige le développement économique et social dans la région de la CEAEO.
GROUPE DE TRAVAIL DU DÉVELOPPEMENT ET DES PLANS ÉCONOMIQUES		E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.3	Recensement mondial de l'agriculture de 1960. Programme régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient.
<i>Quatrième session</i>		E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.4	Etat d'avancement des préparatifs du recensement agricole en Asie et en Extrême-Orient.
E/CN.11/DPWP.3/L.3	Rôle de l'industrialisation dans le développement économique.	E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.5	<i>Agricultural producer prices.</i>
E/CN.11/DPWP.3/L.4	Développement industriel des pays de la région. Etat actuel et projets.	E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.6	Préparation du recensement de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient.
E/CN.11/DPWP.3/L.5	Principes et mesures à adopter pour favoriser l'industrialisation.	E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.7	Formation des statisticiens.
E/CN.11/DPWP.3/L.6	Principes et mesures à adopter pour combattre les principaux facteurs limitatifs.	E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.8	Plans pour améliorer la tabulation des recensements de l'agriculture et de la population en 1960.
E/CN.11/DPWP.3/L.7	Critères à adopter pour choisir les industries à créer ou à développer.	E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.9	Programme des travaux futurs de la conférence.
E/CN.11/DPWP.3/L.8	Choix de l'envergure et des techniques.	E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.10	<i>Proposal for the convening of a working group of experts on mineral statistics.</i>
E/CN.11/DPWP.3/L.9	Création d'un sous-groupe des techniques de programmation.	E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.11	<i>World census of population.</i>
E/CN.11/DPWP.3/L.10	Statistiques nécessaires à l'industrialisation dans le cadre du développement et des plans économiques.	E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.12	<i>On sampling in under-developed countries.</i>
CONFÉRENCE DES STATISTICIENS D'ASIE		E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.13	Emploi de la méthode des sondages.
<i>Deuxième session</i>			
E/CN.11/ASTAT/Conf.2/L.1	<i>Estimation of capital formation in countries of the ECAFE region.</i>		

ANNEXE III

Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong

(Février 1958 - mars 1959)

INTRODUCTION

1. Le Cambodge, le Laos, la République du Viet-Nam et la Thaïlande ont créé le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong en octobre 1957, pour donner suite à la décision prise à sa treizième session, en mars 1957, par la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Conformément à ses statuts, le Comité a fait rapport ^a à la Commission, à sa quatorzième session, en février 1958. Le présent rapport rend compte des travaux du Comité de février 1958 à mars 1959.

PROGRAMME D'ENQUÊTES ADOPTÉ PAR LE COMITÉ

2. La fonction principale du Comité, définie dans ses statuts, est d'encourager, de coordonner, de diriger et de surveiller la planification des études relatives à des travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques dans le bassin inférieur du Mékong. Pour assurer la mise en valeur rapide et systématique de ces ressources, le Comité a adopté à sa deuxième session, en février 1958, le programme quinquennal d'études et d'enquêtes que la Mission

d'études des Nations Unies avait mis au point en janvier 1958 à la demande du gouvernement des quatre pays riverains ^b.

3. Le programme prévoit le rassemblement de données techniques tant essentielles que complémentaires, et la mise au point du plan de certains ouvrages sur le cours principal et sur les principaux affluents. Pendant les deux premières années, il faudra surtout rassembler les données de base relatives au cours principal. Les travaux doivent comprendre: a) l'installation d'un réseau de stations hydrologiques aux points les plus importants du fleuve et des principaux affluents; b) le nivellement du cours principal de la frontière birmane jusqu'à la mer; c) la photogrammétrie aérienne de trois biefs du cours principal; d) l'exécution d'enquêtes et d'études détaillées, photographiques, hydrographiques, géologiques et autres, aux emplacements les plus favorables du cours principal; e) des études spéciales sur l'agriculture, les ressources minérales, le marché de l'énergie, les transports et les questions économiques d'ordre général. Au bout de deux ans, quand on aura recueilli suffisamment de données, il faudra commencer les plans des ouvrages à construire sur les emplacements les plus favorables du cours principal.

^a Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, à la Commission (quatorzième session) [E/CN.11/475, 25 février 1958].

^b Mission d'études des Nations Unies. Programme d'études et d'enquêtes pour l'intégrale mise en valeur du bassin inférieur du Mékong (TAA/AFE/3, 1^{er} janvier 1958).

4. Pendant les deux premières années, il faudra procéder aussi, en même temps qu'aux enquêtes sur le cours principal, à une reconnaissance des principaux affluents, afin de découvrir les emplacements les plus avantageux et de rechercher les meilleurs moyens de maîtriser et d'utiliser les eaux des affluents. Quand cette reconnaissance sera terminée, au bout de deux ans environ, on entreprendra sur les principaux affluents des études et enquêtes (nivellement, cartographie, etc.) semblables à celles que l'on aura effectuées sur le cours principal, comme il est dit plus haut. Cela prendra encore deux ans. La planification des travaux proprement

dits se fera pendant la cinquième année. Dès que cette planification sera terminée sur le cours principal et sur les principaux affluents, on mettra au point un plan schématique de mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong.

5. La Mission d'études des Nations Unies avait évalué le coût de ce programme quinquennal à 9.200.000 dollars. On trouvera au tableau ci-dessous le devis détaillé des travaux et leur échelonnement pendant les cinq années. Le Comité a adopté ce programme, qui est donc devenu le plan de base des travaux.

Programme des travaux
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
1. Reconnaissance des principaux affluents	120*	120*			
	(Japon)	(Japon)			
2. Observations hydrologiques (et pluviométriques)	1.140*	240*	240*	* a	* a
	(E.-U., France, Nouv. Zél., OMM)				
3. Levés et cartographie:					
a) Nivellement	370*		170**		
	(E.-U.)				
b) Photogrammétrie aérienne	340*	330*	540*	530**	
c) Nivellement local supplémentaire	310*	300*	180**	180**	
d) Etudes topographiques et hydrographiques détaillées ..		150*		190**	
e) Etude des destructions que causera le remplissage des réservoirs		50*		50**	
f) Inventaire des matériaux de construction		50*		90**	
g) Etude géologique et forages		240*		470**	
h) Etude des sols		60*		130**	
i) Etude hydrographique	30*	30*			
	(E.-U.)	(E.-U.)			
4. Etudes connexes et spéciales	200*	200*	100*		
	(AAT, FAO)				
5. Planification préliminaire:					
1) Biefs favorables du cours principal			900*		
2) Autres biefs du cours principal et des principaux affluents, plan schématique du bassin					900**
6. Services consultatifs pour le Comité de coordination	50*	50*	50*	50**	50**
	(AAT)	(AAT)			
Dépenses annuelles	2.560	1.820	2.180	1.690	950
DÉPENSES TOTALES	2.560	4.380	6.560	8.250	9.200

* Première urgence. ** Deuxième urgence. a Exploitation et entretien à la charge des pays intéressés.

EXÉCUTION DU PROGRAMME

6. Lors des travaux qui ont précédé la création du Comité de coordination, en 1957, les pays riverains avaient reconnu qu'il était urgent de dresser un programme d'enquêtes et de trouver des fonds pour la mise en œuvre de ce programme. A sa première session, en octobre-novembre 1957, le Comité a prié le secrétaire exécutif de négocier en son nom avec les gouvernements et institutions qui voudraient aider à la mise en valeur du bassin du Mékong. A la même session, le Secrétaire exécutif a fait connaître au Comité que le Gouvernement français avait exprimé le désir de prendre part au financement des études pour la mise en valeur du bassin

inférieur du Mékong et qu'il avait affecté à cette fin, sur son budget de 1957, 60 millions de francs. Le Comité a accepté avec reconnaissance cette offre du Gouvernement français et a décidé de consacrer cette somme à l'achat de l'équipement immédiatement nécessaire aux travaux hydrologiques.

7. A la quatorzième session de la Commission, qui s'est tenue à Kuala-Lumpur en mars 1958, le Premier Ministre de Nouvelle-Zélande a offert, au nom de son gouvernement, l'équivalent de 100.000 dollars, pour aider à financer une partie des études et enquêtes. Le représentant des Etats-Unis a annoncé que son gouvernement offrait 2 millions de dollars (somme qu'il a portée ensuite à 2.200.000 dollars) pour rassembler les données fondamentales

et obtenir le matériel et les services techniques qui devraient permettre au Comité d'entreprendre sans délai l'exécution de son programme d'études et d'enquêtes. Les représentants des quatre pays riverains ont accepté ces offres avec gratitude. Ils ont également remercié le bureau de l'assistance technique de fournir en 1958, dans le cadre de son Programme élargi, une aide qui représenterait environ 200.000 dollars. La Commission s'est félicitée de ces efforts et a, par une résolution ^c, invité l'Organisation des Nations Unies à considérer le projet du Mékong comme tâche de première urgence dès la création du fonds spécial. A sa vingt-sixième session, en juillet 1958, le Conseil économique et social a pris note de cette résolution avec satisfaction ^d.

8. A sa troisième session, en mai 1958, le Comité de coordination a examiné avec soin les études qu'il pourrait entreprendre avec l'aide ainsi offerte. Avec l'assentiment des Etats donateurs, il a décidé que les contributions de la France et de la Nouvelle-Zélande et une grande partie de la contribution américaine iraient aux observations hydrologiques (poste 2 du tableau ci-dessus), qui comprennent l'installation d'un réseau de stations hydrologiques et météorologiques, la fourniture de vedettes d'observation et d'autre équipement, la formation de personnel et l'exploitation des stations hydrologiques pendant une certaine période. Le reste de la contribution américaine servirait à terminer un nivellement ininterrompu sur le cours principal et sur les principaux affluents, de la frontière birmane à la mer (poste 3a du tableau, première urgence) et à faire le levé hydrographique du chenal navigable (poste 3i du tableau). Tous les travaux exécutés dans le cadre de l'assistance américaine le seraient par une compagnie américaine d'ingénieurs-conseils.

9. Dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, la FAO et l'AAT fourniraient des spécialistes qui entreprendraient les études spéciales sur l'agriculture, la sylviculture, la pêche, les produits minéraux, les transports, la maîtrise des eaux et les questions économiques d'ordre général (poste 4 du tableau). L'AAT détacherait aussi au bureau consultatif trois ingénieurs hautement qualifiés (poste 6 du tableau), tandis que l'OMM fournirait un hydro-météorologiste qui aiderait à l'exécution des travaux hydrologiques et météorologiques (poste 2 du tableau).

10. A la même session, le Secrétaire exécutif a fait connaître que le Gouvernement canadien avait offert d'envoyer sur place, à ses frais, un spécialiste qui étudierait l'étendue et le coût du levé aérien du bassin inférieur du Mékong (poste 3b du tableau). Le Comité a accepté cette offre avec gratitude, étant bien entendu que l'enquête du spécialiste canadien n'engagerait en aucune façon ni le Gouvernement canadien ni les pays riverains.

11. Aussitôt après la troisième session du Comité, en juin 1958, l'Administration de coopération internationale des Etats-Unis (ICA) a entrepris de choisir une compagnie américaine d'ingénieurs-conseils qualifiée pour entreprendre les études et enquêtes décidées. Entre-temps, la FAO et l'OMM ont envoyé des spécialistes faire sur place les diverses études spéciales. Le spécialiste canadien des levés aériens a terminé ses travaux en octobre 1958.

12. En décembre 1958, le Comité a tenu à Bangkok une session spéciale, à laquelle ont assisté des représentants de tous les pays donateurs de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui participent au programme. Le Comité a étudié d'une façon plus détaillée le programme d'enquêtes; il s'est attaché en particulier à la coordination des divers travaux hydrologiques (poste 2 du tableau) auxquels seront consacrés l'aide et l'équipement fournis par les trois pays donateurs: France, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis, et à l'exécution desquels prendront part les spécialistes envoyés sur place par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Le Comité a décidé que la contribu-

tion française servirait à acheter une partie de l'équipement hydrologique et la contribution de la Nouvelle-Zélande à acheter quelques-unes des vedettes d'observation, tandis que la contribution américaine servirait à financer le reste du programme. L'OMM fournirait des spécialistes pour les travaux hydrologiques. La compagnie Harza, que l'ICA avait choisie pour exécuter la partie des travaux que doit financer l'aide américaine, devait mettre au point pour 1959 un programme de travaux (hydrologie, météorologie, nivellement et hydrographie) que le Comité devait étudier par la suite.

13. Pendant la session spéciale, le représentant permanent du Japon auprès de la CEAEO a réitéré l'offre que son gouvernement avait déjà communiquée au secrétaire exécutif, d'entreprendre la reconnaissance des principaux affluents du Mékong, conformément aux recommandations de la Mission d'études des Nations Unies (poste 1 du tableau). Cette reconnaissance serait l'œuvre d'un groupe de spécialistes japonais, qui travailleraient pendant deux ans, le Gouvernement japonais finançant ces travaux, qui coûteraient 240.000 dollars. Le Comité a accepté cette offre avec gratitude.

14. Tous ces travaux étant en cours, le Comité a jugé souhaitable de charger un agent exécutif d'assumer en son nom la responsabilité de l'exécution au jour le jour de l'ensemble du programme. Les représentants des pays et institutions intéressés auraient à se tenir en étroite liaison avec lui dès sa désignation. Le Comité a prié l'AAT de mettre à sa disposition un agent exécutif compétent, ainsi que le personnel de bureau nécessaire.

15. En février-mars 1959, le Comité a tenu sa quatrième session à Vientiane. Au cours de cette session, le Secrétaire exécutif a annoncé que le Gouvernement britannique avait offert de contribuer jusqu'à concurrence de 20.000 livres sterling, à prélever sur les fonds du plan de Colombo, à l'achat d'une vedette et d'équipement météorologique. Le Comité a accepté cette offre avec reconnaissance.

16. Le Comité a, par une résolution, prié le Gouvernement canadien d'aider à l'exécution de la première phase prioritaire de la reconnaissance et du levé aériens du cours principal du fleuve, selon les recommandations que le spécialiste canadien, le colonel G. S. Andrews, avait faites dans son rapport.

17. A la même session, le Comité a étudié le projet de contrat entre l'ICA et la compagnie Harza et a adopté un programme détaillé des travaux pour le nivellement du cours principal du fleuve, l'installation d'un réseau de stations hydrologiques et l'étude hydrographique du fleuve. Il a décidé que les travaux commenceraient immédiatement avec les fonds fournis par les Etats Unis, la France et la Nouvelle-Zélande.

18. Avant la session, l'équipe de spécialistes envoyée par le Gouvernement japonais avait déjà commencé des travaux de reconnaissance des affluents.

19. Le Comité a également examiné le rapport détaillé de la FAO sur le développement de l'agriculture dans le bassin inférieur du Mékong, et le rapport de l'OMM sur les études météorologiques et hydrologiques, ainsi qu'une note, rédigée par le BIT, sur la nécessité d'étudier les besoins de main-d'œuvre. Il a décidé qu'à sa session suivante, en juin 1959, quand il aurait reçu communication des rapports des spécialistes de l'AAT sur les études actuellement en cours, il demanderait l'aide du Fonds spécial des Nations Unies. En attendant, il a décidé de demander au BAT de désigner un hydrométéorologiste de l'OMM pour assister l'agent exécutif.

20. Le Comité a soigneusement étudié les pouvoirs qu'aurait l'agent exécutif et les rapports de travail qu'il entretiendrait avec la CEAEO. Il a décidé que l'agent exécutif conseillerait le Comité de coordination pour les études sur le bassin inférieur du Mékong, et, par son entremise s'il y a lieu, les Gouvernements du Cambodge, du Laos, de la République du Viet-Nam et de la Thaïlande, sur la coordination administrative et technique des plans qui concernent la mise en valeur de l'ensemble du bassin. Il aiderait le Comité à assurer au jour le jour la coordination des études techniques,

^c Résolution 25 (XIV), adoptée par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient le 12 mars 1958.

^d Résolution 679 (XXVI), adoptée par le Conseil économique et social le 10 juillet 1958.

économiques, agricoles et autres, entreprises à la demande du Comité par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ou au titre de programmes bilatéraux, et ferait rapport au Comité à intervalles réguliers, sur l'état d'avancement des travaux. L'agent exécutif aurait, dans l'exercice de ses fonctions, à se maintenir en contact étroit avec le secrétariat de la CEAEQ; le Secrétaire exécutif le dirigerait et le guiderait pour toutes les questions de principe.

CONCLUSION

21. Ayant passé en revue le travail déjà accompli, le Comité a exprimé sa satisfaction des grands progrès réalisés dans un laps de temps relativement court, ce qui témoignait bien de l'esprit de coopération internationale qui anime non seulement les pays riverains, mais aussi les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, comme le prouvent leurs généreuses contributions à l'exécution du programme. Il a tenu aussi à remercier l'Organisation des Nations Unies, le BAT et les institutions spécialisées, ainsi que les membres du bureau consultatif, qui collaborent à l'exécution de cette tâche gigantesque. Il a exprimé tout spécialement au secrétariat sa satisfaction de l'aide reçue.

22. Apprenant que M. C. V. Narasimhan devait bientôt quitter officiellement son poste de secrétaire exécutif de la CEAEQ, le Comité a tenu à rappeler tout spécialement le rôle qu'il avait personnellement joué dans l'entreprise du Mékong, et a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

« Le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong,

« Ayant appris la nomination de M. C. V. Narasimhan, secrétaire exécutif de la CEAEQ, au poste de Secrétaire général adjoint, chargé, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, des affaires politiques spéciales,

« 1. Décide de lui exprimer sa profonde reconnaissance pour ses efforts inlassables en faveur du Comité,

« 2. Exprime l'espoir que M. C. V. Narasimhan continuera à s'intéresser à l'exécution du programme d'études sur le Mékong et à agir en faveur du Comité, en particulier pour lui faire obtenir une aide financière, tant bilatérale que multilatérale, du Fonds spécial, de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées,

« 3. Demande au Secrétaire général de bien vouloir autoriser M. C. V. Narasimhan à continuer à s'occuper chaque fois qu'il le faudra des affaires du Comité, et en particulier à lui permettre d'assister aussi souvent que possible aux futures sessions du Comité »

Appendice

Résolution 679 (XXVI) du Conseil économique et social. Partie B, relative au rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Section II

Le Conseil économique et social

Prend note avec satisfaction de la résolution 25 (XIV) de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, en date du 12 mars 1958, sur l'aménagement du bassin du bas Mékong, ainsi que du statut et du règlement intérieur du Comité de coordination des recherches qui sont publiés en annexe au rapport annuel de la Commission, et plus particulièrement des contributions fournies par le Programme élargi d'assistance technique et des contributions versées directement par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, en vue de la mise en œuvre du programme de recherches, ainsi que du rôle de coordination joué par le secrétariat de la Commission au service du Comité.

1029^e séance plénière,
10 juillet 1958.

ANNEXE IV

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Coup d'œil sur l'avenir

Note du Secrétaire exécutif

Table des matières

	Pages
Introduction	74
Considérations fondamentales	74
Principaux domaines d'action	76
Champ d'action	76
Recherche	76
Développement et plans économiques	78
Ressources naturelles (non agricoles)	78
Industrialisation et productivité	81
Habitation, construction et planification physique	81
Commerce international	82
Transports et communications	82
Agriculture	84
Affaires sociales	85
Services consultatifs et formation	86
Méthode de travail	87
Incidences budgétaires	87

INTRODUCTION

A sa onzième session, tenue en 1957, l'Assemblée générale des Nations Unies a, par sa résolution 1094 (XI), prié le Conseil économique et social de procéder à un examen de l'ensemble des programmes que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées entreprendront dans le domaine économique et le domaine social au cours des cinq ou six années à venir. Le Conseil économique et social a examiné la question à sa vingt-quatrième session (Genève, juillet-août 1957) et il a adopté à l'unanimité la résolution 665 C (XXIV), où l'on peut lire notamment:

« Le Conseil économique et social

« Prie le Secrétaire général de faire, à la lumière des principes énoncés dans l'annexe à la résolution 664 (XXIV), en date du 1^{er} août 1957, une évaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes ordinaires de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines pour la période 1959-1964, et d'en saisir le Conseil à sa vingt-huitième session;

« Invite l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation météorologique mondiale à rechercher par quels moyens pratiques elles pourraient le mieux faire une évaluation analogue de leurs propres programmes pour cette même période, en se fondant sur les principes énoncés dans l'annexe;

« Invite le Secrétaire général et les chefs des institutions spécialisées à se consulter, dès que faire se pourra, afin que les diverses organisations intéressées donnent aux études susmentionnées une forme qui permette les comparaisons;

« Prie le Comité administratif de coordination de faire spécialement rapport au Conseil, à sa vingt-sixième session, sur la préparation de ces études, et en particulier sur les problèmes importants qui auront pu se poser;

« Décide d'examiner, à sa vingt-sixième session, les dispositions qu'il sera nécessaire de prendre pour préparer, d'après les études susmentionnées, un rapport d'ensemble dont les conclusions seront soumises au Conseil, avec les études, lors de sa trentième session. »

A sa vingt-sixième session, le Conseil économique et social a, dans sa résolution 694 D (XXVI), précisé et développé sa résolution 665 C (XXIV), relative à l'examen des programmes pour la période 1959-1964. Il a affirmé que les évaluations devraient mettre l'accent sur le développement d'ensemble, l'orientation générale et la tendance des programmes, plutôt que de chercher à définir chaque projet, et qu'elles devraient englober les programmes qui seront mis en œuvre dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique et du nouveau Fonds spécial.

La présente note constitue la contribution du Secrétaire exécutif au rapport que le Secrétaire général doit déposer pour donner suite à la demande du Conseil économique et social. Dans son rapport au Conseil, la Commission pourrait indiquer ses vues et observations sur l'évaluation de son programme de travail pour les cinq prochaines années.

Le Conseil économique et social n'est pas sans savoir qu'à plusieurs reprises la Commission a passé ses travaux en revue et a déterminé l'orientation de ses travaux futurs. Plus récemment, à sa onzième session, tenue en 1955, la Commission, compte tenu de la politique arrêtée par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social, a donné à son programme de travail une orientation qui devait lui permettre d'étudier et d'encourager le développement économique, de favoriser l'adoption de mesures de coopération économique entre les pays de la région et de fournir des services consultatifs aux gouvernements (*Rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient*, 19 février 1954-7 avril 1955 [E/2712], par. 217 à 226). A sa douzième session, la

Commission a de nouveau passé en revue les progrès accomplis ainsi que les principales phases de ses travaux depuis sa création (*Rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient*, 8 avril 1955-14 février 1956 [E/2821], par. 299 à 311). Elle a constaté qu'elle était passée progressivement de la phase de la compilation des renseignements à celle de l'analyse, et de l'énumération des besoins pour la reconstruction à des rapports plus positifs sur les problèmes économiques et techniques de l'industrie, du commerce, des ressources naturelles (y compris les ressources hydrauliques), des transports intérieurs et autres, et que ses programmes de travail pour ces dernières années avaient surtout visé l'accélération de l'expansion économique, conformément à l'ordre de priorité établi par le Conseil pour tous les organismes économiques et sociaux des Nations Unies. A sa treizième session, à l'occasion de son dixième anniversaire, la Commission a une fois de plus passé en revue ses travaux et les résultats obtenus. Elle a adopté les critères suivants pour ses travaux futurs, en vue de concentrer ses efforts et de rationaliser le programme de travail (*Rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient*, 13 février 1956-28 mars 1957 [E/2959], paragraphes 201 à 212, 316 à 322):

a) D'une manière générale, les projets doivent présenter de l'intérêt pour l'ensemble de la région, ou au moins pour plusieurs pays de la région;

b) Il convient d'accorder la préférence aux travaux dont les résultats influent directement sur l'établissement et l'application des directives générales;

c) Il convient de concentrer davantage les efforts sur les problèmes importants de caractère plus général et durable (bien entendu, ces problèmes pourraient être revus d'année en année pour que la Commission soit tenue au courant tous les ans des progrès accomplis et puisse donner des directives au sujet de l'orientation future du travail).

d) Il convient aussi d'accorder la préférence aux projets qui semblent devoir donner des résultats pratiques à bref délai.

Le Conseil économique et social, à sa vingt-quatrième session, a pris note avec satisfaction des efforts déployés par les commissions économiques régionales en vue de coordonner leur activité et de rationaliser leur programme de travail [résolution 664 (XXIV)]. A sa vingt-sixième session, par sa résolution 693 (XXVI), le Conseil a de nouveau pris acte avec satisfaction de la mesure dans laquelle le principe de concentration et le principe de coordination avaient été appliqués dans l'examen des programmes auquel avaient procédé les commissions économiques régionales et leur secrétariat, ainsi que des progrès qui avaient été effectués dans ce domaine.

A sa douzième session, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 1158 (XII) a également noté « avec satisfaction les efforts déployés par chacune des commissions économiques régionales en vue de coordonner davantage ses activités et de rationaliser son programme de travail... ». Dans sa résolution 1155 (XII), l'Assemblée générale a également noté que les commissions économiques régionales avaient rendu de grands services à l'économie des pays sous-développés de l'Asie et de l'Amérique latine; elle a été d'avis qu'elles avaient été très utiles dans leur zone d'action et que leurs travaux présentaient une importance vitale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

CONSIDÉRATIONS FONDAMENTALES

Peut-être est-il souhaitable, en tenant compte de l'examen que la Commission a fait de ses propres travaux à plusieurs reprises, ainsi que de l'orientation donnée par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale, de passer en revue les considérations fondamentales qui déterminent la portée et l'orientation des travaux de la Commission pour les cinq prochaines années.

La région a une population totale d'environ 1.400 millions d'habitants, soit près de la moitié de la race humaine; elle est donc plus peuplée que toute autre région du monde. Elle a une superficie totale de plus de 20 millions de kilomètres carrés, soit environ le septième de la superficie des terres émergées; la densité de sa population est donc élevée. Elle comprend certains des plus importants parmi les pays économiquement sous-développés. La pauvreté est encore le lot commun de la majeure partie de la population, dont le régime alimentaire est inférieur aux normes de nutrition les plus basses; la morbidité et le taux de l'analphabétisme sont élevés: les logements sont insuffisants et manquent de confort; les établissements d'enseignement et de formation sont rares. Ces pays font cependant un effort résolu pour venir à bout de ces difficultés, développer leur économie et donner effet à leurs plans d'industrialisation, procéder à des réformes agricoles qu'il aurait fallu faire depuis longtemps, mettre en valeur leurs ressources naturelles, et créer des services de base tels que les transports et autres services publics.

S'il y a eu de notables progrès économiques dans la région pendant les 10 dernières années, le rythme de la croissance laisse encore à désirer. Le processus du développement économique remet en évidence les vieux problèmes: faible épargne, faibles niveaux de vie, logements insuffisants, manque d'infrastructure et pénurie de personnel qualifié. Il faut augmenter la production industrielle en même temps qu'il faut accélérer le développement agricole. Le grand volume d'investissements qu'exige le développement économique entraîne des pressions inflationnistes et met en difficulté la balance des paiements. Les pays doivent chercher les moyens de réduire ces pressions sans ralentir le rythme de la croissance économique. L'augmentation rapide de la population est un autre facteur qui empêche d'élever régulièrement le revenu réel par habitant.

Les pays de la région doivent également augmenter leur productivité et apprendre les techniques modernes de production industrielle, en partant presque de zéro à une époque où les pays industriellement développés font, eux, dans le domaine de la science et de la technique, des progrès extrêmement rapides. En s'engageant dans la voie de la renaissance économique, les pays de la région doivent aussi moderniser leurs rouages administratifs, changer leur structure sociale, et se faire une culture nouvelle et un nouveau mode de vie.

La région de la CEAEO est en quelque sorte unique par l'étendue de sa superficie géographique et par la diversité des conditions économiques, sociales, religieuses et culturelles. Il est donc difficile de définir les problèmes qui présentent actuellement pour un grand nombre de pays le plus grand intérêt. Quand on examine les problèmes économiques de l'Asie et les ressources dont la Commission dispose pour aider les gouvernements à résoudre ces problèmes, on s'aperçoit nettement qu'il y faut une « conception », une « philosophie ». La Commission a une tâche immense: aider à résoudre ces problèmes fondamentaux de façon à atteindre les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies, mais il ne faut pas oublier que, pour donner effet à des décisions, la Commission ne peut que recommander, conseiller et persuader, et que ses possibilités d'action sont donc beaucoup plus limitées que celles des gouvernements. Le mandat de la Commission dispose expressément qu'elle ne prendra aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

En revanche, comme la Commission exprime la pensée et la volonté collective des Etats de l'Asie et de l'Extrême-Orient, ses décisions et recommandations ont l'avantage d'avoir un caractère commun, impossible à confondre avec aucune conception purement nationale. Etant donné le caractère de ses travaux, les membres de la Commission peuvent la considérer non seulement comme un partenaire, mais aussi comme un observateur compréhensif et impartial. A ce titre, elle peut juger les efforts, comme les résultats, dans une plus claire perspective, et peut donc en tirer objectivement des leçons pour l'avenir.

La Commission dispose des services d'un secrétariat international indépendant, qui fait partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat peut non seulement donner des conseils impartiaux, mais aussi attirer l'attention sur toutes les incidences de problèmes ou de politiques données qui peuvent échapper aux Etats intéressés. Le secrétariat peut également indiquer quels sont les critères fondamentaux à adopter pour arrêter judicieusement la politique à suivre. L'intégrité et l'indépendance du secrétariat sont éminemment utiles aux travaux de la Commission.

La Commission doit par conséquent concentrer ses efforts sur les travaux qui lui permettent de tirer pleinement profit des avantages qui lui sont propres et sur ceux où elle peut mieux réussir que les gouvernements nationaux. Voici donc les cinq objectifs principaux qu'elle devrait s'efforcer d'atteindre.

a) La Commission peut définir les problèmes qui présentent de l'intérêt pour tous les pays membres, en particulier ceux qui résultent de la croissance économique, et attirer l'attention sur toutes leurs incidences. Parmi ces problèmes, quelques-uns sont fondamentaux: encourager l'épargne et mobiliser les ressources nationales, attirer le capital étranger, progresser sans porter atteinte à la stabilité, veiller aux causes et aux effets économiques de l'accroissement démographique. Le secrétariat peut aider la Commission, dans l'étude de ces problèmes, particulièrement en la documentant et en rédigeant à son intention des rapports et des études.

Des problèmes économiques autres que ceux que nous venons de citer méritent également son attention. Il importe en effet que le secrétariat joue de plus en plus, auprès des pays membres, le rôle du « médecin de famille », prêt, sur leur demande, à faire — ou à faire faire — un diagnostic ou même une ordonnance.

b) La Commission peut cultiver parmi les pays membres le sentiment de l'interdépendance régionale et internationale, et attirer leur attention sur les effets que les plans nationaux peuvent avoir pour la vie économique d'autres pays. La Commission n'a pas besoin de chercher à coordonner entre eux les plans de développement économique des divers pays de la région, pour plusieurs raisons, dont l'une est que l'heure n'est sans doute pas venue d'agir ainsi.

La Commission devrait attirer l'attention des pays membres sur les dangers de mesures qui visent à l'autarcie (qu'il ne faut pas confondre avec la diversification de l'économie nationale) et leur signaler les possibilités d'action en commun, qui deviennent plus nombreuses à mesure que les pays se rendent mieux compte de leur interdépendance régionale. Dans cette tâche, la Commission peut compter sur l'aide de son Groupe de travail du développement et des plans économiques et sur celle de ses comités et autres organes subsidiaires.

c) La Commission et ses organes subsidiaires constituent un forum où les divers Etats peuvent se consulter au sujet de divers problèmes économiques et connexes. La Commission et son secrétariat offrent également aux divers Etats le moyen d'échanger des idées, de renseigner les autres pays membres sur la politique suivie et les progrès accomplis, et de chercher à résoudre ensemble des problèmes communs. La Commission peut donc faire directement avancer la coopération internationale, encore que cette avance soit lente au début, car l'habitude de la coopération internationale est à peine née dans beaucoup de pays qui viennent d'accéder à l'indépendance. L'expérience des pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional, le progrès des études sur le bassin inférieur du Mékong, la confection de cartes géologiques et minéralogiques de la région et la conclusion d'accords tels que la Convention relative au jaugeage et à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, tout cela montre ce que peut, pour favoriser la coopération entre Etats, une institution internationale telle qu'une commission économique régionale.

d) La Commission a un rôle spécial, celui de répandre les connaissances techniques modernes parmi les pays sous-développés de la région. Ces techniques peuvent être du domaine de l'énergie

nucléaire, ou bien ce sont des techniques plus anciennes, mais insuffisamment connues. Ici, le rôle de la Commission consiste à aider les pays de la région à adapter à leur propre situation les techniques nouvelles.

e) La Commission a un rôle spécial à jouer dans la création d'établissements de formation, de démonstration et de recherche. Grâce à son programme d'assistance technique, renforcé par la création du Fonds spécial, l'Organisation des Nations Unies dispose maintenant de moyens très variés pour aider les pays dans ce domaine.

En poursuivant ses travaux dans les domaines que nous venons d'indiquer, notamment sous les points *a*, *b* et *c*, la Commission pourra continuer à concentrer ses efforts et à rationaliser son programme de travail. En ce qui concerne les points *d* et *e*, il se peut qu'elle ait à entreprendre un assez grand nombre de travaux mineurs dont on peut attendre des avantages concrets.

Les Commissions régionales occupent maintenant une grande place dans la famille des Nations Unies. Etant donné la composition de la CEAEU et ses méthodes de travail, les pays membres sentent vraiment qu'ils en font partie et un « esprit de club » prend peu à peu naissance. On le doit notamment à certaines formes de l'activité de la Commission, par exemple les voyages d'études et les conférences de spécialistes. De cette façon, les membres de la Commission « sentent » de plus en plus qu'ils appartiennent à la famille des Nations Unies et l'habitude de la coopération internationale dans le domaine économique et le domaine social s'affirme davantage.

PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION

On peut diviser les travaux de la Commission en deux grandes catégories: *a*) renseignements de base sur la situation économique (et sociale); *b*) politique et développement économiques (et sociaux). Dans chaque catégorie, on peut les subdiviser ainsi :

Recherche. — Etudes et analyses économiques.

Développement et plans économiques. — Méthodes et techniques de programmation (y compris les aspects sociaux du développement économique) et études spéciales, par exemple financement du développement économique, mobilisation de l'épargne intérieure et encouragement aux capitaux privés étrangers, politique et pratique financières.

Ressources Naturelles (non agricoles). — Ressources hydrauliques. Ressources minérales. Energie.

Industrialisation et productivité.

Habitation, construction et planification physique.

Commerce extérieur, notamment le commerce intrarégional et les problèmes relatifs aux produits de base ainsi que leur effet sur les pays sous-développés.

Transports et communications.

Agriculture.

Affaires sociales. — Politique sociale, population et développement communautaire.

CHAMP D'ACTION

Le domaine géographique de la Commission restera plus ou moins le même qu'à l'heure actuelle. A la quatorzième session de la Commission, plusieurs membres ont émis l'avis qu'il faudra se montrer très prudent à l'égard de toute nouvelle expansion du domaine géographique de la Commission.

Nous attirons également l'attention de la Commission sur la décision prise par le Conseil économique et social à sa vingt-sixième session de consulter les trois commissions économiques régionales (Commission économique pour l'Europe, Commission économique

pour l'Asie et l'Extrême-Orient et Commission économique pour l'Amérique latine) sur la proposition de comprendre dans leur mandat les aspects sociaux du développement économique, comme dans le mandat de la Commission économique pour l'Afrique. Dans l'avenir immédiat, l'étude des aspects sociaux du développement économique se limitera, pour des raisons d'ordre pratique, à certaines questions fondamentales de la politique sociale (notamment l'équilibre entre le développement économique et le développement social), à la population et au développement communautaire dans la région de la CEAEU.

La Division des affaires sociales du secrétariat de la CEAEU a déjà commencé à étudier les questions relatives à la politique sociale, aux aspects démographiques du développement économique, au développement communautaire, etc., en collaboration avec la Direction des affaires sociales du Siège. Si la Commission recommande de comprendre dans son programme de travail les aspects sociaux du développement économique et si le Conseil économique et social donne suite à cette recommandation, cela ne changera pas beaucoup ces dispositions pratiques.

Après avoir examiné la situation à plusieurs reprises et avec beaucoup de soin, la Commission a arrêté la structure de ses comités, sous-comités, groupes de travail et conférences dans les principaux domaines de son activité. Les pays de la région se sont engagés dans la voie du développement économique et font de grands efforts pour avancer rapidement; aussi est-il souhaitable que la structure de la Commission lui laisse une certaine latitude, une certaine souplesse; mais les principaux domaines d'action se sont cependant plus nettement dessinés pendant les dernières années. D'une manière générale, la structure du secrétariat correspond à celle des principaux organes subsidiaires de la Commission.

Les pays de la région se sont pleinement et délibérément lancés dans la voie du développement économique et social, ce seront donc les problèmes complexes et variés qui se posent à eux qui détermineront, dans une large mesure, les détails concrets du programme de travail. Nous essayons ci-après de projeter les tendances actuelles sur les cinq prochaines années.

RECHERCHE

Etude économique

Depuis sa création, la Commission compte parmi ses travaux permanents l'étude et l'analyse de la situation économique, ainsi que d'autres analyses qu'elle publie dans l'*Etude économique* et dans le *Bulletin*. Ces deux dernières publications servent de base aux débats annuels de la Commission sur la situation économique; elles aident les gouvernements à résoudre les problèmes auxquels ils se heurtent quand ils élaborent une politique économique et des plans économiques pour le futur comme pour l'immédiat; elles sont également utiles à la rédaction de l'*Etude* sur l'économie mondiale du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Les organes subsidiaires de la Commission et les divers Etats, de même que les institutions de recherche et le public, trouvent l'*Etude* et le *Bulletin* de plus en plus utiles sinon indispensables. Dans l'*Etude* de 1953, on avait surtout cherché à étudier l'évolution de la situation économique dans chaque pays de la région. Mais en 1957, comme les Etats publiaient un plus grand nombre de monographies annuelles, la secrétariat a jugé qu'il pouvait et devait adopter une nouvelle conception de l'*Etude*, et concentrer ses efforts sur l'analyse des principaux aspects du développement économique. Le plan général de l'*Etude* et celui du *Bulletin* sont plus ou moins arrêtés pour les cinq années qui viennent. Un numéro de chaque volume du *Bulletin* continuera très probablement à être consacré à des articles, études ou rapports sur des questions économiques déterminées, un autre numéro à un inventaire de la situation économique; il paraîtra au milieu de chaque année et comprendra désormais le résumé de la situation dans chaque pays pendant l'année écoulée; un troisième numéro sera consacré aux

réunions relatives au développement et aux plans économiques. L'*Etude* économique annuelle comprendra, comme à l'heure actuelle, une revue préliminaire de la situation économique pendant l'année civile écoulée, et l'étude d'un point ou problème important. Il est difficile de choisir longtemps à l'avance les problèmes à étudier, car l'actualité influe beaucoup sur le choix; mais, à partir de 1959 et pendant les cinq années qui suivront, on pourrait étudier successivement le commerce, les transports, l'énergie, la monnaie et les opérations bancaires, et les problèmes financiers, chaque sujet dans ses rapports avec le développement économique. Pour choisir les sujets à étudier, on tient souvent compte des questions qui ont fait l'objet des réunions d'organes subsidiaires; par exemple, la deuxième partie de l'*Etude* de 1958 traite de l'industrialisation depuis la guerre, question que le Groupe de travail du développement et des plans économiques a examinée à sa dernière session. Des monographies nationales paraîtront à raison d'une par an dans l'*Etude*, dans le *Bulletin* ou dans les deux. Les statistiques économiques de l'Asie continueront à paraître dans tous les numéros.

Les changements à prévoir ne portent donc ni sur la disposition ni sur le contenu, mais consistent à améliorer encore la qualité. Nous envisageons en particulier les améliorations suivantes: a) meilleure analyse (ce qui suppose aussi de meilleurs renseignements, statistiques et autres); b) meilleure présentation; c) publication, le cas échéant, de monographies quelque peu approfondies; par exemple, on pourrait passer en revue l'évolution économique d'un pays choisi et examiner de façon plus détaillée un aspect particulier de son économie: la situation de son industrie, ses plans d'industrialisation, les mesures prises pour mettre ces plans à exécution et les résultats que l'on peut en espérer. Il serait également souhaitable d'ajouter au *Bulletin* une nouvelle section où l'on déterminerait, dans les grandes lignes, la valeur économique des dernières réunions de la CEAE0, de ses rapports, etc. De cette façon, les rapports de la CEAE0 seront plus utiles, notamment aux ministères et services dont ils n'ont pas toujours suffisamment retenu l'attention jusqu'ici, et permettront ainsi aux divers gouvernements d'avoir tous les éléments nécessaires à la mise au point d'une politique harmonieusement conçue.

Il conviendra d'étudier les diverses méthodes capables de nous procurer des renseignements plus complets et plus précis (en dehors des mesures prises par les pays eux-mêmes pour établir de meilleures statistiques, et que nous examinerons au chapitre suivant). On pourrait par exemple désigner, dans les pays d'où les statistiques ne nous arrivent que lentement et incomplètes, des économistes avec qui le secrétariat pourrait correspondre.

En ce qui concerne les améliorations envisagées sous a, b et c, elles ne seront réalisables que si l'on augmente l'effectif de la Subdivision de l'Etude économique. Bien entendu, comme nous venons de le dire, il faudra aussi, pour rédiger de meilleures études, disposer de meilleurs renseignements.

Statistiques

Etant donné l'effectif actuel du personnel de la CEAE0, il lui est très difficile d'assumer les fonctions accrues qui lui incombent dans le domaine de la statistique, même avec l'aide du Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies. A moins d'y remédier rapidement, la Commission ne pourra pas, pour avancer ses travaux tirer pleinement profit de la Conférence des statisticiens d'Asie, organe nouvellement constitué.

On manque en Asie de bonnes statistiques quantitatives comparables; or elles sont indispensables au développement et à la planification économiques. Il faut des statistiques complètes, exactes et à jour pour élaborer des plans de développement judicieux et réalistes, puis évaluer les progrès de leur exécution.

Les travaux statistiques du secrétariat peuvent se classer en deux catégories: compilation et analyse des statistiques réclamées pour

une utilisation immédiate, et d'autre part amélioration des statistiques nationales, en collaboration avec les services statistiques nationaux. L'effectif du personnel des services statistiques de la CEAE0 (notamment des employés de bureau et des calculateurs) a toujours été très faible au regard des travaux de compilation qu'ils étaient appelés à effectuer, et cette situation s'est encore aggravée pendant les dernières années. De plus, la Division aura de plus en plus besoin d'aide statistique pour ses nombreuses études économiques et les autres divisions de la CEAE0 s'adresseront aussi plus souvent aux services statistiques pour obtenir les données qui leur sont nécessaires.

Quant au développement des services statistiques, pour lesquels la CEAE0 fait surtout fonction d'agent catalyseur, les travaux, qui viennent de commencer, doivent avancer systématiquement et rapidement. Il va falloir de sérieux progrès pour répondre aux besoins les plus criants et pour mettre à profit l'appui des gouvernements.

Dans le domaine des statistiques courantes, les principaux domaines d'action sont au nombre de trois: a) *Publication et diffusion*. Ces travaux consistent surtout à développer et à améliorer les statistiques économiques de l'Asie, publiées dans le *Bulletin* trimestriel et dans l'*Etude* économique; b) *Communication de renseignements*. Ces travaux ne consistent pas seulement à calculer, mais fréquemment à dépouiller et à analyser des statistiques compliquées (des connaissances mathématiques poussées sont parfois nécessaires), pour fournir des statistiques aux autres services du secrétariat et, dans certains cas, aux gouvernements. Il convient de noter que d'autres spécialistes et chercheurs demandent parfois l'aide de la CEAE0; c) *Etudes statistiques spéciales en vue de la planification et du développement* — par exemple: étude de l'élasticité de la demande, inventaire de produits, rapport capital/rendement, matrices du commerce, ou d'autres rapports ou phénomènes quantitatifs nécessaires aux analyses économiques dont le besoin se fait sentir au stade actuel de planification des pays de la région.

Le programme plus lointain de la Conférence des statisticiens d'Asie et les travaux de la CEAE0 dans le domaine de la statistique, qui en dérivent, s'inspirent du mandat de la Conférence et sont destinés à répondre aux besoins des pays de la région. En 1958, la Conférence des statisticiens d'Asie a dressé un programme de travail de longue durée, dont voici les principaux éléments.

Les travaux suivants seront des travaux permanents qui exigeront une grande somme d'efforts: a) *Statistiques de base en vue de la planification et du développement* (notamment les statistiques relatives à la reclassification budgétaire, et les statistiques qui montrent le point où en est l'exécution des plans de développement économique et les effets de ces progrès sur l'économie). Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de toutes les sessions de la Conférence; b) *Recensement et enquêtes par sondage*, notamment les programmes de recensement mondial de la population et de l'agriculture en 1960. La méthode des sondages est particulièrement utile quand les dénombrements complets sont difficiles et onéreux, comme ils le sont en Asie; c) *Formation des statisticiens*, en insistant sur les aspects pratiques du rassemblement des données, de leur dépouillement et de leur interprétation, en vue de remédier en temps utile à la pénurie générale de personnel qualifié qui règne dans ce domaine à l'heure actuelle; d) *Normes internationales et qualité des statistiques*. On cherche à obtenir des statistiques suffisamment comparables; e) *Sessions de la Conférence des statisticiens d'Asie* et de ses divers groupes de travail, dont deux ou plus de deux se réuniront probablement chaque année (par exemple, le Groupe de travail sur les enquêtes par sondage et le Groupe de travail sur la formation de capital se tiendront en 1959).

Le volume du travail à accomplir donne une idée du supplément de statisticiens et de calculateurs dont les services statistiques du secrétariat auront besoin. On pense qu'il faudra doubler l'effectif actuel d'ici cinq ans.

Développement économique et études économiques spéciales

C'est, pour la Commission, le plus important domaine de travail analytique, et ces études sont au cœur de ses objectifs. Elles portent sur les problèmes et politiques économiques de base (de caractère financier et autre), les techniques de planification et de programmation, et les plans de développement arrêtés et mis à exécution par les pays membres. Les travaux consistent aussi à organiser des réunions au cours desquelles les planificateurs nationaux comparent leur expérience et échangent leurs vues.

On s'attache à donner aux travaux un caractère pratique, tourné vers l'action. Mais, dans certains cas, il faut creuser plus profond, et les résultats sont lents. On pourrait classer les travaux de plusieurs manières; il y a avantage, pour la présente évaluation, à les ranger dans les trois catégories suivantes.

Premièrement, les travaux directement nécessaires à l'organisation et au déroulement des sessions du Groupe de travail du développement et des plans économiques (et dans l'avenir d'autres réunions connexes, sur lesquelles nous reviendrons plus loin).

Depuis que la Commission a expressément approuvé le poste « Développement et plans économiques » (à sa onzième session) et qu'une subdivision correspondante s'est créée au sein du secrétariat, les travaux de cette subdivision ont surtout consisté dans la rédaction d'études pour les sessions annuelles du Groupe de travail du développement et des plans économiques. Grâce à l'expérience que la Commission a acquise dans ce domaine et à l'aide qu'elle peut attendre, non seulement du Siège de l'Organisation des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Europe (CEE), mais aussi des institutions spécialisées, en vertu de la conception « sectorale » désormais admise pour le Groupe de travail, il est maintenant possible de dresser des plans de longue haleine pour les travaux à entreprendre dans ce domaine. Après la session de 1959 sur le développement économique et social, on en organisera d'autres sur les transports dans leurs rapports avec le développement, sur l'énergie, sur le commerce extérieur et le change, et sur le financement du développement économique.

La Commission a approuvé la proposition de réunir des groupes de travail de spécialistes, mais il est encore trop tôt pour indiquer la répartition de ces groupes de travail par sujet. Elle a également approuvé la proposition de réunir tous les trois ans une conférence des planificateurs d'Asie, dont la première session aura lieu en 1961. La Commission continuera bien entendu à examiner à sa session annuelle les problèmes que soulèvent le développement et la planification économiques. Tous ces travaux qui seront de caractère permanent, absorberont une partie considérable du temps du secrétariat. Même si celui-ci ne procède qu'à une étude limitée des aspects techniques et politiques du développement et de la planification économiques, le volume total de son travail dans ce domaine s'en trouvera augmenté.

L'étude connexe des plans nationaux de développement économique considérés en eux-mêmes, étude que l'on a commencée il y a environ deux ans, en essayant seulement de déterminer leurs principales caractéristiques, semble maintenant mener à une analyse plus systématique des données fondamentales qui en font partie et des conclusions que l'on peut en tirer. Une telle analyse permettra, en premier lieu, de comparer de diverses manières les plans de développement économique, ce qui ne manquera pas d'être utile aux planificateurs de la région. De plus, comme le Groupe de travail en a exprimé le désir à sa quatrième session, tenue récemment, elle mettra en lumière les doubles emplois ou les discordances qui existent entre les divers plans nationaux. En signalant, par exemple, que deux pays envisagent d'exporter une même marchandise à destination d'un même marché, elle fournira aux pays membres désireux de coopérer (par exemple pour conclure des accords commerciaux ou coordonner leurs plans) les renseignements fondamentaux dont ils pourront avoir besoin à cet effet.

Il faudra combiner ces renseignements avec la masse de renseignements, de prévisions et de projections que le secrétariat a accumulée et continue d'accumuler, par exemple à l'occasion de ses travaux relatifs à la population ou aux tendances du marché du bois; on pourrait se servir de certains « modèles » que les groupes de travail de spécialistes ont trouvés utiles. Il sera ainsi possible de faire des projections de l'économie de la région sur une longue période à venir et en partant de diverses hypothèses.

La deuxième grande catégorie de travaux est celle des études spéciales qui influent d'une façon ou d'une autre sur le développement économique; l'importance en est parfois manifeste; mais, si on les a entreprises, c'est parce que certains problèmes particuliers ont un intérêt spécial et non parce qu'elles feraient partie des analyses du développement économique en général. On peut citer comme exemple la récente étude sur le développement communautaire, l'étude sur les tendances du marché du bois, faite en commun avec la FAO, et l'étude sur le Mékong.

La troisième grande catégorie, dans cette partie du programme de travail, comprend des études qui traitent ordinairement de problèmes de longue durée ou de problèmes nés de causes profondes, mais qui sont nécessaires, semble-t-il, si l'on veut mieux comprendre comment accélérer le développement économique.

Nous avons déjà fait mention des groupes de travail de spécialistes que l'on envisage d'organiser, et dont les travaux sont étroitement liés à ceux du Groupe de travail du développement et des plans économiques, en vue d'une étude plus approfondie des techniques de programmation et des questions connexes. Toutefois, comme il importe d'avoir une vue d'ensemble de tous les aspects du travail dans ce domaine et de pouvoir consulter des spécialistes d'une grande compétence, il est souhaitable d'établir un organe permanent, que l'on pourrait appeler la Conférence des planificateurs d'Asie. A ses sessions plénières, cette conférence examinerait les rapports des groupes de travail de spécialistes et établirait l'ordre d'urgence pour les futurs groupes de travail; mais elle discuterait aussi de questions majeures choisies à l'avance, ou encore de la situation générale de la planification ou du développement économique dans la région.

Les études classées dans cette catégorie rejoindront assurément en fin de compte celles que l'on entreprendra au titre de la Conférence des planificateurs d'Asie ou d'autres groupes connexes. Mais il faudra un certain temps pour les finir, autrement dit pour atteindre le stade où l'on pourra recommander les meilleures méthodes à adopter pour résoudre un problème donné. On peut comprendre dans ce groupe l'étude sur « l'accroissement démographique et le développement économique » que le secrétariat poursuit en coopération avec la Direction des affaires sociales du Siège. D'autres études de base portent sur des sujets choisis sous les rubriques générales: « Etude des problèmes et principes fondamentaux du développement économique » et « Mobilisation des ressources financières pour le développement économique ». Ces études donneront au secrétariat l'occasion de collaborer non seulement avec le Département des affaires économiques et sociales du Siège, mais aussi avec les institutions spécialisées et d'autres commissions économiques régionales.

Il faudra du personnel supplémentaire, du niveau des administrateurs hors classe, pour permettre au secrétariat d'entreprendre les études relatives au développement et aux plans économiques dans ces trois catégories.

RESSOURCES NATURELLES (NON AGRICOLES)

Ressources hydrauliques

Ayant très tôt reconnu l'importance que la lutte contre les inondations et l'intégrale mise en valeur des ressources hydrauliques revêt pour la maîtrise des eaux, l'irrigation, la navigation et la production d'énergie, la Commission a, en 1947, créé par une

résolution le « Bureau d'hydraulique des grands fleuves » de la CEAEQ. Ce bureau a plus tard pris le nom de « Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques ». Le Bureau étudie les méthodes et les organisations de maîtrise des eaux, l'aménagement polyergique des bassins fluviaux dans chaque pays, ainsi que les aspects techniques et économiques de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des fleuves internationaux de la région. Il fournit des renseignements techniques dans son *Recueil de la défense contre les inondations* et dans son *Flood Control Journal*; il organise périodiquement des conférences techniques sur la maîtrise des eaux et la mise en valeur des ressources hydrauliques et il étudie, en collaboration avec des institutions spécialisées comme l'Organisation météorologique mondiale, les problèmes hydrologiques relatifs à la mise en valeur des ressources hydrauliques. Le Bureau s'inspire, pour effectuer ses travaux, des mesures de coopération et de coordination prises par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées par l'intermédiaire des réunions intersecrétaires sur la coopération internationale dans le domaine de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources hydrauliques. Il bénéficie de la coopération et de l'aide du Centre constitué à la Direction des affaires économiques, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources hydrauliques.

Beaucoup de problèmes, d'ordre technique ou scientifique, présentent de l'importance pour la mise en valeur des ressources hydrauliques, notamment la sédimentation du lit des fleuves et des réservoirs, le choix des différents types de barrages, les méthodes de revêtement des canaux, etc. Nous estimons cependant que, comme le Bureau ne possède pas de laboratoire de recherches, les institutions de recherche sont mieux placées pour étudier ces problèmes avec fruit.

En dehors des problèmes d'intérêt général, les travaux entrepris par le Bureau doivent revêtir une importance fondamentale pour la plupart des pays de la région. De plus, il faudrait aussi examiner les travaux d'intérêt régional pour décider s'il est préférable d'en charger la CEAEQ ou des institutions internationales ou régionales.

Le futur programme de travail du Bureau pourrait être le suivant:

Services de base

Il conviendra de continuer à améliorer les services de base chargés de la planification et de la mise en valeur des ressources hydrauliques de la région. Les travaux du Bureau ont mis l'accent sur l'importance des données et levés hydrologiques. Le Bureau poursuivra son étude des principales lacunes des données hydrologiques. On envisage de réunir en 1959 un Cycle d'études sur la formation des hydrologues. On pourra alors commencer, sous cette rubrique, de nouveaux travaux, qui concerneront les levés et la cartographie hydrologiques.

Politique de mise en valeur des ressources hydrauliques

Les pays ne devraient pas perdre de vue la nécessité d'arrêter une politique judicieuse pour la mise en valeur des ressources hydrauliques; cette nécessité guidera de plus en plus les travaux du Bureau. Il importe que les gouvernements exploitent la conception de l'aménagement polyergique des bassins fluviaux, dont le Bureau a souligné l'importance, et en poursuivent l'étude. Le Bureau devra donc continuer à offrir ses services consultatifs et à effectuer des travaux de recherche. Il sera bon qu'il le fasse en collaboration avec le Siège des Nations Unies et les institutions spécialisées compétentes.

Méthodes de mise en valeur des ressources hydrauliques

Pour aménager les bassins fluviaux, il y a lieu d'étudier les méthodes, les procédés et les normes à appliquer. Jusqu'ici, le Bureau s'est limité à l'étude du travail du terrassement et du rendement économique du travail humain ou du travail humain combiné

avec les machines. Le Bureau organisera, en 1959, un Groupe de travail du terrassement, en collaboration avec la Direction des affaires économiques du Siège. Autre question plus importante encore: comment mettre au point une organisation appropriée et efficace pour réaliser l'aménagement des bassins fluviaux. Le Bureau poursuivra ses travaux à cet égard en approfondissant l'étude de certains aspects particuliers de ce type d'organisation. Les pays de la région devront également attacher une plus grande importance aux « codes de l'eau » qui réglementent l'utilisation des eaux, et mettre au point une législation judicieuse en la matière. C'est un domaine dans lequel le Bureau peut rendre de grands services aux pays de la région tant par ses études et par la diffusion des renseignements qu'en offrant ses services consultatifs. Enfin, le Bureau continuera à passer périodiquement en revue les progrès réalisés et à analyser les problèmes relatifs à la mise en valeur des ressources hydrauliques.

Encouragement à la coopération régionale

En organisant tous les trois ans une Conférence technique régionale de la mise en valeur des ressources hydrauliques, le Bureau a cherché à réunir de hauts techniciens chargés de la mise en valeur des ressources hydrauliques, pour leur donner l'occasion d'échanger leurs idées et de comparer leur expérience, et pour créer un climat favorable à une plus grande coopération entre les pays de la région. Le Bureau continuera à réunir ces conférences tous les trois ans. On pourrait d'ailleurs, dans l'intervalle de ces conférences, organiser des réunions ou groupes de travail d'un caractère technique, pour examiner certains aspects particuliers de la mise en valeur des ressources hydrauliques, par exemple le travail de terrassement, l'utilisation des machines et les observations hydrologiques.

Coopération internationale

Le Bureau a contribué à la coopération internationale dans des sujets techniques tels que l'échange de renseignements hydrologiques, l'adoption de normes communes pour les mesures hydrologiques, la création de systèmes communs de prévision des crues et de prévisions hydrologiques; il a d'autre part porté ses efforts sur d'autres mesures d'encouragement à la coopération internationale, par exemple la reconnaissance du bassin d'un fleuve international (le bas Mékong) et la création d'un organisme intergouvernemental (le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, composé des quatre pays riverains: Cambodge, Laos, République du Viet-Nam et Thaïlande.) Il n'est pas superflu de rappeler que les études du secrétariat, suivies d'autres études faites par une équipe de reconnaissance, sont à l'origine des importants travaux relatifs à la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong; à cet égard, il faut également mentionner l'aide apportée par plusieurs Etats, en dehors de celle du Bureau de l'assistance technique, de l'Administration de l'assistance technique et des institutions spécialisées des Nations Unies. Dans une résolution qu'il a adoptée à sa vingt-sixième session, le Conseil économique et social a noté la part de la CEAEQ dans les travaux relatifs à la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong. Ces travaux exigeront de plus en plus d'efforts, et aussi un personnel plus nombreux. Si ses ressources le lui permettent, le secrétariat pourrait entreprendre des études préliminaires sur d'autres fleuves internationaux, en vue d'encourager la coopération internationale de la même manière. On compte dans la région dix-huit grands fleuves internationaux dont la mise en valeur offrirait de grandes possibilités de coopération internationale.

Diffusion de techniques nouvelles

Le Bureau publie dans le *Flood Control Journal* des renseignements sur les techniques et méthodes nouvelles dans les divers domaines de la mise en valeur des ressources hydrauliques.

Pour répandre des techniques nouvelles, il ne suffit pas d'en informer le public, il faut également les présenter au moyen de

travaux de démonstration ou de travaux pilotes. Il faudra l'aide du Fonds spécial et celle du SGAT pour financer ce genre de travaux.

Les travaux pilotes ou travaux de démonstration pourront servir à étudier les problèmes suivants: précipitation artificielle; exploitation des ressources phréatiques à l'aide d'isotopes radio-actifs; lutte contre les eaux salines, récupération des terres salées.

Institut de formation, de démonstration et de recherche

En dehors des travaux de démonstration indiqués ci-dessus, nous pensions qu'il serait souhaitable de fonder, avec l'aide éventuelle du Fonds spécial, un centre de formation à la mise en valeur des ressources hydrauliques.

Depuis 1949, le Bureau a approfondi l'idée de former des hydrologues sur l'emplacement même des travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques. Alors que les universités et les établissements d'enseignement supérieur enseignent les aspects théoriques des travaux hydrauliques, aucune institution n'offre à l'heure actuelle de moyens de formation rationnelle à la planification des travaux et à leur exécution. La formation sur l'emplacement des ouvrages d'hydraulique, en particulier quand les travaux sont en cours, produit les résultats les plus satisfaisants. Nous pensions que l'on pourrait profiter des grands travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques actuellement en cours d'exécution en Asie pour créer un centre où l'on formerait le personnel dont la région a besoin.

Un autre moyen d'aider beaucoup de pays de la région est de renforcer leurs services de mise en valeur des ressources hydrauliques. On peut le faire en fournissant à leurs stations hydrologiques, leurs centrales expérimentales et leurs instituts de recherches hydrauliques l'équipement et les techniques dont ils ont grand besoin. On pourrait étudier soigneusement ces besoins et préparer un programme d'aide à la création et à la mise en service de stations hydrologiques.

Ressources minérales

Dans ce domaine, les premiers travaux du secrétariat ont consisté à évaluer, dans les grandes lignes, la situation des ressources minérales et l'état des levés géologiques nationaux dans la région. La Conférence pour le développement des ressources minérales, tenue en 1953, a été suivie de la création du Sous-Comité des ressources minérales, qui a permis d'étudier les possibilités d'action concertée entre les membres de la Commission. Des voyages d'études ont eu lieu sous les communs auspices de la CEAE0 et de l'Administration de l'assistance technique (AAT). Le secrétariat est également intervenu auprès de certains pays membres avancés, à cet égard, pour obtenir qu'ils mettent leurs laboratoires et autres moyens de recherche à la disposition d'autres pays membres désireux d'essayer leur charbon, leur minerai de fer et d'autres minéraux. Il a conseillé divers gouvernements lors de la préparation d'entreprises de mise en valeur de leurs ressources, charbon et lignite par exemple. Un groupe de travail s'est créé, avec la collaboration du Congrès géologique international, pour dresser une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient, grâce à l'effort coopératif des Etats de la région.

La Commission a déjà approuvé la proposition de dresser, d'une manière analogue, des cartes minéralogiques et, ultérieurement, une carte tectonique de la région. On pourrait coordonner ces cartes avec d'autres cartes régionales. La diffusion de renseignements sur les ressources minérales et l'analyse annuelle de l'état de l'exploitation minière comptent maintenant parmi les travaux permanents du secrétariat. On pourrait plus tard procéder à des études spéciales, celle de la législation minière par exemple. Le succès du Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de la région, qui s'est tenu en 1958, prouve qu'il faut poursuivre les travaux dans ce domaine, et l'on envisage d'organiser un deuxième Colloque aux environs de 1962. Le secrétariat poursuivra

ses travaux dans le domaine de la cartographie géologique et minérale, comme la Commission en a décidé sur les conseils de la Conférence cartographique des Nations Unies, tenue à Tokyo en 1958. Il faudra également chercher à vérifier les renseignements dont on dispose sur les gisements minéraux autres que ceux de charbon, de minerai de fer, d'aluminium, de soufre et de titane, qui ont fait l'objet des précédentes études du secrétariat. Les techniques modernes de cartographie aérienne offrent aux pays voisins des possibilités d'action concertée. D'ores et déjà, quelques pays se sont mis d'accord pour effectuer en commun des levés géologiques le long de leur frontière.

Energie

Depuis sa création en 1952, le Sous-Comité de l'énergie électrique n'a cessé d'étudier les problèmes de production et de distribution d'énergie électrique. Il a étudié les problèmes relatifs à l'électrification des campagnes, qui joue un grand rôle dans la vie agricole et rurale des pays de la région. Il a examiné, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la possibilité d'utiliser des matériaux d'origine locale, comme les poteaux de bois pour les lignes de transmission d'énergie. Il a commencé à étudier la possibilité d'adapter aux conditions locales les diverses techniques d'évaluation du potentiel hydro-électrique. Le développement de l'énergie électrique en est encore à ses débuts dans les pays de la région de la CEAE0. On n'y a pas encore complètement exploité les ressources naturelles que l'on pourrait utiliser pour produire l'énergie hydro-électrique et l'énergie thermique, d'après les méthodes traditionnelles. Quand on développe l'énergie électrique pour l'industrialisation, il importe également d'établir des bilans énergétiques en tenant compte des possibilités des sources traditionnelles et des sources non traditionnelles. Le secrétariat attirera l'attention des pays de la région sur la nécessité de mieux mettre en valeur leurs ressources de combustibles, pour qu'elles aillent de pair avec leurs besoins croissants. La CEAE0 peut rendre de très grands services aux pays de la région en les renseignant sur les connaissances et l'expérience accumulées dans des pays plus avancés en matière de mise en valeur de l'énergie; elle leur fera ainsi éviter les ennuis inhérents à toute entreprise nouvelle et leur permettra de progresser plus rapidement. La diffusion des renseignements techniques portera sur une vaste gamme de sujets: études, planification, modèles, construction, exploitation et entretien, problèmes d'utilisation et de tarifs. Il faudrait adapter aux conditions de la région les méthodes et les procédés utilisés dans les pays plus avancés. C'est à la CEAE0 qu'il appartient au premier chef de chercher à aider les pays de la région, en organisant des consultations et des échanges de vues.

La publication de l'*Electric Power Bulletin* et d'études sur l'électrification des campagnes comptent parmi les travaux permanents du programme de travail. Le *Bulletin* indique le point où en est dans la région la mise en valeur de l'énergie. En ce qui concerne l'étude des problèmes techniques et économiques de l'électrification des campagnes, le Sous-Comité de l'énergie électrique continuera à étudier les moyens qui permettraient de réduire le prix de revient et les frais d'exploitation et d'améliorer le rendement.

Pendant les cinq prochaines années, le Sous-Comité étudiera notamment les problèmes suivants: a) étude comparée des tarifs et leur détermination scientifique et rationnelle; b) normalisation du voltage, de la fréquence, des méthodes et procédés; c) mise en valeur coordonnée des ressources thermiques et hydro-électriques; d) coordination du développement de l'énergie avec celui de l'industrie; e) évaluation des besoins d'énergie des pays de la région pendant de longues années à venir.

La technique fait des progrès étonnamment rapides dans le domaine de l'énergie nucléaire. Les pays de la région auraient donc intérêt, en vue de leurs plans de longue haleine, à se tenir au courant de l'évolution de la situation. A cet égard, la CEAE0 jouera le rôle d'un centre d'information chargé de rassembler et de répandre

les renseignements pertinents, en collaboration avec la CEE, et avec l'aide de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

INDUSTRIALISATION ET PRODUCTIVITÉ

Peu après la deuxième guerre mondiale, certains pays d'Asie, devenus indépendants, ont voulu créer leurs propres usines sidérurgiques et, en même temps, mettre en valeur leurs ressources minières, augmenter leur production d'énergie électrique, encourager l'industrie familiale et la petite industrie et améliorer l'habitation. Pour répondre aux besoins variés et changeants des pays de la région dans le domaine de l'industrialisation, la Commission a créé un Comité de l'industrie et du commerce et un certain nombre d'organes subsidiaires: sous-comités et groupes de travail connexes.

Les organes subsidiaires de la Commission et le secrétariat ont cherché, dans la limite de leurs ressources, à encourager les pays à planifier le développement de leur industrie sidérurgique, à procéder à des enquêtes géologiques et minéralogiques, à développer l'énergie électrique, et à concevoir des mesures par lesquelles l'Etat pourrait mieux aider l'industrie familiale et la petite industrie. De même, ils ont éveillé l'attention des gouvernements sur la nécessité de construire des logements plus nombreux et meilleurs, en particulier pour les économiquement faibles.

Depuis sa création en 1949, le Sous-Comité de la sidérurgie a passé périodiquement en revue les plans et les problèmes de l'industrie sidérurgique dans la région de la CEAEO, ainsi que les tendances de la consommation et de la demande de produits sidérurgiques; il a cherché à fixer des normes applicables à l'industrie sidérurgique dans la région. Le Sous-Comité a également étudié d'autres questions, notamment: l'expansion du commerce intra-régional et interrégional des produits sidérurgiques; les laboratoires de recherche disponibles et les possibilités d'échanger les moyens offerts par les laboratoires et autres installations techniques; les problèmes relatifs au personnel technique des usines sidérurgiques.

Le Sous-Comité a organisé des voyages d'études au Japon et en Europe. La diffusion des renseignements et la publication de l'*Iron and Steel Bulletin* comptent maintenant parmi les travaux permanents du secrétariat. En dehors des services consultatifs qu'il offre, le secrétariat aide les pays de la région en facilitant l'échange entre eux de moyens de recherche et de formation.

L'industrie sidérurgique ayant progressé dans plusieurs pays, un certain nombre de problèmes indiqués dans le programme de travail retiendront constamment l'attention. Les industries de transformation ont pris de l'importance par suite du développement de l'industrie sidérurgique. Aussi le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a-t-il recommandé, à sa dernière session, de comprendre dans le domaine du Sous-Comité la fonderie, les industries consommatrices d'acier et d'autres industries métallurgiques, tant du point de vue économique que du point de vue technique. La Commission a approuvé cette recommandation.

Il ne nous échappe pas, d'ailleurs, que les petites industries continueront à jouer un grand rôle dans la région. Le Groupe de travail des petites industries et de la commercialisation des produits de l'artisanat, créé en 1951, a étudié les questions d'organisation et les aspects techniques et économiques des industries suivantes: textiles, céramique (poterie), cuir et produits de cuir. Il a organisé, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique (AAT), un voyage d'études au Japon de spécialistes de l'artisanat, et il a cherché à encourager la création de services communs pour les petites industries et la coordination des recherches et des essais. Ces travaux se poursuivront.

Le Comité de l'industrie et des ressources naturelles continuera à passer en revue les progrès et les problèmes des industries de transformation. Le secrétariat étudiera l'un après l'autre ceux des problèmes relatifs à la grande industrie qui présentent de l'importance pour la région. Le programme de travail prévoit que la Conférence de la cellulose et du papier se tiendra en 1960, sous les

communs auspices de la CEAEO et de la FAO. Le secrétariat se prépare également à étudier l'industrie chimique lourde dans la région. Des études sur d'autres industries (engrais, ciment, verre) suivront. Pour chaque industrie, on étudiera en détail les aspects tant techniques qu'économiques. De plus, le secrétariat publiera dans son *Industrial Development Series* les renseignements qu'il aura recueillis.

Un autre domaine dans lequel le secrétariat peut rendre d'utiles services est celui de la collaboration de deux pays, ou plus, en vue du développement industriel. Le secrétariat pourrait montrer aux pays intéressés, par des études appropriées, qu'ils pourraient créer certaines industries si l'un d'eux fournissait l'une des principales matières premières (ou services) nécessaires et l'autre, l'autre principale matière première. Comme la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) l'a fait pour l'Amérique centrale, la CEAEO pourrait étudier la possibilité de créer des industries qui trouveraient des débouchés dans deux pays, ou plus, quand il s'agit d'industries qui ont besoin de produire beaucoup pour produire économiquement. Les travaux effectués au Siège conformément au programme de travail du Conseil en matière d'industrialisation serviront également de base aux travaux que la CEAEO pourra entreprendre conjointement avec la Direction des affaires économiques. C'est avec elle que le secrétariat de la CEAEO étudiera le rapport à maintenir entre le travail humain et le travail mécanique dans les travaux de terrassement. Les études que la Direction des affaires économiques a entreprises sur l'échelle de la production et sur les problèmes de gestion aideront à comparer les méthodes grosses consommatrices de capital et les méthodes grosses consommatrices de main-d'œuvre dans l'industrie de la région. On ne se soucie pas assez à l'heure actuelle d'étudier la demande de produits industriels dans la région. A mesure que l'industrialisation s'accélère, l'étude des marchés prendra de plus en plus d'importance.

Grâce à la création du Fonds spécial, dont on peut espérer l'assistance financière pour créer des usines pilotes, des centres de formation et des institutions de recherche industrielle, le secrétariat pourra aider les pays de la région à dresser les plans de ces usines, centres de formation et institutions. De telles entreprises fourniraient à des groupes de pays l'occasion de coopérer; dès le début on pourrait les concevoir de manière qu'elles servent les intérêts de l'ensemble de la région.

HABITATION, CONSTRUCTION ET PLANIFICATION PHYSIQUE

Les travaux de la Commission dans ce domaine visent à répondre aux besoins de la région: des logements suffisants, une industrie du bâtiment, plus de matériaux de construction. Il est d'une importance vitale pour les pays de la région de pouvoir loger les gens à bon marché et diminuer les frais de construction. L'urbanisation rend de plus en plus pressant le besoin de construire des logements pour les économiquement faibles. Le secrétariat retiendra donc dans le groupe des travaux permanents de son programme de travail l'étude et l'analyse des frais de construction.

Le Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction passe périodiquement en revue la situation de l'habitation dans la région et coordonne régionalement les travaux des diverses institutions, d'après le programme de travail de la CEAEO, de la Commission des questions sociales et du Conseil économique et social. Le secrétariat continuera aussi à apporter ses conseils et son aide aux deux Centres régionaux de l'habitation, qui bénéficient également de l'aide de l'Administration de l'assistance technique et de celle des institutions spécialisées.

Il attirera de plus l'attention des pays de la région sur les ressources disponibles pour la fabrication de matériaux de construction: ciment, chaux, briques, tuiles, panneaux de bagasse, portes et fenêtres à vantaux, etc.

En ce qui concerne les aspects sociaux et sanitaires de l'habitation, il importe de resserrer la collaboration avec d'autres institutions. On espère pouvoir le faire dans le cadre du vaste programme d'action internationale que l'ONU et les institutions spécialisées compétentes préparent actuellement en commun dans le domaine de l'habitation à bon marché et des services connexes.

COMMERCE INTERNATIONAL

Dans le domaine du commerce international, les travaux de la Commission ont consisté tout d'abord à réunir des conférences d'expansion commerciale, qui ont révélé le besoin de mettre au point des méthodes destinées à encourager le commerce intrarégional et interrégional, ainsi que le tourisme. Le Comité de l'industrie et du commerce a étudié avec un soin particulier comment on pourrait, grâce au commerce international, augmenter les ressources de devises des pays de la région pour financer leurs importations de biens d'équipement et de matières premières essentielles. Le Sous-Comité du commerce, créé ultérieurement, a passé périodiquement en revue l'évolution du commerce dans la région, l'amélioration des services d'expansion commerciale, la simplification des formalités, douanières et autres, imposées au commerce international, les problèmes d'arbitrage, la normalisation, l'organisation de foires et expositions internationales. A mesure que le développement économique de la région s'accélérait, il devenait de plus en plus nécessaire d'augmenter le volume des échanges commerciaux de la région. En 1957, le Sous-Comité du commerce est devenu le Comité du commerce, ce qui reflète l'importance des travaux de la Commission dans le domaine du commerce.

Pendant les cinq prochaines années, ces travaux doivent prendre une grande importance, si l'on en juge d'après le programme de travail du Comité du commerce. Une tâche fondamentale que le Comité assume, conformément à son mandat et avec l'aide du secrétariat, est de suivre l'évolution du commerce et de la politique commerciale. Il a étudié divers aspects du problème d'année en l'année: les foires et expositions internationales, les missions commerciales, les accords commerciaux et les techniques et méthodes destinées à encourager le commerce d'exportation. Pendant les prochaines années, il donnera probablement la priorité aux analyses de la structure du commerce, au rôle grandissant de l'Etat dans le commerce et les entreprises commerciales, à l'étude du marché et à la formation et à l'expansion commerciale.

Le développement du commerce intrarégional peut devenir un secteur d'une importance majeure. Les premiers pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional ont eu lieu en janvier 1959, et les résultats en ont été si encourageants que l'on envisage d'en organiser d'autres. Conformément à la décision prise par le Comité du commerce, le secrétariat étudiera les principaux produits qui entrent dans le commerce intrarégional, pour rechercher les moyens de développer ce commerce sans nuire au commerce international. Aussi les travaux du Comité du commerce mettront-ils davantage l'accent sur les effets que les plans de développement économique peuvent avoir sur la structure du commerce, sur la possibilité pour plusieurs pays de se spécialiser et de coopérer en créant des industries qui, parce qu'elles alimenteraient le marché de pays voisins, développeraient le commerce régional. Le Comité suivra également de près les changements de volume et de composition des importations des pays de la région, changements provoqués par la tendance à importer davantage de biens d'équipement et de matières premières.

Le secrétariat continuera à analyser les règlements, procédures et pratiques du commerce international et à faire des recommandations en vue de les simplifier. Il continuera par exemple à passer en revue la procédure et la doctrine qui gouvernent la délivrance des licences d'importation, d'exportation et de change.

Les gouvernements se sont beaucoup intéressés à la simplification des formalités douanières en vue de l'expansion du commerce

international. A en juger par le nombre des pays qui ont participé au premier Groupe de travail des douanes et par les résultats obtenus, il y a place pour beaucoup de travaux pratiques dans ce domaine. Le Groupe de travail étudiera comment les pays auront mis en œuvre les mesures recommandées et examinera quelles possibilités les pays ont de conclure des accords destinés à faciliter davantage le mouvement des marchandises et des voyageurs. On envisage de solliciter la collaboration du secrétariat des Parties contractantes à l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT) et celle des institutions intergouvernementales et non gouvernementales intéressées.

Le secrétariat continuera également à suivre de près les questions relatives au fret et aux transports maritimes, bien que son travail dans ce domaine doive se limiter à rassembler des renseignements et à les communiquer. Les Etats de la région attachent une très grande importance à ce travail; le Comité du commerce l'a en effet, à sa première session, fait passer à la catégorie des travaux prioritaires spéciaux. Le secrétariat continuera donc à rassembler et à répandre les renseignements de façon plus systématique, avec l'aide d'autres organisations internationales.

L'arbitrage commercial demande, lui aussi, une activité plus intense. Le secrétariat s'occupe à l'heure actuelle d'analyser les renseignements disponibles sur les lois et procédures arbitrales, ce qu'il fait en collaboration avec les organisations nationales et internationales et avec l'aide du Service juridique du Siège. Un groupe de travail de spécialistes de l'arbitrage s'organisera plus tard, conformément à la recommandation faite par le Comité du commerce, à sa deuxième session.

Il faudra peut-être réorganiser les services du secrétariat pour lui permettre de venir à bout de travaux de plus en plus nombreux dans le domaine du commerce. Peut-être faudra-t-il scinder la Division de l'industrie et du commerce en deux divisions distinctes: celle de l'industrie et celle du commerce. Une telle réorganisation ne manquerait pas d'avoir des incidences financières.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Les moyens de transport sont toujours insuffisants dans la région, malgré les mesures énergiques que l'on a prises pour remédier à la situation. On manque également de personnel qualifié pour occuper les postes d'autorité dans les services de transport, on manque de fonds, d'équipement et de moyens de réparation et d'entretien.

La région de la CEAE0 compte peu d'institutions, techniques ou autres, équipées pour entreprendre des études techniques sur les transports intérieurs. Aussi la CEAE0 a-t-elle cherché à combler cette lacune dans une certaine mesure en effectuant des études sur des problèmes techniques choisis et en servant de centre d'information. Le Comité des transports intérieurs et des communications, et ses sous-comités des chemins de fer, des routes et des voies fluviales donnent aux spécialistes des pays de la région et des pays extérieurs à la région l'occasion de mettre en commun leurs connaissances et leur expérience.

Champ d'action

On a récemment élargi le mandat du Comité des transports intérieurs, maintenant appelé le « Comité des transports intérieurs et des communications », de façon à y comprendre les télécommunications, et le secrétariat vient de commencer des études préliminaires sur les télécommunications, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications. Le volume du travail continuera à augmenter, mais le champ d'action du Comité des transports intérieurs et des communications restera inchangé.

Il a surtout fallu jusqu'ici étudier des problèmes techniques. Les études techniques continueront probablement à présenter de l'intérêt, en particulier celles qui peuvent avoir de vastes incidences régionales: travaux de démonstration et travaux pilotes, rédaction

de conventions sur certains aspects du fonctionnement des transports, réalisation d'un réseau international de voies terrestres de communication, normalisation du matériel de transport. Toutefois, pour faciliter l'étude de ces problèmes, on pourrait recourir de plus en plus à des institutions telles que les centres de recherches et d'essais ferroviaires du Japon et de l'Inde, les centres de recherches routières des Philippines et de l'Inde, le Soil Testing Centre de la Fédération de Malaisie et les laboratoires hydrauliques de l'Inde et du Japon. Le Comité des transports intérieurs et des communications et le Sous-Comité des chemins de fer ont envisagé de créer une organisation régionale analogue à ce qu'est en Europe l'Union internationale des chemins de fer, pour lui confier les travaux de recherche strictement technique, mais ils ont trouvé le projet irréalisable. Le secrétariat aura donc à assumer les fonctions d'un centre international chargé de recueillir et de répandre des renseignements techniques. La Commission a beaucoup aidé à créer des centres de formation tels que le Centre des Nations Unies pour la formation des cheminots à Lahore (Pakistan) et le Centre régional pour la formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel, à Rangoon (Birmanie). Le secrétariat fait une enquête détaillée sur les moyens de formation disponibles tant dans la région qu'à l'extérieur de la région, en fonction des besoins précis de chaque pays membre. Le travail aidera les gouvernements à décider comment ils pourront tirer le maximum de profit de ces moyens de formation.

Travaux futurs

Il faut augmenter le rendement et la capacité de charge de tous les modes de transport, si l'on veut relever, améliorer et développer les systèmes de transport. Les études techniques pourront se limiter aux problèmes tels que la diésélisation et les questions d'exploitation (amélioration de la signalisation, des méthodes de construction et d'entretien des voies ferrées) et à d'autres domaines techniques qui influent directement sur l'économie de l'exploitation. Pour les travaux qui nécessitent des études et des recherches sur place, on pourra solliciter l'aide d'institutions de recherche et d'organisations non gouvernementales dont les travaux rentrent dans ce cadre. Le secrétariat étudiera également, en consultant les gouvernements, la possibilité de convertir certaines institutions nationales en institutions régionales en vue de recherches et d'essais relatifs à des problèmes déterminés, comme l'a recommandé le Comité des transports intérieurs et des communications.

De plus, il faudra attacher une plus grande importance aux aspects économiques des transports et des communications. Des études comme: a) les transports, facteur du développement économique; b) application des techniques de planification au développement des transports; c) financement du développement des transports dans chaque pays membre; d) transport des produits de base, aideront à souligner l'importance que les transports présentent pour le développement des divers secteurs de l'économie. On prévoit déjà que le Groupe de travail du développement et des plans économiques pourrait examiner en 1960 la question des transports, facteur du développement économique.

D'autre part, le secrétariat pourra poursuivre les travaux destinés à encourager la coopération internationale dans le domaine des transports. La Commission a déjà obtenu l'agrément de nombreux pays sur des questions telles que la Convention relative au jaugeage et à l'immatriculation de bateaux de navigation intérieure, le système uniforme de balisage et de signaux de rive et les grandes routes internationales. D'autres travaux pourront comprendre des études sur les méthodes de financement des communications ferroviaires et routières internationales, les conventions relatives au gabarit maximum et au couplage normalisé dans les chemins de fer, en vue de faciliter l'échange de matériel roulant et la normalisation du matériel de transport. Le secrétariat peut également aider à développer la circulation internationale, tant ferroviaire que routière, et à améliorer la circulation actuelle. Il continuera à travailler en collaboration avec l'Union internationale des organismes officiels de tourisme et la Commission régionale du tourisme

de cette union, pour chercher à encourager les voyages internationaux, en simplifiant les formalités de frontière et par d'autres mesures.

On peut donc définir de la manière suivante le programme de travail dans le domaine des transports.

Travaux généraux

Il faut appliquer les techniques de planification au développement des transports et étudier la politique des transports dans ses rapports avec le développement économique. De plus, le secrétariat pourra étudier la structure comparée des tarifs, les installations et services disponibles et les aspects financiers du problème, notamment les investissements et le financement du développement des transports.

Les transports considérés comme un important facteur de l'industrialisation devront également faire l'objet d'une étude spéciale; on envisage d'étudier en premier lieu le transport des produits de base: certains produits primaires et produits finis.

Les travaux se poursuivront sur la coordination des transports intérieurs, conformément aux directives du Groupe de travail qui s'est réuni en 1958. Pour faciliter le développement des transports internationaux, on se propose d'organiser des réunions techniques où les représentants des divers Etats pourront se consulter en vue de simplifier les formalités de frontière et de supprimer les obstacles au développement de la circulation internationale.

Routes

Quand les études sur les aspects purement techniques auront suffisamment avancé, le principal travail sera d'étudier des problèmes tels que les aspects économiques des méthodes grosses consommatrices de main-d'œuvre et des méthodes grosses consommatrices de capital pour la construction des routes, certains aspects particuliers de la construction des routes à bon marché, notamment ses aspects financiers, et comment améliorer la sécurité de la circulation routière en organisant des semaines d'études sur la sécurité de la circulation et d'autres entreprises destinées à encourager l'action nationale.

Comme les transports routiers prennent de plus en plus d'importance, le secrétariat envisage d'étudier les questions qui concernent l'organisation et l'exploitation des transports routiers. Ces études porteront également sur le développement des réseaux routiers internationaux, y compris les aspects économiques, techniques et financiers de ce développement et aussi sur la normalisation du matériel; en effectuant ces études, le secrétariat ne perdra pas de vue qu'il y aura lieu d'encourager la coopération entre Etats.

Voies fluviales et ports

Dans ce domaine, le principal travail consistera à inciter les divers Etats à développer leurs transports fluviaux, sans négliger les aspects administratifs et législatifs de ce développement. D'autres travaux comprendront l'uniformisation des règlements relatifs à la navigation fluviale, et la simplification ainsi que la normalisation des documents utilisés dans la navigation fluviale. Le secrétariat continuera les travaux relatifs à la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong. Il assurera également la liaison avec les institutions régionales et internationales de recherche pour l'essai des bateaux en bassin et pour la mise au point d'un prototype de bateau de navigation intérieure et de cabotage.

Chemins de fer

Les travaux que le secrétariat poursuit à l'heure actuelle sur les problèmes relatifs à la voie, à la traction, au matériel et à l'exploitation, y compris la signalisation, portent à la fois sur les aspects techniques et économiques: plus faibles investissements, meilleur

rendement et utilisation au maximum de la capacité de transport. Pour aider à développer le trafic ferroviaire international, le secrétariat envisage d'effectuer des études sur la normalisation du matériel et aussi sur la possibilité de rédiger une convention relative au gabarit maximum.

Télécommunications

Dans le domaine des télécommunications, le secrétariat conformera ses travaux aux recommandations du Groupe de travail qui se réunira en mai 1959, et les exécutera en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT). Les études portent à présent sur les besoins régionaux et nationaux en matière de télécommunications, en fonction du développement économique, et sur la possibilité de créer ou d'agrandir les centres régionaux et nationaux de formation. Le secrétariat poursuivra ces études pendant un certain nombre d'années. Le futur programme de travail comprendra l'organisation de groupes de travail de spécialistes chargés d'étudier des questions telles que l'application des techniques de planification au développement des communications, la façon de coordonner des entreprises distinctes à l'intérieur d'un même pays, le financement des plans de télécommunication, la création dans tous les pays d'écoles techniques pour le personnel subalterne et la formation à l'étranger du personnel supérieur et des instructeurs.

AGRICULTURE

Historique

Dès le début de son existence, la CEAE0 s'est intéressée aux problèmes de l'agriculture, qui est la principale occupation des peuples de la région. Pendant ses premières années, le plus urgent travail, en matière d'agriculture, était de reconstruire; c'est ce que les travaux de la Commission ont reflété à cette époque. Une fois réparés les dommages dus à la destruction et à l'abandon du temps de guerre, les pays de la région ont porté leurs efforts sur la planification et la mise en œuvre des programmes de développement économique. La CEAE0 a donc peu à peu élargi son domaine d'action en fonction de l'intérêt croissant que les pays membres témoignaient pour l'étude des aspects économiques des problèmes alimentaires et agricoles.

Collaboration avec la FAO

Il a été visible dès le début que les travaux que la CEAE0 effectuerait dans le domaine de l'agriculture seraient étroitement parallèles à ceux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et qu'ils risquaient même de faire double emploi avec eux. D'étroites relations de travail s'imposaient donc entre les secrétariats des deux organisations. La Commission a reconnu que les problèmes d'alimentation et d'agriculture sont principalement du ressort de la FAO et elle s'est occupée des aspects économiques des problèmes agricoles régionaux, en étroite consultation avec la FAO. Finalement, en 1952, on a créé la Division mixte CEAE0/FAO de l'agriculture, pour coordonner les travaux de la CEAE0 avec ceux de la FAO, dans des domaines arrêtés en commun; son personnel comprend de hauts fonctionnaires des deux organisations. Tous les ans, la Commission est saisie du programme de travail de la Division, présenté par le Directeur général de la FAO et le Secrétaire exécutif de la CEAE0. Une fois le programme de travail approuvé, la CEAE0 exécute les travaux en étroite consultation avec la FAO. Un des traits caractéristiques de cette coopération est que la CEAE0 et la FAO organisent en commun des réunions régionales sur les aspects économiques des problèmes agricoles.

Cette coopération a porté ses fruits et il semble qu'elle doive se poursuivre.

Tendances du programme de travail

Les travaux de la Division mixte peuvent se répartir en quatre groupes. Le premier est celui de l'étude des événements d'actualité qui intéressent la situation alimentaire et agricole de la région. Le deuxième groupe comprend d'importants travaux relatifs à la politique agricole et aux plans de développement agricole des pays de la région. Dans le troisième groupe rentrent l'étude et l'amélioration des services agro-économiques des divers pays. Le quatrième groupe comprend des travaux plus ou moins isolés que l'on juge nécessaire d'entreprendre suivant les circonstances.

1. *Etude des événements d'actualité.* — Il s'agit d'évaluer la situation alimentaire et agricole de la région pendant la période considérée; le plus gros de ce travail est la rédaction des chapitres des études annuelles et semestrielles de la CEAE0 qui concernent l'alimentation et l'agriculture. La Division mixte pourra entreprendre des études analogues, régionales ou par pays, pour le Bureau régional de la FAO en Asie et en Extrême-Orient et pour le siège de la FAO. La Division fournit également à la CEAE0 les renseignements dont elle a besoin, en dehors des études économiques régionales, au sujet des questions alimentaires et agricoles. Ces travaux seront toujours nécessaires; on peut avoir à y ajouter les projections de la demande et de l'offre de produits agricoles.

2. *Politique et plans de développement agricole.* — Sous cette rubrique, on peut classer de la manière suivante les principaux domaines actuels d'activité.

a) Etude des plans et de la planification

Depuis 1956, la Division a étudié les méthodes de planification agricole adoptées dans les pays de la région. A sa troisième session, tenue en septembre 1957 et organisée en commun avec la FAO, le Groupe de travail du développement et des plans économiques de la CEAE0 a fait porter ses efforts sur le secteur agricole. Il a tenu compte dans ses recommandations du fait que la programmation nationale du développement est une méthode relativement neuve dans la région, et il a mis l'accent sur les exigences de la planification agricole: personnel qualifié, organisation appropriée et meilleures statistiques.

La quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, tenue à Tokyo en octobre 1958, a examiné le rapport du Groupe de travail et a recommandé que la FAO, en commun avec la CEAE0 éventuellement, réunisse un groupe de spécialistes pour étudier les problèmes techniques de la fixation des objectifs dans la planification du développement agricole. La Conférence a également recommandé des études plus générales sur les principes d'une programmation réaliste de l'agriculture, et elle a attiré l'attention sur les effets que les plans et la politique de développement agricole d'un pays peuvent avoir sur le programme d'autres pays. On voit clairement que le travail dans ce domaine exigera plus de temps et deviendra plus utile à mesure que plus d'Etats de la région adopteront des méthodes plus systématiques pour planifier leur développement agricole. Le Groupe de travail du développement et des plans économiques a exprimé l'espoir que le secrétariat de la CEAE0 et celui de la FAO continueront à rassembler des renseignements et à passer en revue les plans de développement agricole et de développement économique en général des pays de la région, suivront la mise à exécution de ces plans, et publieront leurs études pour tenir au courant de la situation les pays membres et le grand public.

Pour étudier les rapports entre le développement agricole et le développement industriel dans des économies typiques de la région qui progressent rapidement, la Division a commencé à recueillir les statistiques pertinentes auprès des pays de la région. Elle espère poursuivre ces travaux sous la forme de la monographie en profondeur d'un pays caractéristique. L'étude de ce sujet prendra de plus en plus d'importance.

On a entrepris en 1958, avec la collaboration d'instituts nationaux de recherche, trois études intensives: en Chine (Taiwan), dans l'Inde et au Pakistan, pour voir comment les programmes de développement communautaire ont aidé le développement agricole en particulier et le développement économique en général. Le secrétariat poussera le plus possible ses études sur place des aspects spéciaux du développement agricole, pour se procurer des renseignements de première main sur d'importants problèmes régionaux. La formation de capital dans l'agriculture serait également un bon sujet pour des études analogues sur place.

b) *Financement et crédit agricoles*

La Division a étudié les problèmes du crédit agricole aux petits cultivateurs. Il importe qu'elle continue à recueillir et à analyser des renseignements sur les méthodes et les institutions que les pays de la région utilisent pour procurer aux cultivateurs des fonds ou du crédit en vue du développement agricole.

c) *Politique des prix des denrées alimentaires et agricoles*

Si les objectifs et les méthodes changent d'un pays à l'autre, la plupart des Etats de la région ont continué à intervenir pour influencer plus ou moins le prix des denrées alimentaires et agricoles, à un point ou à un autre du passage de ces denrées du producteur au consommateur.

A sa dixième session, la Commission a décidé qu'il fallait des études dans ce domaine, et la Division a procédé à deux études détaillées sur la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles dans les pays de la région, l'une en 1955 et l'autre en 1958. C'est aussi en 1958 que s'est réuni le Cycle d'études CEAO/FAO sur la politique de soutien et de stabilisation des prix et des revenus agricoles en Asie et en Extrême-Orient. Il faudra d'autres études, régionales et autres, sur cette question.

d) *Commercialisation des produits agricoles*

La commercialisation des produits agricoles laisse souvent à désirer dans beaucoup de pays de la région. La Commission a émis l'opinion qu'il serait utile d'étudier les règlements et les méthodes que les pays de la région appliquent à la commercialisation de certains produits. En 1955, la Division a rédigé un rapport sur la commercialisation des principales huiles (liquides) et graines oléagineuses comestibles dans la région de la CEAO; plus récemment, elle a concentré ses efforts sur les travaux destinés à faciliter l'étude, par les instituts nationaux de recherche, de la commercialisation intérieure, en particulier celle du paddy et du riz. Les travaux ont à peine commencé; ils se poursuivront avec l'aide du spécialiste régional de la commercialisation que la FAO a nouvellement désigné pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

3. *Economie agricole.* — Les travaux d'économie agricole ont une grande importance dans les pays de la région, surtout parce que le développement et la planification agricoles exigent des études analytiques et un personnel qualifié. Ces travaux ne sont avancés que dans quelques pays de la région

La Division a terminé en 1958 l'étude de l'état et de la portée des études et recherches agro-économiques. Il faut encore, de toute urgence, des recherches nationales pour la planification du développement agricole, et il faut également créer ou renforcer des services spéciaux d'économie agricole dans les ministères de l'agriculture, et améliorer les services de formation et de recherche agro-économiques dans les universités.

Il sera, semble-t-il, utile de poursuivre des études et travaux régionaux dans ce domaine.

4. *Etudes spéciales.* — Il se peut que la Division ait, de temps en temps, la possibilité d'entreprendre, pendant une courte période, un travail utile sur un problème et une question qui présentent de

l'intérêt pour la région. Par exemple, à sa troisième session, la Commission a approuvé un programme d'études spéciales sur l'utilisation des excédents agricoles étrangers pour le développement économique des pays de la région. La Division a terminé une étude de ce genre sur le Japon en 1958, d'autres suivront en 1959.

Travaux futurs

La plupart des questions que la Division étudie à l'heure actuelle continueront à avoir de l'importance pendant de longues années: elles feront sans doute l'objet de travaux permanents pendant les cinq prochaines années. Tels ou tels sujets retiendront plus l'attention que tels ou tels autres pendant une année donnée, selon qu'il y aura lieu, à ce moment-là, de faire un effort spécial: par exemple, étude régionale détaillée de l'évolution récente dans les divers pays, ou une réunion technique régionale. A d'autres moments, la Division continuera à rassembler des données et des renseignements sur chaque question.

Il y a lieu de prévoir que le volume du travail augmentera rapidement, moins parce qu'il y aura plus de questions à étudier que parce qu'il faudra étudier les questions choisies de façon plus approfondie. Ce sera en particulier le cas des plans de développement agricole et de la planification agricole.

Le secrétariat envisage de recourir le plus possible aux services des institutions nationales de recherche pour l'étude des problèmes régionaux. Cela dépendra, dans une grande mesure, des fonds dont on disposera pour engager des fonctionnaires de ces institutions comme consultants pour de courtes périodes.

AFFAIRES SOCIALES

Le programme de travail de la Division des affaires sociales porte, en gros, sur la politique sociale (notamment les aspects sociaux du développement économique), la population, le développement communautaire et les services sociaux. En ce qui concerne les trois premiers domaines d'activité, le programme de travail de la Division s'inspire à l'heure actuelle du programme de travail de la Commission, comme des directives de la Commission de la population et de la Commission des questions sociales. Au cours de leurs derniers débats comme dans leurs résolutions, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont de plus en plus reconnu l'interdépendance et l'interaction des problèmes sociaux et des problèmes économiques; comme il est dit plus haut, ils ont recommandé d'élargir le mandat des commissions économiques régionales en y comprenant les aspects sociaux du développement économique.

Pour ce qui est des cinq prochaines années, si la Commission décide de recommander au Conseil économique et social de comprendre dans son mandat les aspects sociaux du développement économique et si le Conseil accepte cette recommandation, il sera souhaitable de resserrer la coordination entre les travaux relatifs aux questions sociales, services sociaux notamment, avec les travaux relatifs à la planification du développement, l'industrialisation et la mise en valeur des ressources.

Politique sociale

Dans le domaine de la politique sociale, les problèmes de développement économique et social équilibré, d'urbanisation et d'industrialisation prennent une importance croissante. Le problème du développement économique et social équilibré, en particulier, est directement de la compétence de la CEAO. Le secrétariat a déjà rassemblé les renseignements nécessaires à l'étude de ce problème à Ceylan, et pense terminer bientôt la rédaction de cette étude. Il a commencé les préparatifs d'une étude analogue où il étudiera la planification d'un développement économique et social équilibré dans la vallée du Damodar (Inde). Ces deux études

viendront en discussion à la session de 1959 du Groupe de travail du développement et des plans économiques de la CEAE0, qui doit y étudier les problèmes relatifs au développement économique et social équilibré.

Les aspects sociaux que l'industrialisation revêt dans la région de la CEAE0 sont examinés dans « L'industrialisation depuis la guerre », étude qui constitue la deuxième partie de l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1958*. La plus importante conclusion à tirer de cette étude, du point de vue des aspects sociaux, est que l'on ne peut pas étudier ces aspects comme un groupe de problèmes distincts; chacun des divers chapitres qui traitent de tel ou tel problème d'industrialisation comprend donc une section relative aux aspects sociaux de problèmes tels que la main-d'œuvre disponible et les effets de la croissance industrielle sur le bien-être et la structure sociale.

Les travaux relatifs à l'urbanisation ont retenu l'attention de la CEAE0 pendant un certain temps. Un Cycle d'études sur l'urbanisation, organisé en commun par la CEAE0, la Direction des affaires sociales et l'UNESCO, s'est tenu à Bangkok en 1956; conformément à une recommandation de ce cycle d'études, un autre Cycle d'études s'est tenu à Tokyo en 1958, pour étudier plus spécialement les problèmes de planification physique et d'implantation des industries.

Dans le domaine de la politique sociale, les travaux du secrétariat se poursuivront d'après ce plan général; on en définira le détail en fonction du remaniement éventuel du mandat de la Commission.

Population

Un grand problème de développement économique est, dans les pays de la région, celui de l'accroissement rapide de la population. On connaît très mal l'ampleur du changement présent et futur de la population et ses effets sur la programmation du développement économique. Le programme d'études démographiques dont on a entrepris l'exécution, conformément à la résolution prise par la Commission à sa treizième session et par la Commission de la population à sa neuvième session, constituera pendant les cinq prochaines années un travail important.

Comme les statistiques démographiques de la plupart des pays de la région sont insuffisantes et inexactes, le secrétariat procédera à l'analyse détaillée des statistiques disponibles. Il étudiera les effets des tendances démographiques sur la main-d'œuvre, la formation de capital et les investissements. Il étudiera aussi l'ampleur et les tendances des migrations intérieures et leurs effets sur le développement industriel et agricole. D'un autre côté, il analysera les effets que le développement économique a sur l'accroissement de la population.

On se heurte à un grand obstacle, dans la plupart des pays de la région, quand on veut entreprendre des études démographiques à l'échelon national: c'est le manque ou la rareté de démographes expérimentés. On pense que le Centre de formation et de recherche démographiques, créé par l'ONU et le Gouvernement indien à Bombay, aidera à combler cette lacune. Il faudra y adjoindre des cours spéciaux pour former les démographes venus des trois pays d'expression française de la région. A mesure que le personnel qualifié deviendra plus nombreux et que les programmes nationaux d'études démographiques s'élargiront dans les divers pays, le secrétariat de la CEAE0 sera de plus en plus appelé à offrir des conseils et services consultatifs aux institutions publiques ou privées qui travaillent dans ce domaine.

Les services consultatifs du secrétariat aideront à dresser le plan des études démographiques à effectuer sur place, et à analyser les statistiques recueillies au cours des recensements de la population auxquels beaucoup de pays doivent procéder aux environs de 1960. Il faudra organiser régionalement des cycles d'études et groupes de travail pour aider les gouvernements à planifier et à effectuer les recensements de la population de 1960 et de 1961,

notamment pour critiquer et exploiter les résultats des recensements. La Division aidera également la Direction des affaires sociales à effectuer dans la région des études pilotes de démographie. La Commission a décidé d'organiser une conférence démographique régionale, comme l'avaient proposé la Conférence inaugurale et le Comité consultatif du Centre de formation et de recherche démographiques; il faudra procéder, à cet effet, à de vastes travaux préparatoires.

Développement communautaire

Dans un certain nombre de pays, l'Etat a mis en œuvre des programmes de développement communautaire destinés à permettre aux villageois, qui forment la majeure partie de la population, de participer à l'amélioration de leur situation économique, sociale et culturelle et à l'intégration des communautés rurales dans la vie de la nation. La CEAE0 s'est beaucoup intéressée à ces programmes et elle a rédigé, en collaboration avec la Direction des affaires sociales et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, une étude sur le rôle des mesures élargies d'aide à l'effort personnel dans le développement économique, notamment en ce qui concerne l'industrialisation et l'agriculture.

Pendant les cinq prochaines années, le secrétariat envisage de concentrer ses efforts, dans le domaine du développement communautaire, sur l'aide à fournir aux divers Etats pour leur permettre de formuler et de mettre en œuvre leurs programmes de développement communautaire, en se préoccupant surtout des points suivants :

- a) Comment définir une politique de développement communautaire en fonction de plans nationaux de développement économique et social;
- b) Rôle du développement communautaire dans le développement économique des zones rurales;
- c) Aspects sociaux du développement communautaire;
- d) Développement communautaire et ouvrages de mise en valeur des ressources;
- e) Développement communautaire et développement urbain;
- f) Développement communautaire et administration publique;
- g) Formation du personnel de développement communautaire.

La CEAE0 pourrait être un centre où les fonctionnaires des divers Etats et d'autres spécialistes se rencontreraient pour comparer leur expérience et échanger leurs idées; et l'on espère pouvoir continuer à aider les divers Etats, surtout en leur procurant, comme par le passé, les services de spécialistes et des bourses, en organisant des cycles d'études et en effectuant des études spéciales sur le développement communautaire. Comme l'urbanisation rapide de beaucoup de pays de la région pose de graves problèmes, on pourrait étudier avec une plus grande attention les problèmes analogues qui se posent dans les communautés urbaines. Ce serait l'occasion d'étudier dans quelle mesure on peut appliquer aux zones urbaines les principes et les méthodes du développement communautaire.

SERVICES CONSULTATIFS ET FORMATION

La Commission a prévu, à sa onzième session en particulier, que le secrétariat offrirait aux pays membres de plus en plus de services consultatifs dans le domaine du développement économique. Pour poursuivre ces travaux, on pourrait s'inspirer des études sur les tendances et les politiques de développement économique à long terme que la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) a effectuées dans certains pays d'Amérique latine, et de ses études sur l'intégration économique en Amérique centrale, ainsi que des études de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur le développement économique des pays d'Europe

méridionale. Il ne faut pas oublier non plus que le secrétariat conseille les Etats sur leur demande et se tient prêt à épauler les spécialistes de l'assistance technique, ce qui représente pour lui une tâche de plus en plus importante.

La nécessité d'une formation en cours d'emploi se fait vivement sentir à la CEAEAO. Certains problèmes sont spéciaux à la CEAEAO et ne se posent ni à la CEPAL ni à la CEE, qui ont des programmes de formation de ce genre. Les stagiaires, à leur retour, serviront d'abord et surtout leur gouvernement, et il ne sera en général pas possible de les engager au secrétariat de la CEAEAO, parce que les pays eux-mêmes manquent de personnel. Le programme de formation que l'on a en vue se limiterait à un petit nombre de stagiaires qu'il faudra choisir avec beaucoup de soin dans les pays qui profiteraient le plus de leur formation. Peut-être faudra-t-il écarter les candidats venus des pays relativement avancés de la région. Nous proposons d'étudier la possibilité d'entamer, à titre d'essai, un programme de formation en cours d'emploi, avec l'aide que nous pourrions obtenir au titre du Programme élargi d'assistance technique. Si les résultats sont satisfaisants, nous prolongerons la mise en œuvre de ce programme.

Il est également besoin, semble-t-il, de chercher à améliorer l'enseignement des sciences économiques, et les recherches connexes, dans les universités de la région. L'étude que la Division mixte CEAEAO/FAO a effectuée sur les recherches agro-économiques a montré qu'il est possible d'améliorer les travaux des universités dans ce domaine, en particulier en permettant aux professeurs d'université et aux étudiants de suivre des cours de perfectionnement ou d'étudier à l'étranger. Il faudra des consultations à ce sujet entre le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et celui de la CEAEAO.

MÉTHODE DE TRAVAIL

L'action de la CEAEAO est d'autant plus utile que les Etats membres participent plus activement à tous ses travaux; aussi offre-t-elle les meilleures conditions possibles à la comparaison internationale de l'expérience. Il n'échappe pas aux Etats membres que les questions étudiées dans la plupart des conférences organisées par la CEAEAO intéressent pratiquement chacun d'eux. Il faut donc que les Etats membres, en particulier ceux de la région, participent à toutes les réunions de la CEAEAO. Les Etats membres doivent se faire représenter aux sessions de la Commission, de ses comités et de ses sous-comités et d'autres organes subsidiaires par de hauts fonctionnaires qui y exposeront la situation de leur pays avec toute l'autorité voulue et qui feront mieux comprendre les problèmes d'intérêt commun.

La Commission s'est conformée aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour restreindre le nombre et la durée de ses réunions. Une des meilleures façons d'atteindre ce but est de procéder à des travaux préparatoires en organisant des réunions techniques (cycles d'études ou groupes de travail) avant de convoquer les sessions régulières des organes subsidiaires de la Commission. De plus, les débats de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi que les études du secrétariat dans plusieurs domaines, en sont arrivés à un point où il convient maintenant d'étudier l'exécution de décisions de principe déjà

prises, la répartition des tâches et les modalités d'exécution. A plusieurs reprises, la Commission a souligné l'importance qu'il y a à continuer à examiner de près dans quelle mesure et comment les Etats membres mettent en œuvre les décisions et les recommandations de la Commission et de ses organes subsidiaires. Il faudra organiser à cette fin des groupes de spécialistes, des groupes de travail et peut-être aussi des cycles d'études, beaucoup plus fréquemment qu'on ne l'a fait au cours des 10 dernières années. Ce changement de la méthode de travail de la Commission — changement à la fois naturel et inévitable — a des incidences financières. Conformément à la procédure habituelle de l'Organisation des Nations Unies, il faudra payer les frais de voyage et l'indemnité journalière des participants aux groupes de spécialistes et aux cycles d'études. On peut évaluer à quelque 25.000 dollars par an les crédits supplémentaires nécessaires à cet effet.

INCIDENCES BUDGÉTAIRES

Il est impossible de donner aucune précision sur les incidences budgétaires des travaux de la Commission pendant les cinq prochaines années. A l'alinéa c du paragraphe 6 de sa résolution D (XXVI), le Conseil recommande d'« apprécier l'importance des modifications probables des besoins financiers, en appliquant des coefficients connus par l'expérience au coût des nouveaux éléments des programmes ou à celui des éléments susceptibles de prendre plus d'ampleur ».

D'après l'expérience du passé, la mise en œuvre des éléments nouveaux ou amplifiés du programme nécessiterait, semble-t-il, à la fin de la période de cinq ans (1964) un personnel supplémentaire de 24 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs. La plupart des nouveaux postes seront de grande P3. Le reste sera réparti plus ou moins également entre des postes du grade P4 et du grade P5. Dans les services généraux, on prévoit 28 postes nouveaux, dont la plupart seraient ceux d'employés de bureau et de calculateurs pour les services statistiques.

Ce sont surtout les services statistiques du secrétariat qui auront besoin de personnel supplémentaire: environ 6 administrateurs et 12 fonctionnaires des services généraux. Les postes restants seront plus ou moins également répartis entre les divisions du secrétariat.

Nous ne pouvons pas encore donner de précisions sur d'autres articles: salles de travail, fournitures de bureau, frais d'impression, etc., ni sur le chiffre des dépenses afférentes aux déplacements, qui augmentera non seulement à cause de l'effectif supplémentaire, mais aussi parce que les fonctionnaires du secrétariat auront à voyager plus souvent en raison des améliorations envisagées dans les travaux de la Commission.

On calcule qu'il faudra un supplément total d'environ 500.000 dollars par an pour mettre en œuvre le programme de travail, dont 25.000 dollars pour les réunions de groupes de spécialistes, de groupes de travail et de cycles d'études. On n'aura pas besoin de tout ce supplément pendant les premières années du quinquennat; il suffira que les attributions de crédits supplémentaires augmentent progressivement et de façon continue, pour atteindre le chiffre de 500.000 dollars à la fin du quinquennat, soit en 1964.

Mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Adopté à la quatrième session du Conseil économique et social et modifié aux cinquième, septième, huitième, neuvième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième et vingt-sixième sessions du Conseil, et révisé en application de la résolution 1134 (XII) adoptée par l'Assemblée générale le 17 septembre 1957

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale « recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient », et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, avec le mandat suivant:

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays:

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, relever le niveau de l'activité économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous les problèmes, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique.

2. Les territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront: l'Afghanistan, la Birmanie, le Bornéo du Nord, le Brunéi, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, la Fédération de Malaisie, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Laos, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Sarawak, Singapour, la Thaïlande et le Viet-Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants: l'Afghanistan, l'Australie, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Malaisie, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Laos, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, le

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Thaïlande, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Viet-Nam, étant entendu que tout Etat situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront Hong-kong, Singapour et le Bornéo britannique (c'est-à-dire Singapour, le Bornéo du Nord, le Brunéi et le Sarawak).

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, partie ou groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, partie ou groupe de territoires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes au gouvernement des Etats membres ou membres associés intéressés, au gouvernement des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans les parties I et II de la résolution 288 B (X) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées.

13. La Commission peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'ap-

probation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera établi au siège permanent de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent des bureaux de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le centre de travail de la Commission sera maintenu à Bangkok.

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

ANNEXE VI

Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Texte établi à la première session, confirmé et adopté à la deuxième session, et modifié aux troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, onzième, quatorzième et quinzième sessions de la Commission (E/CN.11/2/Rev.14)

CHAPITRE PREMIER. — SESSIONS

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission.

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil économique et social et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences. A la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission peut recommander de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 48.

Article 3

La Commission invite tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

CHAPITRE II. — ORDRE DU JOUR

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend :

a) Les questions qui résultent des sessions antérieures de la Commission;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;

c) Les questions proposées par un membre ou membre associé de la Commission;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée conformément aux accords qui définissent les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie A, sous réserve des dispositions de l'article 6;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions relatives à des sujets de leur compétence, dans les conditions suivantes :

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter.

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

CHAPITRE III. — REPRÉSENTATION ET POUVOIRS

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et le Vice-Président examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

CHAPITRE IV. — BUREAU

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un Etat membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un Etat membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet Etat membre aux séances de la Commission et à exercer son droit de vote.

CHAPITRE V. — SECRÉTARIAT

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du Secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours de toute séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Article 23

Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition.

CHAPITRE VI. — CONDUITE DES DÉBATS

Article 24

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 25

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 27

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 28

A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 29

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 30

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 31

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 32

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 33

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition, ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement, et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 34

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 35

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

CHAPITRE VII. — VOTE

Article 36

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 37

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 38

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 39

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 40

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 41

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

Article 42

Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

CHAPITRE VIII. — LANGUES

Article 43

L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission.

Article 44

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre.

CHAPITRE IX. — COMPTES RENDUS

Article 45

Le Secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des Etats membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 46

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales de la catégorie A, aux organisations non gouvernementales appropriées de la catégorie B ou inscrites au Registre et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 47

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 48

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales appropriées appartenant à la catégorie B ou inscrites au registre.

CHAPITRE X. — PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 49

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

CHAPITRE XI. — RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Article 50

Les organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au registre peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission.

Article 51

Les organisations des catégories A et B peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision.

Article 52

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits:

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations des catégories A et B n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 2.000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2.000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les deux langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le Secrétaire exécutif peut inviter les organisations inscrites au registre à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a, c et d ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

f) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle lorsqu'un membre ou un membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 53

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations des catégories A et B, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invita-

tion de la Commission ou de l'organe subsidiaire, ou à la demande de l'organisation.

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations inscrites au registre peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 54

La Commission peut recommander qu'une organisation spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou rédige certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues à l'alinéa d de l'article 52 ne s'appliquent pas dans ce cas.

CHAPITRE XII. — SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES ET COMITÉS

Article 55

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 56

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 57

A moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail adoptent leur propre règlement intérieur.

CHAPITRE XIII. — RAPPORTS

Article 58

Une fois par an, la Commission adresse au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

CHAPITRE XIV. — AMENDEMENTS ET SUSPENSIONS

Article 59

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Paragraphes	Pages
Développement et plans économiques	272-279	34
Industrie et ressources naturelles	280-291	35
Commerce	292-304	36
Transports intérieurs et communications	305-316	38
Mise en valeur des ressources hydrauliques	317-326	39
Statistiques	327-331	40
Agriculture	332-336	41
Collaboration avec les institutions spécialisées	337-342	41
Assistance technique dans la région	343-349	42
Modification du règlement intérieur et du mandat de la Commission	350-357	43
Coopération régionale en matière de cartographie	358-360	43
Programme de la Commission pour la prochaine période quinquennale	361-363	44
Contrôle et limitation de la documentation	364	44
Date et lieu de la prochaine session	365	45
Changement de Secrétaire exécutif	366	45
TROISIÈME PARTIE. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION A SA QUINZIÈME SESSION		45
27 (XV). Colonisation agricole		45
28 (XV). Accroissement démographique et développement économique dans la région de la CEAEO		45
29 (XV). Évaluation de la portée, des tendances et du coût du programme de travail de la Commission pour la période 1959-1964		46
30 (XV). Modification du mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême- Orient		46
QUATRIÈME PARTIE. — PROJET DE RÉSOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ..		47
CINQUIÈME PARTIE. — PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE POUR 1959-1960	367-386	47
Principes généraux	369	47
Concentration et coordination	370-372	47
Calendrier des conférences	373	48
Entreprises régionales menées avec l'aide de l'Assistance technique	374	48
Revision du programme de travail	375	48
Programme de travail de la Division des affaires sociales de la CEAEO	376	49
Exécution du programme de travail	377-378	49
Incidences financières du programme de travail	379-380	49
Notes explicatives	381-386	49
<i>Liste annotée des divers travaux pour 1959 et 1960</i>		<i>50</i>
I. — Travaux généraux		50
A. — Recherche et plans		50
B. — Assistance technique et services consultatifs		51
II. — Agriculture		52
III. — Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques		53
IV. — Industries et ressources naturelles		54
A. — Généralités		54
B. — Artisanat et petite industrie		55
C. — Énergie électrique		55
D. — Habitation et matériaux de construction		56
E. — Métallurgie et mécanique		57
F. — Ressources minérales		58
V. — Commerce		59
VI. — Transports intérieurs et communications		61
A. — Généralités		61
B. — Routes		61
C. — Voies fluviales		62
D. — Chemins de fer		63
E. — Télécommunications		63
VII. — Calendrier provisoire des réunions de 1959 et 1960		64
ANNEXES		
I. — Liste des représentants et observateurs à la quinzième session de la Commission		65
II. — Liste des publications et principaux documents parus depuis la quatorzième session		67
III. — Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong		70
IV. — Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: coup d'œil sur l'avenir		73
V. — Mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		88
VI. — Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		89

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ALLEMAGNE**
R. Eisenschmidt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Main.
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
Alexander Harn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).
- ARGENTINE**
Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.
- AUSTRALIE**
H. A. Gaddard, A.M.P. Bldg., 50 Miller St., North Sydney; 90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, 369/71 Lansdale Street, Melbourne C.1
- AUTRICHE**
Gerald & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Willerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.
- BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.
- BIRMANIE**
Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.
- BOLIVIE**
Libreria Selecciones, Casilla 972, La Paz.
- BRESIL**
Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.
- CANADA**
Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
- CEYLAN**
Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.
- CHILI**
Editorial del pacífico, Ahumada 57, Santiago.
Libreria Ivens, Casilla 205, Santiago.
- CHINE**
The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.
- COLOMBIE**
Libreria Buchholz, Bogotá.
Libreria América, Medellín.
Libreria Nacional, Ltda., Barranquilla.
- COREE**
Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Changno, Seoul.
- COSTA-RICA**
Imprenta y Libreria Trejos, Apartado 1313, San José.
- CUBA**
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.
- DANEMARK**
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.
- ÉQUATEUR**
Libreria Científica, Guayaquil et Quito.
- ESPAGNE**
Libreria Mundi-Prensa, Castilla 37, Madrid.
Libreria Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**
International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.
- ETHIOPIE**
International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Abebä.
- FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.
- FRANCE**
Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (Ve).
- GHANA**
University College Bookshop, P.O. Box 4, Achimota, Accra.
- GRECE**
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.
- GUATEMALA**
Sociedad Económica Financiera, 6a Av. 14-33, Guatemala.
- HAÏTI**
Librairie "A la Caravelle", Boite postale 111-B, Port-au-Prince.
- HONDURAS**
Libreria Panamericana, Tegucigalpa.
- HONG-KONG**
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.
- INDE**
Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi et Hyderabad.
Oxford Book & Stationery Co., New Delhi et Calcutta.
P. Varadachary & Co., Madras.
- INDONESIE**
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.
- IRAK**
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.
- IRAN**
"Guity", 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran.
- IRLANDE**
Stationery Office, Dublin.
- ISLANDE**
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.
- ISRAËL**
Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, Tel Aviv.
- ITALIE**
Libreria Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, Firenze, et Lungotevere Arnaldo da Brescia 15, Roma.
- JAPON**
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.
- JORDANIE**
Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.
- LIBAN**
Librairie Universelle, Beyrouth.
- LIBERIA**
J. Momolu Kamara, Monrovia.
- LUXEMBOURG**
Librairie J. Schummer, Luxembourg.
- MEXIQUE**
Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.
- NORVEGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.
- NOUVELLE-ZELANDE**
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.
- PAKISTAN**
The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.
Publishers United, Ltd., Lahore.
Thomas & Thomas, Karachi, 3.
- PANAMA**
José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.
- PARAGUAY**
Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pie. Franco No. 39-43, Asunción.
- PAYS-BAS**
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
- PEROU**
Libreria Internacional del Perú, S.A., Lima.
- PHILIPPINES**
Alema's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.
- PORTUGAL**
Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.
- REPUBLIQUE ARABE UNIE**
Librairie "La Renaissance d'Egypte", 7 Sh. Adly Pasha, Cairo.
Librairie Universelle, Damas.
- REPUBLIQUE DOMINICAINE**
Libreria Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.
- ROYAUME-UNI**
H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.1.
- SALVADOR**
Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.
- SINGAPOUR**
The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.
- SUEDE**
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.
- SUISSE**
Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1.
- TCHÉCOSLOVAQUIE**
Českoslávský Spisovatel, Národní Trida 9, Praha 1.
- THAÏLANDE**
Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tul, Bangkok.
- TURQUIE**
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
- UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES**
Mejdounarodnaia Kniga, Smolenskaia Plochtchad, Moskva.
- UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.
- URUGUAY**
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.
- VENEZUELA**
Libreria del Este, Av. Miranda, No. 52, Edif. Galipán, Caracas.
- VIET-NAM**
Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Du, B.P. 283, Saigon.
- YOUGOSLAVIE**
Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.
Državno Preduzeće, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
Prosvjeta, 5, Trg. Bratstva i Jedinstva, Zagreb.

[59F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays non représentés par encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palerme (Italie).